

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

OFFICIAL LANGUAGES

Chair:

The Honourable CLAUDETTE TARDIF

Monday, November 3, 2014
Monday, November 17, 2014
Monday, November 24, 2014
Monday, December 1, 2014
Monday, December 8, 2014

Issue No. 9

Consideration of a draft agenda (future business)

Second, third, fourth and fifth meetings:

Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act
(communications with and services to the public)

Fourth meeting:

Study on the application of the Official Languages Act and
of the regulations and directives made under it, within
those institutions subject to the Act

Second and third meetings:

Study on best practices for language policies and
second-language learning in a context
of linguistic duality or plurality

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

LANGUES OFFICIELLES

Présidente :

L'honorable CLAUDETTE TARDIF

Le lundi 3 novembre 2014
Le lundi 17 novembre 2014
Le lundi 24 novembre 2014
Le lundi 1^{er} décembre 2014
Le lundi 8 décembre 2014

Fascicule n° 9

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

Deuxième, troisième, quatrième et cinquième réunions :
Projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues
officielles (communications et services destinés au public)

Quatrième réunion :

Étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles
ainsi que des règlements et instructions en découlant,
au sein des institutions assujetties à la loi

Deuxième et troisième réunions :

Étude des meilleures pratiques en matière de politique
linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans
un contexte de dualité ou de pluralité linguistique

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Claudette Tardif, *Chair*

The Honourable Suzanne Fortin-Duplessis, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin) Chaput Charette-Poulin	Maltais McIntyre Mockler Seidman
* Cowan (or Fraser)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Poirier (*December 8, 2014*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Rivard (*December 2, 2014*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Oh (*December 2, 2014*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator McIntyre (*November 28, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Maltais (*November 28, 2014*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Boisvenu (*November 25, 2014*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Rivard (*November 25, 2014*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator McIntyre (*November 24, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Maltais (*November 24, 2014*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Wells (*November 18, 2014*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Poirier (*November 17, 2014*).

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Wells (*November 4, 2014*).

The Honourable Senator Fortin-Duplessis replaced the Honourable Senator McInnis (*November 4, 2014*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Seidman (*November 3, 2014*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Fortin-Duplessis (*November 3, 2014*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Rivard (*October 28, 2014*).

The Honourable Senator Charette-Poulin replaced the Honourable Senator Jaffer (*October 28, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Claudette Tardif

Vice-présidente : L'honorable Suzanne Fortin-Duplessis

et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin) Chaput Charette-Poulin	Maltais McIntyre Mockler Seidman
* Cowan (ou Fraser)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 8 décembre 2014*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 2 décembre 2014*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 2 décembre 2014*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 28 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 28 novembre 2014*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 25 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 25 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 24 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 24 novembre 2014*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 18 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 17 novembre 2014*).

L'honorable sénatrice Seidman a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 4 novembre 2014*).

L'honorable sénatrice Fortin-Duplessis a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 4 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 3 novembre 2014*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis (*le 3 novembre 2014*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 28 octobre 2014*).

L'honorable sénatrice Charette-Poulin a remplacé l'honorable sénatrice Jaffer (*le 28 octobre 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, November 3, 2014
(24)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Charette-Poulin, Maltais, McInnis, McIntyre, Poirier, Tardif and Wells (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 12, 2014, the committee continued its study of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 8.*)

WITNESS:

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:

Marie-France Kenny, President;

Diane Côté, Director, Government and Community Relations.

Société franco-manitobaine:

Daniel Boucher, CEO.

Fédération culturelle canadienne-française:

Martin Théberge, President;

Maggy Razafimbahiny, Director General.

Quebec Community Groups Network:

James Shea, Vice-President;

Stephen D. Thompson, Director, Policy, Research and Public Affairs.

Ms. Kenny, Mr. Boucher and Mr. Théberge made opening statements and answered questions.

At 6:09 p.m., the committee suspended.

At 6:15 p.m., the committee resumed.

Ms. Shea made an opening statement and, together with Mr. Thompson, answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 3 novembre 2014
(24)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Charette-Poulin, Maltais, McInnis, McIntyre, Poirier, Tardif et Wells (8).

Également présents : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :

Marie-France Kenny, présidente;

Diane Côté, directrice des liaisons gouvernementales et communautaires.

Société franco-manitobaine :

Daniel Boucher, président-directeur général.

Fédération culturelle canadienne-française :

Martin Théberge, président;

Maggy Razafimbahiny, directrice générale.

Quebec Community Groups Network :

James Shea, vice-président;

Stephen D. Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques.

Mme Kenny, M. Boucher et M. Théberge font des déclarations et répondent aux questions.

À 18 h 9, la séance est suspendue.

À 18 h 15, la séance reprend.

Mme Shea fait une déclaration puis, avec M. Thompson, répond aux questions.

At 6:57 p.m., the Honourable Senator Maltais took the chair.

At 7:04 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, November 17, 2014
(25)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Seidman, Tardif and Wells (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 12, 2014, the committee continued its study of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 8.*)

WITNESS:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Marc Tremblay, Acting Assistant Deputy Minister, Governance, Planning and Policy Sector.

Mr. Tremblay made an opening statement and answered questions.

At 5:58 p.m., the committee suspended.

At 6:04 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Daniel Watson, Chief Human Resources Officer;

Marc Tremblay, Acting Assistant Deputy Minister, Governance, Planning and Policy Sector.

À 18 h 57, l'honorable sénateur Maltais assume la présidence du comité.

À 19 h 4, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 17 novembre 2014
(25)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Seidman, Tardif et Wells (8).

Aussi présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Marc Tremblay, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques.

M. Tremblay fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 58, la séance est suspendue.

À 18 h 4, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat jeudi 21 novembre 2013 le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Daniel Watson, dirigeant principal des ressources humaines;

Marc Tremblay, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques.

Mr. Watson made an opening statement and, together with Mr. Tremblay, answered questions.

At 7 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, November 24, 2014
(26)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Poirier, Rivard, Seidman and Tardif (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 12, 2014, the committee continued its study of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 8.*)

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study of best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

Commission nationale des parents francophones:

Ghislaine Pilon, Acting Executive Director.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones:

Roger Paul, Executive Director.

Ms. Pilon and Mr. Paul made opening statements and answered questions.

At 6:23 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera for consideration of a draft agenda (future business).

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study of the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

M. Watson fait une déclaration puis, avec M. Tremblay, répond aux questions.

À 19 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 24 novembre 2014
(26)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Poirier, Rivard, Seidman et Tardif (8).

Aussi présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat jeudi 12 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commission nationale des parents francophones :

Ghislaine Pilon, directrice générale par intérim.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones :

Roger Paul, directeur général.

Mme Pilon et M. Paul font des déclarations et répondent aux questions.

À 18 h 23, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

The committee considered a draft agenda.

At 6:52 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, December 1, 2014
(27)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Oh, Poirier, Rivard, Seidman and Tardif (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study of best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

Canadian Teachers' Federation:

Diane Woloschuk, President;

Ronald Boudreau, Director, Services to Francophones.

Ms. Woloschuk and Mr. Boudreau made an opening statement and answered questions.

At 6:08 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, December 8, 2014
(28)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Mockler, Seidman and Tardif (8).

Le comité examine un projet d'ordre du jour.

À 18 h 52, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 1^{er} décembre 2014
(27)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Oh, Poirier, Rivard, Seidman et Tardif (8).

Aussi présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat jeudi 21 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants :

Dianne Woloschuk, présidente;

Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones.

Mme Woloschuk et M. Boudreau font des déclarations et répondent aux questions.

À 18 h 8, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 8 décembre 2014
(28)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Mockler, Seidman et Tardif (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 12, 2014, the committee continued its study of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 8.*)

WITNESSES:

Statistics Canada:

Jean-Pierre Corbeil, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics Division;

François Nault, Director, Social and Aboriginal Statistics Division.

Mr. Corbeil made an opening statement and answered questions.

At 5:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Aussi présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Statistique Canada :

Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone;

François Nault, directeur, Division de la statistique sociale et autochtone.

M. Corbeil fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 45, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Daniel Charbonneau

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 3, 2014.

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m. to study Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages to order.

I am Senator Claudette Tardif from Alberta and the chair of this committee.

I invite the senators around the table to introduce themselves, starting to my left.

Senator Poirier: Senator Rose-May Poirier from New Brunswick. Good evening.

[*English*]

Senator McInnis: Senator Tom McInnis, Nova Scotia.

Senator Wells: Senator David Wells, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator McIntyre: Senator Paul McIntyre, New Brunswick.

Senator Maltais: Senator Ghislain Maltais from Quebec.

Senator Charette-Poulin: Marie Poulin. I have represented northern Ontario since 1995.

Senator Chaput: Maria Chaput from Manitoba.

The Chair: Today we are continuing our examination of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public.)

The bill introduces the concept of equal quality of communications and services offered by federal institutions in each official language. The enactment specifies the locations where federal institutions have a duty to provide communications and services in both official languages.

Today we welcome two groups of experts. I will introduce the first group: from the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Ms. Marie-France Kenny, President, as well as Ms. Diane Côté, Director of Government and Community Relations. From the Fédération culturelle canadienne-française, Mr. Martin Théberge, President, as well as Ms. Maggy Razafimbahiny, Director General. Finally, Mr. Daniel Boucher, CEO of the Société franco-manitobaine.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 3 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour étudier le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte.

Je suis la sénatrice Claudette Tardif, de l'Alberta, et la présidente de ce comité.

J'invite les sénateurs autour de la table à se présenter, en commençant à ma gauche.

La sénatrice Poirier : Sénatrice Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick. Bonsoir.

[*Traduction*]

Le sénateur McInnis : Sénateur Tom McInnis, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Wells : Sénateur David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

Le sénateur McIntyre : Sénateur Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Maltais : Sénateur Ghislain Maltais, du Québec.

La sénatrice Charette-Poulin : Marie Poulin. Je représente le Nord de l'Ontario depuis 1995.

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, du Manitoba.

La présidente : Aujourd'hui, nous continuons notre étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

Le projet de loi présente la notion de qualité égale des communications et des services offerts dans chacune des langues officielles par les institutions fédérales. Il précise les lieux où les institutions fédérales sont tenues d'offrir des communications et des services dans les deux langues officielles.

Nous recevons deux groupes d'experts aujourd'hui. Je vous présente le premier groupe : de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Mme Marie-France Kenny, présidente, ainsi que Mme Diane Côté, directrice des liaisons gouvernementales et communautaires. De la Fédération culturelle canadienne-française, M. Martin Théberge, président, ainsi que Mme Maggy Razafimbahiny, directrice générale. Finalement, M. Daniel Boucher, président et directeur général de la Société franco-manitobaine.

Welcome. Thank you for having accepted our invitation. I give the floor to Ms. Kenny.

Marie-France Kenny, President, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: Honourable senators, first I want to thank you for having invited us to appear in the context of your study of Bill S-205.

I want to emphasize how happy the FCFA is that the expertise of the Committee on Official Languages will be brought to bear for the study of this bill. We know that you are determined to ensure that Canadian citizens will receive services and communications in the official language of their choice.

As you may imagine, the FCFA is very interested in this bill, and for good reason. The federation has for close to 15 years been actively requesting an in-depth review of the Official Languages (Communications with and Services to the Public) Regulations. This regulation goes back to 1991 and seems poorly adapted to the 2014 realities of the francophonie, in our opinion.

The FCFA broached this topic in a brief published in 2009 on the 40th anniversary of the Official Languages Act; we gave a copy of this brief to you.

In it we explain that in using strictly statistical data to define what constitutes a francophone community, we exclude small communities, or those that make up a small proportion of the population but are nevertheless dynamic and determined to live in French. We could also talk to you about emerging communities such as Brooks, Alberta, where French-language immigrants, for the most part, are creating a need for services.

In our 2009 document, we talked about the importance of adopting a more inclusive calculation, so as to measure not only the number of French-language native speakers, but also all of those who choose to communicate regularly in French in their daily life.

In it we also mentioned the importance of going beyond figures by taking into account other factors that account for the vitality of a community, such as French-language institutions, and the importance of adopting a broader and more inclusive definition of the francophone minority populations. Those are to us the basic ingredients of regulation that would be adapted to today's francophone populations.

That is one of the reasons why the FCFA has from the beginning supported Bill S-205. The other reason is that the bill considerably clarifies the rights of travellers in particular, by specifying which airports, train stations and ferries have the obligation to serve the population in both official languages. In the case of airports and train stations, the bill refers to, among

Bienvenue. Merci d'avoir accepté notre invitation. Je donne la parole à Mme Kenny.

Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : Honorables sénateurs et sénatrices, je souhaite tout d'abord vous remercier de nous avoir invités à comparaître dans le cadre de votre étude sur le projet de loi S-205.

Je tiens à souligner à quel point la FCFA est heureuse que l'expertise du Comité des langues officielles soit mise à contribution dans le cadre de l'étude de ce projet de loi. Nous vous savons animés d'une détermination à vous assurer que les citoyens canadiens puissent recevoir des services et des communications dans la langue officielle de leur choix.

Comme vous vous en doutez, la FCFA s'intéresse de près à ce projet de loi, et pour cause. Il y a maintenant près de 15 ans que la fédération milite pour une revue en profondeur du Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services. Ce règlement, qui date de 1991, nous semble mal adapté aux réalités de la francophonie en 2014.

La FCFA a abordé ce sujet dans un mémoire qu'elle a publié en 2009 à l'occasion du 40^e anniversaire de la Loi sur les langues officielles, mémoire dont on vous a remis une copie.

Nous y avons expliqué que, en utilisant seulement des données statistiques pour définir ce qui constitue une collectivité francophone, on exclut des communautés de petite taille ou des communautés qui constituent une faible proportion de la population, certes, mais qui n'en sont pas moins dynamiques et déterminées à vivre en français. On pourrait aussi vous parler de ces communautés en émergence comme Brooks, en Alberta, où c'est largement l'immigration d'expression française qui crée les besoins en termes de services.

Dans notre document de 2009, nous avons parlé de l'importance d'adopter un calcul plus inclusif afin de mesurer non pas uniquement le nombre de francophones de langue maternelle, mais, également, le nombre de personnes qui choisissent de communiquer régulièrement en français dans leur vie quotidienne.

Nous avons aussi fait valoir l'importance d'aller au-delà des chiffres en prenant en compte d'autres facteurs de vitalité de la communauté, comme les institutions de langue française, et en adoptant une définition plus large et plus inclusive de la population de la minorité francophone. Voilà donc pour nous les ingrédients de base d'une réglementation adaptée à la francophonie d'aujourd'hui.

C'est l'une des raisons pour lesquelles la FCFA a appuyé dès sa conception le projet de loi S-205. L'autre raison, c'est que le projet de loi clarifie considérablement les droits du public voyageur, notamment en précisant quels aéroports, gares ferroviaires et traversiers ont l'obligation de servir la population dans les deux langues officielles. Dans le cas des aéroports et des

other things, metropolitan areas, provincial capitals, territorial capitals and ferry stations that serve at least 100,000 people.

I also want to point out that we are happy to see in the bill provision for a ten-year recurring review of the official languages regulations. Not only is that useful, it is essential. We saw how over the years the current regulations became progressively ill-adapted to the needs of the population. A review every ten years will ensure that the regulations remain up to date and relevant.

Moreover, we noted that the bill discusses community vitality without defining it explicitly. Other concepts such as the regulatory consultation modalities must also be well defined and clarified. Of course once the bill is passed, the FCFA intends to participate in the consultations to develop the new regulations, and at that time it will be our pleasure to suggest such definitions.

In conclusion I encourage you in your study to keep the objective of this bill in your sights: and that is the citizens of this country who want to be served in the official language of their choice, as they are entitled to be when they travel or deal with one of the offices of their government.

If the work of your committee leads to amendments of this bill, we hope those amendments will strengthen and clarify its essence and intention. When the government decided to make federal offices accessible to persons with reduced mobility, it did not ask how much it was going to cost; it simply did it because it was the right thing to do in order to serve its citizens well. We encourage you to study this bill in that same spirit. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Kenny.

Martin Thériault, President, Fédération culturelle canadienne-française: I wish to thank the Standing Senate Committee on Official Languages for the invitation to appear in the context of its study of Bill S-205, in my own name but especially on behalf of the Fédération culturelle canadienne-française, the FCCF.

I also want to thank you for the attention and determination you bring to the sustainable development of our communities.

The FCCF is very interested in your bill, as our mission is to promote the artistic and cultural expression of minority francophone communities. The future of those communities is very close to our hearts. And so it is as spokespersons for the arts, culture and cultural industries of the francophone communities of St. John's, Newfoundland, Whitehorse, Yukon, Windsor, Ontario, and Saint-Boniface, Manitoba, that we are here.

gares ferroviaires, on parle, entre autres, des régions métropolitaines, des capitales provinciales et territoriales et des gares de traversiers qui desservent au moins 100 000 personnes.

Je tiens également à souligner que nous sommes heureux de voir dans le projet de loi des dispositions proposant une révision tous les dix ans de la réglementation liée à la Loi sur les langues officielles. Ce n'est pas simplement utile, c'est essentiel. On a vu combien, au fil des ans, le règlement actuel est devenu progressivement déphasé par rapport à la population dont il traite. Une révision décennale permettra de faire en sorte que la réglementation demeure à jour et pertinente.

D'autre part, nous avons noté que le projet de loi parle de la vitalité communautaire sans pour autant la définir explicitement. D'autres concepts, comme celui des modalités réglementaires de consultation, doivent également être bien définis et clarifiés. Bien entendu, après l'adoption de ce projet de loi, la FCFA entend participer aux consultations qui mèneront à la nouvelle réglementation et, à ce moment, nous nous ferons un plaisir de proposer des définitions à cet égard.

En terminant, je vous encourage dans votre étude à garder bien en vue l'objectif de ce projet de loi : les citoyens et citoyennes de ce pays qui veulent être servis dans la langue officielle de leur choix, comme ils en ont le droit lorsqu'ils voyagent ou s'adressent à un bureau de leur gouvernement.

Si les travaux de votre comité mènent à des modifications de ce projet de loi, que ces modifications soient de nature à le renforcer et à en clarifier l'essence et l'intention. Quand on a choisi de rendre les bureaux fédéraux accessibles aux personnes à mobilité réduite, on ne s'est pas demandé combien cela coûterait; on l'a fait, tout simplement, parce que c'était la chose à faire pour bien servir les citoyens. C'est dans cet esprit que je vous encourage à étudier ce projet de loi. Je vous remercie.

La présidente : Merci, madame Kenny.

Martin Thériault, président, Fédération culturelle canadienne-française : En mon nom personnel, mais plus particulièrement au nom de la Fédération culturelle canadienne-française, la FCCF, je tiens à remercier le Comité sénatorial sur les langues officielles de l'invitation à comparaître dans le cadre de son étude sur le projet de loi S-205.

Je tiens aussi à vous remercier de l'attention et de la détermination que vous portez au développement durable de nos communautés.

La FCCF s'intéresse de près à votre projet de loi, notre mission étant de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones en situation minoritaire. L'avenir de ces communautés nous tient énormément à cœur. C'est donc à titre de porte-parole du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles des communautés francophones de Saint-Jean, Terre-Neuve, à Whitehorse, au Yukon, en passant par Windsor, en Ontario, et Saint-Boniface, au Manitoba, que nous sommes ici.

The FCCF represents some 3,125 professional artists who live in more than 200 communities from one end of the country to the other, and over 180 French-language Canadian cultural organizations represented by our 22 members. I am speaking to you today on behalf of all of those people.

The 1991 Official Languages (Communications with and Services to the Public) Regulations seem very poorly adapted to the realities of the Canadian francophonie and the arts, culture and cultural industries sectors of today. We feel that measures must be taken to insure a minimum for our artists, our cultural workers and the artisans in cultural industries, in short, for our communities as a whole.

The arts, culture and cultural industries of the francophone and Acadian communities of our country are major components in the development and growth of minority official language communities, but also in the development of Canadian society as a whole.

You will not be surprised to hear me refer to the economic spinoffs and job creation which this sector generates in Canada. Among other things, in 2010 the arts and culture sector generated a GDP of \$53.2 billion and \$25 billion in taxes for all levels of government in 2007.

In all, the sector employs 700,000 people in Canada, without counting the 97 million hours of volunteer work that are equivalent to 50,000 full-time jobs, generated by that sector in 2007.

Today we are also very interested in the social spinoffs of that sector, and its contribution to the creation and strengthening of the Canadian social fabric. According to Simon Brault, director of the Canada Council, culture is the definition of the collective “we.” If that is the case, in my opinion, artistic expression contributes not only to the building, development and expression of that definition of culture, but also to reflection and to its rootedness in our daily life. There is no doubt that arts, culture and cultural industries contribute to the development of a sense of belonging and the construction of the Canadian identity. However, if creators are to contribute to their full capacity to the sustainable development of our communities, we have to put in place the necessary supports. Bill S-205 appears to us as one of the legislative supports that could facilitate the contribution of creators to the vitality of our communities. It goes without saying that there are many others, but they are not our concern today.

We particularly support the bill’s proposal to take specificity into account, particularly the number of people who can communicate in the language, and the institutional vitality of the francophone minority in the region being served. We are particularly interested in and agree with the idea of broadening the definition of “linguistic minority population.” In our opinion,

La FCCF représente quelque 3 125 artistes professionnels vivant dans plus de 200 communautés d’un bout à l’autre du pays, et plus de 180 organismes culturels de la francophonie canadienne regroupés par nos 22 membres. C’est donc au nom de toutes ces personnes que je prends la parole aujourd’hui.

Le Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services, qui date de 1991, nous semble très mal adapté aux réalités de la francophonie canadienne et du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles d’aujourd’hui. Nous sommes d’avis que des mesures doivent être prises pour assurer le minimum pour nos artistes, nos travailleurs culturels et les artisans des industries culturelles, bref, pour nos communautés entières.

Le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles des communautés francophone et acadienne du pays est un élément majeur du développement et de l’épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), mais également du développement de la société canadienne dans son ensemble.

Vous ne serez pas surpris de m’entendre parler des retombées économiques et de la création d’emplois qu’engendre ce secteur au Canada. Entre autres, notons que le secteur des arts et de la culture a engendré, en 2010, un PIB évalué à 53,2 milliards de dollars, et 25 milliards de dollars en taxes et impôts à tous les paliers de gouvernement en 2007.

En tout, le secteur embauche 700 000 personnes au Canada, sans compter les 97 millions d’heures de bénévolat qui sont faites, ce qui équivaut à 50 000 emplois à temps plein qui ont été générés par le secteur en 2007.

Ce qui nous intéresse aussi beaucoup, aujourd’hui, ce sont les retombées sociales du secteur et sa contribution à la création et au renforcement du tissu social canadien. Selon Simon Brault, directeur du Conseil des Arts du Canada, la culture est la définition du « nous » collectif. Si c’est le cas, à mon avis, l’expression artistique aide non seulement à élaborer, à concevoir et à actualiser cette définition de la culture, mais aussi à la penser et à faire en sorte qu’elle s’ancre dans le quotidien. Il n’y a pas de doute, les arts, la culture et les industries culturelles contribuent au développement du sentiment d’appartenance et à la construction identitaire des Canadiens. Par contre, pour que les créateurs puissent contribuer à la hauteur de leurs capacités au développement durable de nos communautés, il faut mettre en place les appuis nécessaires. Le projet de loi S-205 nous apparaît comme l’un des appuis législatifs qui pourraient faciliter un apport des créateurs à la vitalité des communautés. Il va sans dire qu’il y en a bien d’autres, mais ce n’est pas là la teneur de nos propos aujourd’hui.

Nous appuyons particulièrement la proposition que fait le projet de loi de tenir compte de la spécificité, notamment du nombre de personnes pouvant communiquer dans la langue, et de la vitalité institutionnelle de la minorité francophone de la région desservie. Nous sommes spécialement intéressés et d’accord avec l’idée d’élargir la définition de « population de minorité

the specific elements that characterize the minority francophone communities must be considered in the decisions taken by the federal services concerned.

The repercussions and long-term effects of certain initiatives on the vitality and development of communities must determine the decisions, and not the number of those who will benefit from initiatives proposed in the regions.

As cultural workers we quickly learn that the number of participants or spectators in our activities is not a gauge of quality. In fact, other qualitative and abstract indicators must be taken into account just as well, such as the contribution to community vitality and the long-term structuring effect.

The FCCF believes that the introduction of the concept of real equality of communications and services in both official languages will have a major impact on our sector. This will in particular allow for a better tailoring of communications to the realities of the communities where our artists, creators and cultural workers live, and will better support their work.

The many media platforms must be taken into account, because this has completely changed the media environment. Add to this the fragility of Radio-Canada, since it has to deal with repeated budget cuts that will inevitably harm regional stations, in particular.

In that context the FCCF fears that no organization will have the real means to be an effective relay for regional information that is varied and well documented. The UNIS network will certainly do its best to reflect the reality of official language minority communities, but it does not broadcast news bulletins.

In order to have proper news broadcast, we have to give community media that are already present in our communities increased means so that they become even more productive. Some community media are already important partners of federal public institutions, if only because that network broadcasts public interest messages for those institutions in a clear and precise way.

Moreover, these community media are grassroots organizations that have high-level programming that creates relevant local content that reflects the community. And so it seems essential to us that the fragility of our public broadcaster, as well as that of community radio and newspapers, be at the centre of this reflection on the real equality of communications.

Regarding the concept of offering services in French where the services in question represent an important contribution to the francophone population in a given region, we can only agree, and we believe that that concept should also include the assessment of requests for funding, in particular those submitted to Heritage Canada, so as to take into account the specific characteristics of the regions. It is sometimes due to francophone cultural

linguistique ». Selon nous, les éléments spécifiques qui caractérisent les communautés francophones en situation minoritaire doivent être considérés dans les décisions prises par les services fédéraux concernés.

Les répercussions et les effets à long terme de certaines initiatives sur la vitalité et le développement des communautés doivent déterminer ses décisions et non pas le nombre de bénéficiaires des initiatives proposées dans les régions.

En tant que travailleurs culturels, nous apprenons vite que le nombre de participants ou de spectateurs à nos activités n'est pas gage de qualité. En effet, il faut tenir autant compte des indicateurs qualitatifs et abstraits, comme l'apport à la vitalité communautaire du milieu et l'effet structurant à long terme.

Selon nous, à la FCCF, l'introduction de la notion d'égalité réelle des communications et services offerts dans chaque langue officielle aura un impact majeur sur notre secteur. Notamment, ceci permettra de mieux adapter les communications aux réalités des communautés où vivent nos artistes, créateurs et travailleurs culturels afin d'appuyer leur travail.

La multiplicité des plateformes médiatiques est un phénomène dont il faut tenir compte, car ceci a complètement changé l'environnement médiatique. À cela s'ajoute la fragilité de Radio-Canada, puisqu'elle est aux prises avec des compressions budgétaires à répétition qui auront inévitablement un impact néfaste sur les stations régionales, notamment.

Dans ce contexte, la FCCF craint qu'aucun organisme n'ait les moyens réels d'être un relais efficace d'information régionale, variée et bien documentée. La chaîne UNIS fera certes de son mieux pour refléter la réalité des CLOSM, mais celle-ci ne diffuse pas de bulletin d'informations.

Pour obtenir un relais efficace, il faut donner aux médias communautaires qui sont déjà présents dans nos communautés des moyens accrus pour que ceux-ci soient encore plus performants. Il est bien de noter que, déjà, les médias communautaires sont des partenaires incontournables des institutions publiques fédérales, ne serait-ce que parce que ce réseau diffuse les communications d'intérêt public émises par celles-ci de façon précise et claire.

De plus, ces médias communautaires sont des organisations de proximité qui ont des programmations de haut niveau et qui créent ainsi des contenus locaux pertinents qui reflètent la communauté. Il nous semble donc primordial que la fragilité de notre diffuseur public, ainsi que des radios et journaux communautaires, soit donc au cœur de cette réflexion sur l'égalité réelle des communications.

En pensant à cette notion d'offre de services en français, là où les services en question représentent une retombée importante pour la population francophone d'une région donnée, nous ne pouvons faire autrement qu'être d'accord, et nous croyons que ce concept devrait inclure aussi l'évaluation des demandes de financement, notamment celles déposées au ministère du Patrimoine canadien afin de tenir compte des spécificités des

organizations acting as the central hub of the community that the francophonie exists in minority situations. Those organizations need a minimum of funding in order to ensure their survival, so that they can offer the tools and services that are necessary to the development and fulfillment of the communities.

Thanks to the changes proposed to the Official Languages Act by Bill S-205, the cultural organizations and cultural workers will be able to better support the creation of new initiatives in the use of the language. Those organizations could also better participate in promoting francophone arts and culture in the regions and thus revitalize the use of that language.

Such initiatives will also support local creativity, which in its turn will nourish the community and ensure the creation of a feeling of belonging to it, the cultural community where the language is used. The unifying effect of artistic and cultural structures is undeniable and will make a significant contribution to the development of the community. The cultural centre, professional artists' centres and francophone organizations are for many communities what the church steps used to be a hundred years ago.

In conclusion, we hope that your committee will recommend the adoption of Bill S-205.

The changes proposed will be beneficial to our sector and to official language minority communities. The Official Languages Act thus amended and modernized will allow us to ensure and maintain the development of our communities thru arts, culture and the cultural industry, among other things.

Thank you.

Daniel Boucher, CEO, Société franco-manitobaine: Thank you very much, Madam Chair.

It is my pleasure to appear before the Standing Senate Committee on Official languages to offer my full and unqualified support for Bill S-205, introduced by our senator from Manitoba, the Honourable Maria Chaput, to modernize Part IV of the Official Languages Act. We are also grateful that your committee has agreed to consider this bill, which is an important one for all of our communities.

This evening I will be sharing my views about the importance of having more inclusive definitions that take vitality into account, as well as an administrative calculation in the regulations that more fairly and accurately reflects the population regarding significant demand. I will leave it up to experts to comment on the rights of the travelling public.

I have had the pleasure of working at the SFM for over 20 years, and I have been able to watch as the francophone community changed a great deal and made progress over the years. In 2001 Manitoba's francophone community took stock of where we were as a community, and we undertook collectively a strategy we called *Expanding the francophone presence in*

régions. C'est parfois grâce à des organismes culturels francophones agissant comme noyau central de la communauté que la francophonie se vit en situation minoritaire. Ces organismes ont besoin d'un minimum de financement afin d'assurer leur survie et d'être en mesure d'offrir les outils et services nécessaires au développement et à l'épanouissement des communautés.

Grâce aux changements proposés à la Loi sur les langues officielles dans le cadre du projet de loi S-205, les organismes culturels et les travailleurs de l'industrie pourraient mieux appuyer la création de nouvelles initiatives d'emploi de la langue. Ces organismes pourraient aussi mieux participer à la promotion des arts et de la culture francophone dans la région, revitalisant ainsi l'utilisation de cette langue.

De plus, de telles initiatives appuieraient aussi la créativité locale qui, à son tour, nourrirait la collectivité et assurerait la création d'un sentiment d'appartenance à la communauté culturelle rattachée à la langue utilisée. L'effet rassembleur des structures artistiques et culturelles est indéniable et contribuera de façon significative à l'épanouissement de la communauté. Le centre culturel, les centres professionnels d'artistes ou les organismes francophones sont, pour plusieurs communautés, le parvis d'église d'il y a 100 ans.

En conclusion, nous souhaitons que votre comité recommande l'adoption du projet de loi S-205.

Les changements proposés seront bénéfiques à notre secteur et aux CLOSM. La Loi sur les langues officielles ainsi modifiée et modernisée nous permettra d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution de nos communautés, en passant, entre autres, par les arts, la culture et les industries culturelles.

Je vous remercie.

Daniel Boucher, président-directeur général, Société franco-manitobaine : Merci beaucoup, madame la présidente.

C'est un plaisir de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles pour appuyer pleinement et sans réserve le projet de loi proposé par notre sénatrice du Manitoba, l'honorable Maria Chaput, qui vise à moderniser la partie IV de la Loi sur les langues officielles. Nous sommes également reconnaissants que votre comité ait accepté d'étudier ce projet de loi, qui est important pour l'ensemble de nos communautés.

Ce soir, je partagerai surtout mes commentaires sur l'importance d'avoir des définitions plus inclusives qui tiennent compte de la vitalité et aussi un calcul administratif du règlement qui reflète la population de façon plus juste et exacte lorsqu'on parle de demande importante. Je laisse la tâche à des experts pour commenter les droits du public voyageur.

J'ai le plaisir de travailler à la SFM depuis plus de 20 ans, et j'ai pu témoigner d'une communauté francophone qui a beaucoup évolué, changé et progressé au fil des années. Dès 2001, la communauté francophone du Manitoba s'est arrêtée pour revoir où elle était rendue comme communauté. Nous nous sommes alors engagés collectivement à une stratégie que nous avons

Manitoba. Today it is our roadmap for the future. This strategy is based on the following five strategic directions: full francophone continuity, an interest in French by mixed families, the choice of newcomers, connecting with bilingual Manitobans, and raising anglophones' awareness.

The SFM also developed a 2010-2015 Community Strategic Plan to support and assist the development and vitality of Manitoba's francophone community. The plan reflects the significant demographic and linguistic changes that Manitoba's francophone community has been going through in recent years. We are well aware that this is also the case for our communities across Canada.

Finally, on November 29, we will be launching the États généraux de la francophonie manitobaine, an initiative that will help us shape a new vision for the future for a community in constant evolution.

The bill currently under consideration, Bill S-205, takes into account community changes and developments, since we are looking to modernize the official languages regulations so that they more closely reflect what should be included in the calculation of what constitutes significant demand in the regulations.

Incidentally, I would like to mention that at our recent annual general meeting, the Premier of Manitoba announced that his government is considering changes to the definition of "francophone" to make it more inclusive.

As you know, Senator Chaput introduced the first version of her bill in March 2010, the second in May 2012, and now this new version in October 2013. From the very beginning, the Honourable Senator Chaput consulted several groups across Canada, including community leaders in Manitoba. We have supported her approach from the very start.

As a way to provide further support to Senator Chaput, the SFM felt it would be appropriate to take concrete action by filing a complaint on May 21, 2013, with the Office of the Commissioner of Official Languages regarding non-compliance with sections 2, 21, 22, 23, 25, 41, 42 and 43 of the Official Languages Act. Believe me, there are others, but we left some aside. We are still awaiting a response to the complaint.

As well, we received funding through the Language Rights Support Program to challenge the constitutionality of the Official Languages Regulations in federal court.

You will see that several of the issues we raised in our complaint and court challenge are exactly those issues that Bill S-205 is trying to address. This is why we are eager to see the bill pass.

We, along with the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, the FCFA, and a number of other partners, believe that the Official Languages Regulations which

intitulée : *Agrandir l'espace francophone au Manitoba.* C'est aujourd'hui notre feuille de route pour l'avenir, et cette stratégie s'appuie sur les cinq orientations stratégiques suivantes : la pleine continuité francophone, le goût du français dans les familles mixtes, le choix des nouveaux arrivants, le rapprochement avec les personnes bilingues et la sensibilisation des anglophones.

La SFM s'est aussi dotée d'un Plan stratégique communautaire de 2010 à 2015 qui vise à assurer l'épanouissement et la vitalité de la communauté francophone du Manitoba. Ce plan tient compte des importants changements démographiques et linguistiques qu'a subis la communauté francophone du Manitoba au cours des dernières années. Nous savons très bien que c'est aussi le cas dans l'ensemble de nos communautés partout au Canada.

Finalement, le 29 novembre prochain, nous lancerons les États généraux de la francophonie manitobaine qui nous permettront de façonner une nouvelle vision pour l'avenir dans une communauté en évolution constante.

Le projet de loi S-205 que vous étudiez présentement tient compte des changements et de l'évolution de la communauté, car on cherche à moderniser le Règlement sur les langues officielles pour mieux refléter les personnes qui devraient faire partie du calcul utilisé pour définir la demande importante dans le règlement.

Parallèlement, je tiens à mentionner que le premier ministre du Manitoba a récemment annoncé, à notre assemblée générale annuelle, que son gouvernement étudie la possibilité de modifier la définition de « francophone » pour la rendre plus inclusive.

Comme vous le savez, la sénatrice Chaput a déposé la première version de son projet de loi en mars 2010, la deuxième en mai 2012 et, finalement, cette nouvelle version en octobre 2013. Dès le début, l'honorable sénatrice Chaput a consulté plusieurs groupes au Canada, y inclus les chefs de file de sa communauté au Manitoba. Nous avons appuyé sa démarche dès le début.

Dans le but de renforcer et d'appuyer davantage les démarches de la sénatrice Chaput, la SFM a cru bon de poser un geste concret le 21 mai 2013 en déposant une plainte au commissaire aux langues officielles pour le non-respect des articles 2, 21, 22, 23, 25, 41, 42 et 43 de la Loi sur les langues officielles. Croyez-moi, il en reste d'autres, mais on en a laissé. Nous sommes toujours en attente d'une réponse à la plainte.

De plus, nous avons reçu du financement de la part du Programme d'appui aux droits linguistiques pour présenter un recours judiciaire devant la Cour fédérale afin de contester la constitutionnalité du Règlement sur les langues officielles.

Vous allez constater que plusieurs des irritants que nous avons abordés dans notre plainte et la contestation elle-même sont précisément les points qu'on tente de clarifier et de régler dans le projet de loi S-205. C'est pour cette raison que nous souhaitons vivement que le projet de loi soit adopté.

Selon nous, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la FCFA, et plusieurs autres partenaires, le Règlement sur les langues officielles, qui définit ce que constitue

define what constitutes “significant demand” for the purposes of providing services in the minority official language under the Official Languages Act, do not take into account significant segments of the population who speak the minority language and would be likely to use or would be interested in using that language in federal government offices.

Looking at the directions and groups addressed by our *Expanding the Francophone Presence in Manitoba* strategy, it is clear that the calculation in the regulations arbitrarily excludes individuals who speak the minority language and could receive services from federal government offices under the broadened criteria of what constitutes significant demand.

First, the administrative calculation as it now stands does not reflect the reality of mixed families whose members are bilingual and declare both English and French as their mother tongues, but for whom the language spoken at home is the majority language. We are thinking specifically of the children from these families. Even though these individuals use the majority language more frequently at home, they are quite capable of working and attending school in the minority language and accessing services in that language where available.

In Manitoba between 1971 and 2006, the percentage of children of mixed English-French families out of all families with at least one parent whose mother tongue was French doubled from 33 per cent to 66 per cent. We also know that 50 per cent of individuals whose mother tongue is French speak English more often at home.

So it goes without saying that children in mixed families who learn English and French are quite likely to speak English more often at home and as a result be excluded from the calculation in the regulations. In 2006, 47,100 people reported French as their mother tongue, whereas 43,000 were identified according to the Statistics Canada formula. These are figures for Manitoba.

Second, the regulations exclude individuals who are learning or have learned the minority language as their second official language, regardless of whether these individuals use this second language in all aspects of their lives. Their mother tongue will still be the majority language. For instance, all those who learned their second official language in immersion schools are not included in the relevant group under the regulations. We could also mention the bilingual members of mixed families whose mother tongue is English.

In Manitoba, the current administrative calculation yields a francophone population of 41,365, although more than 104,630 are able to communicate in French.

Lastly, the regulations disregard the impact of immigration on the demographic weight of the francophone population. Canada takes in over 250,000 immigrants each year, but only about

une demande importante aux fins de l’offre de services dans la langue officielle minoritaire en vertu de la Loi sur les langues officielles, ne tient pas compte de tranches importantes de la population qui parlent la langue de la minorité et qui seraient susceptibles ou qui souhaiteraient en faire l’utilisation dans les bureaux fédéraux.

Si on se réfère aux orientations et aux clientèles ciblées dans notre stratégie *Agrandir l’espace francophone au Manitoba*, il est évident que le calcul préconisé par le règlement exclut arbitrairement des individus qui parlent la langue de la minorité et qui pourraient recevoir des services des bureaux fédéraux en fonction de critères élargis de ce que constitue une demande importante.

Dans un premier temps, le calcul administratif actuel ne reflète pas la réalité des familles exogames dont les membres sont bilingues et qui déclarent à la fois l’anglais et le français comme langue maternelle, mais où la langue du foyer est la langue de la majorité. On peut penser particulièrement aux enfants issus de telle famille. Malgré l’utilisation plus fréquente de la langue de la majorité à la maison, les individus de ces foyers peuvent très bien travailler et fréquenter une école dans la langue de la minorité et faire l’utilisation des services dans cette langue-là où ils sont offerts.

Au Manitoba, entre 1971 et 2006, la proportion d’enfants issus de familles exogames français-anglais, parmi l’ensemble des familles dont au moins un parent est de langue maternelle française, a doublé, passant de 33 p. 100 à 66 p. 100. Nous savons aussi que 50 p. 100 des personnes de langue maternelle française parlent anglais plus souvent à la maison.

Il va donc de soi que les enfants issus de familles exogames, qui apprennent le français et l’anglais, ont une forte chance de parler plus souvent l’anglais à la maison et, par conséquent, de ne pas être comptabilisés aux fins du règlement. En 2006, 47 100 personnes ont déclaré avoir le français comme langue maternelle, tandis que 43 000 personnes étaient comptabilisées selon la méthode utilisée par Statistique Canada. Ce sont les chiffres pour le Manitoba.

Deuxièmement, le règlement ne comptabilise pas les individus qui apprennent ou qui ont appris la langue de la minorité comme deuxième langue officielle, peu importe si ces individus utilisent cette deuxième langue dans tous les aspects de leur vie. La langue maternelle restera la langue de la majorité. À titre d’exemple, tous les individus qui ont appris la deuxième langue officielle dans des écoles d’immersion ne font pas partie du public ciblé par le règlement. On pourrait aussi penser aux membres des familles exogames bilingues, mais qui sont de langue maternelle anglaise.

Au Manitoba, le calcul administratif actuel reconnaît une population francophone de 41 365 personnes, alors qu’il y a plus de 104 630 personnes qui ont la capacité de communiquer en français.

Finalement, le règlement ignore l’effet de l’immigration sur le poids démographique de la population francophone. Le Canada accepte plus de 250 000 immigrants chaque année, mais seulement

5 per cent of them have knowledge of French. Contrast this with the close to 60 per cent who have knowledge of English. Despite the fact that one of the objectives of the Immigration and Refugee Protection Act is to support and assist the development of minority official language communities, the demographic reality of immigration reduces the relative weight of these communities, even though they are growing in absolute terms. Unless the regulations are amended, fewer and fewer communities will have the size required to meet the significant demand criteria.

The 2006 and 2011 national censuses clearly illustrate the inconsistencies in the administrative calculation. In comparing both censuses, we see that there was a net increase of 560 Manitobans whose mother tongue is French, as well as a net increase of 3,065 Manitobans who speak French at home at least regularly. And yet these censuses show that the francophone minority population saw a net decrease of 1,755. Only this last statistic, which does not reflect the current reality of Manitoba's francophone community, will be used for the purpose of providing services in the minority official language under the Official Languages Act.

Bill S-205 is an attempt to rectify deficiencies and irritants in the current regulations. No doubt, you have noticed that much has changed since they were reviewed about 20 years ago. This is why we support the provision in the bill that proposes a review every 10 years of the regulations surrounding the Official Languages Act.

The bill also proposes making the obligation to consult the communities on new regulations explicit in the act. We also support this important provision and we know that our national organization, the FCFA, and its members will be pleased to share their ideas on modernized regulations that celebrate the fact that, notwithstanding their mother tongue, more and more Canadians value and use French across the country.

Thank you very much for this opportunity to present our point of view. Many thanks to our Manitoba senator, the Honourable Maria Chaput, for preparing and introducing this bill, which is so important for our official language communities.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Boucher. We will now move on to questions.

Senator Wells will go first, followed by Senator McIntyre.

près de 5 p. 100 de cette population a une connaissance du français. Au contraire, près de 60 p. 100 a une connaissance de l'anglais. Malgré l'un des objectifs de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui est de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires, la réalité démographique de l'immigration réduit le poids relatif des communautés de langue officielle minoritaires, et ce, lorsque leur nombre absolu est en croissance. Sans modifications au règlement, de moins en moins de communautés auront les effectifs nécessaires pour répondre aux critères de la demande importante.

Les résultats des recensements nationaux de 2006 et 2011 illustrent très bien les incongruités du calcul administratif. Si on compare, ces deux recensements démontrent qu'il y a eu une augmentation nette de 560 personnes ayant le français comme langue maternelle au Manitoba, ainsi qu'une augmentation nette de 3 065 personnes qui parlent au moins régulièrement le français à la maison. Or, ces mêmes recensements démontrent que la taille de la population de la minorité francophone a connu une diminution nette de 1 755 personnes. Ce n'est que cette dernière statistique qui ne reflète pas l'état actuel de la communauté francophone au Manitoba qui sera prise en compte aux fins de l'offre de services dans la langue officielle minoritaire en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Le projet de loi S-205 tente de remédier aux lacunes et aux irritants qui se retrouvent dans le règlement. Vous avez sans doute remarqué que les choses ont beaucoup changé et évolué depuis sa dernière révision, il y a une vingtaine d'années. C'est pour cette raison que nous appuyons la disposition du projet de loi qui propose une revue décennale de la réglementation liée à la Loi sur les langues officielles.

Le projet de loi propose également une obligation de consulter les communautés au sujet des nouveaux règlements avant que ces nouveaux règlements soient enchâssés dans la loi. Nous appuyons aussi cette disposition importante et nous savons que notre organisme national, la FCFA, et ses membres se feront un plaisir de partager leurs idées sur un règlement moderne qui célèbre le fait que, nonobstant la langue maternelle, de plus en plus de Canadiens et Canadiennes valorisent et utilisent le français partout au pays.

Merci beaucoup pour cette occasion de vous présenter notre point de vue. Un grand merci à notre sénatrice du Manitoba, l'honorable Maria Chaput, d'avoir préparé et déposé ce projet de loi très important pour nos communautés de langue officielle.

Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie, monsieur Boucher. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Wells posera la première question, et il sera suivi du sénateur McIntyre.

[English]

Senator Wells: Thank you, panel, for your introductory remarks. The danger in any new legislation is ambiguous wording. I think we can all agree on that.

Madam Kenny, you mentioned the need to define “community vitality.” It is a fairly ambiguous term. Another metric of this bill is “significant demand” component, in quotes, also ambiguous. How would you define that term and what would you think should be the trigger for enacting this provision in the community?

[Translation]

Ms. Kenny: As far as the concept of institutional vitality is concerned, we already have a number of ideas and are ready to work with parliamentarians to define what institutional vitality means, as I said in my presentation.

In our view, institutional vitality is partly measured by whether the community has a school or community centre, but is not limited to that component. Regions that come to mind are Humboldt, in Saskatchewan, or Brooks, in Alberta, which now has a school and a growing community. If I can make an analogy, it is as though you have a beautiful healthy plant that gets a lot of sunlight and, because it is so beautiful, you take even better care of it, feeding it more; meanwhile, right next to that plant, you have a little one that is dying and, yet, you give it no food. If you do not give us access to services in French, you deprive us of the opportunity to continue to grow.

Institutional vitality includes that dimension as well. I remain convinced, however, that consulting with the communities is the way to go because they are not unreasonable. If no one lives in a region, no one is going to ask for services in French. In an ideal world, I would love to be able to access French-language services anywhere in the country, but I am realistic; I live in Saskatchewan, after all. But I want to be served in French in designated offices. If mandarin suddenly became more widely spoken in Vancouver, the government would not stop serving people in English. And if it ever did, I would be there to stand up for the rights of anglophones to ensure that English remained an official language and that people could still access services in English. I would stand alongside anglophones to fight for their rights.

To your question regarding significant demand, I believe a single request is enough. Is that what is happening now? No. I will give you a real-life example. When Ms. Glover, a native English speaker, flies, she asks to be served in French because she is bilingual; her French is as good as mine. According to our definition of a francophone, Ms. Glover has chosen to live part of her life in French. The same goes for Minister Moore. But if you calculate significant demand under the current regulations, they do not count. A friend of mine, Leia Laing, is an author, composer and interpreter who works in French. She is raising her children in French. She teaches French, but her native language is

[Traduction]

Le sénateur Wells : J'aimerais remercier les témoins de leurs exposés. Je crois que nous pouvons tous convenir qu'un libellé ambigu est le danger que peut présenter toute nouvelle loi.

Madame Kenny, vous avez mentionné la nécessité de définir la « vitalité communautaire ». C'est un terme assez ambigu. Un autre paramètre du projet de loi, la « demande importante », entre guillemets, est également ambigu. Comment définiriez-vous ce terme et, à votre avis, quelle situation entraînerait la mise en œuvre de cette disposition dans la communauté?

[Français]

Mme Kenny : Pour ce qui est de la vitalité institutionnelle, nous avons certainement déjà plusieurs idées et nous sommes prêts à collaborer, comme je l'ai dit dans mon allocution, à définir avec les parlementaires et les sénateurs la vitalité institutionnelle.

Pour nous, cela se mesure, en partie, mais je ne voudrais pas qu'on se limite à cela, en déterminant s'il y a une école, un centre communautaire dans notre région. Je pense aux régions de Humboldt, en Saskatchewan, ou de Brooks, en Alberta, où il y a maintenant une école et une communauté qui se développent. Si je peux faire une analogie, c'est comme si vous aviez une belle plante en santé, qui reçoit plein de soleil, et, parce qu'elle est belle, vous lui donnez encore plus d'engrais, alors que pour la petite plante, à côté, qui est en train de mourir, vous ne lui en donnez pas. Vous ne nous donnez pas la possibilité de continuer à nous épanouir en français si vous n'offrez pas le service.

La vitalité institutionnelle, c'est également cela. Cependant, je demeure convaincue que cela se fait en consultant les communautés, parce que les communautés ne sont pas déraisonnables. S'il n'y a personne dans une région, on ne va pas exiger qu'il y ait un service en français. Dans un monde utopique, je voudrais recevoir des services en français partout, mais je suis tout de même réaliste, car j'habite en Saskatchewan. Cependant, dans les bureaux désignés, je veux avoir le service. Ce n'est pas parce que, demain matin, le mandarin sera plus répandu à Vancouver qu'on arrêtera d'offrir les services en anglais pour autant. Et si c'était le cas, à un moment donné, je voudrais être là pour défendre les droits des anglophones afin que l'anglais demeure une langue officielle et que les gens puissent encore avoir accès aux services en anglais. Je serais aux côtés des anglophones pour me battre avec eux.

Pour ce qui est de la question concernant la demande importante, quant à moi, une demande est suffisante. Est-ce que c'est ce qu'on demande aujourd'hui? Non. Je vais vous donner un exemple très concret. Mme Glover, qui est de langue maternelle anglaise, lorsqu'elle prend l'avion, demande le service en français, parce qu'elle est bilingue et qu'elle parle aussi bien français que moi. Dans notre définition de francophone, Mme Glover a choisi de vivre une partie de sa vie en français. C'est la même chose pour le ministre Moore. Pourtant, quand on fait le calcul à l'aide du règlement actuel, on ne les compte pas. Leia Laing, une de mes amies, auteure, compositrice et interprète, travaille en français.

English. When she applies for a passport at the passport office, she requests it in French. Yet she is not counted under the current formula.

I met with representatives of Canadian Parents for French a few weeks ago. They told me that their children had few opportunities to use French outside the classroom but would speak it more if they had access to French-language services.

Today's technology makes it possible to offer French-language services in every federal office; in fact, Service Canada carried out a pilot project in that regard. In offices designated as bilingual, it provides full French service, and in non-designated offices, it will set up a French-language telephone line so that people can get information in French. A French speaker will be able to call and speak with a person somewhere else in French. I see no reason why, today, that could not be done in all federal offices.

When the decision was made to make federal offices accessible to people with mobility issues, no one asked how much it would cost or how many people in the region would benefit. The rationale was simply that doing so made sense.

I am a French-speaking Canadian, and I have to tell you that I find this a bit tough. I have been appearing before the committee for five years now. Five annual reports of the Office of the Commissioner of Official Languages have come across my desk, even more actually, since I used to work in the area of official languages previously. I find all this hard. We are told that progress has been made. That is true, but the progress is sporadic and scattered. No systematic efforts are made when it comes to the Official Languages Act.

I remember back in 2009, I had just been elected president when we prepared the brief you have there. I was doing the rounds, meeting all the senators on the committee, and when I met Senator Chaput, she told me about her bill and I gave her our document because it talked about exactly the same thing. We have had a statute in place for 45 years and we are still having trouble implementing it in its entirety.

Some departments are models of efficiency and effectiveness when it comes to fulfilling their official languages obligations, but there are others that still provide unilingual English service in offices designated as bilingual.

So, for us, that is the measure. You asked me what significant demand is. For me, it is one person. We will not be unreasonable, after all. A community exists. It is simply a matter of determining who the francophones are. Take, for example, a man who comes here from the Ivory Coast and whose native language is Agni; his children go to French-language school. When he speaks to friends and family or members of his community, he uses French first. So he should be considered a francophone whose first language is not

Elle élève ses enfants en français. Elle enseigne le français, mais sa langue maternelle est l'anglais. Léa, quand elle va chercher son passeport au Bureau des passeports, elle le demande en français. Mais on ne la compte pas Léa.

J'ai rencontré des gens de Canadian Parents for French il y a quelques semaines. Ils nous disaient que leurs jeunes n'ont pas souvent l'occasion, en dehors de l'école, de s'exprimer en français, mais ils le feraient si les services étaient offerts.

Aujourd'hui, avec la technologie, et d'ailleurs, Service Canada l'a fait dans le cadre d'un projet pilote, en offrant un service en français dans tous les bureaux. Dans les bureaux désignés, il va offrir le service au complet en français, et dans les bureaux qui ne sont pas désignés, il mettra une ligne téléphonique en français pour que les gens puissent obtenir des réponses en français. Le francophone pourra téléphoner et parler à quelqu'un ailleurs en français. Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, on ne pourrait pas faire cela dans tous nos bureaux.

Quand on a décidé de rendre nos bureaux fédéraux accessibles aux gens à mobilité réduite, on ne s'est pas posé la question à savoir combien cela coûterait, ni combien de personnes cela aiderait dans la région. On s'est dit que c'était simplement logique.

Je suis une citoyenne francophone, et je vous avoue que je trouve cela un peu difficile, car je comparais devant votre comité depuis cinq ans. Cela fait cinq rapports annuels du commissaire aux langues officielles que je vois défiler devant moi, et même plus, parce que, dans le cours ma carrière, j'ai travaillé dans le domaine des langues officielles précédemment. Je trouve cela difficile. On nous parle de progrès. Il y a certains progrès, mais ils sont sporadiques, éparpillés, et rien n'est fait systématiquement sur le plan de la Loi sur les langues officielles.

Je me rappelle que, en 2009, je venais d'être élue à la présidence quand on a fait le mémoire que vous avez en main. Je faisais ma ronde de rencontres politiques avec les sénateurs de ce comité-ci. Lorsque j'ai rencontré la sénatrice Chaput, qui m'a parlé de son projet de loi, je lui ai donné mon document, car c'était exactement ce qu'il présentait. On a une loi depuis 45 ans, et on a encore de la difficulté à l'appliquer aujourd'hui de façon intégrale.

Il y a des ministères qui sont des exemples incroyables d'efficacité pour remplir leurs obligations en vertu de la loi, puis il y en a d'autres où, encore, on reçoit des services en anglais dans des bureaux désignés.

Donc, pour nous, c'est la mesure. Vous me demandez ce qu'est une mesure importante? Pour moi, c'est un citoyen. On ne sera pas, tout de même, déraisonnable. Il y a une communauté. On doit simplement déterminer qui sont les francophones. Prenons l'exemple d'un homme qui arrive de la Côte d'Ivoire et dont la langue maternelle est l'agni; ses enfants vont à l'école française. Lorsqu'il s'adresse à son entourage, aux membres de sa communauté, il le fait d'abord en français. Cette personne doit

French. He is a French speaker interacting with society in French, just like Ms. Glover and Mr. Moore.

[*English*]

Senator Wells: That's the most comprehensive answer I've ever received at a committee.

Ms. Kenny: Sorry. I'm passionate.

Senator Wells: Good for you.

Do you see a specific trigger for a term like "significant demand"? What's "significant demand" in one community, town or region where services might be rendered? For legislation there has to be a metric attached for something like this. I think there is. If it's ambiguous, then there will be the back and forth, court challenges and all the things we try to avoid when we bring things to the Senate for consideration.

Could you further define, with a specific metric, "significant demand"? That's the essence of my question, because I understand your answer but I don't know if we can consider that as sort of a legislative term.

[*Translation*]

Ms. Kenny: I will answer your question by describing a challenge or asking another question, if you will. The challenge right now is that Canada's population is largely being replenished through immigration. In that regard, the department has set a target of 5 per cent. It used to be 4.4 per cent, but Minister Alexander is targeting 5 per cent to reflect the current population. Without a francophone dimension, we would hit 2 per cent.

Earlier, my colleague was saying that the number of francophones is growing in absolute terms. But when you take into account that 98 per cent of new immigrants are anglophones, you realize that our population is declining, proportionally speaking.

Tying my community's survival and development to a number reduces me to a second-class citizen. As a francophone, I should have access to a minimum level of French-language service wherever I go. I am not talking about my bank, but the institutions to which my taxes go. I pay just as much in taxes as everyone else, not a penny less. As I see it, regardless of how many of us there are, it is possible to deliver a minimum level of service in every office, especially in regions with an institutional vitality, regions with communities of a certain size.

I will not say what size. If you ask me, I will tell you that one francophone is all it takes to necessitate French-language services. It would be inconceivable not to offer English-language services to an anglophone in Canada.

donc être considérée comme un francophone de langue maternelle autre que le français. C'est un francophone qui évolue dans la société comme francophone, tout comme Mme Glover et M. Moore.

[*Traduction*]

Le sénateur Wells : C'est la réponse la plus complète que j'ai entendue en comité.

Mme Kenny : Désolée. Le sujet me passionne.

Le sénateur Wells : C'est très bien.

À votre avis, y a-t-il un élément déclencheur particulier dans le cas d'un terme comme « demande importante »? Qu'est-ce qu'une « demande importante » dans une communauté, une ville ou une région où les services pourraient être fournis? Dans le cadre d'une mesure législative, on doit attribuer des paramètres à ce type d'élément. Je crois qu'ils existent. L'ambiguïté mène aux contestations devant les tribunaux et à toutes ces choses que nous tentons d'éviter lorsque nous présentons des documents au Sénat pour qu'ils soient étudiés.

Pourriez-vous définir plus en détail, en lui attribuant des paramètres précis, le terme « demande importante »? C'est l'essentiel de ma question, car je comprends votre réponse, mais je ne sais pas si nous pouvons considérer que cette expression est un terme législatif.

[*Français*]

Mme Kenny : Je répondrai à votre question en parlant d'un défi où en soulevant une autre question. Le défi, à l'heure actuelle, c'est que la population du Canada se renfle largement par l'immigration. Quant à l'immigration, une cible de 5 p. 100 a été fixée par le ministère. La cible était de 4,4 p. 100, mais le ministre Alexander parle de 5 p. 100 pour refléter la population actuelle. Sans lentille francophone, on arrive à 2 p. 100.

Mon collègue, plus tôt, disait que, en chiffres absolus, on voit une augmentation de francophones. Toutefois, lorsqu'on considère que 98 p. 100 des nouveaux arrivants sont anglophones, notre proportion diminue.

Le fait d'ancrer ma survie et mon épanouissement simplement sur un chiffre, c'est me réduire à une non-citoyenne. En tant que francophone, je devrais avoir un minimum de services, peu importe où je vais. Je ne parle pas de ma banque, mais des institutions pour lesquelles je paie des impôts. Je paie autant d'impôts que les autres et pas un sou de moins. À mon avis, peu importe le nombre que nous sommes, il y a moyen d'offrir un minimum de services dans tous les bureaux, notamment ceux où il y a une vitalité institutionnelle, une communauté qui est présente et où on constate un certain nombre.

Je ne vous donnerai pas de chiffres. Si vous m'en demandez un, je vous dirai que, s'il y a un francophone, il faut offrir le service. Jamais on ne songerait à ne pas offrir un service à un anglophone au Canada.

I am asked how many people are in my family. A person with limited mobility would never be told not to go to a federal office because it was not accessible.

Am I a second-class citizen? No, I am a full-fledged citizen. I will not give you a number, because I do not have one. The formula is this: I am just as important as any anglophone or new immigrant. I have the same needs. If the government genuinely wants to enhance the vitality of minority communities, it will take action to ensure that French-language services are provided, that a minimum level of service is available in every single office and that more services are available in certain offices.

My answer was quite long-winded. I care deeply about this issue, so I get worked up.

[English]

Senator Wells: Thank you for that. I didn't expect a number, but I wanted to put it on the floor for discussion and debate. Thanks for your passion on that.

[Translation]

Senator McIntyre: Thank you for your presentations. First I would like to share an observation. It is true that, in New Brunswick, even though bilingualism has been part of the landscape for 45 years, major improvements to the Official Languages Act are still needed in order to put both language communities on equal footing, as you know, Ms. Kenny.

Clearly, if organizations or lobby groups such as yours did not exert pressure on the government, no matter who it was, to move an issue forward, in most cases, the status quo would be good enough. That is my opinion.

I have here a copy of the document you prepared, entitled *The Implementation of the Official Languages Act: a New Approach, a New Vision*. I noticed that section 3.1, on page 14, discusses comprehensive official languages regulations. What I gathered from that section was that your organization believes that comprehensive regulations should be adopted in connection with the implementation of Parts IV, V, VI and VII of the Official Languages Act. Is that correct?

Ms. Kenny: What we called for were changes to the regulations. The FCFA does not have the authority to amend legislation, but if it could, this is a change we would ask for. As you said, governments, regardless of political stripe, make regulations that suit them. A government can amend regulations however it sees fit. If the current government supports the changes, the next one may not. The Official Languages Act has existed for 45 years now. Governments have come and gone. And still today, we have trouble implementing the act.

On me demande combien nous sommes dans ma famille. Jamais on ne demanderait à une personne à mobilité réduite de ne pas se présenter dans un bureau, parce qu'il n'y a pas d'accès.

Suis-je une citoyenne de seconde classe? Non, je suis une citoyenne à part entière. Je ne vous donnerai pas de chiffres, car je n'en ai pas. Le chiffre est le suivant : moi, je suis aussi importante que n'importe quel anglophone et n'importe quel nouvel arrivant. Mes besoins sont les mêmes. Si le gouvernement veut réellement contribuer à l'épanouissement des communautés, il fera en sorte que les services soient offerts, qu'il y ait un minimum de services dans tous les bureaux et qu'il y en ait davantage dans d'autres.

Ma réponse est très longue, mais la question me tient à cœur et je suis passionnée.

[Traduction]

Le sénateur Wells : Je vous remercie de votre réponse. Je ne m'attendais pas à un chiffre, mais je voulais soulever la question pour provoquer une discussion et un débat. Je vous remercie d'être passionnée à cet égard.

[Français]

Le sénateur McIntyre : Merci pour vos présentations. Je vais commencer avec une observation. Il est vrai que, au Nouveau-Brunswick, même si le bilinguisme fait partie de notre paysage depuis 45 ans, il reste encore des aménagements importants à apporter à la Loi sur les langues officielles pour en arriver, comme vous le savez, madame Kenny, à l'égalité des deux communautés linguistiques.

Il est clair que si le gouvernement au pouvoir, peu importe ses couleurs politiques, n'était pas suivi d'organismes ou de groupes de pression comme le vôtre pour que le dossier continue d'évoluer, on se contenterait bien souvent du statu quo. C'est mon opinion.

J'ai devant moi une copie de votre mémoire intitulé *La mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles : une nouvelle approche, une nouvelle vision*. Je remarque que, à la page 14, on y retrouve, au paragraphe 3.1, un règlement universel sur les langues officielles. En parcourant ce paragraphe, je comprends que votre organisme prône l'adoption de règlements universels sur les langues officielles, qui couvriraient l'application des parties IV, V, VI et VII de la Loi sur les langues officielles. Est-ce exact?

Mme Kenny : Ce qu'on demandait, c'était un changement au règlement. La FCFA n'a pas le pouvoir de modifier une loi. Toutefois, si cela avait été possible, c'est une modification à la loi qu'on aurait demandée. Comme vous le dites, peu importe les gouvernements, les règlements sont faits au gré de ceux-ci. Un gouvernement peut modifier un règlement comme il le veut. Si ce gouvernement est favorable, le prochain ne le sera peut-être pas. Nous avons une loi sur les langues officielles depuis 45 ans. Les gouvernements se sont succédé. Or, encore aujourd'hui, on a de la difficulté à appliquer la loi.

If it was within our power, we would bring forward legislation to rectify that. Unfortunately, we do not have that power. Consequently, what we are asking for, at the very least, are amended regulations.

Now we have this bill. If you ask us what we think, we will tell you that the legislation should guarantee that a new government cannot come in to power tomorrow and undo everything we have done today. This legacy must be left behind for the entire country.

Modernizing the act through the proposed review every 10 years is very important. In fact, we saw that in New Brunswick, and I believe Senator Mockler was there. The province completed such a review last year, and we saw just how important it was in improving the legislation and keeping it relevant.

Senator McIntyre: My first question is for the group in front of us. Bill S-205 is partly intended to change four aspects of the Official Languages Act: the regulations, the availability of services, the rights of the travelling public and consultation. Which of those four aspects do you consider a priority? Or are they all priorities in your opinion?

Mr. Boucher: They are all priorities. We see the bill as a whole. Consultation is important, all the more so if changes are proposed. In that regard, the idea is simply to determine how things can be improved.

As we see it, all of the bill's provisions are linked. They are part of a whole. It is not a matter of picking and choosing. All of the elements in the bill are achievable. All it takes is will.

Mr. Thériège: I agree. As Ms. Kenny said, no Canadian is more worthy than another. In that sense, then, if the government were to tell us that, starting tomorrow, it would only look after education, we would have a problem with that.

So I would say the same thing. All of the proposed elements are equally important.

Ms. Kenny: The same goes for us.

Senator Maltais: I ask for your indulgence, as I have numerous questions. First, I would like to say what an honour it is for me to see you all here today. I would also like to highlight all the work that the senators from central Canada do — we have three of them here. They have our utmost respect. As a francophone from Quebec, I have great respect for them. They work very hard to keep the French language alive, precisely so that we do not have two classes of citizens in this country.

The proof that you are not second-class citizens — and we experienced this in Quebec — is that the French president arrived in Alberta today, the first such visit to western Canada since 1763. So it has been a long time; the president does not come often. That is a historic first.

Si on avait pu le faire, c'est un projet de loi qu'on aurait proposé. Nous n'en avons toutefois pas le pouvoir. Par conséquent, ce que nous demandons, à tout le moins, c'est la modification du règlement.

Nous avons maintenant ce projet de loi. Si vous nous posez la question, nous vous répondrons ce qui suit. La loi doit faire en sorte que, demain matin, un prochain gouvernement ne viendra pas défaire ce qui a été fait aujourd'hui. C'est un legs que l'on se doit de laisser au Canada tout entier.

La modernisation de la loi, c'est-à-dire cette révision décennale, est très importante. On l'a vu d'ailleurs au Nouveau-Brunswick — et je crois que c'était le sénateur Mockler qui était là. On a vu l'importance de cette révision qui vient d'avoir lieu au Nouveau-Brunswick, l'an dernier, et la façon dont elle a permis justement d'améliorer et de faire en sorte que la loi demeure pertinente.

Le sénateur McIntyre : Ma prochaine question s'adresse au groupe qui est devant nous. Le projet de loi S-205 vise, en partie, à apporter des modifications à la Loi sur les langues officielles à quatre niveaux : la réglementation, l'offre de services, les droits du voyageur et la consultation. Selon vous, lequel de ces niveaux est d'ordre prioritaire, ou bien sont-ils tous d'ordre prioritaire?

M. Boucher : Ils le sont tous. Nous voyons le projet de loi comme une entité. La consultation est importante et elle le sera d'autant plus si on propose des changements. Dans ce contexte, il suffit de voir comment on peut améliorer les choses.

À notre avis, tous les éléments de ce projet de loi s'enchaînent. C'est un tout. Ce n'est pas une question de choisir ici et là. Tous les éléments du projet de loi sont réalisables. C'est une question de volonté.

M. Thériège : J'abonde dans le même sens. Comme Mme Kenny l'a dit, aucune personne n'est plus citoyenne qu'une autre. En ce sens, si notre gouvernement nous disait qu'il ne s'occuperait que de l'éducation à compter de demain, nous aurions un problème.

Je dirais donc la même chose. Les niveaux proposés sont aussi importants les uns les autres.

Mme Kenny : Il en va de même pour nous.

Le sénateur Maltais : Je vous demanderai d'être indulgents, car j'ai plusieurs questions. Dans un premier temps, j'aimerais dire que c'est un honneur pour moi de vous voir, ici, aujourd'hui. Je veux aussi souligner tout le travail que font les sénateurs du centre du Canada — il y en a trois ici — et tout le respect que nous avons. À titre de francophone québécois, j'ai beaucoup de respect pour eux. Ils travaillent très fort pour garder la langue française bien vivante, ceci afin que nous n'ayons pas deux sortes de citoyens dans ce grand pays.

La preuve que vous n'êtes pas des citoyens de deuxième classe — et nous l'avons vécu au Québec —, c'est que le président de la France, aujourd'hui, est arrivé en Alberta. C'est la première fois depuis 1763; cela fait longtemps, il ne vient pas souvent. C'est tout de même une première.

The Chair: Many stayed!

Senator Maltais: I must tell you that I have been in politics for 35 years. When I first came on the scene, Bill 63 was under study. That was a long time ago. Bills 22, 101, 178 and 86 followed, all of which were challenged before the Supreme Court. We had to keep the last one, supported by two charters, the Canadian Charter and the Quebec Charter, in order to obtain a law and achieve linguistic peace. It is not easy. I know that the work you do is not easy. I also know that the issue will not be totally resolved come tomorrow.

Some things are unacceptable, however. I asked the Commissioner of Official Languages just last week about signage. This is a bilingual country, so if signs do not appear in both languages all over the country, someone somewhere is not doing their job. I do not know who, but we need to find them. Is it the Commissioner of Official Languages? The Minister of Canadian Heritage? The Prime Minister? We have to find out who, because the law is supposed to be enforced. Lawmakers do not enact laws simply to put them on the shelf. They enact laws so they can be enforced. Switzerland has four official languages, so all of the country's signage appears in all four languages. It is straightforward. Here, we have two languages, and from Victoria to St. John's, Newfoundland, every sign should appear in both official languages. By the way, the signs in the St. John's airport are bilingual. Kudos!

Furthermore, we need to accept the fact that we do not need new legislation to do what needs doing; we need to start enforcing the one we already have. Together, all of us here today, around the table, should find whoever is responsible and tell them that they have not done their job and that they better get to work immediately. We are talking about services: airports, train stations and ferries. People put their lives in the hands of those who operate these transportation services, so they should know, at the very least, what they are supposed to do on an airplane and where the exits are. The same goes for trains. And, even more importantly, they need to know where the life preservers are on a ferry. It makes absolutely no sense and is unacceptable; I fully agree with you on that.

I am getting to my question. I could engage you in conversation for many minutes, but the chair does not want me to and rightfully so; I am a bit of a chatterbox. The Commissioner of Official Languages did not answer one question. I understood your explanation, Ms. Kenny, but it is still a bit fuzzy in my head. What does the term "sufficient number" mean to you? How many individuals make up a sufficient number in order to warrant the provision of services?

Ms. Kenny: Actually, a community's vitality is not measured in numbers. If we go by numbers, communities will simply dwindle. As I said, there has been an increase in absolute terms. What we are finding out, however, is that, under the exercise that was carried out, the French-language services available in certain offices will be reduced. Some offices that are currently designated

La présidente : Plusieurs sont restés!

Le sénateur Maltais : Je dois vous dire que je suis en politique depuis 35 ans; quand je suis arrivé en politique, on étudiait le projet de loi 63. Il y a longtemps de cela, il y a eu la loi 22, la loi 101, la loi 178, la loi 86, qui ont toutes été contestées par la Cour suprême. Nous avons dû garder la dernière en soulevant les deux Chartes : québécoise et canadienne, pour obtenir une loi et une paix linguistique. Ce n'est pas facile. Le travail que vous faites, je sais que ce n'est pas facile. Je sais aussi que ce n'est pas demain, non plus, que cela sera réglé à 100 p. 100.

Toutefois, il y a des choses qui sont inacceptables. J'ai posé une question au commissaire aux langues officielles pas plus tard que la semaine passée au sujet de l'affichage. On est un pays bilingue; si l'affichage n'est pas bilingue partout au Canada, il y a quelqu'un quelque part qui ne fait pas son travail. Je ne sais pas qui, mais il faudra le trouver. Est-ce le commissaire aux langues officielles, le ministre de Patrimoine canadien, le premier ministre? Il faudra le trouver, parce qu'une loi, il faut qu'elle s'applique. Les législateurs n'adoptent pas des lois pour les mettre au placard. Ils adoptent des lois pour qu'elles soient appliquées. Si vous allez en Suisse, il y a quatre langues officielles et, sur les panneaux d'affichage, il y a les quatre langues, et ce n'est pas compliqué. Ici, il y en a deux, et de Victoria jusqu'à Saint-Jean, de Terre-Neuve, tout devrait être dans les deux langues officielles. En passant, à l'aéroport de Saint-Jean, l'affichage est bilingue. Il n'y a pas beaucoup de francophones à Terre-Neuve-et-Labrador, mais c'est bilingue. Bravo!

Deuxièmement, il faut que soit réglé le fait qu'on n'a pas besoin d'une nouvelle loi pour le faire; il faut commencer par faire appliquer celle qui est en vigueur. Tout le monde ensemble, autour de la table, on devrait trouver le coupable pour lui dire qu'il n'a pas fait son travail et qu'il devrait, demain matin, se mettre à l'ouvrage. Il s'agit de services; on parle d'aéroports, de gares ferroviaires, de traversiers. Ce sont tous des moyens de transport auxquels les gens vont remettre leur vie, alors il faut tout de même qu'ils comprennent ce qu'ils devront faire dans un avion, par quelle porte ils vont entrer et sortir, de même que pour les trains et, une chose encore plus importante, savoir où sont les ceintures de sauvetage sur les traversiers. C'est d'un illogisme inacceptable, et je suis 100 p. 100 d'accord avec vous à ce sujet.

J'en viens à ma question, parce que je pourrais vous entretenir pendant de nombreuses minutes, mais la présidente ne veut pas et elle a raison; je suis un « placoteux ». Il y a une question à laquelle le commissaire aux langues officielles n'a pas répondu. J'ai bien compris votre explication, madame Kenny, mais cela demeure ambigu dans ma tête; que signifie l'expression « le nombre suffisant » pour vous? Quelle est la signification d'un nombre suffisant pour avoir un service?

Mme Kenny : En fait, la vitalité d'une communauté ne se mesure pas par un nombre. Si on se fie à un nombre, on va simplement diminuer. Comme je le disais, en chiffres absolus, il y a eu une croissance. Par contre, ce qu'on apprend, c'est que dans le cadre de l'exercice qui a eu lieu, il y aurait une diminution de l'offre de services en français dans certains bureaux. Il y a des

bilingual will lose that designation. Despite the fact that some communities have experienced growth — such as in Manitoba, where the proportion is below 5 per cent — we are hearing that 10 or so offices will no longer be designated bilingual.

Senator Maltais: I am going to stop you there, because I would not want the word “sufficient” not to apply to you. What is a sufficient number in your view? Is it zero or a thousand people? The Supreme Court has not yet been able to define that term. In the context of Bill 178, Bill 86 had to be introduced and the courts did not define the term; our learned colleagues were not able to define the term “sufficient.” That is the basis for the Supreme Court’s use of the expression “a sufficient number.” But no one has been able to tell me whether it refers to more than one person or less than two.

Ms. Kenny: One. I will ask you this question: how many individuals with impaired mobility are necessary in order for an office to be made accessible to a person in a wheelchair? Did anyone go to the trouble of figuring out that number? No. And rightfully so. I would not want it any other way. Why, then, in my case, is a number necessary in order to tell me whether I am entitled to receive services in French?

Senator Maltais: In your view, a sufficient number is equivalent to one or more than one individuals. Is that correct?

Ms. Kenny: Absolutely.

I would like to respond to your first question regarding the person responsible, if I may. A single person has the authority to tell ministers what to do. Contrary to what people think, that person is not Ms. Glover; even though she is the minister in charge of official languages, she does not have the power to order a minister to fulfill their obligations under the Official Languages Act. The only person who has that power is the Prime Minister. Prime ministers have come and gone over the past 45 years, and not a single one has ever instructed all departments to enforce the act in its entirety. It has been 45 years —

Senator Charette-Poulin: I would like to thank the witnesses for their presentations and their commitment to the issue. It is quite impressive. You take the time to remind us of the fact that bilingualism in Canada is not just a principle, but also the law of the land. As you said, Ms. Kenny, it is a principle that every prime minister has proudly boasted about. When they travel abroad, all prime ministers point to Canada’s bilingual status as one of the country’s keystones.

I listened closely to your presentations and I heard something that struck me. The regulations have not been reviewed in 20 years, and you clearly described how the services did not reflect the social changes that had occurred during that time. Senator Chaput worked very hard to take into account technical

bureaux actuellement désignés bilingues, mais malgré le fait qu’il y ait eu une croissance dans des communautés — comme au Manitoba, en proportion, on est moins de 5 p. 100 —, on entend dire qu’il y aurait une dizaine de bureaux qui ne seraient plus désignés bilingues.

Le sénateur Maltais : Je vous arrête, parce que je ne voudrais pas que le mot « suffisant » ne s’applique qu’à vous. Qu’est-ce pour vous qu’un nombre suffisant? Est-ce zéro ou 1 000 personnes? La Cour suprême n’a pas été capable de définir cela encore. Dans le cadre de la loi 178, on a dû refaire la loi 86, puis les tribunaux ne l’ont pas défini; nos savants confrères n’ont pas été en mesure de définir le mot « suffisant ». C’est sur cela que se base la Cour suprême en évoquant l’expression « un nombre suffisant ». Mais personne n’a pu me dire si c’était plus d’un ni moins de deux.

Mme Kenny : Un. Je vais vous poser la question suivante : combien de personnes à mobilité réduite faut-il pour s’assurer qu’une personne en fauteuil roulant ait accès à un bureau? Est-ce qu’on a pris la peine de le mesurer? Non. Avec raison, d’ailleurs. Je n’aurais pas voulu que ce soit autrement. Mais pourquoi, dans mon cas, il faut une mesure pour me dire si oui ou non j’ai droit à un service en français?

Le sénateur Maltais : Le nombre suffisant, pour vous, cela demeure un ou plusieurs individus; c’est bien cela?

Mme Kenny : Absolument.

Si je peux me permettre de répondre à votre première question concernant la personne responsable, une seule personne a le pouvoir de dire aux ministres quoi faire. Contrairement à ce que les gens pensent, ce n’est pas Mme Glover; elle n’a pas le pouvoir, même si elle est ministre responsable des Langues officielles, d’aller dire à un ministre qu’il doit s’acquitter de ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. La seule personne qui a ce pouvoir et cette autorité, c’est le premier ministre. Les premiers ministres se sont succédé pendant 45 ans, et il n’y en a pas encore un qui ait donné une directive à l’ensemble des ministères leur disant d’appliquer la loi dans son intégralité. Après 45 ans...

La sénatrice Charette-Poulin : J’aimerais remercier nos témoins pour leur présentation et leur implication. C’est très impressionnant. Vous prenez le temps de nous rappeler le fait que le bilinguisme au Canada est un principe et un statut au pays. Comme vous l’avez dit, madame Kenny, c’est un principe dont tous les premiers ministres se sont fièrement vantés. Quand ils vont à l’étranger, tous les premiers ministres parlent du fait que le Canada est un pays bilingue qui reconnaît le fondement même du pays.

J’ai écouté attentivement vos présentations et j’ai été frappée par une chose. Le règlement n’a pas été révisé depuis 20 ans, et vous avez parlé très clairement des changements sociaux qui ont eu lieu au cours des 20 dernières années et qui ne sont justement pas reflétés dans les services; la sénatrice Chaput a travaillé très

changes in the current legislation, but I am getting the sense that you are asking why you have to beg for services in French. Am I wrong?

Ms. Kenny: No. Last week, I was watching *La Facture* on Radio-Canada; the show featured a woman in a wheelchair who was discussing the law requiring 10 per cent of hotel rooms to be accessible to individuals with impaired mobility. She was saying that that was not the reality and that it was humiliating to have to ask people for help. As I was listening to her, I could not help but draw a parallel with what I experience as a francophone. When I arrive at the Regina airport, I am told that, no, no one can serve me in French. And barely a few minutes later, I hear someone asking, “Does anybody speak Polish? I have a Polish traveller.” In my case, they do not even go to the trouble to find out whether anyone can serve me in French. Alternatively, I am pushed aside and told, “Get back in line. I don’t speak French.” It is insulting, and it happens all the time.

I do not want to overlook those departments and institutions that do a terrific job, but I still do not understand why the government is unable to enforce the act. It is a cultural change, and yes, we are made to feel like beggars. I dream of the day when my organization is no longer relevant. That day will come when the rights of francophones and those of anglophones in Quebec are respected and the two groups can live together.

You said it earlier. Switzerland has four official languages and they are managing to do just fine. I do not think other places have groups such as ours who have to fight every single day just to have their rights respected.

Senator Charette-Poulin: I have a follow-up question. In light of the changes proposed in Senator Chaput’s bill, could each of you provide an example showing the importance of the ongoing vitality of both French and English minority language communities across the country? I would like a tangible example, if you could.

Ms. Kenny: Currently, the government is re-designating offices. If a community has grown in size but decreased proportionally in relation to the majority, that community will be told by the government, “No, we are not going to enhance your vitality, we are going to close your offices and we are going to stop serving you in French.”

How can the federal government enhance a community’s vitality when it ceases to provide that community, which already represents the minority, with services in its own language? How can that community’s vitality possibly be enhanced?

Mr. Théberge: There are so many examples. First of all, our artists, the creators, are also members of society. So they too want to receive services in French.

fort pour refléter des changements techniques dans le cadre d’une loi actuelle, mais j’ai l’impression que vous êtes en train de nous demander pourquoi nous sommes obligés de mendier des services en français. Est-ce que je me trompe?

Mme Kenny : Non. Je regardais la semaine dernière l’émission *La Facture* sur la chaîne Radio-Canada; il était question d’une dame en fauteuil roulant qui parlait de cette loi qui doit faire en sorte que 10 p. 100 des chambres d’hôtel soient accessibles aux gens à mobilité réduite. Cette dame disait que ce n’est pas le cas, et que c’est humiliant d’être obligé de demander de l’aide aux gens. Moi, j’étais assise, je regardais cela et je ne pouvais pas m’empêcher de faire un parallèle avec ce que je vis comme francophone. Lorsque j’arrive à l’aéroport de Regina et qu’on me répond que, non, il n’y a pas de services en français, mais que quelques minutes plus tard, j’entends demander : « Does anybody speak Polish? I have a Polish traveller », alors qu’à moi, en français, on ne s’est pas « bâdré » — comme on dit en Acadie — de savoir s’il quelqu’un était capable de m’offrir le service en français. Ou encore, on me dit de me tasser : « Get back in line. I don’t speak French. » C’est insultant, et on vit cela régulièrement.

Je ne veux pas passer sous silence les ministères et les institutions qui font des efforts exceptionnels, mais je ne comprends pas encore pourquoi on n’est pas capable d’appliquer cela. C’est un changement de culture, et, oui, on se sent comme des mendiants. Moi je rêve qu’un jour mon organisme n’ait plus sa pertinence. Ce jour viendra quand on respectera les droits des francophones et des anglophones qui vivent au Québec et lorsqu’ils pourront vivre ensemble.

Vous l’avez dit tout à l’heure. En Suisse, il y a quatre langues officielles et on réussit. Je ne pense pas qu’il y a des groupes comme nous qui sont obligés de se battre tous les jours pour faire respecter leurs droits.

La sénatrice Charette-Poulin : J’ai une question complémentaire. Compte tenu des changements proposés par le projet de loi S-205 de la sénatrice Chaput, pourriez-vous nous donner chacun un exemple de l’importance de l’épanouissement continu des communautés en situation minoritaire partout au pays, francophones et anglophones? Pourriez-vous me donner un exemple concret?

Mme Kenny : L’exercice qu’on fait à l’heure actuelle, c’est de redésigner les bureaux. Une communauté qui a eu une croissance en nombre et qui a perdu en proportion par rapport à la majorité, on lui dira : « Non seulement on ne va pas t’aider à t’épanouir, on va fermer tes bureaux, on ne t’offrira plus le service en français dans les bureaux. »

Comment contribuer à l’épanouissement d’une communauté quand, en plus de vivre en situation minoritaire, il n’y a plus de services offerts par le gouvernement fédéral dans notre langue? Comment cela peut-il contribuer à la vitalité?

M. Théberge : Des exemples, il y en a tellement. Tout d’abord, nos artistes, les créateurs, sont aussi des membres de la société. Donc, eux aussi veulent recevoir des services en français.

If I had to pick an example, I would perhaps pick a cultural centre whose programming funding was cut because the community became smaller. In fact, this francophone cultural centre is often the heart of the community, what used to be the church 100 years ago. That is where the community gathers and that is where it lives.

As Ms. Kenny said, if cuts are being made because there are fewer people, in statistical terms, it is the entire community that suffers, and we end up driving ourselves toward assimilation, toward much greater challenges.

Mr. Boucher: Basically, I would like to answer in a more linear way, meaning that, when we talk about services in this context, it is a matter of vitality, identity and attachment to institutions.

I can tell you that the part that struck me the most in this bill is the whole concept of identity. We do not recognize the identity of the people who might be receiving services in this context and who are contributing to the vitality of the community. Everyone must answer difficult questions in the census. The president of my organization is from Senegal, French is not his mother tongue and he is not counted. I am in an exogamous marriage myself.

When the census asks me what language I speak the most at home, I must answer English. However, once again, I have been working in the community for 30 years and that is how I am identified. We can talk about numbers, we can talk about all sorts of things, but at some point, it comes down to recognizing individuals and communities for who they are.

It is not simple math, but the calculations will obviously help us recognize that. So I see the situation more along those lines.

Senator Charette-Poulin: One last question, quickly. Since the federal government is still a leader in terms of bilingualism in Canada, if Bill S-205 were to improve the current situation of bilingualism in Canada, would providing services in both languages not be a source of vitality for private companies in our communities? What do you think, Mr. Boucher?

Mr. Boucher: Absolutely. People are recognized for who they are. They have the opportunity to go find a service in another language. They can do so in the private sector right now. However, with this addition, if the federal government plays a leadership role and defines it as such, there should be no arguments afterwards. Right now, there is an argument. The private business owner will say, "I do not need to do that, the feds do not do it." Your government does not do that although we are a bilingual country.

S'il faut donner un exemple, je donnerais peut-être celui d'un centre culturel qui, parce que la communauté a diminué, le financement qu'il recevait pour la programmation a été réduit. En fait, ce centre culturel francophone est souvent le noyau de la communauté, c'est l'organisme, c'est le parvis de l'église d'il y a 100 ans. C'est là où la communauté se rassemble et c'est là où elle vit.

Comme Mme Kenny le disait, si on commence à couper parce qu'il y a une diminution du nombre de personnes, en termes statistiques, c'est la communauté en entier qui souffre, et on finit par se pousser nous-mêmes vers une assimilation, vers des difficultés qui sont beaucoup plus grandes.

M. Boucher : Essentiellement, j'aimerais répondre de façon un peu plus linéaire dans le sens que, lorsqu'on parle de services dans ce contexte, c'est une question de vitalité, d'identité, et du rattachement aux institutions.

Je peux vous dire que, ce qui m'a frappé davantage dans ce projet de loi, c'est toute la notion d'identité. On ne reconnaît pas l'identité des gens qui pourraient se prévaloir de services dans ce contexte et qui font partie de la vitalité communautaire. Tout le monde doit répondre à des questions difficiles dans les recensements. Le président de mon organisme est Sénégalais, le français n'est pas sa langue maternelle et il n'est pas comptabilisé. Moi, je suis dans un mariage exogame.

Lorsque le recensement me demande quelle langue je parle le plus à la maison, je dois répondre que c'est l'anglais. Mais, encore une fois, moi qui œuvre dans la communauté depuis une trentaine d'années, c'est comme cela qu'on m'identifie. On peut parler de chiffres, on peut parler de toutes sortes de choses, mais à un moment donné, il est question de reconnaître des individus et une collectivité pour qui ils sont.

Ce n'est pas tout simplement un calcul, mais le calcul va nous amener, évidemment, à reconnaître cela. Alors, moi, je le vois davantage dans ce contexte-là.

La sénatrice Charette-Poulin : Une dernière question, rapidement. Étant donné que le gouvernement fédéral est tout de même un chef de file en matière de bilinguisme au Canada, si le projet de loi S-205 enrichissait le contexte actuel du bilinguisme au Canada, est-ce qu'il ne serait pas une source de vitalité pour que les entreprises privées dans nos communautés puissent offrir des services dans les deux langues? Qu'est-ce que vous en pensez, monsieur Boucher?

M. Boucher : Absolument. Les gens sont reconnus pour qui ils sont. Ils ont l'opportunité d'aller chercher un service dans une autre langue. Ils ont l'occasion, en ce moment, de le faire dans le secteur privé. Cependant, avec cet ajout, si le gouvernement fédéral joue un rôle de leadership et le définit comme tel, il ne devrait pas y avoir d'arguments après. En ce moment, il y a un argument. L'entrepreneur privé dira : « Je n'ai pas besoin de faire cela, le fédéral ne le fait pas. » Votre gouvernement ne le fait pas alors qu'on est un pays bilingue.

Senator Charette-Poulin: Mr. Th  berge, would you like to add something?

Mr. Th  berge: Actually, if I go back to what I was saying earlier, according to Simon Brault, culture is defined by the collective "we." With the amendments proposed in Bill S-205, if we are more inclusive with our communities, we end up with people from Senegal, Belgium and France being part of our community. Then, we are also accepting the definition of our culture as something alive that adapts with our ever-changing communities.

So, in that sense, private companies will eventually have to adapt to that community as well.

Ms. Kenny: I wanted to say that I agree with my colleagues.

Senator Chaput: I am going to add something to Senator Charette-Poulin's question. Briefly, what is your members' profile in general? Mr. Th  berge, you talked about it briefly. What is the profile of all these people able to speak French?

Mr. Th  berge: We are a federation and therefore bring organizations together. We are talking about 22 member organizations representing arts and culture industries, various industries and arts sectors, or even community cultural centres. So these are provincial and territorial organizations.

Senator Chaput: In terms of speaking French, are there requirements for being able to communicate in French?

Mr. Th  berge: Absolutely. Our members are all francophone organizations outside Quebec. Just now, when I mentioned the 3,125 professional artists, I was talking about 3,125 francophone professional artists outside Quebec.

Senator Chaput: Is the first language of these artists always French?

Mr. Th  berge: We should look at that question more closely, but those people are committed to, and identify themselves as members of, the community. They are people who speak French. As to whether it is their mother tongue or not, I cannot really answer that question right now.

Mr. Boucher: Basically, the criterion that we use for our members is the ability to speak French, of course. It does not matter whether they come from abroad or from an immersion school. For us, the desire to speak French is the criterion based on which a person is automatically part of our communities.

Senator Chaput: Do you know what the percentage is?

La s  natrice Charette-Poulin : Monsieur Th  berge, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Th  berge : En fait, si je reviens    ce que je disais tout    l'heure, selon Simon Brault, la culture, c'est la d  finition du « nous » collectif. Gr  ce aux modifications propos  es dans le projet de loi S-205, en   tant plus inclusif avec nos communaut  s, que nous nous retrouvons avec des S  n  galais, des Belges ou des Fran  ais qui font partie de notre communaut  ,    ce moment-l  , nous acceptons aussi que la d  finition de notre culture soit quelque chose de vivant qui s'adapte avec les mouvements de nos communaut  s.

Ainsi, dans ce sens-l  , les entreprises priv  es vont   ventuellement, elles aussi, avoir    s'adapter    cette communaut  -l  .

Mme Kenny : Je voulais abonder dans le m  me sens que mes coll  gues.

La s  natrice Chaput : Je vais ajouter quelque chose    la question de la s  natrice Charette-Poulin. Bri  vement, quel est le profil de vos membres en g  n  ral? Monsieur Th  berge, vous en avez parl   bri  vement. Quel est le profil de toutes ces personnes capables de parler fran  ais?

M. Th  berge : Nous sommes une f  d  ration, donc nous rassemblons des organismes. On parle de 22 organismes membres qui repr  sentent soit des artistes ou des industries culturelles de diff  rentes industries et de diff  rents secteurs artistiques, ou encore des organismes    caract  re culturel communautaires. Donc, des organismes provinciaux et territoriaux.

La s  natrice Chaput : Pour ce qui est de parler le fran  ais, est-ce qu'il y a des obligations de pouvoir communiquer en fran  ais?

M. Th  berge : Absolument. Nos membres sont tous des organismes francophones hors Qu  bec. Quand je parlais, tout    l'heure, de 3 125 artistes professionnels, je parle ici de 3 125 artistes professionnels francophones hors Qu  bec.

La s  natrice Chaput : Parmi ces artistes, la langue premi  re est-elle toujours le fran  ais?

M. Th  berge : Il faudrait approfondir la question, mais, effectivement, ces personnes sont engag  es et s'identifient comme   tant membres de cette communaut  . Ce sont des gens qui s'expriment en fran  ais. Maintenant,    savoir si c'est leur langue maternelle ou pas, je ne peux pas vraiment r  pondre    la question en ce moment.

M. Boucher : Essentiellement, le crit  re que nous utilisons en ce qui a trait    nos membres, c'est le fait de pouvoir s'exprimer en fran  ais,   videmment. Qu'ils proviennent de l'ext  rieur du pays ou d'une   cole d'immersion, peu importe, cela n'a pas d'importance. Pour nous, le fait de vouloir s'exprimer en fran  ais est le crit  re selon lequel une personne fait automatiquement partie de nos communaut  s.

La s  natrice Chaput : Avez-vous une id  e du pourcentage?

Mr. Boucher: I do not know the exact percentage, but when we look at the number of francophones who have been in Manitoba for over 275 years, there are obviously still some. We receive about 200 to 300 newcomers every year. So the profile changes a great deal. It can vary in some schools, but the experience I had with my children is that, over the past ten years, almost one-third to half have been newcomers.

This was not the case before. For people in immersion, the system is completely different from ours, but more and more people are getting involved. Our board of directors now has English-speaking newcomers who learned French. Our profile is quite varied in terms of the people who want to use French, speak French, work in French or be part of this francophone community.

Senator Chaput: In your view, would there be francophones interested in using French-language services, but who are not counted in the current definition?

Mr. Boucher: Exactly.

Ms. Kenny: We are talking about 22 organizations. We are a federation as well, but there is one organization per province — a representative organization, such as the SFM, for instance — and per territory, as well as sectoral working organizations, such as in the areas of culture and health.

These people represent French-speaking Canadians across the country. If we go by our calculations and our definition of francophone, we are talking about 2.6 million francophones outside Quebec, whose mother tongue is French or another language. These are people who have chosen to live part of their lives in French, regardless of their mother tongue or their origins.

Senator Chaput: Ms. Kenny, earlier, you briefly talked about the services provided by federal departments across Canada. You have a lot of experience and knowledge since you have held so many positions that I cannot even list them.

Now, have you ever thought about reorganizing the services within Canada's federal departments that are designated as partially or fully bilingual right now?

Ms. Kenny: Reorganizing?

Senator Chaput: Reorganizing the services so that they are more effective perhaps?

Ms. Kenny: The French-language services?

Senator Chaput: Yes.

Ms. Kenny: It is no secret that, in my previous life, I was the manager of a national official languages program at a federal crown corporation, in Saskatchewan. As you might have guessed, it was Farm Credit Canada. So I was on the other side of the fence.

M. Boucher : Le pourcentage exact, non, mais quand on examine le nombre de francophones qui sont au Manitoba depuis 275 ans, il en reste encore, c'est clair. Des nouveaux arrivants, on en reçoit quelque 200 à 300 par année. Alors, le profil change énormément. Ça peut varier dans certaines écoles, mais l'expérience que j'ai eue avec mes enfants, c'est que, depuis une dizaine d'années, environ du tiers à la moitié sont de nouveaux arrivants.

Auparavant, ce n'était pas le cas. Pour ce qui est des personnes en immersion, c'est un système différent du nôtre, mais de plus en plus de gens s'y impliquent. Notre conseil d'administration compte présentement de nouveaux arrivants anglophones qui ont appris le français. Notre profil est assez varié en ce qui concerne les gens qui veulent utiliser le français, s'exprimer en français, travailler en français ou faire partie de cette communauté francophone.

La sénatrice Chaput : D'après vous, ce serait des francophones qui seraient intéressés à utiliser les services en français, mais qui ne seraient pas comptabilisés selon la présente définition?

M. Boucher : C'est exact.

Mme Kenny : On parle de 22 organismes. Nous sommes une fédération également, mais il y a un organisme par province — qui est l'organisme porte-parole, comme la SFM, par exemple — et par territoire, ainsi que des organismes à vocation sectorielle, comme dans les domaines de la culture et de la santé.

Ces gens représentent les citoyens d'expression française à l'échelle du pays. Si on utilise notre calcul et notre définition de francophone, on parle de 2,6 millions de francophones à l'extérieur du Québec, de langue maternelle française ou autre. Ce sont des gens qui ont choisi de vivre une partie de leur vie en français, peu importe leur langue maternelle ou leur origine.

La sénatrice Chaput : Madame Kenny, vous avez parlé brièvement, tout à l'heure, des services offerts par les ministères fédéraux à travers le Canada. Vous avez beaucoup d'expérience et beaucoup de connaissances, puisque vous avez occupé tellement de fonctions que je ne pourrais même pas les nommer.

Maintenant, avez-vous déjà songé à une réorganisation des services au sein de ces ministères fédéraux canadiens qui sont présentement désignés bilingues, partiellement ou complètement?

Mme Kenny : Une réorganisation?

La sénatrice Chaput : Une réorganisation des services pour qu'ils soient peut-être plus efficaces?

Mme Kenny : Les services en français?

La sénatrice Chaput : Oui.

Mme Kenny : Dans ma vie précédente, je ne vous cacherais pas que j'étais gestionnaire d'un programme national de langues officielles au sein d'une société d'État fédérale, en Saskatchewan. Vous pouvez peut-être deviner qu'il s'agissait de Financement agricole Canada. Donc, je me suis retrouvée de l'autre côté de la clôture.

At that time, our CEO, John Ryan, was a unilingual anglophone who became a champion of official languages to the extent that he received an award from the Commissioner of Official Languages.

He had realized that the culture needed to be changed and that, in order to make Farm Credit Canada stand out as a market-based agricultural lender, we had to start making service a priority. For him, a quality service was a service provided in the client's language. There was no compromise there.

As a result, without a budget other than a portion of my salary and that of my assistant, a change in culture was made. There was a will to make sure that we were providing services in all the offices designated bilingual and that, in the offices that were not designated bilingual, where we received requests from farmers wanting to do business with us, we sent an employee who spoke French.

I was there when Farm Credit Canada's regulations were revised last. At that time, the Treasury Board Secretariat had decided that two or three of our offices were no longer going to be designated as bilingual. John Ryan indicated that there were anglophone and francophone clients in those offices, including in one in Quebec, and that the service was going to make all the difference in our case. He decided to keep the bilingual designation despite the commissioner's recommendation.

There are no financial costs for that. All you need is a will. Tomorrow morning, we could decide to designate as bilingual all the offices across the country and to find the means to provide a minimum level of services — we talked earlier about a Service Canada pilot project that provided the minimum level of services to everyone — and in offices designated bilingual where there might be an institutional vitality, a community and a need, there would be a full range of services. I experienced that without a budget, and Mr. Ryan received an award from Dyane Adam, the commissioner at the time.

The Chair: What connection do you see between the bill that proposes to modernize Part IV of the Official Languages Act and Part VII that deals with the development of communities?

Ms. Kenny: The link is very important. If the service is not there, how am I supposed to develop? How am I supposed to continue to grow?

I am thinking of what my colleague said when he talked about a complaint that was made. The regulations, as they stand, fly in the face of the Official Languages Act. We cannot grow if our services keep being reduced.

I drew a parallel just now with a plant. A small community will get less money, because it has a community centre with fewer people, but the community with more people will get more money. How can we say that those are fair and equitable services? How will that small plant that has less fertilizer, less water and

À l'époque, nous avons un président-directeur général, John Ryan, qui était unilingue anglophone et qui est devenu un champion des langues officielles, à tel point qu'il a gagné le prix de la commissaire aux langues officielles.

Il avait constaté qu'il fallait opérer un changement de culture et que, pour démarquer Financement agricole Canada, qui est un prêteur agricole du marché, on devait accorder la priorité au service, d'abord. Pour lui, un service de qualité, c'était un service offert dans sa langue. Il n'y avait pas de compromis à faire.

Donc, sans autre budget qu'une partie de mon salaire et celui de mon adjointe, un changement s'est opéré sur le plan culturel. Une volonté s'est opérée pour faire en sorte que nous offririons des services dans tous les bureaux désignés bilingues et que, dans les bureaux non désignés bilingues, où nous recevions des demandes de la part d'agriculteurs qui voulaient faire affaire avec nous, nous allions envoyer un employé qui parlait français.

J'étais là à l'époque de la dernière révision du règlement à Financement agricole Canada. À cette époque, le Secrétariat du Conseil du Trésor avait décidé que deux ou trois de nos bureaux n'allaient plus être désignés bilingues. John Ryan a précisé qu'il y avait des clients anglophones et francophones dans ces bureaux-là, y compris un au Québec, et que le service allait faire la différence pour nous. Il a décidé de maintenir la désignation bilingue malgré la recommandation du commissaire.

Il n'y a pas de coûts financiers liés à cela. Il faut une volonté. On pourrait décider, demain matin, de désigner bilingues les bureaux d'un bout à l'autre du pays et de trouver les moyens d'offrir un minimum de services — on a parlé tantôt d'un projet pilote de Service Canada qui avait permis d'offrir à tout le monde un minimum de services —, et dans les bureaux désignés bilingues où il y aurait une vitalité institutionnelle, où il y aurait une communauté et un besoin, le service complet. Je l'ai vécu sans budget, et M. Ryan a reçu un prix de la part de la commissaire de l'époque, Dyane Adam.

La présidente : Quel lien voyez-vous entre le projet de loi qui propose une modernisation de la partie IV de la Loi sur les langues officielles et la partie VII qui parle de l'épanouissement des communautés?

Mme Kenny : Le lien est très important. Si on ne m'offre pas le service, comment voulez-vous que je m'épanouisse? Comment voulez-vous que je continue à évoluer?

Je pense à mon collègue qui parlait d'une plainte qui a été déposée. Le règlement, tel qu'il est conçu actuellement, va à l'encontre de la Loi sur les langues officielles. On ne peut pas s'épanouir si on continue à diminuer nos services.

Je faisais tout à l'heure une analogie avec une plante. On va consacrer moins d'argent à la petite communauté, parce que c'est un centre communautaire où il y a moins de gens, et celle où il y en a davantage, on va lui offrir plus d'argent. Comment peut-on parler de services équitables et égaux? Comment cette petite

less sun grow like the bigger plant that has all the means and resources it needs? That makes no sense.

The Chair: You talked about the concept of real equality in your opening remarks. What do you think about the way this principle—which has been expressed in case law—is applied in the bill?

Ms. Kenny: In the bill?

The Chair: The bill proposed by Senator Chapat.

Ms. Kenny: I will define real equality for you. My colleagues might want to add something.

Real equality does not mean that you will give me the same thing in the same way. Let us take a fictional example. In a community, say my community in Regina, Saskatchewan, Service Canada decides to give training and says that, if 50 francophones register, it will give training X. There might not be 50 francophones registering in Regina, so perhaps the limit will be lowered to 20 registrations to reflect the situation. This is an example of taking action to provide the same kind of service, while factoring in the specificities of the community.

Mr. Théberge: I would just add another example. When we talk about communication, real equality does not mean doing the same thing for everyone; it means tailoring the methods of delivery. In this day and age, where Radio-Canada is affected in some ways, we all know that, in some communities, Radio-Canada is the only service provider, so those services must really be used.

In other communities, like in Chéticamp, Nova Scotia, where community radio not only has an audience rating of 96 per cent from the community, but also a trust rating of 98 per cent from the community, perhaps we should use Radio-Canada's community radio. There are some regions where we really have to rethink our delivery methods to achieve this level of equality.

Community radio is a very good example in a number of francophone communities. In others, community newspapers are very active and have some clout in the community. Let us remember that media content often comes from the community, so the link is already established. We do not need to reinvent the wheel here; we just need to use what is already in place.

The Chair: Thank you for these clarifications. Seeing no other senators wanting to ask questions, I would like, on behalf of the Standing Senate Committee on Official Languages, to sincerely thank our participants today.

Thank you for your commitment. Thank you for your patience. Thank you for sharing your comments with us. This will definitely help us as we study the bill.

plante qui a moins d'engrais, moins d'eau et moins de soleil parce qu'elle est plus petite va-t-elle s'épanouir comme la plus grande plante qui, elle, aura tous les moyens et toutes les ressources? C'est un non-sens.

La présidente : Vous avez mentionné le concept d'égalité réelle dans vos commentaires préliminaires. Comment voyez-vous l'application de ce principe—qui a été évoqué dans la jurisprudence—dans le projet de loi?

Mme Kenny : Dans le projet de loi?

La présidente : Le projet de loi proposé par la sénatrice Chapat.

Mme Kenny : Je vais vous donner la définition de l'égalité réelle. Mes collègues voudront peut-être ajouter quelque chose.

L'égalité réelle ne veut pas dire que vous allez m'offrir la même chose de la même façon. Prenons un exemple fictif. Dans une communauté, disons, chez moi, à Regina, en Saskatchewan, Service Canada décide d'offrir une formation et détermine que, dès que 50 francophones s'y inscrivent, il offre la formation X. Il n'y aura peut-être pas 50 inscriptions de francophones à Regina, on baissera peut-être alors le seuil à 20 inscriptions pour s'adapter. Il s'agit là de prendre des moyens pour offrir le même genre de service tout en tenant compte des spécificités de la communauté.

M. Théberge : J'ajouterais simplement un autre exemple. Lorsqu'on parle de communication, l'égalité réelle, ce n'est pas de faire une chose pour répondre à tous, mais d'adapter les méthodes de livraison. Dans l'ère d'aujourd'hui, où Radio-Canada est touchée de certaines manières, nous savons tous que, dans certaines communautés, Radio-Canada est le seul livreur de services, donc ils doivent effectivement être utilisés.

Dans d'autres communautés, comme à Chéticamp, en Nouvelle-Écosse, où la radio communautaire a non seulement une cote d'écoute d'environ 96 p. 100 de la communauté, mais aussi un taux de confiance de 98 p. 100 de la communauté, peut-être faut-il y utiliser plutôt la radio communautaire de Radio-Canada. Il y a certaines régions où, effectivement, il faut repenser à nos méthodes de livraison pour arriver à cette égalité.

La radio communautaire est un très bon exemple dans plusieurs communautés francophones. Dans d'autres, ce sont les journaux communautaires qui sont très actifs et qui ont une emprise sur la communauté. Rappelons-le, le contenu de ces médias provient souvent de la communauté et ils ont déjà créé un lien. Il ne faut pas réinventer la roue, ici, mais utiliser ce qui existe déjà.

La présidente : Merci pour ses précisions. Ne voyant pas d'autres sénateurs qui désirent poser des questions, j'aimerais, au nom du Comité sénatorial permanent des langues officielles, remercier très sincèrement nos participants d'aujourd'hui.

Je vous remercie de votre engagement. Merci de votre passion. Merci d'avoir partagé vos propos avec nous. Il est certain que cela nous aidera dans le cadre de notre étude du projet de loi.

We are going to suspend the meeting for five minutes to allow our next witnesses to take their places.

(The committee suspended)

(The committee resumed)

The Chair: Honourable senators, we are continuing our study of Bill S-205. Our next witnesses are James Shea, vice-president, and Stephen D. Thompson, director of policy, research and public affairs, from Quebec Community Groups Network.

I invite the witnesses to give their presentation, and the senators will ask their questions afterwards.

[English]

James Shea, Vice-President, Quebec Community Groups Network: Good evening, Senator Tardif, Senator Fortin-Duplessis and honourable senators of the Standing Senate Committee on Official Languages. It is a pleasure for us to be with you again and share our observations on Bill S-205, an act to amend the Official Languages Act. I am the vice-president of the Quebec Community Groups Network. With me this evening is our director of policy, research and public affairs and the expert, Stephen Thompson.

We would like to congratulate Senator Chaput for her leadership in creating and tabling this piece of legislation, the most recent of the senator's initiatives in this continuing effort that the QCGN has and continues to support.

We would like to thank Senator Chaput for continuing to consult the QCGN as the representative of Canada's English linguistic minority communities, which we collectively refer to as the English-speaking community of Quebec. Our community, as you know, represents half of all Canadians living in an official language minority community. We have a vested interest in federal legislation or regulations that affect the Official Languages Act.

The doctrine of linguistic duality and the language of the constitution make clear the equality of French and English, our two official languages. Although the right to communicate with and to receive available services from the Government of Canada in our official languages are bounded, it is the duty of government to be constantly expanding those borders.

The vision of Bill S-205 is certainly to move the official languages forward. This ambitious legislation seeks to ensure equal quality of communications and services offered by federal institutions in each official language and significantly alter the way demand is determined in fulfilling Part IV obligations. It would also move matters now dealt with in regulations into law, providing a level of stability. More consultations would be held with the official language minority communities, and both official languages would be more present and available in the lives of the travelling public.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes afin de laisser nos prochains témoins s'installer.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Honorables sénateurs, nous continuons notre étude du projet de loi S-205. Nos prochains témoins sont M. James Shea, vice-président, ainsi que M. Stephen D. Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques de Quebec Community Groups Network.

J'invite les témoins à donner leur présentation et, par la suite, les sénateurs poseront leurs questions.

[Traduction]

James Shea, vice-président, Quebec Community Group Network : Bonjour, madame la sénatrice Tardif, bonjour, madame la sénatrice Fortin-Duplessis, et bonjour, honorables sénateurs du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Nous sommes heureux d'être de retour devant le comité pour vous communiquer nos observations et nos commentaires sur le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles.

Je suis vice-président du Quebec Community Group Network. Aujourd'hui, je suis accompagné de Stephen Thompson, spécialiste et directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques.

Nous aimerions féliciter la sénatrice Chaput de continuer de consulter le QCGN en tant qu'organisme représentant les minorités de langue anglaise du Canada, que nous appelons collectivement les communautés anglophones du Québec. Comme vous le savez, notre communauté représente la moitié des Canadiens qui vivent dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire. Nous avons un intérêt particulier à l'égard des lois ou des règlements fédéraux qui ont des répercussions sur la Loi sur les langues officielles.

La doctrine de la dualité linguistique et le libellé de la Constitution établissent clairement l'égalité du français et de l'anglais, nos deux langues officielles. Même si le droit de communiquer avec le gouvernement du Canada et d'en recevoir les services dans notre langue officielle est restreint, le gouvernement a le devoir de repousser constamment ces limites.

La vision du projet de loi S-205 est certainement de faire progresser les langues officielles. Ce projet de loi ambitieux vise à garantir l'égalité de la qualité des communications et des services offerts par les institutions fédérales dans les deux langues officielles et à modifier de façon importante la façon dont la demande est définie pour répondre aux obligations de la partie IV. Il intégrerait également dans la loi des éléments actuellement visés par le règlement, ce qui procurerait une certaine stabilité. On mènerait plus de consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et les deux langues officielles seraient davantage présentes et accessibles aux voyageurs.

The QCGN has supported iterations of Bill 205, which we view as a natural and necessary evolution of the Official Languages Act. The QCGN is most impressed with clause 5(2) of the bill, which would significantly increase the public demand calculation in Quebec.

Metropolitan areas like the Saguenay, Quebec City and Trois-Rivières would see population demands grow from under 2 per cent of the majority community to 20, 36 and 28 per cent respectively.

The demand population for Ottawa-Gatineau would increase from 17.3 per cent to 64 per cent. Our understanding of the impact of clause 5(2) will not be complete until the committee hears from the Treasury Board Secretariat, who is, coincidentally, leading the post-decentennial census official language regulations reappraisal exercise.

A purpose of the Official Languages Act is to “support the development of English and French linguistic minority communities; and advance the equal status and use of English and French.” All parts must be reviewed and viewed as interdependent.

We wonder, however, whether expanding the demand population under Part IV of the act will dilute resources targeted to fulfill Part VII obligations. Bill S-205 adds the number of persons able to communicate in the minority, in effect, bilingual Canadians to demand population calculus. But current approaches to the Government of Canada’s commitments under section 41 of the act focus only on the English and French linguistic minority communities.

The definition of those communities — how their membership is determined — is a matter of regulation. Are there risks associated with weaving Part VII concepts into Part IV of the act? Can we have our cake and eat it, too?

We also note evolution in how federal services are delivered to Canadians. Direct over-the-counter services are becoming much less common as Canadians choose to access services by phone or online. It is much easier to provide service of equal quality in both official languages in this way, but it does dilute regional and local contact and context and makes interfacing with the federal government much more of an individual experience. The consultative mechanisms that Bill S-205 would weave into Part IV will be affected by this individual approach to service delivery.

Finally, we are concerned about the political risk that could accompany Bill S-205’s implementation in Quebec. Again, we defer to the experts in the Treasury Board Secretariat; however,

Le QCGN a appuyé les différentes versions du projet de loi S-205, qui à notre avis représente une évolution naturelle et nécessaire de la Loi sur les langues officielles. Les membres du QCGN sont très impressionnés par le paragraphe 5(2) du projet de loi, car il augmenterait de façon importante le calcul de la demande publique au Québec.

La demande de la population dans des régions métropolitaines telles le Saguenay, la ville de Québec et Trois-Rivières passerait de moins de 2 p. 100 de la communauté majoritaire à 20, 36 et 28 p. 100 respectivement.

La demande de la population de la région d’Ottawa-Gatineau passerait de 17,3 p. 100 à 64 p. 100. Notre compréhension du paragraphe 5(2) ne sera pas complète avant que le comité entende le Secrétariat du Conseil du Trésor qui, par coïncidence, mène l’exercice de révision post-décennal de l’application du Règlement sur les langues officielles.

L’une des raisons d’être de la Loi sur les langues officielles est d’« appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et de faire progresser l’égalité du statut de l’utilisation de l’anglais et du français. » Toutes les parties doivent être examinées et considérées comme étant interdépendantes.

Toutefois, nous nous demandons si l’expansion de la demande de la population en vertu de la partie IV de la loi diluera les ressources ciblées pour remplir les obligations de la partie VII. Le projet de loi S-205 ajoute le nombre de personnes en mesure de communiquer dans la minorité, c’est-à-dire les Canadiens bilingues, au calcul de la demande de la population. Toutefois, les approches actuelles liées aux engagements du gouvernement du Canada en vertu de l’article 41 de la loi visent seulement les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

La définition de ces communautés — la façon dont on détermine leur composition — dépend des règlements. L’intégration des notions de la partie VII dans la partie IV de la loi pose-t-elle des risques? Pouvons-nous avoir le beurre et l’argent du beurre?

Nous remarquons également l’évolution de la façon dont les services fédéraux sont offerts aux Canadiens. Les services offerts directement au comptoir sont de moins en moins communs à mesure que les Canadiens choisissent d’avoir accès aux services par téléphone ou en ligne. Il est beaucoup plus facile de fournir des services de qualité égale dans les deux langues officielles de cette façon, mais cela dilue le contact et le contexte régional et l’interaction avec le gouvernement fédéral devient une expérience beaucoup plus individuelle. Les mécanismes de consultation que le projet de loi S-205 intégrera à la partie IV seront touchés par cette approche individuelle de la prestation des services.

Enfin, nous sommes préoccupés par le risque politique que pourrait poser la mise en œuvre du projet de loi S-205 au Québec. Encore une fois, nous nous en remettons aux experts du

we do not think that the bill would have significant impact in Quebec. Optics, however, are another matter. Would it be tempting to territorialize the bill's effects?

Senators, the QCGN is pleased to support legislation that enhances our section 20 constitutional language rights and welcomes opportunities to improve Canada's Official Languages Act.

The Chair: Thank you very much, Mr. Shea.

Senator Charette-Poulin: Thank you, Mr. Shea and Mr. Thompson, for appearing before the committee. It is interesting how your presentation reminds us, Mr. Shea, that the story of official bilingualism is a story of its own in every area of the country, so that the implementation of changes to the Official Languages Act would be implemented probably in a very different way in different parts of the country.

You gave numbers as an example of benefits for the bill, for the English-speaking community in Quebec. Could you give me an example of the service delivery that would be improved?

Mr. Shea: I'm going to defer to Mr. Thompson on that one. I'm not trying to duck the question, but I have approached this from another mindset with respect to languages, and my background, obviously, being in education, is more from that perspective than from the service delivery perspective. I will leave it to you, sir.

Stephen D. Thompson, Director, Policy, Research and Public Affairs, Quebec Community Groups Network: The majority of our population lives in the census metropolitan areas, or CMAs, well over 90 per cent, and we work very closely with Service Canada, that does an excellent job consulting with the QCGN and the community for delivery of services to Canadians through the QCGN. We continue to be involved with the Treasury Board Secretariat in the current exercise.

We think that the bill would be relatively neutral for most English-speaking Quebecers in terms of its effect. The only two communities where there could be an increase in service would be the Saguenay and the Trois-Rivières regions.

Senator Charette-Poulin: Those are important regions also.

Mr. Thompson: They are.

Senator Charette-Poulin: But you are supporting the bill.

Mr. Thompson: Of course.

Senator Charette-Poulin: Because we discussed with the earlier panel the principle that it rests upon.

Secrétariat du Conseil du Trésor. Toutefois, nous ne croyons pas que le projet de loi aurait des répercussions importantes au Québec. Mais c'est différent en ce qui concerne la perception. Sera-t-on tenté de territorialiser les répercussions du projet de loi?

Mesdames et messieurs les sénateurs, le QCGN est heureux d'appuyer un projet de loi qui améliore nos droits linguistiques constitutionnels conférés par l'article 20, et il accueille à bras ouverts les occasions d'améliorer la Loi sur les langues officielles du Canada.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Shea.

La sénatrice Charette-Poulin : Merci, monsieur Shea, et merci, monsieur Thompson, de comparaître devant le comité. Monsieur Shea, il est intéressant de noter à quel point votre exposé nous rappelle que l'histoire du bilinguisme officiel a sa propre version dans chaque région du pays, et que la mise en œuvre des modifications apportées à la Loi sur les langues officielles s'effectuera probablement de façon très différente dans chacune de ces régions.

Vous avez cité des chiffres pour illustrer les avantages du projet de loi pour la communauté anglophone du Québec. Pourriez-vous me donner un exemple de la façon dont la prestation des services serait améliorée?

M. Shea : Je vais demander à M. Thompson de répondre à cette question. Je n'essaie pas d'éviter la question, mais j'ai adopté une approche différente en ce qui concerne les langues, car mes antécédents sont manifestement dans le domaine de l'éducation, et mon point de vue est davantage lié à ce domaine qu'à la prestation des services. Je m'en remets donc à vous, monsieur.

Stephen D. Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques, Quebec Community Groups Network : La majorité de notre population, c'est-à-dire plus de 90 p. 100, habite dans les régions métropolitaines de recensement, ou les RMR, et nous collaborons très étroitement avec Service Canada, qui fait un excellent travail en ce qui concerne les consultations auprès du QCGN et la communauté pour la prestation de services aux Canadiens par l'entremise du QCGN. Nous continuons de travailler avec le Secrétariat du Conseil du Trésor dans l'exercice actuel.

Nous pensons que les effets du projet de loi seraient relativement neutres pour la plupart des Québécois anglophones. Les deux seules communautés qui profiteraient d'une augmentation des services offerts seraient celles du Saguenay et de Trois-Rivières.

La sénatrice Charette-Poulin : Ce sont également des régions importantes.

M. Thompson : Oui.

La sénatrice Charette-Poulin : Mais vous appuyez le projet de loi.

M. Thompson : Bien sûr.

La sénatrice Charette-Poulin : Parce que nous avons discuté de son principe fondamental avec les témoins du groupe précédent.

In your experience, and we were speaking privately, Mr. Shea, of your experience with Parents for French, how do you see this bill being of support to organizations other than your own?

Mr. Shea: I guess I see it from a perspective of a greater proportion of our community moving towards bilingualism, and choosing to, as opposed to needing to, request a service in one language or another, but choosing to request that service in one language or another, which is our right, and I find that more, in a sense, are choosing to make that distinction.

As an English speaker who is learning to speak and use French, one sometimes wishes to use that option to seek the service in the French language in a sense to improve one's ability to communicate and understand. It is not a necessity, but it is more of an expressed opportunity to be able to do that.

Obviously, a place to do it would be within the context of federal institutions because, indeed, they're required to respond. One might indicate that if one is posing a question in français and the recipient or the person at the desk providing the service senses that they may want to speak English, well, the reality is if one addresses the situation in français the person should respond in français, even if the français is not as impeccable as the person receiving the service might want it to be.

Senator Wells: You noted near the end of your presentation, Mr. Shea, and the question can be for whoever is more appropriate for the response, that you are concerned about the political risk that accompanies the implementation of Bill S-205 in Quebec. I go now to the legislative summary of Bill S-205, and essentially, it is to clarify the duties of the federal government in relation to Part IV, which deals with communications with and services to the public; and Part VI, which deals with areas such as consultations and proposed regulation.

What do you see as the risk that could be there, in particular for Quebec, but for other parts of Canada as well?

Mr. Thompson: The fundamental change in the regulation or the law, that the law is proposing as opposed to regulation — and our understanding of this is slightly different than the previous witnesses — is that, right now, a significant demand is calculated on the first official language spoken. It is not a mother tongue calculation; it is a first official language spoken calculation, section 4 of the regulation for the Official Languages Act.

Census Canada counts this and has for a number of years. If you go to the current census and the community profile, you can pull up the language profile in that community. It gives you a figure, and it gives you a percentage of that community, and the current regulations are 5,000 and 5 per cent.

That's the way it is done right now. What this legislation proposes is to count people who can speak the official language.

Selon votre expérience — et nous avons parlé en privé, monsieur Shea, de votre expérience avec l'organisme Parents for French —, comment le projet de loi appuierait-il les autres organismes?

M. Shea : Je présume que je vois les choses selon la perspective qu'une plus grande partie des membres de notre communauté se dirigent vers le bilinguisme, car ils choisissent — au lieu d'y être obligés — de demander un service dans une langue ou une autre. C'est notre droit, et je trouve qu'un plus grand nombre de personnes choisissent de faire cette distinction.

Un anglophone qui apprend à utiliser le français souhaite parfois pouvoir demander le service en français, afin d'améliorer sa capacité de communiquer dans cette langue et de la comprendre. Ce n'est pas nécessaire, mais on souhaite avoir cette occasion.

Manifestement, le contexte des institutions fédérales est un bon endroit pour profiter de ce genre d'occasion, puisque ces institutions doivent répondre à cette demande. On pourrait faire valoir que si une personne pose une question en français et que l'employé au comptoir donne l'impression de souhaiter parler en anglais, eh bien, la réalité, c'est que si une personne s'exprime en français dans une situation, l'autre personne devrait répondre en français, même si le français n'est pas aussi impeccable que le souhaiterait la personne qui reçoit le service.

Le sénateur Wells : Vers la fin de votre exposé, monsieur Shea, vous avez indiqué — et la question peut être posée à la personne la mieux placée pour répondre — que vous êtes préoccupé par le risque politique qui accompagne la mise en œuvre du projet de loi S-205 au Québec. Je me réfère au résumé législatif du projet de loi S-205 et, essentiellement, il vise à préciser les obligations du gouvernement fédéral relativement à la partie IV, qui concerne les communications avec la population et les services qui lui sont offerts, ainsi qu'à la partie VI, qui concerne des domaines comme les consultations et les règlements proposés.

À votre avis, quel risque cela pourrait-il poser, surtout pour le Québec, mais également pour d'autres régions du Canada?

M. Thompson : Le changement fondamental dans le règlement ou dans la loi, que la loi propose au lieu du règlement — et nous comprenons cela un peu différemment que les témoins précédents —, c'est qu'en ce moment, une demande importante est calculée selon la première langue officielle parlée. En effet, dans l'article 4 du Règlement de la Loi sur les langues officielles, on ne retrouve pas un calcul fondé sur la langue maternelle, mais un calcul fondé sur la première langue officielle parlée.

Recensement Canada effectue ce comptage depuis plusieurs années. Si vous consultez le recensement actuel et un profil de collectivité, vous pouvez extraire son profil linguistique. Vous obtiendrez un chiffre et un pourcentage de cette collectivité, et selon le règlement en vigueur, il faut 5 000 et 5 p. 100.

C'est la procédure actuelle. Le projet de loi propose plutôt de compter les gens qui peuvent parler la langue officielle.

The highest rates of bilingualism in the country are found in Quebec. It's the highest bilingual anglophone cohort, and it shouldn't be surprising in Quebec, because it is a minority language in Canada, that there is a very high level of francophone bilingualism in Canada.

We understand where other communities would have an interest, and it might be politically feasible to count the number of Canadians who speak French as part of a francophone community outside of Quebec.

Would it be possible to count French-speaking Quebecers as English speakers for the purposes of the provision of services in Part IV of the Official Languages Act? That's the political risk. You saw the numbers we quoted tonight, which raises the population of Gatineau, for example, from 17 per cent to 60 per cent. Imagine Saguenay waking up tomorrow and finding out that 30 per cent of it is anglophone; there might be some confusion.

How that would be worked out and how that would play out on the ground might pose some political risk.

Senator Wells: Thank you. One more question, if I may, madam chair.

The Chair: Is it on the same topic?

Senator Poirier: I can ask mine afterwards.

The Chair: Please go ahead, then, Senator Wells.

Senator Wells: Thank you very much. Does the QCGN have an opinion on how changes to the Official Languages Act might be better effected? Again, later in your introductory comments, you talked not specifically about Bill S-205 but in general about how changes to the Official Languages Act might be done.

Mr. Thompson: With regard to the way that Bill S-205 is being presented as a private member's bill, private members' bills have affected the Official Languages Act in the past. Last year or the year before, we saw the — I can't remember. We supported it and testified on it, the private member's bill in the house for the agents of Parliament bill. We supported that. It was a private member's bill, but it had all-party support and it made its way through the house and then, of course, it became law.

We think that official language is one of those core Canadian aspects where I think you always want to guarantee success. I don't think it's in anybody's best interest not to have an official languages project not meet with success. You don't want to build expectations and then let those expectations down.

Les taux de bilinguisme les plus élevés au pays se trouvent au Québec. C'est la cohorte anglophone bilingue la plus nombreuse, et cela ne devrait pas être surprenant au Québec, car c'est une langue minoritaire au Canada, qu'il y ait un taux de bilinguisme très élevé chez les francophones du Canada.

Nous comprenons pourquoi les autres communautés seraient intéressées, et il pourrait être possible, sur le plan politique, de compter le nombre de Canadiens qui parlent français et qui font partie d'une communauté francophone à l'extérieur du Québec.

Serait-il possible de compter les Québécois francophones comme anglophones pour la prestation de services en vertu de la partie IV de la Loi sur les langues officielles? C'est le risque politique. Vous avez entendu les nombres que nous avons cités aujourd'hui, et qui augmentent la proportion de la population de Gatineau, par exemple, de 17 à 60 p. 100. Imaginez que les habitants du Saguenay apprennent, du jour au lendemain, que 30 p. 100 de la population est anglophone. Cela pourrait créer une certaine confusion.

La façon dont cette mesure serait mise en œuvre et la façon dont elle serait concrétisée pourraient poser un certain risque sur le plan politique.

Le sénateur Wells : Merci. J'aimerais poser une autre question, si vous me le permettez, madame la présidente.

La présidente : Est-ce sur le même sujet?

La sénatrice Poirier : Je peux poser ma question ensuite.

La présidente : Dans ce cas, allez-y, sénateur Wells.

Le sénateur Wells : Merci beaucoup. Les membres du QCGN ont-ils un avis sur la façon dont les modifications à la Loi sur les langues officielles pourraient être plus efficaces? Encore une fois, plus loin dans votre exposé, vous n'avez pas parlé du projet de loi S-205 en termes précis, mais en général, de la façon dont les changements à la Loi sur les langues officielles pouvaient être effectués.

M. Thompson : Le projet de loi S-205 est un projet de loi d'initiative parlementaire, et les projets de loi d'initiative parlementaire ont déjà eu des répercussions sur la Loi sur les langues officielles. L'an dernier ou l'année précédente, nous avons vu le... Je n'arrive pas à m'en souvenir. Nous avons appuyé le projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre et nous avons témoigné à son sujet pour les hauts fonctionnaires du Parlement. Nous l'avons appuyé. C'était un projet de loi d'initiative parlementaire, mais il avait l'appui de tous les partis et il s'est rendu jusqu'à la Chambre et ensuite, évidemment, il est devenu une loi.

Nous pensons que les langues officielles représentent l'un des éléments centraux du Canada dont on veut toujours garantir la réussite. Je ne crois pas que l'échec d'un projet de loi sur les langues officielles profitera à qui que ce soit. On ne veut pas créer des attentes pour ensuite décevoir les gens.

So we would think that any amendment to the Official Languages Act, no matter where it came from, should always be done in a way that garners as much support as possible, and in that way guarantee or give it as much chance as possible for success.

The other thing we would observe in Bill S-205 is that the changes to Part IV of the act — and at least in Quebec, as we've seen with the numbers we've presented tonight, and we expect it would be the same in the rest of the country — it appears will incur a greater draw on government resources to provide an expenditure of resources. So maybe bills that require that kind of commitment may be better originated in the house. Those would be our observations on the legislation.

Senator Poirier: My question is following some of the comments that you were making to Senator Wells' question on the potential risks.

I guess I have more of a comment than a question, but being from New Brunswick, an official bilingual province, we dealt with something similar to the risks you were just describing a little while ago, where the government of the day, quite a few years ago, made a decision that all municipalities in New Brunswick, whether francophone or anglophone, if they had a certain percentage of people living within their municipality that was in the minority group but was over a certain percentage, they had to suddenly make sure that everything they did was translated and made available to the two communities.

I remember specifically in one community not far from where I live, which was an anglophone community in this section here, where the mayor and all the council members were anglophone and a good percentage of the community was anglophone, they had never had any request from the public in general to have everything translated. They fell within that fine line where they had to have everything translated, and the risk was that it created a financial burden because they didn't have the manpower or the finances to be able to go back and translate all the bylaws and everything they had. I remember at the time the provincial government had to come in and help by providing the money for them, and they had to hire personnel to be able to do it.

At the time, it caused certain communities — not all — frustration because they felt there never was the need or the demand from the community because of the number there being more anglophone, they felt they were forced into doing that.

Mr. Shea, when you spoke earlier, even though you believe the bill is going in the right direction, you also feel that in Quebec there could be some risk of having the ability to be able to implement this, and it's probably again due to the financial aspect. I just wanted to make note of that; there are challenges when something like this arises. It doesn't mean it's good or bad;

Nous pensons donc que toutes les modifications à la Loi sur les langues officielles, peu importe leur origine, devraient toujours être présentées de façon à obtenir le plus grand appui possible, afin de garantir leur réussite ou de leur donner toutes les chances de réussir.

L'autre observation que nous aimerions formuler au sujet du projet de loi S-205, c'est que les modifications à la partie IV de la loi — du moins au Québec, comme nous l'avons constaté grâce aux données que nous avons présentées aujourd'hui, et nous pensons que c'est la même chose dans le reste du pays — semblent exiger l'utilisation d'un plus grand nombre de ressources gouvernementales pour fournir ces ressources. Il serait peut-être préférable que les projets de loi qui exigent ce type d'engagement soient présentés par la Chambre. Ce sont nos observations sur le projet de loi.

La sénatrice Poirier : Ma question fait suite à certains des commentaires que vous avez formulés en réponse à la question du sénateur Wells sur les risques potentiels.

Je présume que ma question est plutôt un commentaire, mais étant donné que je viens du Nouveau-Brunswick, une province officiellement bilingue, nous avons été confrontés à un risque similaire à celui que vous venez de décrire, c'est-à-dire qu'il y a quelques années, le gouvernement de l'époque a décidé que toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick, qu'elles soient francophones ou anglophones, devaient soudainement veiller à ce que toutes leurs activités soient traduites et offertes aux deux communautés si un certain pourcentage de leur population faisait partie du groupe minoritaire — il y avait un pourcentage minimal.

Pas tellement loin de chez moi, il y a une localité dont le maire, tous les conseillers ainsi qu'une bonne partie de la population étaient anglophones. Personne n'avait jamais demandé que tout soit traduit. Cette localité s'est retrouvée juste au-delà de la ligne de démarcation de telle sorte qu'elle a dû assumer un fardeau important, car elle ne disposait pas des ressources humaines et financières nécessaires pour faire traduire ses arrêtés municipaux et tous les autres documents requis. Je me rappelle que le gouvernement provincial a alors dû intervenir pour aider financièrement la municipalité afin qu'elle puisse embaucher le personnel nécessaire à cette fin.

La situation était frustrante pour certaines localités — pas toutes — qui ont dû composer avec cette obligation en sachant qu'il n'y avait jamais eu de besoin ou de demande au sein de la communauté, celle-ci étant majoritairement anglophone.

Monsieur Shea, vous avez indiqué tout à l'heure que vous estimiez que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction tout en exprimant des craintes quant à la capacité pour le Québec de mettre en œuvre ces dispositions, sans doute encore une fois en raison de considérations financières. Je voulais simplement souligner que des mesures semblables peuvent parfois entraîner

it just means there are challenges and risks, and we need to look at the big picture. I just wanted to put that on the record.

The Chair: Do you wish to comment?

Mr. Shea: There is the acknowledgment that we come from a province where there was significant provincial legislation with respect to languages that we have to live with, adhere to and respect. Sometimes we have to determine which hat we're wearing, depending on which body we're addressing with respect to language rights and language usage.

In this case here, we have to truly determine that it's with respect to federal services that we're entitled to. Sometimes that's not necessarily clear from the service that one is requesting because we're requesting it from government, for example, and which jurisdiction is it in? I guess sometimes we have to remind ourselves as to which jurisdiction that's coming from.

Senator McIntyre: Gentlemen, thank you for your presentations. I know that your non-profit organization was founded in 1994. My understanding is that it's made up of 41 English-language community groups from across Quebec.

In your support of Bill S-205, do you have the unanimous support of those community groups, or is it just partial support?

Mr. Shea: I'm going to address it from a regional perspective because I also happen to be president of a regional association, and it's dependent, I would imagine, on where the regional association lies. But I can tell you from my perspective that at the regional association, there truly is support for it.

With respect to our membership, it's growing. I happen to chair the membership committee, so we have significant interest in growing and expanding our membership. We find that the membership is growing because QCGN appears to be and is the body that the regional associations are coming to as a conduit.

I'm not sure if you used the word "unanimous" or not. It's difficult to say "unanimous" with respect to regional associations because everyone has their own distinct flavour and application. But from the point of view of the English-speaking communities' network, there's very strong support for our presentation.

Senator McIntyre: You would have majority support?

Mr. Shea: Yes.

Senator McIntyre: Mr. Thompson, do you wish to add anything?

Mr. Thompson: The vice-president is absolutely correct. I think specifically for this bill, there's absolute consensus in the membership around this, simply because this is the latest in an iteration of efforts by Senator Chaput. When these bills first started, we had direct consultation with our members and developed our initial position on the bills. Our membership is updated weekly — on our activities, quarterly, and network news.

certaines difficultés. Ces mesures peuvent être valables ou non, mais il faut considérer le portrait d'ensemble en n'ignorant pas qu'il y aura des écueils et des risques. C'est simplement une observation que je voulais faire.

La présidente : Des commentaires?

M. Shea : Il faut reconnaître que nous vivons dans une province qui a légiféré de façon assez pointue en matière linguistique et que nous devons vivre avec cette loi, y adhérer et la respecter. Nous devons parfois choisir quel chapeau porter selon l'instance à laquelle nous nous adressons pour discuter des enjeux et des droits linguistiques.

Il faut qu'il soit bien clair que nous parlons ici des services fédéraux auxquels nous avons droit. Lorsque nous avons recours à des services publics, il arrive que nous ne sachions pas exactement à quel gouvernement nous avons affaire. Il est parfois bon de se poser la question.

Le sénateur McIntyre : Messieurs, je vous remercie pour vos exposés. Votre organisation sans but lucratif fondée en 1994 réunit 41 groupes communautaires anglophones de toutes les régions du Québec.

Jouissez-vous d'un soutien unanime de ces groupes pour appuyer le projet de loi S-205, ou est-ce seulement partiel?

M. Shea : Comme je suis également président d'une association régionale, c'est dans cette perspective-là que je vais vous répondre. J'imagine que cela peut varier d'une région à l'autre, mais je peux vous assurer que les membres de mon association y sont vraiment favorables.

Je préside aussi le comité responsable des adhésions et nous ne ménageons pas les efforts pour accueillir de nouveaux membres. Nous notons d'ailleurs une croissance à ce chapitre, car le QCGN est perçu à juste titre comme l'instrument le plus à même de canaliser les énergies des associations régionales.

Je ne sais plus si vous avez parlé d'un soutien unanime. Il est difficile d'obtenir l'unanimité des associations régionales, car chacune d'elles a son caractère distinct dans la réalité des choses. Mais je peux vous assurer que le réseau des communautés anglophones soutient sans réserve notre prise de position.

Le sénateur McIntyre : Vous avez donc l'appui de la majorité?

M. Shea : Oui.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Thompson, vous avez quelque chose à ajouter?

M. Thompson : Notre vice-président a tout à fait raison. Comme ce projet de loi est le fruit des plus récents efforts de la sénatrice Chaput, je peux vous garantir qu'il y a vraiment consensus au sein de nos membres. En effet, lorsque les premiers projets de loi en ce sens ont été présentés, nous les avons consultés directement afin d'établir notre position de départ. Nos membres sont tenus au fait de nos activités chaque semaine et reçoivent des

There have been resolutions passed at AGMs around the principles that we stand on. That's how the vice-president can say, yes, there is consensus on support of our position.

Senator Chaput: Bill S-205's intent is to modify Part IV, and Part IV is communications and services to the public from federal offices. How many federal offices are there across Quebec?

Mr. Thompson: I don't know.

Senator Chaput: How many of those federal offices already offer services in English? Do you have an idea?

Mr. Thompson: I could find out. There's a database called Burolis. It's easy to search. I looked at it in preparation for this, and we looked at it during our work with Treasury Board. We are very comfortable with the number of points of service that are offering bilingual services.

Senator Chaput: I have the numbers in my office but not with me. However, from what we found on Burolis, most federal offices in Quebec already offer services in English and French, most of them. There are very few that do not. You don't have the numbers; I don't have the numbers, but I've read about that.

You will never lose your language because the English language is everywhere, right? But francophones outside of Quebec — because of many factors that are out of their reach; there's nothing they can do about it — could lose their language if they don't get the services to be able to live in French in their province; is that right?

Mr. Thompson: I would completely agree with the premise around the francophone-minority communities. I would, however, point out that although there is no danger that we will — I don't think English is going anywhere any time soon. There are communities in Quebec, English communities, that are lost, that were there that are no longer there. They no longer exist, so communities do disappear.

Senator Chaput: Would you call this, then, the vitality of a community?

Mr. Thompson: The vitality of the community is a term, as Senator Wells alluded to earlier, not defined in law. It's defined in practice. It has to do with a certain amount of community infrastructure and control over that infrastructure, the ability of a community to renew, manage and lead itself.

Senator Chaput: We've known each other for quite a few years and I'm always very honest and so are you. What I'm trying to understand is this political fallout you addressed, because most federal offices across Quebec already offer services in English and French. That I know. It's unfortunate I don't have the figures, but I know. So even if many Quebecers are bilingual and speak English and French, what's the political fallout there?

nouvelles du réseau tous les trimestres. Nos assemblées générales ont permis d'adopter des résolutions concernant les principes que nous défendons. C'est ainsi que notre vice-président peut affirmer qu'il y a consensus en faveur de notre position.

La sénatrice Chaput : Le projet de loi S-205 vise à modifier la partie IV de la loi qui porte sur les communications et les services au public dans les établissements fédéraux. Combien y a-t-il de bureaux fédéraux au Québec?

M. Thompson : Je l'ignore.

La sénatrice Chaput : Combien de ces bureaux fédéraux offrent déjà des services en anglais? En avez-vous une idée?

M. Thompson : Je pourrais vérifier. Il est très facile de faire des recherches dans la base de données Burolis. Je l'ai consultée pour préparer ma comparution d'aujourd'hui, et nous l'avons aussi utilisée pour notre travail auprès du Conseil du Trésor. Nous sommes très satisfaits du nombre de points de service offrant des services bilingues.

La sénatrice Chaput : J'ai les chiffres en question dans mon bureau, mais je ne les ai pas avec moi. Quoi qu'il en soit, d'après ce que nous avons pu trouver sur Burolis, la plupart des bureaux fédéraux au Québec offrent déjà des services dans les deux langues officielles. Il y en a très peu qui ne le font pas. Vous n'avez pas les chiffres; je ne les ai pas non plus, mais c'est ce que j'ai pu lire.

Je pense que vous pouvez convenir avec moi que vous ne perdrez jamais votre langue, car l'anglais est omniprésent. En raison de nombreux facteurs qui ne relèvent de leur contrôle, les francophones hors Québec pourraient toutefois perdre la leur s'ils n'ont pas accès aux services leur permettant de vivre en français dans leur province. Vous êtes d'accord?

M. Thompson : Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites concernant la minorité francophone. En revanche, si ce n'est effectivement pas de sitôt que nous risquons de perdre notre langue, il y a des communautés anglophones au Québec qui disparaissent, qui cessent tout simplement d'exister. C'est donc un risque bien réel.

La sénatrice Chaput : Ce serait alors attribuable à la vitalité de la communauté?

M. Thompson : Comme le soulignait tout à l'heure le sénateur Wells, le concept de vitalité d'une communauté n'est pas défini dans la loi, mais bien dans la pratique. La vitalité est fonction du contrôle qu'exerce la communauté sur une quantité significative d'infrastructures locales, et de sa capacité à se renouveler et à gérer ses propres affaires.

La sénatrice Chaput : Nous nous connaissons tous les deux depuis bon nombre d'années. Je suis toujours très honnête avec vous, et vous l'êtes également. J'ai du mal à comprendre ce risque de répercussions politiques dont vous avez parlé quand on sait que la plupart des bureaux fédéraux au Québec offrent déjà des services dans les deux langues officielles. Il est dommage que je n'aie pas ces chiffres en main, mais c'est tout de même une chose

Mr. Thompson: Our brief made quite clear, senator, that we don't think that the bill would have significant impact in Quebec. Optics, however, is a different matter. All we're suggesting — we're not warning or anything — all we're bringing up is what is the headline going to be when the federal government's calculation for the provision of those services that I absolutely agree are already available, are already there? The English/French signs are already there. What's the headline going to be in Quebec when the calculation of the little blue and white signs goes from 5,000 and 5 per cent to language understood, and Saguenay overnight goes from 1.4 per cent to 20 per cent? There is a political risk associated with that that, as you know, ma'am, as an experienced politician, has very little to do with reality.

Senator Chaput: Thank you. I understand.

[*Translation*]

Senator Maltais: Mr. Shea, Mr. Thompson, I would like to thank you for being here today. I particularly appreciated the content of your discussions and your brief, as well as your extensive knowledge of the linguistic debates in Quebec.

I imagine that you are well aware that, as soon as Bill S-205 is adopted, it will inevitably be challenged before the courts in Quebec. The Province of Quebec has full jurisdiction when it comes to language policy, and the federal government cannot impose its legislation.

In the Saguenay-Lac-Saint-Jean region, be it at the Bagotville base, the labour centre or the Service Canada office, services are provided in both languages, but there's a difference between that and ordering them to do so. That would be akin to dropping an atomic bomb.

I represent the Shawinigan Senate division, which includes Trois-Rivières. Trois-Rivières has a Royal Canadian Navy school. Shawinigan also has a regiment of 800 cadets. As unlikely as it may seem, most of the members of the command post are from Montreal. These people are anglophones who agreed to move to predominantly French-speaking regions. I interact with them regularly, and I have never heard them complain.

I completely agree with Senator Chaput about wanting to protect the linguistic duality of her region, but having been involved in every fight since Bill 63, I assure you that it will be disastrous in Quebec. You mentioned it, and you are aware of it.

dont je suis certaine. Alors, même en sachant que de nombreux Québécois sont bilingues, quelles seraient donc ces répercussions politiques?

M. Thompson : Sénatrice, nous avons indiqué très clairement dans notre mémoire que nous ne pensons pas que ce projet de loi aura beaucoup d'impact au Québec. Les perceptions sont toutefois une chose différente. Sans vouloir vous servir un avertissement ou quoi que ce soit de la sorte, nous vous invitons à vous demander quels seront les grands titres quand le gouvernement fédéral appliquera sa méthode de calcul pour l'offre de ces services qui, j'en conviens tout à fait avec vous, sont déjà accessibles. Les affichettes Français/*English* sont déjà là. Quelles seront les manchettes au Québec lorsque le calcul pour ces affichettes bleues et blanches délaissera les seuils actuels de 5 000 et 5 p. 100 pour appliquer le critère de la compréhension de la langue, et que la ville de Saguenay passera du jour au lendemain d'une proportion de 1,4 p. 100 à un taux de 20 p. 100? Un tel changement est assorti d'un risque politique qui n'a pas grand-chose à voir avec la réalité comme vous le savez pertinemment, madame la sénatrice, vu votre riche expérience politique.

La sénatrice Chaput : Je comprends. Merci

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Monsieur Shea, monsieur Thompson, je vous remercie beaucoup de votre présence parmi nous. J'ai particulièrement apprécié la teneur de vos discussions et de votre mémoire, ainsi que votre fine connaissance des débats linguistiques au Québec.

J'imagine que vous savez fort bien que, aussitôt le projet de loi S-205 adopté, il sera inévitablement contesté devant les tribunaux au Québec. La province de Québec a pleine juridiction en matière de politique linguistique, ainsi, le gouvernement fédéral ne peut imposer sa loi.

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que ce soit à la base de Bagotville, au Centre de la main-d'œuvre ou chez Service Canada, les services sont offerts dans les deux langues, mais de là à les imposer, il y a une marge. Cela aurait l'effet d'une bombe atomique.

Je représente le district sénatorial de Shawinigan qui comprend la ville de Trois-Rivières. À Trois-Rivières, nous avons une école de la marine royale. Nous avons également un régiment à Shawinigan, qui compte 800 cadets. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, la majorité des membres du poste de commandement proviennent de Montréal. Ce sont des anglophones qui ont accepté de venir vivre dans des régions majoritairement francophones. Je les côtoie régulièrement et je n'ai jamais entendu de plaintes de leur part.

Je donne tout à fait raison à la sénatrice Chaput de vouloir protéger la dualité linguistique dans sa région, mais ayant été de tous les combats depuis le projet de loi 63, je vous assure qu'il aura l'effet d'une bombe au Québec. Vous l'avez mentionné, vous en êtes conscients.

The Government of Quebec decided to legislate on its official language by agreeing to protect the anglophone minority. I will give you a very real example because you are a Montrealer. Defenders of the English language are too often from Montreal. I will tell you why. People who do not come from Montreal have the impression that there are no problems with the English language.

On the lower north shore, which I am sure you are familiar with, there are dozens of fully English-speaking villages where neither the federal government nor the provincial government provides services in French; no one has ever complained about that.

In Labrador, English is a second language for the aboriginal communities. All of their services are provided in English, and they are not deprived of any services.

If the francophone minorities outside Quebec were protected under Bill 86, I think they would be very happy. What do you think?

[*English*]

Mr. Shea: I don't come from Montreal.

Mr. Thompson: I'm not sure where to start.

Mr. Shea: Let me start. The perception that all bright people in Quebec come from Montreal, I would dispel that a little bit because I come from the Pontiac, where indeed you have similar influences, and in this case, of course, the influence is the province of Ontario and the border and the Ottawa River. So the issue of communities disappearing, it's truly not going to happen, certainly in the Outaouais area.

So the commentary from me, it's pretty well personal in the sense that families, communities become intertwined now. They're not as clearly defined as we would have liked them to have been 30 or 40 years ago, in the sense that, even for me, we went from being anglophones to anglophones who want to learn French and be part of the Quebec community.

I realize there are different issues here, but the perception that services still should be required in Canada in two languages, whether it be in French in Manitoba or in English at Trois-Rivières, I think those of us who work in a community organization have a responsibility to advocate for one another. We would hope that the francophones in Manitoba would be in a position to advocate for some of our issues with respect to maintaining anglophone services in Quebec.

We build alliances as minority-language communities. Some of us don't like the concept that we're a minority in Quebec. We prefer to see ourselves as part of the majority, but we've learned to be able to address that.

Le gouvernement du Québec a décidé de légiférer sur sa langue officielle en acceptant de protéger la minorité anglophone. Je vais donner un exemple bien concret, parce que vous êtes Montréalais. Les défenseurs de la langue anglaise proviennent trop souvent de Montréal. Je vais vous dire pourquoi. On a l'impression qu'il n'y a pas de problème de langue anglaise si on ne vient pas de Montréal.

Sur la Basse-Côte-Nord, que vous connaissez sans doute, on retrouve une dizaine de villages totalement anglophones où ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial n'offrent de services en français; personne ne s'est jamais plaint de cela.

Au Labrador, les communautés autochtones ont l'anglais comme deuxième langue; tous les services leur sont offerts en anglais, ils ne sont privés d'aucun service.

Si les minorités francophones hors Québec bénéficiaient de la protection de la loi 86, je crois qu'elles seraient très heureuses. Qu'en pensez-vous?

[*Traduction*]

M. Shea : Je ne suis pas de Montréal.

M. Thompson : Je ne sais pas trop par où débiter.

M. Shea : Permettez-moi de commencer. J'aimerais d'abord rétablir un peu les faits. On n'a pas raison de croire au Québec que tous les gens brillants viennent de Montréal. Ainsi, je suis moi-même du Pontiac, une région soumise à des influences similaires du fait de sa proximité avec la rivière des Outaouais et l'Ontario. Le risque de voir une communauté disparaître n'est donc pas vraiment très élevé dans une région comme l'Outaouais.

Si je puis exprimer un point de vue personnel, j'ai l'impression que les familles et les communautés s'entremêlent de plus en plus. Les choses ne sont pas aussi clairement définies que l'on aurait voulu qu'elles le soient il y a 30 ou 40 ans. Ainsi, nous, qui étions des anglophones en colère, sommes maintenant des anglophones qui veulent apprendre le français et s'intégrer à la communauté québécoise.

Mais si on estime que des services doivent encore être offerts au Canada dans les deux langues officielles, que ce soit en français au Manitoba ou en anglais à Trois-Rivières, je pense que nous devons au sein de nos organisations respectives défendre les intérêts de nos homologues de part et d'autre de l'équation. Nous voudrions ainsi que les Franco-Manitobains puissent nous appuyer dans quelques-unes de nos revendications pour le maintien des services en anglais au Québec.

Nous établissons des alliances entre les communautés linguistiques en situation minoritaire. Certains parmi nous ne sont pas à l'aise avec l'idée que nous formons une minorité au Québec. Nous préférons nous voir comme un sous-ensemble de la majorité, mais nous avons appris à composer avec cette perception.

As Stephen said, a community is very difficult to define because it's not necessarily a geographic area. It's an accumulation of individuals who want to communicate for particular reasons. It might even be a community, in this day and age, that's connected electronically. I'm digressing a bit.

The issue of maintaining support services in the minority language, whatever, I think it's one that we should always be aware of and always be in a position to support, whether or not it applies to us individually.

I realize I didn't answer your question, but you had a long question that was more of a statement anyway. I figured that I had the right to make a little statement in response to the question. I should be sitting as a senator.

Mr. Thompson: First of all, it might be clarification around the application of the Official Languages Act, which extends to federal institutions and applies to federally regulated businesses. The federal government has every right to govern its institutions and talk about the language that will be used in those institutions, as the Constitution talks about, and to expand upon the constitutional language rights that we as Canadians hold, including in the province of Quebec.

The other thing I'd say is that I think the senators of this committee learned a lot when they came and visited the English-speaking community in Quebec. I think a lot of the myths that surround our community were dispelled.

We always encourage people we meet for the first time to read the Senate report on their visit, which remains a key tool for us in busting the myths around our community. The myth of the pampered minority living in Montreal with all of its institutions, with all of the services available to it and all of the protections of the Government of Quebec, is not our reality.

Right now we are in a significant battle in our community to maintain care and control of health and social services institutions that our community built and that are now in danger of being taken away from us by government decree. So we have our challenges in the English-speaking community of Quebec, like all minority communities have.

As well, we don't think it's useful in our business to compare the advantages of one minority to the advantages or disadvantages of another. We're all in this together, from our perspective. Whenever we appear in Ottawa or engage in a national conversation, I hope — it is certainly our intent — that our tone is equally passionate for the rights of the francophone minority in the rest of Canada as it is for the men, women and children who live in the lower north shore of Quebec, where ferry service has just been discontinued, under government austerity

Comme l'indiquait Stephen, il peut être très difficile d'établir les paramètres définissant une communauté, car celle-ci ne correspond pas nécessairement à une région géographique donnée. C'est un ensemble de personnes qui souhaitent communiquer entre elles pour des raisons bien précises. À notre époque, il pourrait même s'agir d'une communauté reliée par voie électronique. Mais je m'éloigne du sujet.

Je pense que nous devons toujours demeurer aux aguets afin d'être prêts à appuyer le maintien des services dans la langue de la minorité, que cela nous touche directement ou non.

Je n'ai pas répondu à votre question, mais votre longue intervention prenait de toute manière davantage la forme d'une déclaration. Je me suis dit que cela me donnait le droit d'y aller moi-même de ma petite déclaration. Je devrais peut-être siéger comme sénateur.

M. Thompson : D'abord et avant tout, il est peut-être bon de rappeler que la Loi sur les langues officielles s'applique aux institutions fédérales et aux entreprises sous réglementation fédérale. Le gouvernement fédéral a parfaitement le droit d'administrer ses propres institutions, de déterminer la langue qu'on y utilisera, comme le prévoit la Constitution, et de préciser ainsi les droits linguistiques constitutionnels dont jouissent les Canadiens et, par le fait même, les Québécois.

J'ajouterais par ailleurs que les sénateurs membres de ce comité ont pu en apprendre beaucoup sur notre situation grâce à leur visite des communautés anglophones du Québec. On a ainsi pu dissiper bon nombre des mythes qui circulent à propos de notre communauté.

Nous encourageons toujours les gens que nous rencontrons pour la première fois à lire le rapport du Sénat sur cette visite. Ce rapport demeure pour nous un outil très efficace pour déboulonner les mythes à notre sujet. Ainsi, la perception d'une minorité choyée vivant à Montréal et jouissant de ses propres institutions, de tous les services nécessaires et de toutes les protections offertes par le gouvernement du Québec, n'est pas conforme à notre réalité.

Nous livrons actuellement un combat important pour conserver la garde et le contrôle des institutions de santé et de services sociaux que nous avons nous-mêmes mises en place et qui risquent maintenant de nous être enlevées par décret gouvernemental. Alors, la minorité anglophone du Québec vit ses propres difficultés, comme toutes les autres communautés minoritaires.

En outre, nous ne croyons pas utile de comparer les avantages dont jouit une minorité aux avantages ou aux désavantages d'une autre minorité. À notre point de vue, nous sommes tous dans le même bateau. Toutes les fois que nous comparaisons à Ottawa ou que nous participons à un dialogue national, j'ose espérer — c'est du moins notre intention — que nous défendons avec autant de ferveur les droits des minorités francophones du reste du Canada que nous le faisons pour ces hommes, ces femmes et ces enfants de la Basse-Côte-Nord au Québec qui ne bénéficieront pas

provisions, in the wintertime. Those people in the lower north shore won't get fresh vegetables, have access to hospitals or be able to come home for Christmas and on vacation from school. They're effectively isolated.

Those are the realities of English-speaking Quebec, sir.

[Translation]

Senator Maltais: Madam Chair, I cannot let that statement, which is completely false, go. Mr. Thompson, with all due respect, I know Quebec like the back of my hand, both English-speaking and French-speaking communities. However, when you say things like what you just said, you have to be sure. Unfortunately, I cannot believe you right now. Thank you, Madam Chair.

The Chair: First, I would like to thank you for mentioning a report that the Standing Senate Committee on Official Languages drafted when Senator Chapat was chair.

[English]

The Vitality of Quebec's English-speaking Communities: From Myth to Reality was a very important report completed several years ago.

You made an important point about the greater proportion of the English-speaking community choosing to request services in one language, and that being the French language, one language or the other. I think that was an important point. I think that probably speaks to your support for the bill, that now there are more and more English-speaking Quebecers who are choosing to converse and study in French and become bilingual.

Mr. Thompson: There would be a point of clarification, senator. Although that may be true, that expectation should not be extended to federal institutions where they have a constitutional right to demand service in their official language. We also can't forget the 350,000 English-speaking Quebecers who do not speak French.

The Chair: No, I understand. I thought that was an important point.

Senator Chapat: It's a question, but I also have thoughts that I want to share with the two of you and with the committee.

I know that things can become political issues. I don't like it. I don't agree with it and I can't accept it, but it's still the reality. And I can't accept that a question of rights can become a political issue. That I will never accept, because language rights are my rights, and I don't like that.

cet hiver d'un service de traversier en raison des restrictions gouvernementales. Ces gens-là n'auront plus accès à des légumes frais, ne pourront plus se rendre à l'hôpital ni revenir à la maison pour Noël ou pour les congés scolaires. Ils sont totalement isolés.

Cela fait partie des réalités du Québec anglophone.

[Français]

Le sénateur Maltais : Madame la présidente, je ne peux pas laisser passer cette affirmation, qui est totalement fausse. Monsieur Thompson, avec tout le respect que je vous dois, je connais le Québec par cœur, autant les municipalités anglophones que francophones. Cependant, lorsque vous avancez des choses comme celles que vous venez de dire en dernier, vous devez être sûrs. Dans le moment, je ne peux vous croire, malheureusement. Merci, madame la présidente.

La présidente : D'abord, j'aimerais vous remercier d'avoir fait mention d'un rapport que le Comité sénatorial permanent des langues officielles a préparé sous la présidence de la sénatrice Chapat.

[Traduction]

Ce très important rapport intitulé *L'épanouissement des communautés anglophones du Québec : du mythe à la réalité* a été rédigé il y a quelques années déjà.

Vous avez soulevé un élément important en soulignant que les membres de la communauté anglophone sont plus nombreux à demander des services en français lorsqu'ils font un choix entre les deux langues. C'est une considération importante qui va dans le sens de votre appui à ce projet de loi du fait que de plus en plus de Québécois anglophones choisissent maintenant de parler et d'étudier en français, et de devenir bilingues.

M. Thompson : J'aimerais apporter une précision, sénatrice. C'est peut-être ce que l'on peut constater, mais pas dans le contexte des institutions fédérales où chacun a le droit constitutionnel de demander des services dans sa propre langue. Il ne faut pas oublier que 350 000 Québécois anglophones ne parlent pas le français.

La présidente : Non, je comprends. Je pensais toutefois que c'était un élément important à souligner.

La sénatrice Chapat : J'ai une question, mais j'aurais d'abord quelques réflexions à partager avec vous deux ainsi qu'avec mes collègues du comité.

Je sais que des questions semblables peuvent devenir des enjeux politiques. Je n'aime pas cela, je ne suis pas d'accord et je ne l'accepte pas, mais c'est quand même un fait. Je ne peux pas accepter qu'une question de droits puisse se transformer en enjeu politique. Je ne pourrai jamais l'accepter, car mes droits linguistiques m'appartiennent en propre et je n'aime pas qu'ils soient récupérés à des fins politiques.

In a country like Canada, we have two official languages. We have two official-language minorities. Families, as you said, become intertwined. As you said also, we're all in this together.

Mr. Thompson and Mr. Shea, how, as Canadians, can we have two strong official language minorities? How can we have a strong country with two official languages working together and not shoot ourselves in the foot? If you help one official language minority, then it's not good for the other. How can we work that out?

I can tell our two witnesses tonight that we have a committee here, and the members of this committee try to work together. We work really well together, even though many times we don't believe the way to do it is the same. But the objective is usually the same. So how can we work that out?

If you were a French-speaking Manitoban like me, what would you do?

Mr. Thompson: The spirit of Bill S-205 is the way to go. It's the expansion and evolution of our constitutional language rights under section 20. It's pushing that forward. It's the vision that there aren't francophone Canadians and anglophone Canadians, but that there are Canadians and two official languages.

That, I think, should be the spirit of Part IV of the bill.

The problem is in the "significant demand" element. Like Senator Wells said earlier, what does "significant demand" mean? Why did they include "significant demand"? They put it in because that's what Canadians do. It was a measured, flexible response to the situation, but now we have to live with it. But the vision of one people, two languages, should be where we should all be headed.

Although all parts should be read together, Part VII is designed to protect the presence of linguistic minority communities from sea to sea to sea. It has a different purpose within the grander purpose of the act. I think it is right to extend the protections and the efforts that are in Part VII of the act to the rest of the act, like S-205 tries to do. I think it is going down the right path.

Senator Chaput: Thank you, Mr. Thompson. Anything to add?

Mr. Shea: I'm not sure if it's going to answer your question, but two observations: One should never have to apologize for only speaking one language.

Senator Chaput: That's true.

Au Canada, nous avons deux langues officielles et deux minorités linguistiques. Comme vous l'avez dit, les familles et les communautés se confondent de plus en plus, et c'est une question qui nous concerne tous.

Monsieur Thompson et monsieur Shea, comment pouvons-nous faire en sorte qu'il y ait au Canada deux minorités linguistiques fortes? Comment pouvons-nous faire du Canada un pays fort de ses deux langues officielles où tous travaillent de concert en évitant de se tirer dans le pied? Si l'on aide une minorité linguistique, l'autre est désavantagée. Comment pouvons-nous changer cette réalité?

Je peux dire à nos deux témoins qu'ils comparaissent ce soir devant un comité dont les membres s'efforcent de travailler ensemble. Et cela fonctionne très bien, malgré que l'on ne s'entende pas toujours sur les moyens à prendre. Mais notre objectif est habituellement le même. Alors, comment pouvons-nous y parvenir?

Que feriez-vous à la place d'une Franco-Manitobaine comme moi?

M. Thompson : Il faut travailler dans l'esprit du projet de loi S-205. Celui-ci témoigne de l'épanouissement et de l'évolution de nos droits linguistiques constitutionnels en vertu de l'article 20. Il met de l'avant une vision suivant laquelle il n'y a pas de Canadiens francophones et de Canadiens anglophones, mais seulement des Canadiens et deux langues officielles.

À mon avis, c'est l'esprit qui devrait guider la partie IV de la loi.

Le problème vient de la notion de « demande importante ». Comme le disait tout à l'heure le sénateur Wells, qu'entend-on exactement par « demande importante »? Pourquoi avoir inclus ce concept dans la loi? On l'a inclus parce que c'est la façon dont on fait les choses au Canada. C'était une solution souple et pondérée à une certaine situation, mais nous devons maintenant composer avec cette réalité. Quoi qu'il en soit, nous devrions tous adhérer à la vision d'un peuple et deux langues.

La loi devrait être considérée dans son ensemble, mais la partie VII est précisément conçue pour garantir la présence de communautés minoritaires de langue officielle à la grandeur du pays. Cet objectif se distingue des visées générales de la loi. Je pense que le projet de loi S-205 intervient dans le bon sens en essayant d'étendre au reste de la loi les mesures de protection prévues à la partie VII.

La sénatrice Chaput : Merci, monsieur Thompson. Quelque chose à ajouter?

M. Shea : Je ne sais pas si cela va répondre à votre question, mais j'aurais deux observations. On ne devrait jamais avoir à présenter d'excuses parce qu'on ne parle qu'une seule langue.

La sénatrice Chaput : Vous avez raison.

Mr. Shea: If one is unilingual anglophone or unilingual francophone, one should not be apologetic about that fact. Such as, “I’m sorry, I don’t speak French.” To me, one should respect that one only knows one language. That’s part of being Canadian, that you speak one language.

From a learning perspective, and I can’t help but bring that into it, because that’s my background, I have found that the opportunity to learn and speak English from the francophone majority in Quebec is quite in evidence.

I have just been through an election campaign with respect to a school board, I’m pleased to say, but with respect to the francophones who are privileged by virtue of their parental relationship to have the opportunity to send their children to an English school, which is they’re finding a way around other legislation with respect to prohibiting, and I find that rather reassuring in a sense that they’re wanting to learn the other language. People will find a way to do it. But that’s my educational perspective, and that’s where I come from.

Back to the provision of services, we should do everything we can to maintain that, and I forget what the language of the bill said, but reasonable — and they’re qualitative. Quality is very difficult to determine. Quality for me and quality for you are very different. But the qualitative evidence of the interaction is difficult to perceive.

We should always be trying to better that, for lack of a better word, to improve that. I go back to what I said earlier with respect to the other minority language community. I think we have a responsibility to be in evidence, to support, because that’s what minorities should be doing. Clearly, the majority should be providing support to the minority.

I guess that’s a responsibility, and that’s your responsibility as the federal government.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Quebec undoubtedly has the most bilingual individuals in Canada, both anglophone and francophone. Being able to speak in both languages is thanks to the freedom our great country affords us. I am always proud to speak my first language. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, November 17, 2014

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., to study Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

M. Shea : Si une personne est unilingue anglophone ou francophone, elle ne devrait pas avoir à se dire désolée de ne pas parler l’autre langue. À mon avis, chacun devrait respecter le fait que certains ne parlent qu’une seule langue. L’unilinguisme est un autre élément de la réalité canadienne.

Je ne peux m’empêcher de vous parler d’éducation, car c’est mon domaine. J’ai pu constater que la majorité francophone du Québec a toutes les occasions voulues pour apprendre l’anglais et le parler.

Je suis heureux de vous dire que je sors à peine d’une campagne électorale pour une commission scolaire. Mais pour ce qui est des francophones qui ont le privilège en raison de leurs antécédents parentaux d’envoyer leurs enfants à l’école anglaise, en contournant ainsi d’autres dispositions législatives qui les empêchent de le faire, je trouve plutôt rassurant de noter cette volonté d’apprendre l’autre langue officielle. Les gens se débrouillent pour y arriver. C’était simplement mon point de vue sur l’éducation, mon domaine de compétence.

Pour revenir à la prestation des services, nous devrions tout mettre en œuvre pour maintenir, et j’ai oublié le libellé du projet de loi, cette notion de qualité égale. Il n’est pas facile de juger de la qualité de quelque chose. Nous pouvons avoir des opinions très différentes à ce sujet, ce qui fait qu’il sera difficile de déterminer si les interactions sont de même qualité.

Nous devrions toujours essayer de faire mieux. Je reviens à ce que je disais tout à l’heure au sujet de l’autre minorité linguistique. Je pense que nous devrions tous nous soutenir mutuellement, car c’est ce que doivent faire les minorités. Pour sa part, la majorité devrait appuyer les minorités.

Je dirais que c’est une responsabilité qui vous incombe en tant que gouvernement fédéral.

[*Français*]

Le vice-président : Le Québec est sans doute l’endroit au Canada où l’on compte le plus grand nombre de personnes bilingues, tant du côté anglophone que francophone. Si l’on peut s’exprimer dans les deux langues, c’est grâce à la liberté que nous procure notre grand pays. Je suis toujours fier de m’exprimer dans ma langue première. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 17 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd’hui, à 17 heures, pour étudier le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[Translation]

The Chair: Good afternoon, honourable senators. My name is Claudette Tardif. I am a senator for Alberta and chair of this committee. Before beginning our study, I would like to ask the senators to introduce themselves.

Senator McIntyre: Paul McIntyre, senator for New Brunswick.

[English]

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Suzanne Fortin-Duplessis, deputy chair of this committee. I am from Quebec City.

Senator Maltais: Ghislain Maltais, from Quebec.

Senator Charette-Poulin: Marie Poulin. I have been representing northern Ontario since 1995.

Senator Chaput: Maria Chaput from Manitoba.

[English]

Senator Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

[Translation]

The Chair: Today's meeting is comprised of two parts. We will begin with our study of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public). Following that, we will review Treasury Board Secretariat's annual reports on official languages for the last three years.

Our first witness is Marc Tremblay, Acting Assistant Deputy Minister, Governance, Planning and Policy Sector, at Treasury Board Secretariat.

I would like to remind you that this bill, sponsored by Senator Chaput, introduces the notion of equal quality with respect to communications and services offered in each official language by federal institutions. The bill specifies the locations in which federal institutions must offer communications and services in both official languages.

Mr. Tremblay, welcome.

Marc Tremblay, Acting Assistant Deputy Minister, Governance, Planning and Policy Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you.

The Chair: You indicated to the clerk that you did not wish to make a presentation. We will therefore proceed directly to senators' questions.

[Français]

La présidente : Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Claudette Tardif. Je suis sénatrice de l'Alberta et présidente de ce comité. Avant de commencer nos travaux, je demanderais aux sénateurs de se présenter.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, sénateur du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

La sénatrice Seidman : Je suis Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Suzanne Fortin-Duplessis, vice-présidente du comité. Je suis de la ville de Québec.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

La sénatrice Charette-Poulin : Marie Poulin. Je représente le Nord de l'Ontario depuis 1995.

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, du Manitoba.

[Traduction]

Le sénateur Wells : David Wells, Terre-Neuve-et-Labrador.

[Français]

La présidente : Aujourd'hui, notre réunion comporte deux parties. En premier lieu, nous étudierons le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public). Ensuite, nous examinerons les rapports annuels sur les langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor des trois dernières années.

Notre premier témoin est Marc Tremblay, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Je vous rappelle que le projet de loi, parrainé par la sénatrice Chaput, introduit la notion de qualité égale des communications et des services offerts dans chaque langue officielle par les institutions fédérales. Il précise les lieux où les institutions fédérales sont tenues d'offrir des communications et des services dans les deux langues officielles.

Monsieur Tremblay, je vous souhaite la bienvenue.

Marc Tremblay, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci.

La présidente : Vous avez indiqué au greffier que vous ne souhaitiez pas faire de présentation. Nous allons donc procéder directement aux questions des sénateurs.

Senator Fortin-Duplessis: I would also like to welcome you, Mr. Tremblay, but I confess that I am disappointed to see you have no opening remarks for us, as in my opinion the French language across this country is really quite important.

According to Treasury Board Secretariat's most recent report, a review of compliance with the regulations is under way. Given the testimony heard so far on Bill S-205, we can expect to see a reduction in the number of offices that are designated bilingual during the course of this review. Can you tell us approximately how many federal offices and service locations will be affected by the calculation of significant demand?

Mr. Tremblay: For the committee to understand this review of regulatory compliance, we must begin by stating that we are dealing with the 1988 Official Languages Act, which provides for regulations to establish which locations have significant demand or where the nature of the office warrants providing services in both official languages. In 1991, as you know, regulations were proposed. They entered into force in 1992. Under those regulations, based on the data from the 10-year census, it was determined which of the approximately 12,000 federal service locations were under the obligation to offer the public services and communicate in English in some cases, in French in others, or in both English and in French in a third case.

This regulatory compliance review is based on data from the most recent census, which was done in 2011. We have now completed the second phase of that review and, in the case of about 90 per cent of the offices, we are in a position to determine the language requirements that apply, meaning for 90 per cent of the offices that require a review every 10 years. Approximately 2,000 offices are automatically designated bilingual, either because they are associated with a federal institution's headquarters or because they are located in the National Capital Region. Of the remaining 10,000 offices, the 2-phase review is completed for about 9,000 of them. At this stage, the results, when it comes to previous bilingual designation with respect to the proposed unilingual designation, are "positive", since by virtue of the work I do, I have no opinion as to whether designating an office bilingual or unilingual is a good thing or a bad thing. The regulatory compliance review requires that we apply neutral and objective rules.

Following the end of those first two phases, of the 9,000 offices for which the work has been completed, 84 will have new bilingualism requirements, meaning that offices that were formally unilingual will become bilingual, and ten offices will lose their bilingual designation at the end of a transitional period.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Je vous souhaite également la bienvenue, monsieur Tremblay, mais je vous avoue que cela me déçoit que vous n'ayez pas de présentation préliminaire, parce que j'estime que la langue française à travers le pays est vraiment très importante.

Dans le plus récent rapport annuel du Secrétariat du Conseil du Trésor, il est indiqué qu'un exercice de révision de l'application du règlement est en cours. Selon les témoignages entendus jusqu'à présent concernant le projet de loi S-205, on peut s'attendre à une diminution du nombre de bureaux désignés bilingues dans le cadre de cet exercice de révision. Pouvez-vous nous dire environ combien de bureaux et de points de service fédéraux seront affectés par le calcul de la demande importante?

M. Tremblay : Pour bien situer le comité par rapport à cet exercice de révision de l'application du règlement, il faut commencer par indiquer qu'il s'agit bien de la Loi sur les langues officielles de 1988, laquelle prévoit l'adoption d'un règlement pour établir les endroits où il y a une demande importante ou encore là où la vocation du bureau justifie la prestation de services dans les deux langues officielles. En 1991, vous le savez, un règlement a été proposé. Il est entré en vigueur en 1992. C'est ce règlement qui, sur la base des données du recensement décennal, permettra d'établir lesquels des quelque 12 000 points de service fédéraux seront assujettis à l'obligation d'offrir des services au public et de faire la prestation des communications en anglais dans certain cas, en français dans d'autres cas ou en anglais et en français dans un troisième cas.

L'exercice de révision de l'application du règlement se fonde sur les données du plus récent recensement, celui de 2011. Nous avons complété la deuxième phase de cet exercice et, dans le cas d'environ 90 p. 100 des bureaux, nous sommes donc en mesure de déterminer l'exigence linguistique qui s'y appliquera, c'est-à-dire pour 90 p. 100 des bureaux pour lesquels il sera nécessaire de faire une révision aux 10 ans. Il y a environ 2 000 bureaux qui, parce qu'ils sont liés à l'administration centrale d'une institution fédérale ou parce qu'ils sont situés dans la région de la capitale nationale, sont désignés bilingues d'office. Dans le cas des 10 000 qui restent, l'exercice en deux phases est terminé pour environ 9 000 d'entre eux. À cette étape-ci, le bilan, en termes de désignation bilingue antérieure par rapport à la désignation unilingue proposée est « positif », parce que je suis agnostique de par mon travail quant à savoir s'il est une bonne ou une mauvaise chose qu'un bureau soit désigné bilingue ou unilingue. L'exercice d'application du règlement nous demande d'appliquer des règles neutres et objectives.

À la fin de ces deux premières phases, sur les 9 000 bureaux pour lesquels le travail est terminé, 84 bureaux auront de nouvelles obligations de bilinguisme, donc des bureaux qui étaient anciennement unilingues et qui deviendront bilingues, et 10 bureaux perdront cette désignation bilingue à la fin d'une période de transition.

Under Treasury Board directives, in the case of an office that was formally bilingual and becomes unilingual following the application of the new census data, there will be a transition period during which the community served by that office will be consulted.

Senator Fortin-Duplessis: Here is my second question: in your opinion, is it possible to restructure the services on offer in order to achieve the same results aimed for in the bill, that is, greater respect for the principle of equal services offered in both official languages?

Mr. Tremblay: I am not certain there are other ways to obtain precisely the same results Bill S-205 is aiming for. However, we have noted that providing services in the context of online services, for example, has repercussions that make the physical presence of a local office progressively less important. As we speak, while we are conducting the regulatory compliance review, local offices do remain important, in terms of the volume of service delivery and communications, but they become gradually less important the more services are offered online or over the telephone. According to the rules that currently apply, these automated services or services that are provided through centralized lines must be offered in both official languages, and on that level, we have noted an increased availability of services offered in Canadians' language of choice.

Senator Fortin-Duplessis: Thank you very much. I will have more questions for the second round.

Senator Maltais: Welcome, Mr. Tremblay. Did you say that you had 12,000 bilingual offices?

Mr. Tremblay: I have a total of 12,000 offices.

Senator Maltais: How many of those are bilingual?

Mr. Tremblay: About 34 per cent of them are designated bilingual. It is difficult to answer for all 12,000 of my offices today, because 1,000 of them are still awaiting the final assessment of their situation. We have begun phase 3 for those offices.

This is a true measure, as opposed to a measure by substitution. The other applicable rules are actually what are called in English "proxies" meaning a substitution for real demand, whereas in the case of these 1,000 offices, we will be measuring demand on site. It is therefore difficult to establish the number of offices we will have by the end of this exercise, but as we speak — and by March 31 — approximately 34 per cent of all federal offices are designated bilingual.

Senator Maltais: I imagine that it is Treasury Board, in collaboration with Canadian Heritage, that is responsible for enforcing the Official Languages Act. When you decide that a

Les directives du Conseil du Trésor prévoient que, dans le cas d'un bureau qui était anciennement bilingue et qui, à la suite de l'application des nouvelles données du recensement, deviendra unilingue, il y aura une période de transition pour permettre la tenue de consultations auprès de la communauté visée par les services de ce bureau.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Ma deuxième question est la suivante : selon vous, y a-t-il moyen de réorganiser l'offre de services de telle sorte qu'il y aurait les mêmes résultats que ceux que vise le projet de loi, soit un plus grand respect du principe de l'égalité des services offerts dans les deux langues officielles?

M. Tremblay : Je ne suis pas certain qu'il y ait d'autres façons d'obtenir précisément les résultats qui sont visés par le projet de loi S-205. Par contre, ce que l'on est à même de constater, c'est que la prestation de services dans un univers de services en ligne, par exemple, a des retombées qui font en sorte que la présence physique d'un bureau local devienne progressivement moins importante. Au moment où on se parle, pendant qu'on mène cet exercice de révision d'application du règlement, les bureaux locaux demeurent encore importants, en termes de volume de prestations de services et de communication, mais ils le deviennent progressivement moins alors que l'on s'oriente de plus en plus vers la prestation de services automatisés en ligne ou encore par voie téléphonique. Selon les règles présentement applicables, ces services automatisés ou ces services offerts au moyen de lignes centralisées doivent être offerts dans les deux langues officielles et, sur ce plan, on constate une hausse de la disponibilité de services offerts dans la langue officielle de leur choix à davantage de Canadiens et de Canadiennes.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Merci beaucoup. J'aurai d'autres questions au deuxième tour.

Le sénateur Maltais : Bienvenue, monsieur Tremblay. Vous dites que vous avez 12 000 bureaux bilingues?

M. Tremblay : J'ai 12 000 bureaux au total.

Le sénateur Maltais : Combien d'entre eux sont bilingues?

M. Tremblay : Il y a environ 34 p. 100 de bureaux qui sont désignés bilingues. Il est difficile de parler de façon globale de mes 12 000 bureaux aujourd'hui au motif que j'en ai 1 000 qui sont encore en attente de la résolution de leur situation. Pour ceux-là, nous avons entamé la phase 3.

Il s'agit d'une mesure véritable, par opposition à une mesure par substitution. Les autres règles qui s'appliquent sont véritablement ce qu'on appellerait en anglais des *proxies*, soit une substitution à la demande réelle, alors que, dans le cas de ces 1 000 bureaux, nous allons procéder à la mesure de la demande sur le terrain. Il est donc difficile de déterminer combien de bureaux nous aurons à la fin de cet exercice, mais au moment où on se parle — et au 31 mars — environ 34 p. 100 de l'ensemble des bureaux fédéraux sont désignés bilingues.

Le sénateur Maltais : J'imagine que c'est le Conseil du Trésor, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, qui est responsable de l'application de la Loi sur les langues officielles.

certain office will be bilingual or that another one will no longer be bilingual, is there an interdepartmental consultation or is the decision simply made by Treasury Board?

Mr. Tremblay: The way you phrased your question leads me to make some distinctions. I work at Treasury Board Secretariat, which is the administrative arm supporting Treasury Board's mission. The regulations were adopted by the Governor-in-Council, which means that the government, the cabinet, passed these regulations. We administrators are simply enforcing the regulations we were handed. The Department of Canadian Heritage therefore has no role in this file, and we have no discretion to exercise. We truly have a kind of numbers machine we have programmed, in which we enter data and the list of offices, and from which we receive a list of offices that are unilingual English, bilingual or unilingual French.

We are working closely with Heritage Canada, given its role of horizontal coordination. Even if I gave you the positive count of new offices designated bilingual as opposed to offices that will lose their bilingual language designation, in any given village, when an office that was formerly bilingual no longer is, that is a true loss. That is why, given the important work done by Heritage Canada with respect to interdepartmental consultation and the consultation of minority communities, we do work in close collaboration with that department.

Senator Maltais: With respect to the decisions you make, you mentioned that you rely almost solely on numbers; there are the two columns, and one arrives at an equation by the end of the exercise. However, amongst other criteria besides numbers, does the criterion of sufficient numbers mean anything to you?

Mr. Tremblay: I would like to clarify something once again, if you do not mind. Although I did say these were just numbers, I would like to clarify that the regulations do not only take numbers into account. The regulations identify, for example, certain types of services that for obvious reasons mean a great deal to the public, and for which the Governor-in-Council, in its wisdom, has determined that no matter what the demand is, services would be delivered bilingually.

We are also talking about the nature of offices; when it comes to public safety and health, it will be necessary to apply consistent rules automatically, and certain services will have to be bilingual. There is one aspect that deals with measuring demand, precisely because the legislator and the constituent before it, in enacting section 20 of the Charter, indicated that services would not be offered in English and in French everywhere in Canada, but would be offered where demand warrants. Parliament therefore gave us the same instructions, the Governor-in-Council put them into the regulations, and we at Treasury Board Secretariat help federal institutions to determine how to apply those rules on a 10-year basis, as stipulated.

Lorsque vous décidez que tel bureau sera bilingue ou que tel autre ne le sera plus, une consultation interministérielle est-elle faite ou s'agit-il simplement d'une décision du Conseil du Trésor?

M. Tremblay : La formulation de votre question me permet de faire quelques distinctions. Je travaille au Secrétariat du Conseil du Trésor; c'est le bras administratif qui appuie la mission du Conseil du Trésor. Le règlement a été adopté à l'instance du gouverneur en conseil, donc, c'est le gouvernement, le cabinet, qui a adopté ce règlement. Nous, les administrés, n'avons fait qu'appliquer le règlement qui nous a été confié. Le ministère du Patrimoine canadien ne joue donc pas de rôle dans ce dossier et nous n'avons pas non plus de discrétion à exercer. Nous avons vraiment une espèce de machine à chiffres que nous avons programmée et dans laquelle nous incorporons des données et la liste des bureaux, et de laquelle ressort une liste de bureaux unilingues anglais, bilingues ou unilingues français.

Cela dit, nous travaillons de près avec le ministère du Patrimoine canadien compte tenu de son rôle de coordination horizontale. Même si je vous ai donné le décompte positif des nouveaux bureaux désignés bilingues par opposition aux bureaux qui perdront leur désignation linguistique bilingue, dans un village donné, quand un bureau quelconque qui était anciennement bilingue ne l'est plus, c'est une perte réelle et nette. Ainsi, compte tenu du travail important que mène le ministère du Patrimoine canadien en matière de consultation interministérielle et de consultation des communautés minoritaires, nous travaillons de très près avec lui.

Le sénateur Maltais : En ce qui concerne les décisions que vous prenez, vous avez dit vous fonder presque uniquement sur des chiffres; ce sont deux colonnes et on arrive à une équation à la fin de l'exercice. Cependant, parmi les autres critères que les chiffres, est-ce que le critère du nombre suffisant vous indique quelque chose?

M. Tremblay : J'aimerais apporter une précision, encore une fois, si vous me le permettez. Si j'ai dit que ce n'était que des chiffres, j'aimerais préciser que le règlement ne tient pas compte uniquement de chiffres. Le règlement établit, par exemple, certains types de services rattachés de très près — pour des raisons évidentes — au public et pour lesquels le gouverneur en conseil, dans sa sagesse, a déterminé que, peu importe le type de demande, il y aurait une prestation de services bilingues.

On parle aussi de la vocation des bureaux; en matière de sécurité et de santé du public, des règles d'application uniformes et automatiques seront nécessaires et on exigera le bilinguisme pour certains services. Il y a donc un volet qui concerne les mesures de la demande qui s'appliquent, justement, parce que le législateur et le constituant avant lui, lorsqu'il a édicté l'article 20 de la Charte, nous ont indiqué qu'on n'offrirait pas de services en anglais et en français partout au Canada, mais qu'on les offrirait là où la demande le justifierait. Le législateur nous a donc donné les mêmes consignes, le gouverneur en conseil les a établies dans le règlement et, nous, au Secrétariat du Conseil du Trésor, nous aidons les institutions fédérales à déterminer l'application de ces règles sur une base décennale, comme prévu.

Senator Maltais: If I have correctly understood, the expression “sufficient number” is not the one you use; you deal with demand.

Mr. Tremblay: Demand, yes.

Senator Charette-Poulin: Mr. Tremblay, over the course of my 20 years in the Senate, this is the first time I find myself before a witness who has not made a presentation. I find it a bit difficult to ask questions, without any frame of reference whatsoever. May I ask why you have chosen not to speak about the bill?

Mr. Tremblay: I am here as a technical witness to answer questions about the application of the Official Languages Act and its regulations, and to help the committee in its deliberations so that if you have any questions about what may be replaced, you have the necessary information to make decisions.

Senator Charette-Poulin: As you stated earlier, the secretariat facilitates regulatory application, and if I have understood correctly, that is your role and responsibility as Assistant Deputy Minister of Governance, Planning and Policy. I realize this is probably very complex work, and I am not trying to simplify it, but I gather your responsibilities largely entail facilitation that you provide to other departments.

Mr. Tremblay: Yes; I am acting assistant deputy minister. In my usual work, to which I will soon return, I am the Executive Director of the Centre of Excellence for Official Languages, which is the organizational entity created to support the execution of the Treasury Board president’s mission, which itself supports Treasury Board’s functions under Part VIII of the Official Languages Act.

Treasury Board and its president recommend regulatory measures to the Governor-in-Council, and did so following the adoption of the act in 1988; these regulations were adopted in 1991-92. Since then, the administrative branch has been helping institutions — because that is also part of our duties — to comply with their obligations. We could leave them to it; at last count, there were 191 federal institutions, which we could leave to determine themselves how to apply the regulations. However, we consider it more efficient and more certain to provide a central role, to have one entity ensuring regulatory compliance rather than 191, and therefore, exercise some degree of determinism as to the execution of such an important mission.

Senator Charette-Poulin: I would like to follow up on Senator Maltais’ question. Even though you are what I call “responsible for technical decisions,” those decisions still affect regional offices; do you have a consultation system to help you make the right decisions for the right cities?

Le sénateur Maltais : Si j’ai bien compris, l’expression « nombre suffisant » n’est pas celle que vous employez; il s’agit plutôt de la demande.

M. Tremblay : La demande, oui.

La sénatrice Charette-Poulin : Monsieur Tremblay, au cours des 20 ans que j’ai passés au Sénat ou presque, c’est la première fois que je me retrouve devant un témoin qui n’a pas fait de présentation. Je me sens un peu prise au dépourvu pour vous poser des questions, parce que je n’ai pas de balises devant moi. Est-ce que je peux savoir pourquoi vous avez choisi de ne pas nous donner une présentation sur le projet de loi?

M. Tremblay : Je suis ici comme témoin technique pour répondre à des questions sur l’application de la Loi sur les langues officielles et de son règlement, et pour aider le comité dans ses délibérations afin que, si vous avez des questions sur ce qui pourrait être voué à être remplacé, vous ayez les renseignements nécessaires pour prendre des décisions.

La sénatrice Charette-Poulin : Si j’ai bien compris votre rôle et vos responsabilités à titre de sous-ministre adjoint du Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques, comme vous le disiez plus tôt, le secrétariat facilite l’application d’un règlement. Je sais que c’est probablement un travail très compliqué, et je ne voudrais pas le simplifier non plus, mais je comprends que les grandes lignes de vos responsabilités concernent la facilitation que vous faites pour les autres ministères.

M. Tremblay : Oui, je suis sous-ministre adjoint intérimaire. Dans le cadre de mes fonctions quotidiennes, auxquelles je retournerai bientôt, je suis le directeur exécutif du Centre d’excellence en langues officielles qui est l’instance organisationnelle vouée à appuyer l’exécution de la mission du président du Conseil du Trésor qui, lui-même, appuie les fonctions du Conseil du Trésor sous la partie VIII de la Loi sur les langues officielles.

Le Conseil du Trésor et son président recommandent au gouverneur en conseil des mesures réglementaires; il en a recommandé à la suite de l’adoption de la loi en 1988, et ces règlements ont été adoptés en 1991-1992. Depuis, l’instance administrative s’occupe d’aider les institutions — parce cela fait aussi partie de nos attributions — à respecter leurs obligations. On pourrait les laisser à elles-mêmes; on pourrait laisser, au dernier compte, 191 institutions fédérales déterminer chacune leur application du règlement. Toutefois, on considère qu’il est plus efficace et plus certain d’assurer un rôle central, d’avoir une machine favorisant l’application du règlement plutôt que d’en avoir 191 et, donc, d’exercer un certain déterminisme sur l’exécution de cette mission importante.

La sénatrice Charette-Poulin : J’aimerais poser une question complémentaire à celle du sénateur Maltais. Même si vous êtes ce que j’appelle « responsable de décisions techniques », ce sont quand même des décisions qui concernent les bureaux régionaux; avez-vous un système de consultation qui puisse vous aider à prendre les bonnes décisions pour les bonnes villes?

Mr. Tremblay: Once again, we do not really have any discretionary power with respect to applying these rules. I do not want to go into too much detail and you may have read the regulations: this is not a document to help the public find out where they may obtain a given service — because that would be quite an arduous task to impose upon it — but rather to help the administration make that calculation. Therefore, yes, these are indeed technical demographic rules which determine, for example, that in 2011, Vancouver was a census metropolitan area because of its population, and that such and such a rule applied to Vancouver generally speaking; the social development office located downtown offers certain types of services under certain provisions of the regulations, et cetera. The work we do is ensuring that the right rules are applied to the right situations, but the situations are determined by circumstance to a certain degree.

There are demographic data and there are the offices of federal institutions. The federal institutions tell us how many offices they manage, where they are located and the type of services they provide. So this is a double interface. Departments enter data about their offices into our software and we make sure the work was properly done. Then, depending upon the determination, different rules will apply to those offices. It is in fact, quite technical.

We do have consultations in the sense that we ensure that those we are serving — federal institutions, in this case — know what to do and are able to determine what type of offices they have; they ask us questions, they want to make sure they are doing the work properly and applying the proper rules.

As an example, during phase 2, they must determine their service area. In fact, I am not completely certain what “determining a service area” means. But in the case of certain types of offices, once again determined by the regulations, the linguistic designation of certain types of services was not established by their location, but rather by their service area. Therefore, we are talking about a geographical area for the census. They must consult a map that we fine-tuned for them, then they click on various service areas, or the various census zones created by Statistics Canada, and when they click on that map, they end up with the number of people whose first official spoken language is the minority language, as well as the second, third and fourth geographical areas. That number will determine whether or not they are obligated to offer services in both official languages.

In determining which areas to choose, the institution must make a decision about service delivery, and from that perspective, they can consult us to find out which aspects should be taken into account. From time to time, they may decide to consider, or even reconsider, the work they have done. When the results they obtain seem innocuous to them, or once they have shared their decision with local and national organizations that represent the minority — for example, when there is a loss of linguistic designation — the

M. Tremblay : Encore une fois, nous n’avons vraiment aucun pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne l’application de ces règles. Je ne veux pas en parler avec trop de détails et vous avez peut-être pris connaissance du règlement : c’est un document qui sert non pas à aider les membres du public à déterminer là où ils peuvent aller chercher un service — parce que ce serait un travail plutôt ardu à leur imposer —, mais bien à aider l’administration à faire ce calcul. Donc, oui, il s’agit de règles techniques démographiques qui déterminent, par exemple, que, en 2011, Vancouver était une région métropolitaine de recensement de par sa population, et que telle règle s’appliquait à Vancouver de façon générale; le bureau de développement social situé au centre-ville offre tel type de services visé par telle disposition du règlement, et cetera. Le travail que nous faisons consiste donc à nous assurer d’appliquer les bonnes règles aux bons faits, mais les faits sont en quelque sorte déterminés par les circonstances.

Il y a les données démographiques et il y a les bureaux des institutions fédérales. Les institutions fédérales vont nous dire combien de bureaux elles gèrent, où ceux-ci sont situés et quel type de services y sont offerts. Il s’agit donc d’une interface double. Les ministères versent les données au sujet de leurs bureaux dans notre logiciel et nous vérifions que le travail a été bien fait. Ensuite, selon la détermination, différentes règles s’appliqueront à ces bureaux. C’est, en fait, très technique.

Nous tenons des consultations dans le sens où nous nous assurons que ceux que nous desservons — les institutions fédérales, dans ce cas-ci — savent quoi faire et puissent déterminer quel type de bureaux ils ont; ils nous posent des questions, ils veulent s’assurer de faire un bon travail et d’appliquer les bonnes règles.

À titre d’exemple, dans la phase 2, ils doivent déterminer leur aire de service. A priori, je ne sais pas trop ce que veut dire « déterminer une aire de service ». Mais dans le cas de certains types de bureaux, encore une fois déterminés par le règlement, certains types de services, leur désignation linguistique n’est pas déterminée par leur situation, mais par leur aire de service. Donc, on parle d’aire géographique pour le recensement. Ils doivent consulter une carte qu’on leur a figuolée, et ils cliquent sur les différentes aires de service, ou les différentes zones de recensement que Statistique Canada a instaurées et, au total, quand ils cliquent sur cette carte, cela leur donne le nombre de personnes qui ont comme première langue officielle parlée la langue de la minorité, ainsi que la deuxième, la troisième, la quatrième zone géographique. C’est ce chiffre qui va déterminer s’ils sont dans l’obligation d’offrir ou non les services dans les deux langues officielles.

Dans la détermination des aires à choisir, il y a une décision de prestation de services que l’institution doit faire, et de ce point de vue, elles peuvent nous consulter pour savoir quels aspects elles devraient prendre en ligne de compte. À l’occasion, il leur arrive de considérer, même de reconsidérer, de revoir le travail qu’elles ont fait. Quand le résultat qu’elles obtiennent leur paraît anodin, ou, une fois qu’elles le communiquent aux organismes locaux et nationaux de représentation de la minorité — par exemple,

local community may say, “Yes, but you did not take into account the fact that between office A and office B, there is a river with no bridge, or the bridge is very far, which means the local community does not use the office you designated for it, and you should have counted such and such a service area within the service area of a different office.” In some cases, that may change the service area for that office and change its linguistic designation.

Senator Charette-Poulin: That is very helpful. I will not deny that I would have liked for you to hear representatives from different groups across the country who came to testify and spoke to us with so much passion about the fact that sometimes, by only considering numbers, some important factors go unrecognized as they will only surface in the context of consultations.

Senator Chaput: Welcome, Mr. Tremblay. We met a few times, in 2012, to discuss Bill S-205 that I tabled in 2013.

During these meetings, you explained to me the work you had to do in the context of applying the Official Languages Act and its regulations. This is work that I found fascinating, because it is comprehensive; there are endless details. I was wondering whether you could tell us a bit more about it so that senators could understand the scope of the work.

If I have understood correctly, to prepare for the 2011 exercise, you had begun preliminary work at least two years previously. Following that, there was the 2011 census; you received the final data in 2014. Now, I presume you must work with departments as to the application of this data.

Would it be fair to say that this major project has lasted about seven years, including a few years before the census and several years afterwards?

Mr. Tremblay: I will answer as a bureaucrat, for which I apologize. Indeed, when we are given a 10-year cycle for such an instrument, that means getting organized accordingly. We organize our work for there to be a period before, during and afterwards. I have other policy instruments which, for purposes of internal management, are spread out over a 5-year cycle. Treasury Board adopted these policies in 2012, we announced them, and provided information sessions in 2013. In 2014, we began to see how all of this had been implemented, whether there had been problems or issues emerging. In 2015, we will start working again to amend these policies.

So, over a 10-year cycle, there will be a bit of that, and preparatory work is done. In the case of these regulations, one particular factor that took up more of our time was technology. During the last cycle, we worked on paper. It was not so long ago, in 2001, but in 2001, we were working with paper and fax machines.

lorsqu'il y a une perte de la désignation linguistique —, il peut arriver que la communauté locale dise : « Oui, mais vous n'avez pas tenu compte du fait qu'entre le bureau A et le bureau B, il y a une rivière et qu'il n'y a pas de pont, ou que le pont est très loin, ce qui fait en sorte que la communauté locale ne se sert pas du bureau que vous avez désigné pour elle, et vous auriez dû compter telle ou telle aire de service dans l'aire de service d'un autre bureau. » Cela peut, dans certains cas, modifier l'application de l'aire de service pour ce bureau et modifier sa désignation linguistique.

La sénatrice Charette-Poulin : Cela aide énormément. Je ne vous cacherais pas que j'aurais aimé que vous entendiez les représentants de différents groupes au pays qu'on a reçus et qui nous ont parlé avec autant de passion du fait que, parfois, en se limitant à des chiffres, on manque des facteurs importants qu'on ne peut connaître que dans le cadre de consultations.

La sénatrice Chaput : Bienvenue, monsieur Tremblay. Nous nous sommes rencontrés à quelques reprises, en 2012, pour discuter du projet de loi S-205 que j'ai déposé en 2013.

À quelques reprises, lors de ces rencontres, vous m'aviez expliqué le travail que vous devez faire lorsqu'on parle de l'application de la Loi sur les langues officielles et de son règlement. C'est un travail que j'avais trouvé fascinant, parce qu'il est exhaustif; il y a des détails à n'en plus finir. Je me demandais si vous pouviez en parler un peu plus longuement afin que les sénateurs comprennent l'ampleur du travail.

Si j'ai bien compris, pour vous préparer à l'exercice de 2011, vous aviez déjà commencé un travail au préalable au moins deux ans auparavant. Ensuite, il y a eu le recensement de 2011; vous avez reçu les données finales en 2014. Maintenant, je présume que vous devez travailler avec les ministères en ce qui concerne l'application de ces données.

Est-ce qu'il serait juste de dire que ce travail de longue haleine dure environ sept ans, soit quelques années avant le recensement et plusieurs années après?

M. Tremblay : Je vais parler un peu en bureaucrate, je suis désolé. En effet, quand on nous donne un cycle de 10 ans pour un instrument comme celui-ci, cela veut dire qu'on va s'organiser en conséquence, on va organiser son travail pour qu'il y ait une période avant, pendant et après. J'ai d'autres instruments de politique qui, par mesure de régie interne, sont étalés sur un cycle de cinq ans. Le Conseil du Trésor a adopté ces politiques en 2012, on les a diffusées, on a fourni des séances d'informations en 2013. En 2014, on commence à voir comment tout cela a été mis en œuvre, s'il y a des problèmes ou des enjeux qui font surface. En 2015, on va recommencer la série de travaux pour la modification de ces politiques.

Donc, dans un cycle de 10 ans, il y aura un peu de cela, on va faire la préparation. Dans le cas du règlement, ce qui était particulier et qui nous a pris un certain temps, c'était la technologie. Au dernier cycle, on a travaillé avec du papier. Il n'y a pas si longtemps de cela, en 2001, mais en 2001, on a travaillé avec le papier et le télécopieur.

We have institutions like the RCMP, that assess their service areas, who have over 200 stations spread out across the country and who must undertake this exercise using geographic maps. Working with fax machines is a huge undertaking and subject to error. We had to reverify, redo, there were poor transmissions, and so forth. Therefore, we wanted to design an automated instrument to facilitate the work and ensure better quality. Unfortunately, automated instruments mean challenges. At times, things move along quite well, whereas at other times, programming is more difficult. Did we really need two years? Yes, we probably did need two years before having what I call the “machine.” Once we had the machine — you mentioned the 2011 census — indeed, it was 2012, nearly one year later, that Statistics Canada published the census data pertaining to language. For us, that is the instrument, those are the data we will input into this machine to execute the exercise, and we had to wait for the data.

Then, we conducted validation exercises. We wanted to allow institutions to learn about their results, but once we received the machine and the data, we did not require much time to use the software. Given the nature of the constitutional rights in question, we took this very seriously and worked meticulously. We are now talking about phase 1. That is when measuring the demand took place, meaning that the numbers and data from the census on the first official language spoken were evaluated.

During the second phase, which took about eight or nine months, the institutions had to establish their service area. Earlier, I referred to the software allowing them to that. Once again, there was work to do.

What is beyond our control is that at times institutions did not maintain their list of offices up to date. They did not necessarily see any great value in that. There are no other directories. In fact, this is another anomaly, but we at the small Centre of Excellence for Official Languages, are often called upon to provide data on all the federal offices, as there is no other central office able to do so.

However, if they do not do that work, when we tell the institutions that they have X number of bilingual offices, Y number of unilingual French offices, Z number of unilingual English offices, they come back to us saying that their numbers are lower. In those cases, we advise them to review their own lists. There may be offices that no longer exist, offices that have been amalgamated; all kinds of situations may transpire throughout the history of an institution, and that creates certain delays and a degree of complexity that is part of the administrative work of each of our organizations.

On a des institutions comme la GRC qui évaluent leurs aires de service, qui ont plus de 200 postes éparpillés partout au pays et qui doivent faire cet exercice sur la base de cartes géographiques. Procéder par télécopieur, c’est un travail immense, sujet à l’erreur. Il fallait révérifier, reprendre, il y avait de mauvaises transmissions, et cetera. Donc, on a voulu concevoir un instrument automatisé qui faciliterait le travail et qui assurerait une plus grande qualité. Mais qui dit « instrument automatisé », malheureusement, dit « défi ». Parfois, cela va très bien, alors qu’à d’autres occasions, la programmation est plus ardue. Compte tenu de la nature des données que nous avons, le travail a été malheureusement plus ardu. Est-ce qu’il a fallu deux ans? Oui, probablement qu’il a fallu deux ans avant qu’on ait ce que j’appelle la « machine ». Une fois qu’on a eu la machine — vous avez mentionné le recensement de 2011 —, en effet, c’est en 2012, presque un an plus tard que Statistique Canada ait publié les données du recensement qui ont trait à la langue. Pour nous, c’est l’instrument, ce sont les données que l’on va mettre dans cette machine pour procéder à l’exercice, et il fallait attendre ces données.

Ensuite, on effectue des exercices de validation. On veut permettre aux institutions de prendre connaissance de leurs résultats, mais une fois qu’on reçoit la machine et les données, il faut peu de temps pour passer le logiciel. Compte tenu de la nature des droits constitutionnels en cause, on prend cela très au sérieux et on fait un travail assidu. On parle ici de la phase 1. La mesure de la demande se situe à ce niveau, soit les chiffres des données du recensement sur la première langue officielle parlée qui sont évalués.

À la deuxième phase, qui s’est échelonnée sur près de huit ou neuf mois, les institutions devaient procéder à la détermination de leur aire de service. J’ai fait allusion tantôt au logiciel qui leur permettait de le faire. Encore là, il y a du travail à accomplir.

Ce qui est hors de notre portée, c’est qu’il peut arriver que les institutions n’aient pas maintenu de liste à jour de leurs bureaux. Ils n’y voient pas nécessairement une grande utilité. Il n’y a pas d’autres répertoires. En fait, il s’agit d’une autre anomalie, mais on fait souvent appel à nous, au petit Centre d’excellence en langues officielles, pour obtenir des données sur l’ensemble des bureaux fédéraux, parce qu’il n’y a pas d’autre point central qui puisse le faire.

Cependant, si elles ne font pas ce travail, les institutions, lorsqu’on leur dit qu’elles ont X nombres de bureaux bilingues, Y nombres de bureaux unilingues français, Z nombres de bureaux unilingues anglais, nous reviennent en nous disant qu’elles en comptent moins. À ce moment-là, on leur conseille de réviser leurs listes. Il y a peut-être des bureaux qui n’existent plus, des bureaux qui ont été amalgamés; toutes sortes de situations se présentent dans l’histoire d’une institution, et cela crée certains retards et une complexité qui fait partie du travail administratif de chacune de nos organisations.

Senator Chaput: Thank you, I understand better now. I am pleased to hear that you are beginning to use an automated service. The next 10-year census will take place in 2021; when will you begin to prepare for that census?

Mr. Tremblay: I would have to take a look at our multiyear planning, but it should begin around 2017 or 2018. Please understand that we have an electronic machine that now functions according to certain rules; between now and then, all kinds of things can happen, including legislative amendments, regulatory amendments, service delivery changes, and so forth. Our electronic tool may no longer be appropriate, or it may fail for other reasons. We will have to ensure that everything is working properly, but normally, we would begin our preparations in 2017-18 in order to have everything we need on the day Statistics Canada provides us with its data, which I assume would be in 2022.

However, these are not considerable resources we are talking about. There is one person in charge as the manager of three or four others, and that person has many other issues to deal with. The work will be spread over a period of time we call “keeping the lights on.” There is a long period between two cycles where we have to keep the lights on.

Senator Chaput: One last brief question. Given what you have just told us, what would be the most appropriate time to amend the regulations so that we can include these changes in the existing process? Should such an amendment be made in 2017-2018 at the latest?

Mr. Tremblay: That is a question I can only answer by analogy. In the context of the Official Languages Act, there are two examples of regulatory measures: the first measure concerns the regulations, and the second is to amend a provision in response to a ruling by the courts stating that there was a slight shortcoming to that regulation. In the first case, the law was passed in 1988 but the regulation was only completed in 1991. Why? In this case the issues are constitutional and quasi-constitutional because, under the Official Languages Act of 1988, an ironclad procedure was established for drafting regulations. The procedure includes public consultations, and a specific number of regulations required deliberations in both Houses of Parliament — in the Senate and in the House of Commons — before they could be adopted. This was all to ensure that the work was done rigorously and that everybody, particularly parliamentarians, could contribute fully to the process. It also allowed for the full participation of the public and members of minority communities.

It took three years the first time and two and a half years the second time. You have to understand that in minority government situations, for example, sitting days where regulations can be submitted to the attention of Parliament may

La sénatrice Chaput : Je vous remercie, je comprends mieux maintenant. Je suis contente de constater que vous commencez à utiliser un service automatisé. Le prochain recensement décennal aura lieu en 2021; quand allez-vous commencer à vous préparer pour ce recensement?

M. Tremblay : Il faudrait que je regarde notre planification pluriannuelle, mais ça devrait commencer vers 2017-2018. Comprenez que nous avons une machine électronique qui fonctionne maintenant sur la base de règles; d’ici là, il pourrait se produire toutes sortes de choses, y compris des modifications législatives, des modifications réglementaires, des modifications dans les modes de prestation de services, et cetera. Notre outil électronique pourrait ne pas être apte, ou encore, faire défaut pour d’autres raisons. On va devoir s’assurer que tout fonctionne, mais normalement, on commencerait nos préparatifs en 2017-2018 afin d’avoir tout ce dont on aura besoin le jour où — je présume en 2022 — Statistique Canada nous fournira ses données.

Cela dit, il ne faut pas penser que cela représente des ressources importantes. Une personne s’occupe de ce projet à titre de gestionnaire de trois ou quatre autres personnes, et elle a bien d’autres enjeux à régler. C’est un travail qui va s’échelonner sur une période de temps qu’on appelle, en anglais, *keeping the lights on*. Il y a une grande période entre deux cycles où *we have to keep the lights on*.

La sénatrice Chaput : Une dernière brève question. À la lueur de ce que vous venez de nous dire, quel serait le temps le plus approprié pour apporter des modifications au règlement afin que cela fasse partie du processus déjà en place? Est-ce qu’une modification au règlement devrait être faite au plus tard en 2017-2018?

M. Tremblay : C’est une question à laquelle je peux répondre seulement par analogie. Dans le contexte de la Loi sur les langues officielles, il y a deux exemples de mesures réglementaires; la première mesure concerne le règlement, la seconde vise à modifier une disposition pour faire suite à une décision des tribunaux selon laquelle le règlement, à cet égard, souffrait d’une petite lacune. Dans le premier cas, il y a eu la loi qui a été adoptée en 1988; le règlement n’a été terminé qu’en 1991. Pourquoi? Parce qu’il s’agit d’enjeux constitutionnels et quasi constitutionnels, parce que, sous l’égide de la Loi sur les langues officielles de 1988, il y a une procédure blindée, si vous voulez, pour la prise de règlements, qui inclut des consultations publiques, un certain nombre de jours de session d’étude pour chacune des Chambres du Parlement — le Sénat et la Chambre des communes — avant qu’un règlement puisse être adopté. Tout cela afin que l’on fasse un travail assidu et que l’on permette à chacun — aux parlementaires, notamment — de contribuer de façon complète au processus, et au public, aux membres des communautés minoritaires de contribuer pleinement à l’exercice.

Il a fallu trois ans la première fois et deux ans et demie la deuxième fois. Il faut comprendre que, par exemple, des situations de gouvernement minoritaire peuvent faire en sorte que les jours de session où un règlement est soumis à l’attention du Parlement

occur in quick succession and that a certain amount of time may elapse before arriving at a regulation that has gone through all of the steps required in sections — if I remember correctly — 84 and following of the act.

Senator Chaput: So you cannot give me an answer in terms of years? Would it be possible to aim for 2017-18?

Mr. Tremblay: What I can tell you is that there are ways and that it depends on the scope of the regulation you are trying to put in place and how acceptable the project is. Was there much discussion back and forth? In 1991, there had been much discussion on both sides, and much parliamentary work was done by this committee. If I remember correctly, this committee was a joint committee at the time. Much work was done to study this project. All of this is a little bit beyond the scope of my work. This is why I cannot estimate how much time this would take. However, experience shows that, in this field, a significant amount of time will be required because this legislation attracts much attention, and the regulations lead to debates that are quite broad, as we have seen in the past.

Senator Chaput: We should plan for it to take two years rather than six months, in that case.

Senator McIntyre: Thank you for your presentation, Mr. Tremblay. I understand that, under the Official Languages Act, the Secretariat's obligations are mainly related to Parts IV, V and VI of the act. I also understand that you play a role in implementing Part VII, which deals with the development of official language minority communities and the promotion of linguistic duality.

The secretariat works very closely with Canadian Heritage in this regard. Accountability, for example, is a responsibility shared between the secretariat and Canadian Heritage. The secretariat is mainly responsible for Parts IV, V and VI of the Official Languages Act, while Canadian Heritage is chiefly responsible for Part VII of the act. What connection or relationship do you have with Canadian Heritage in terms of the implementation of Part VII of the Official Languages Act?

Mr. Tremblay: There are a number of elements to the answer to this seemingly simple question. First of all, the Treasury Board Secretariat is a federal institution and has no regional operations. This federal institution does not have a grants and contributions program. It is a central agency, and as is true of all federal institutions, the secretariat is subject to Part VII of the act and implements positive measures to support communities and the equality of status for English and French.

se succèdent rapidement et qu'un certain temps puisse s'écouler avant qu'on ait un règlement qui ait suivi toutes les consignes applicables aux articles — de mémoire — 84 et suivants de la loi.

La sénatrice Chaput : Vous n'êtes pas en mesure de me répondre en termes d'années? Est-ce que 2017-2018 peut être envisageable?

M. Tremblay : Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a des moyens, et cela dépendra toujours de l'ampleur du règlement que l'on aurait à édicter et de l'acceptabilité du projet. Est-ce qu'il y a beaucoup de discussions de part et d'autre? En 1991, il y a eu beaucoup de discussions de part et d'autre, il y a eu beaucoup de travaux parlementaires en ce qui concerne ce comité. En fait, à cette époque, c'était un comité mixte, si ma mémoire est bonne. Il y a eu de nombreux travaux pour étudier ce projet. Tout cela est un peu hors de ma portée. C'est pourquoi je ne peux pas vous donner une évaluation de temps. Cependant, l'expérience nous dit que, dans ce domaine, il faut prévoir une période substantielle, parce que cette loi attire beaucoup d'attention, ces règlements d'application suscitent des débats qui sont, par expérience, amples.

La sénatrice Chaput : Il faudrait prévoir plutôt deux ans que six mois, alors.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie pour votre présentation, monsieur Tremblay. Sous le régime de la Loi sur les langues officielles, je comprends que les obligations du secrétariat touchent principalement les parties IV, V et VI de la loi. Je comprends également que vous jouez un rôle dans la mise en œuvre de la partie VII qui porte sur le développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire et la promotion de la dualité linguistique.

À ce chapitre, le secrétariat collabore étroitement avec le ministère du Patrimoine canadien. En ce qui concerne, par exemple, la reddition de comptes, la responsabilité est partagée entre le secrétariat et le ministère du Patrimoine canadien. Le secrétariat porte surtout la responsabilité des parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles, alors que le ministère du Patrimoine canadien porte surtout la responsabilité de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Quel lien ou relation entretenez-vous avec le ministère du Patrimoine canadien en ce qui a trait à la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles?

M. Tremblay : Il y a plusieurs éléments de réponses à cette question d'apparence simple. Tout d'abord, le Secrétariat du Conseil du Trésor est une institution fédérale. Donc, il n'y a pas d'opérations régionales. Cette institution fédérale n'a pas de programme de contributions et de subventions. C'est une agence centrale et c'est à titre d'institution fédérale que le secrétariat, comme toute institution fédérale, est assujéti à la partie VII de la loi et prend des mesures positives pour appuyer les communautés et l'égalité du statut de l'anglais et du français.

My team is not the organization within the Treasury Board Secretariat responsible for ensuring the coordination of this portion of our role; rather, that is what we call departmental work, and it is the organization as organization. I have colleagues who are in charge of the language of services and communications and who are responsible for Part VII and other issues of this nature at the departmental level.

In other words, my team is responsible for our work in relation to the central agency. Our work in this field consists in part of supporting other policy centres and authorities that advise the president and Treasury Board in developing this advice.

We represent the adviser to the advisers, the specialist who advises our other colleagues at the Treasury Board Secretariat when they are called upon to provide guidance. In this context, we ensured that our consulting analysts at the secretariat who review Treasury Board submissions have the tools, a manual and an analysis worksheet to consider not only Parts IV, V and VI, for which my unit plays a direct supporting role at Treasury Board, but also for Part VII. We thought it was good policy and a best practice to ensure that our colleagues take these factors into consideration when providing guidance.

Senator McIntyre: I understand that the secretariat and Canadian Heritage have changed their accountability approach. They now report every three years instead of every year, as was done in the past. What do you think of this new approach?

Mr. Tremblay: We just concluded the first three-year cycle under this new approach. What is new is the fact that we worked with Canadian Heritage to lighten the administrative burden of about 200 federal institutions that are required to report on Parts IV, V and VI as well as Part VII.

There are efficiencies to be gained by asking them to report just once. But there is more. We also wanted to transform the governance of official languages within institutions.

Traditionally, in the past, Parts IV, V and VI dealt with human resources. When we began setting up the official languages program, these positions had to be filled. My universe was therefore made up of human resources branches from the departments. At Canadian Heritage, this meant programs, grants and contributions. All of these were included in the policies or programs groups within the departments.

This created silos that often did not communicate with each other. It was inefficient for a deputy minister to receive a report on Part VII of the Official Languages Act in November and to

Mon équipe n'est pas l'organisation au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui veille au respect de la coordination de cet aspect du rôle, parce que c'est ce qu'on appelle du travail ministériel, c'est l'organisation à titre d'organisation. J'ai des collègues qui s'occupent de la langue des services et des communications du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à titre de ministère, qui s'occupent de la partie VII et d'autres enjeux de cette nature au niveau ministériel.

Donc, mon équipe s'occupe de l'aspect du travail par rapport à l'agence centrale. Dans ce domaine, le travail que l'on fait consiste, d'une part, à appuyer les autres centres de politique et les autres instances du secrétariat qui offrent des conseils au président et au Conseil du Trésor dans l'élaboration de leurs conseils.

On représente le conseiller des conseillers, le spécialiste qui avise les autres collègues du Secrétariat du Conseil du Trésor lorsqu'ils ont des conseils à donner. Dans ce contexte, nous avons veillé à ce que nos analystes-conseils du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui examinent les présentations au Conseil du Trésor, aient des outils, un guide, une fiche d'analyse qui leur permettent de tenir compte non seulement des parties IV, V et VI, pour lesquelles mon unité joue un rôle direct d'appui au Conseil du Trésor, mais aussi de la partie VII. Nous croyions qu'il s'agissait d'une bonne politique et d'une bonne pratique que de nous assurer que nos collègues tiennent compte de ces facteurs dans le cadre de leurs conseils.

Le sénateur McIntyre : Je comprends que le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère du Patrimoine canadien ont modifié leur approche en matière de reddition de comptes. Les bilans se font maintenant aux trois ans, alors qu'auparavant, ils se faisaient chaque année. Que pensez-vous de cette nouvelle approche?

M. Tremblay : On vient de terminer le premier cycle de trois ans quant à cette approche. Ce qui est nouveau, c'est le fait qu'on ait collaboré avec le ministère du Patrimoine canadien par souci de limiter le fardeau administratif des quelque 200 institutions fédérales qui doivent soumettre des rapports sur les parties IV, V et VI et sur la partie VII.

En ne leur demandant qu'une seule fois, il y a une certaine efficacité qui entre en ligne de compte. Mais ce n'est pas tout. Nous avons voulu transformer la gouvernance des langues officielles au sein des institutions.

Traditionnellement, si on remonte dans le temps, les parties IV, V et VI traitaient de ressources humaines. Lorsqu'a débuté la mise sur pied du programme des langues officielles, il fallait doter des postes. Mon univers était donc composé des directions des ressources humaines des ministères. Au ministère du Patrimoine canadien, il s'agissait des programmes, des subventions et des contributions. Tout cela s'est retrouvé dans des boîtes de politiques ou de programmes au sein des ministères.

Cela a donc créé des silos qui, souvent, ne communiquaient pas. Lorsqu'un sous-ministre recevait en novembre un rapport sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles et qui, plus tard ou

also receive, before or after that report, another report from the same institution for Parts IV, V and VI. There was also a lack of coordination and overview of what the institutions could do to comply with the entire act and also the spirit of the law.

We are at the second year of this cycle with Canadian Heritage. We continue to believe that there were structuring effects and that people from the various silos had more interaction, which allowed for more communication between people with various official languages responsibilities within the departments.

The Chair: We will now begin a second round of questions. I would ask you to be specific when asking questions because we have little time.

Senator Fortin-Duplessis: Mr. Tremblay, although the two recent annual reports from the Treasury Board Secretariat mentioned the importance of social media as new methods of communication and that a number of federal institutions already use Twitter and Facebook, they did not indicate whether you had conducted formal research on the use of social media, as we had recommended in our committee report tabled in October 2012 entitled *Internet, New Media and Social Media: Respect for Language Rights!* Are you planning to conduct formal research on the use of social media by federal institutions?

Mr. Tremblay: I think the answer lies in the use of the word “formal.” We do not have any resources to allocate to this type of research as part of immediate priorities in the sense that this kind of research would require applying a scientific method, having experts on the matter, and ensuring that the work was done thoroughly.

The world of social media evolves almost daily and the tools we use are constantly changing. What we are doing instead, which is in a way more compatible with our mission, is to monitor the general way in which organizations use social media and stay abreast of developments so that they can respond relatively quickly.

I repeat, things change very quickly and any studies we could conduct on any aspect would become irrelevant very quickly.

Senator Fortin-Duplessis: In his 2012-13 annual report, the Commissioner of Official Languages recommended that the president of the Treasury Board verify whether federal institutions had put in place a directive on language training and report to Parliament in 2014-15. Has this type of directive been put in place by all federal institutions?

Mr. Tremblay: I do not know the answer to that question. Treasury Board gave the secretariat the mandate to monitor the implementation of current policies. There are no policies at

auparavant, recevait un autre rapport de la même institution pour les parties IV, V et VI, cela créait non seulement de l'inefficacité, mais aussi un manque de coordination et de vue d'ensemble de ce que l'institution pouvait faire pour respecter l'ensemble de la loi et l'esprit de la loi.

On est à la dernière année de ce cycle avec le ministère du Patrimoine canadien. On continue de croire qu'il y a eu des effets structurants, que les gens des différents silos se sont parlé davantage et que cela a permis de mettre en contact des gens qui exercent différentes responsabilités au sein des ministères au titre des langues officielles.

La présidente : Nous commençons un deuxième tour de questions. Je vous demanderais d'être précis dans vos questions, car nous disposons de peu de temps.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Monsieur Tremblay, même si les deux rapports annuels récents du Secrétariat du Conseil du Trésor mentionnent l'importance des médias sociaux comme nouveaux modes de communication et que plusieurs institutions fédérales utilisent déjà Twitter et Facebook, ces rapports n'indiquent pas si vous avez effectué une recherche formelle sur l'utilisation des médias sociaux, comme l'avait recommandé notre comité dans le rapport qu'il a déposé en octobre 2012, et qui s'intitulait *Internet, nouveaux médias et médias sociaux : des droits linguistiques à respecter!* Comptez-vous effectuer une recherche formelle sur l'utilisation que font les institutions fédérales des médias sociaux?

M. Tremblay : Je crois que la réponse doit tourner autour de l'utilisation du mot « formel ». Dans le cadre de nos priorités immédiates, nous ne disposons pas des ressources à consacrer à ce type de recherche, dans le sens où, pour exécuter une telle recherche, il faudrait y appliquer une méthode scientifique, avoir des experts en la matière et veiller à faire un travail rigoureux.

Or, le monde des médias sociaux change presque quotidiennement, les outils dont on fait usage changent de façon constante. Ce que nous faisons, plutôt, et d'une façon qui soit compatible avec notre mission, c'est de surveiller l'utilisation de façon générale des médias sociaux par les organisations et de demeurer à l'affût des changements pour être en mesure d'y réagir relativement rapidement.

Je le répète, les choses changent très rapidement, et des études que l'on pourrait mener sur un front deviendraient, en peu de temps, moins pertinentes.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Dans son rapport annuel de 2012-2013, le commissaire aux langues officielles recommandait au président du Conseil du Trésor de vérifier si les institutions fédérales ont mis en place une directive sur la formation linguistique et d'en faire rapport au Parlement au cours de l'exercice de 2014-2015. Est-ce qu'une telle directive a été mise en place par toutes les institutions fédérales?

M. Tremblay : Je ne saurais vous répondre. En effet, le Secrétariat du Conseil du Trésor a reçu le mandat du Conseil du Trésor de surveiller la mise en œuvre des exigences de

Treasury Board regarding language training. There is no requirement that each deputy minister adopt a directive on language training within his or her organization.

We would be going beyond the responsibilities entrusted to us if we went ahead. The commissioner's first recommendation on this subject was for deputy heads, who have not indicated how they will follow up on these recommendations.

As a central agency, we work with these deputy ministers and especially their representatives, as part of a working group on language training to establish whether there should be any follow-ups to this and other recommendations the commissioner made in his reports. The departments and organizations are still reviewing the issue at this time.

Senator Fortin-Duplessis: In other words, you did not take this directive into consideration?

The Chair: Colleagues, I will remind you that we will be receiving a second panel to discuss the annual reports of the Treasury Board. Mr. Daniel Watson will join Mr. Tremblay to discuss this issue. For that part of the meeting, we will focus on Bill S-205.

Senator Maltais: I have a brief question, Mr. Tremblay. You said you were setting up Internet access. Have you received more requests for information since you set up your Internet access?

Mr. Tremblay: At the Treasury Board Secretariat?

Senator Maltais: Yes.

Mr. Tremblay: I would not say that there was a significant increase in the number of requests related to official languages that we receive from the public. Has there been an increase in the use of Internet networks and other technologies for all federal institutions? I think that the answer is clearly yes. Some service providers promote this feature.

As time goes on, I think some services will have to be available electronically. That is the way of the future and of growth for service delivery and communications.

Senator Charette-Poulin: Mr. Tremblay, earlier you mentioned that automated services are now being provided. Is the quality the same in English and in French? Are all services provided in both languages all across the country?

Mr. Tremblay: The model that is generally used is that of consistent bilingual service delivery. We could apply the act and regulations a little more strictly and say that communications from a local office should be subject to local rules. However,

politiques actuelles. Or, il n'y a pas d'exigences, au sein des politiques du Conseil du Trésor, qui concernent la formation linguistique. Il n'y a pas d'exigence selon laquelle chaque sous-ministre doit adopter une directive sur la formation linguistique dans son organisation.

Ainsi, pour nous, ce serait sortir des responsabilités qui nous ont été confiées que de le faire. D'ailleurs, la première recommandation du commissaire en la matière s'adresse aux administrateurs généraux qui, eux, n'ont pas indiqué quel suivi ils choisissaient ou décidaient de donner à ces recommandations.

Nous travaillons, comme agence centrale, avec ces sous-ministres, avec leurs représentants surtout, dans le cadre d'un groupe de travail sur la formation linguistique afin de déterminer s'il y aurait des suites à donner à celle-ci ou à d'autres recommandations que le commissaire a formulées dans ses rapports. Pour l'instant, les ministères et organismes sont toujours à l'étude.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Donc, vous n'avez pas tenu compte de cette directive?

La présidente : Chers collègues, je vous rappelle que nous accueillerons un deuxième groupe pour traiter des rapports annuels du Conseil du Trésor. M. Daniel Watson se joindra à M^e Tremblay pour discuter de cette question. Nous allons nous concentrer sur le projet de loi S-205 pendant cette partie de la réunion.

Le sénateur Maltais : J'ai une brève question, monsieur Tremblay. Vous avez dit que vous mettiez Internet en place. Avez-vous reçu davantage de demandes d'information depuis que vous avez Internet?

M. Tremblay : Au Secrétariat du Conseil du Trésor?

Le sénateur Maltais : Oui.

M. Tremblay : Je ne peux pas dire qu'il y ait eu une augmentation significative des demandes qui nous parviennent des membres du public en ce qui a trait aux langues officielles. Est-ce qu'il y a une augmentation de l'utilisation des réseaux Internet et d'autres technologies pour l'ensemble des institutions fédérales? Je pense que la réponse est oui, évidemment. Il y a certains prestataires de services qui favorisent ce recours.

Au fur et à mesure que le temps passera, certains services, je crois, deviendront obligatoirement disponibles et offerts par voie électronique. C'est la voie de l'avenir et de la croissance par rapport à la prestation de services et de communications.

La sénatrice Charette-Poulin : Monsieur Tremblay, vous avez parlé plus tôt des services automatisés qui sont maintenant offerts. Est-ce que l'anglais et le français sont à qualité égale? Est-ce que tous les services sont offerts dans deux langues, partout au pays?

M. Tremblay : En général, le modèle utilisé est celui de la prestation de services bilingues uniformes. On pourrait prendre une application un peu plus stricte de la loi et de son règlement, et dire que, si une communication émane d'un bureau local, elle

federal institutions are increasingly deciding that if they are going to do the work once, that is, preparing a tool for one region, why not make it more broadly available? Most of our websites are now used nationally, and we provide services in both official languages. In that sense, there has been an increase in the opportunity to use English and French nationally.

As for the quality of services, as with anything else, there are situations when delivery is uneven. As the Supreme Court noted, there may be times when services provided in English or in French may not meet our expectations. In other cases, the French version of a text may not have been prepared as carefully as it should have been. We can all make mistakes, especially now that we live in an era where the public expects things to be done quickly. It would be inaccurate to say that these kinds of situations do not ever occur. The goal is to have services in French offered as quickly and at the same quality level as any services provided in English. The guidance and manuals we provide to institutions are aimed at ensuring that this is the case.

Let us take 1-800 lines as an example. There are ways for institutions to ensure that wait times to obtain services in French are not any longer than those for services in English. Any dedicated line system will not have longer wait times on the French line than on the English line. You know, the French that is used when responding to calls on these lines is the French that is spoken by our francophones right across the country. These services are most often delivered in the service provider's first language, as using these tools allow us to distribute the work to areas where the capacity to provide these services exists. There are therefore significant advantages, which we continue to discover, to these methods of service delivery.

Senator Charette-Poulin: Thank you.

Senator Chaput: I would like to talk briefly about the cost of regulation compliance review. We know your secretariat has a budget to monitor this. If I understood correctly, each department is responsible for its own review, using your tools. The resources assigned to this exercise are distributed among all departments and institutions providing services to the public. That would be about how things are.

Do you have an idea of the overall amount spent by all of the departments and institutions, including the Treasury Board Secretariat, to manage this exercise?

Mr. Tremblay: No, we do not have any specific numbers. It would be very difficult to arrive at any. In most departments, according to our policies, there is one person designated as the person responsible for official languages. In some larger departments, there may be a single person but that person

pourrait être assujettie à des règles locales. Mais, de plus en plus, les institutions fédérales se disent que, si on a fait le travail une fois, si on a préparé un outil à une fin pour une région, alors pourquoi ne pas le rendre disponible de façon plus large? La plupart de nos sites Internet ont maintenant une vocation nationale, et nous offrons ces services dans les deux langues officielles. Il y a une augmentation, à ce chapitre, des occasions d'utiliser le français et l'anglais de façon nationale.

Quant à la qualité des services, il est certain qu'il y a, comme en toute chose, des moments d'inégalité dans la prestation. Il arrivera, et la Cour suprême en avait parlé, des occasions où le service en anglais comme celui en français ne sera peut-être pas à la hauteur de nos attentes. D'autres fois, la version française d'un texte pourrait ne pas avoir été préparée avec tout le souci qui est requis. Chacun peut faire des erreurs, surtout à l'ère de la rapidité d'exécution qui fait maintenant partie aussi des attentes du public. Donc, dire qu'il n'y a pas, à l'occasion, de tels écarts serait ne pas donner tout à fait l'heure juste. L'objectif est d'atteindre une situation dans laquelle, lorsqu'on offre un service qui est de qualité en anglais, on l'offre au même niveau de qualité et avec la même rapidité d'accès en français. Les conseils et les guides que nous offrons aux institutions visent à faire en sorte que cet aspect est vérifié.

On parle, par exemple, de lignes 1-800; il y a des moyens pour les institutions de veiller à ce que l'attente ne soit pas plus longue pour obtenir un service en français que pour un service en anglais. Si on offre un système de ligne spécialisée, la ligne attribuée au service en français n'aura pas un temps d'attente plus long. Vous savez, le français qui est utilisé pour répondre aux appels dans le cadre d'un tel service, c'est le français qui est parlé par nos francophones d'une mer à l'autre. C'est le plus souvent une prestation de services dans la langue première du prestataire de services, puisque le recours à ces outils nous permet de distribuer le travail aux endroits où il y a une capacité d'offrir ce service. Il y a donc des avantages importants, qu'on n'a pas fini de découvrir, à ces types de prestation de services.

La sénatrice Charette-Poulin : Merci.

La sénatrice Chaput : Je veux vous parler brièvement du coût de l'exercice de réapplication du règlement. Nous savons que votre secrétariat a un budget pour surveiller l'exercice de réapplication du règlement. Si je comprends bien, chaque ministère est responsable de mener son propre exercice en se servant de vos outils. Donc, les ressources attribuées à cet exercice sont distribuées parmi tous les ministères et toutes les institutions qui offrent des services au public. Ce serait à peu près la réalité.

Avez-vous une idée du montant global qui est dépensé par l'ensemble des ministères et des institutions, y compris le Secrétariat du Conseil du Trésor, pour gérer cet exercice?

M. Tremblay : Non, nous n'avons pas de décompte. Il serait très difficile de le faire. Dans la plupart des ministères, selon nos politiques, il y a un poste désigné nommé « personne responsable des langues officielles »; dans certains grands ministères, la personne responsable des langues officielles est peut-être unique,

would manage a whole team. In many smaller organizations, there is one person who is in charge of this but who also has other responsibilities.

In these cases, it is difficult to determine what the breakdown is, unless the organization uses a time-reporting system, which some, but not all, organizations do. Even within my own team, nobody is in charge of this exercise full-time. At last count, six people are currently working on the team responsible for the regulation, but they also have a number of other duties and are therefore indirectly related to regulation compliance review. It is therefore difficult to add up the expenses related to this exercise the way the Auditor General of Canada would.

Senator Chaput: That is what I thought, but I wanted to hear you say it. If we were to propose a new regulation — this is something I care about and bring back often, please forgive me — your secretariat would be in charge of developing the required tools and all the other departments that already have persons responsible for official languages would be in charge of enforcing the new regulation, instead of the previous version. That is quite simplistic, but is that not how it would be?

Mr. Tremblay: That would essentially be what would happen, but there would be other transition costs related to this step. For now, we do not have any plans to amend the regulations. No team at the secretariat is in charge of amending the regulations or implementing new ones. This would take a fair number of resources and it would also take two or three years, as I mentioned previously. There would also be potential costs related to the implementation of requirements for new bilingual offices, as the bill would presumably increase the number of bilingual offices instead of decreasing them.

Senator Chaput: The goal could also be to use automated services even more efficiently throughout the entire country so that all of our federal offices can provide services in both official languages all across Canada without generating additional costs. We do not know, do we?

Mr. Tremblay: That is not quite the purpose of the regulation. In fact, what you have just described as the ideal situation already exists to a certain extent. Automated services, through the 1-800 number, are already provided to everyone. Everyone across Canada has access to online services. Every single person in Canada has access to services in the official language of his or her choice. What the regulations deal with are situations where you go to a federal institution's local office — and this is provided for under the act and its regulations — and services may not be available in both official languages at the counter or when you call that local office.

Senator Chaput: Thank you for that clarification, it is very much appreciated.

mais elle gère une plus grande équipe. Dans beaucoup de plus petites organisations, il y a une personne qui s'occupe de cela et qui a d'autres responsabilités également.

Il est donc difficile, à ce moment-là, de déterminer quelle part du travail est faite, à moins de se servir d'un système de comptabilisation du temps, qui existe dans certaines organisations, mais pas dans toutes. Même au sein de mon équipe, personne ne s'occupe à temps plein de cet exercice-là. Aux dernières nouvelles, il y a six personnes qui travaillent présentement dans l'équipe responsable du règlement, mais qui ont plusieurs autres fonctions, donc qui ont un rapport indirect avec l'exercice du règlement. Il est donc difficile de comptabiliser, au sens où le vérificateur général du Canada l'entendrait, les dépenses qui ont trait à cet exercice.

La sénatrice Chaput : C'est ce que je croyais, mais je voulais l'entendre. Si nous proposons — c'est ma marotte, veuillez m'en excuser — un nouveau règlement, votre secrétariat serait chargé de développer les outils nécessaires, et tous les autres ministères qui ont déjà des employés responsables du dossier des langues officielles seraient chargés d'appliquer le nouveau règlement au lieu de l'ancien. C'est simpliste, mais est-ce que ce ne serait pas à peu près la réalité?

M. Tremblay : Ce serait à peu près la réalité, mais ce ne serait pas là les seuls coûts de transition liés à une telle démarche. Pour l'instant, nous n'avons pas de projet de modification du règlement. Donc, aucune équipe chez moi n'a la tâche de modifier, ou encore, d'adopter de nouveau règlement. Il faudrait passablement de ressources, et j'ai fait allusion tantôt à deux ou trois ans de travail pour arriver à ces fins. Ensuite, il y a les coûts que peut générer la mise en œuvre d'exigences liées à de nouveaux bureaux bilingues, puisque l'objectif du projet de loi serait de désigner, on le présume, davantage de bureaux bilingues et non moins.

La sénatrice Chaput : Ou alors, l'objectif pourrait être de se servir des services automatisés de façon encore plus efficace aux quatre coins du Canada, de sorte que tous nos bureaux fédéraux puissent offrir des services dans les deux langues officielles partout au Canada, sans que cela ne génère de coûts additionnels. On ne le sait pas, n'est-ce pas?

M. Tremblay : La vocation du règlement est autre. En effet, ce que vous décrivez comme situation idéale existe déjà dans une certaine mesure. Le service automatisé, le service de ligne 1-800, est déjà offert à tout le monde. Tout le monde au Canada a accès à des services en ligne. Il n'y a pas une seule personne au Canada qui n'ait pas accès à des services dans sa langue officielle. Ce dont il est question dans le règlement, c'est que, lorsqu'on veut se rendre au bureau local de l'institution fédérale, il peut y avoir des situations — et c'est ce que prévoit la loi et son règlement — où le service ne sera pas disponible dans les deux langues au comptoir ou lorsqu'on appelle la ligne locale de ce bureau.

La sénatrice Chaput : Merci de cette précision, c'est très apprécié.

The Chair: You have explained in detail the fact that, in your role, you ensure that the regulations are respected and applied by all departments. In the context of your responsibilities as assistant deputy minister, do you advise the minister on the subject of Bill S-205?

Mr. Tremblay: My advice to the president is subject to cabinet confidentiality. As such, I am unable to answer that question.

The Chair: I did not ask you for your opinion of the bill, Mr. Tremblay, but rather if, among your responsibilities, you have that role.

Mr. Tremblay: In the context of my responsibilities, it is clear that I am the main adviser to the president, generally speaking, with regard to official languages.

The Chair: Thank you. Are there any other questions? If there are no further questions, I would like to thank you, Mr. Tremblay, for appearing and providing your information and explanations today. We will now take a five-minute break to prepare the next group of witnesses.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Honourable senators, we will now turn to the question of the three most recent annual reports tabled by the Treasury Board Secretariat in Parliament. Under the Official Languages Act, the Treasury Board Secretariat has responsibility for the general direction and coordination of federal policies and programs relating to language of service, under Part IV; language of work, under Part V; and the equitable participation of English-speaking and French-speaking Canadians in federal institutions, under Part VI.

I am very happy, on behalf of the Standing Senate Committee on Official Languages, to welcome Daniel Watson, Chief Human Resources Officer and, once again, Marc Tremblay, Acting Assistant Deputy Minister, Governance, Planning and Policy Sector.

I invite Mr. Watson to begin his remarks.

Daniel Watson, Chief Human Resources Officer, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you, Madam Chair and members of the committee. As you know, I am accompanied by Marc Tremblay, the Acting Assistant Deputy Minister of the Governance, Planning and Policy Sector, within the Treasury Board Secretariat. Let me begin with a few words on the role of the Treasury Board Secretariat in official languages.

We support approximately 200 federal institutions subject to the Official Languages Act in fulfilling their linguistic obligations under Parts IV, V and VI of the act.

La présidente : Vous avez présenté, avec beaucoup de précision, le fait que, dans votre rôle, vous veilliez à ce que le règlement soit respecté et appliqué par tous les ministères. Est-ce que, dans le cadre de vos responsabilités en tant que sous-ministre adjoint, vous conseillez le ministre par rapport au projet de loi S-205?

M. Tremblay : Mes conseils au président sont visés par la confidentialité du cabinet; je ne suis donc pas en mesure de répondre à cette question.

La présidente : Je ne vous ai pas demandé votre évaluation du projet de loi, maître Tremblay, mais si, dans vos responsabilités, vous avez ce rôle.

M. Tremblay : Dans le cadre de mes responsabilités, je suis le premier conseiller du président, de manière générale, au chapitre des langues officielles, évidemment.

La présidente : Merci. Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie, maître Tremblay, d'être venu nous apporter ces précisions et ces explications. Nous allons prendre une pause de cinq minutes afin de préparer le prochain groupe de témoins.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Honorables sénateurs, maintenant, nous nous penchons sur la question des trois plus récents rapports annuels déposés par le Secrétariat du Conseil du Trésor au Parlement. Sous le régime de la Loi sur les langues officielles, le Secrétariat du Conseil du Trésor est chargé de l'élaboration et de la coordination générales des principes et programmes fédéraux d'application de la langue de service, selon la partie IV; de la langue de travail, selon la partie V; et de la participation équitable des Canadiens d'expression française et anglaise, selon la partie VI, dans les institutions fédérales.

Je suis très heureuse, au nom du comité des langues officielles, d'accueillir Daniel Watson, dirigeant principal des ressources humaines et, encore une fois, Marc Tremblay, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques.

J'invite M. Watson à commencer sa présentation.

Daniel Watson, dirigeant principal des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci beaucoup, madame la présidente et membres du comité. Comme vous le savez, je suis accompagné de M. Marc Tremblay, sous-ministre adjoint par intérim du Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor. Je commencerai par vous parler du rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de langues officielles.

Nous aidons environ 200 institutions fédérales assujetties à la Loi sur les langues officielles à respecter leurs obligations linguistiques en vertu des parties IV, V et VI de la loi.

[English]

Respectively, these three parts relate to communications with and services to the public, language of work and the participation of English-speaking and French-speaking Canadians. Our support includes providing institutions with guidance, coordination and the tools they need to comply with the Official Languages Act.

As you know, our findings and observations on the progress federal institutions are making are found in the annual report on official languages. Our last report for the fiscal year of 2012-13 marked the twenty-fifth anniversary of the annual report on official languages, as well as the renewed Official Languages Act coming into force in 1988. This important milestone allowed us to look back on how far we have come.

[Translation]

Indeed, in 1988, one in three employees in the government was bilingual. Today, the public service has a pool of bilingual employees that makes up 45 per cent of its workforce. This has allowed the government to communicate with and serve Canadians more effectively in the official language of their choice. Today, the vast majority of Canadians have access to federal services in the official language of their choice by one means or another.

As you know, deputy heads of federal institutions have primary responsibility for implementing the act within their organization, including designing and delivering effectively the Official Languages Program. Our annual reviews of their activities and progress are now conducted on a three-year cycle. This means every institution is up for review at least once every three years, which is helping us to reduce the reporting burden of federal institutions and leads to a better allocation of resources.

This approach is consistent with the recommendations of both the Auditor General and the Prime Minister's Advisory Committee on the Public Service, which have called on central agencies responsible for human resources management to simplify and integrate data collection.

In 2011-12, we also began coordinating data and information collection with Canadian Heritage, which is responsible for Part VII of the act. This is to ensure institutions only complete one questionnaire, and is a positive step towards a more consistent and integrated implementation of all parts of the Official Languages Act.

[English]

Our annual reports indicate progress in a number of areas. On training, they demonstrate that a majority of institutions provide language training for career advancement and to meet position

[Traduction]

Ces trois parties ont trait respectivement aux communications avec le public et à la prestation de services, à la langue de travail et à la participation des Canadiens d'expression anglaise et des Canadiens d'expression française. Notre aide consiste, entre autres, à donner aux institutions les conseils, les services de coordination et les outils dont elles ont besoin pour se conformer à la Loi sur les langues officielles.

Comme vous le savez, nos constatations et nos observations sur les progrès que font les institutions fédérales figurent dans le Rapport annuel sur les langues officielles. Notre dernier rapport pour l'exercice 2012-2013 a marqué le 25^e anniversaire du Rapport annuel sur les langues officielles, ainsi que l'entrée en vigueur en 1988 de la nouvelle Loi sur les langues officielles. Cette étape importante nous a permis de repenser à tout le chemin que nous avons parcouru.

[Français]

En effet, en 1988, un employé sur trois au gouvernement était bilingue. Aujourd'hui, la fonction publique possède un bassin d'employés bilingues qui représente 45 p. 100 de son effectif. Cela a permis au gouvernement de communiquer avec les Canadiens et de les servir plus efficacement dans la langue officielle de leur choix. Aujourd'hui, la grande majorité des Canadiens ont accès à des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix, par un moyen ou un autre.

Comme vous le savez, les administrateurs généraux des institutions fédérales ont la responsabilité première de la mise en application de la loi au sein de leur organisation, notamment la conception et la mise en œuvre efficace du Programme des langues officielles. Nos examens annuels de leurs activités et progrès sont maintenant effectués selon un cycle de trois ans. Chaque institution doit donc faire l'objet d'un examen au moins tous les trois ans, ce qui nous aide à réduire les exigences en matière de rapports et contribue à une meilleure affectation des ressources.

Cette approche est conforme aux recommandations du vérificateur général et du Comité consultatif sur la fonction publique nommé par le premier ministre, qui ont demandé aux organismes centraux responsables de la gestion des ressources humaines de simplifier et d'intégrer la collecte des données.

En 2011-2012, nous avons aussi commencé à coordonner la collecte des données et de l'information avec le ministère du Patrimoine canadien, qui est responsable de la partie VII de la loi. Ainsi, on s'assure que les institutions ne remplissent qu'un seul questionnaire, et il s'agit là d'une mesure positive qui vise une application plus uniforme et plus intégrée de toutes les parties de la Loi sur les langues officielles.

[Traduction]

Nos rapports annuels indiquent des progrès dans plusieurs domaines. En ce qui concerne la formation, ils montrent que la majorité des institutions offrent de la formation linguistique pour

requirements. They also provide a work environment conducive to the use and maintenance of second-language skills for employees returning from language training.

On communicating with the public, our reports show that a large majority of institutions have taken effective measures. For example, almost all of the institutions questioned for the 2012-13 report stated that their electronic communications and website content are available in both official languages, that they are posted simultaneously, and that the English and French versions are nearly always and very often of equal quality.

Institutions have also consistently indicated that they have implemented effective measures to greet the public in both official languages on the telephone and in their use of displays, posters and recorded messages.

However, they also recognize they must continue to improve their results for the active offer of bilingual services in person. To that end, many have introduced telephone or in-person checks at some offices.

As for language of work, a majority of institutions indicated that documents can be written in the employee's official language of choice and that effective measures are being taken to create a work environment that is conducive to the use of both official languages.

[Translation]

Our reviews also show that anglophones and francophones are well represented across federal institutions subject to the act. The 2012-13 annual report shows the participation rate of anglophones in federal institutions was 73.3 per cent, while the participation of francophones was 26.6 per cent. This very closely matches the latest census data, showing that English is the first official language for 75 per cent of Canada's population and French for 23.2 per cent.

We have also been working with institutions in helping them to update the linguistic obligations of their federal offices, which could change as a result of Statistics Canada's release of the language data from the 2011 census. This Official Languages Regulations Reapplication exercise is currently underway, and some 10,000 federal offices are reviewing and adjusting their linguistic obligations. To put that in perspective, I think that there are two and a half times more service points than there are Tim Horton's restaurants in Canada.

The preliminary results indicate that there will not be a significant impact on minority official languages communities. In the weeks and months to come, my office will continue to provide advice and support to institutions require to take measures in response to the census results. We will also continue to support

l'avancement professionnel et pour satisfaire aux exigences des postes. Elles offrent aussi un milieu de travail propice à l'utilisation et au maintien des compétences en langue seconde pour les employés qui ont suivi une formation linguistique.

Pour ce qui est des communications avec le public, nos rapports montrent que la grande majorité des institutions ont pris des mesures efficaces. Par exemple, presque toutes les institutions interrogées pour le rapport de 2012-2013 ont déclaré que leurs communications électroniques et le contenu de leur site web sont dans les deux langues officielles, que leur publication se fait simultanément et que les versions anglaise et française sont presque toujours et très souvent de qualité égale.

Les institutions ont aussi indiqué systématiquement qu'elles ont pris des mesures efficaces pour accueillir le public au téléphone dans les deux langues officielles et lors de l'utilisation de présentoirs, d'affiches et de messages enregistrés.

Toutefois, elles reconnaissent également qu'elles doivent continuer à améliorer leurs résultats en ce qui concerne l'offre active de services bilingues en personne. À cette fin, un grand nombre ont mis en place des vérifications par téléphone ou en personne dans certains bureaux.

En ce qui a trait à la langue de travail, la plupart des institutions ont indiqué que les documents peuvent être rédigés dans la langue officielle de choix de l'employé et que des mesures efficaces sont prises pour créer un milieu de travail qui favorise l'utilisation des deux langues officielles.

[Français]

Nos examens indiquent aussi que les anglophones et les francophones sont bien représentés dans l'ensemble des institutions fédérales assujetties à la loi. Selon le rapport annuel de 2012-2013, le taux de participation des anglophones dans les institutions fédérales était de 73,3 p. 100, alors que celui des francophones était de 26,6 p. 100. Ces chiffres correspondent très étroitement aux dernières données du recensement selon lesquelles l'anglais est la première langue officielle de 75 p. 100 de la population canadienne, et le français, celle de 23,2 p. 100 de la population.

Nous travaillons aussi avec les institutions pour les aider à mettre à jour les obligations linguistiques de leurs bureaux fédéraux qui pourraient changer à la suite de la publication des données linguistiques du recensement de 2011 par Statistique Canada. Cet exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles est en cours, et quelque 10 000 bureaux fédéraux examinent et rajustent leurs obligations linguistiques. Pour vous donner une idée de comparaison, je pense qu'il y a deux fois et demie de plus de points de services qu'il y a de Tim Hortons au Canada.

Les résultats préliminaires indiquent qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans les semaines et les mois qui viennent, mon bureau continuera à donner des conseils et de l'aide aux institutions qui doivent prendre des mesures à la suite

institutions in adapting to today's rapidly changing environment of instantaneous communication, particularly with respect to the use of social media. For example, our new official languages policy suite that came into effect in November 2012 takes into consideration new technologies.

[English]

Overall, the new suite gives deputy heads the tools they need by clarifying official languages obligations while allowing them the flexibility to put in place practices and procedures suited to their institutions and to the public they serve.

Since the release of the first annual report on official languages, much has been achieved. Challenges remain, but institutions are showing a strong commitment to meeting their obligations under the act.

[Translation]

This completes my opening remarks. We would now be happy to take the committee's questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Watson. The first question goes to Senator Chaput, followed by Senator Maltais.

Senator Chaput: Mr. Watson, I would like to ask a question concerning federal institutions that use third parties to reduce their operating costs, either through subcontracting, partnerships, or privatization. I will use the example of Canada Post which, for over-the-counter services, now signs an agreement with a third party, who is often a private local business that also offers Canada Post services.

Recently another Senate committee, of which I am a member, studied the issue of prisons where chaplains' services are now offered by a private business, which provides chaplains who offer service to prisoners.

It is difficult to ensure that services are offered in both official languages; this is the case, for example, in Manitoba, in French, and it is that much more difficult when services are offered by a third party, because of the language provision.

If I understand correctly, your policies indicate that when services are provided by a third party, there must be a language provision. How can this language provision be enforced if it is not respected? Who has that responsibility? This is a weakness. You have remade your policies; some have a much greater scope, but when it comes to subcontracting, there is truly a major weakness which often comes out at the local level in the smallest communities.

des résultats du recensement. Nous continuerons aussi d'aider les institutions à s'adapter au contexte des communications instantanées d'aujourd'hui qui est en évolution rapide, particulièrement au chapitre de l'utilisation des médias sociaux. Par exemple, notre nouvelle série de politiques sur les langues officielles, entrée en vigueur en novembre 2012, tient compte des nouvelles technologies.

[Traduction]

Dans l'ensemble, la nouvelle série de politiques offre aux administrateurs généraux les outils dont ils ont besoin en clarifiant les obligations liées aux langues officielles, ce qui leur donne la latitude nécessaire pour mettre en place les pratiques et les procédures adaptées à leurs institutions et au public qu'elles servent.

Depuis la publication du premier rapport annuel sur les langues officielles, beaucoup de choses ont été réalisées. Des défis demeurent. Mais les institutions montrent un engagement ferme à respecter leurs obligations découlant de la loi.

[Français]

C'est ainsi que se conclut ma présentation. Nous serons maintenant heureux de répondre aux questions du comité. Merci.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Watson. La première question sera posée par la sénatrice Chaput, suivie du sénateur Maltais.

La sénatrice Chaput : Monsieur Watson, je vais vous poser une question concernant les institutions fédérales qui font appel à des tiers pour réduire leurs coûts d'exploitation, qu'il s'agisse de sous-traitance, de partenariat ou de privatisation. Je prends l'exemple de Postes Canada qui, pour les services au comptoir, signe maintenant une entente avec un tiers qui, souvent, est une entreprise privée locale qui offre aussi les services de Postes Canada.

Tout dernièrement, un autre comité sénatorial, dont je suis membre, a étudié la question des prisons pour lesquelles les services d'aumôniers seront maintenant offerts par une entreprise privée, qui fournira des aumôniers pour offrir les services aux prisonniers.

Il est difficile d'assurer les services dans les deux langues officielles; c'est le cas, par exemple, pour le Manitoba, en français, et c'est beaucoup plus difficile lorsqu'on passe par l'entremise de tiers, parce qu'il est question d'une disposition linguistique.

Si je comprends bien, vos politiques indiquent que, lorsque des services sont fournis par des tiers, il doit y avoir une disposition linguistique. Comment fait-on respecter cette disposition linguistique si elle ne l'est pas? Qui a cette responsabilité? Parce qu'il s'agit là d'une faiblesse. Vous avez refait vos politiques; certaines ont beaucoup plus d'envergure, mais quant à l'aspect de la sous-traitance, il y a réellement une faiblesse assez importante qui se manifeste souvent au niveau local dans les plus petites collectivités.

Mr. Watson: That is an excellent question. Under the act, the deputy head is responsible for program and service delivery, and regardless of the method of program and service delivery, the deputy head remains responsible. Whether it is done by public servants or people hired on a contractual basis, the responsibilities of the deputy head under the act do not change at all. When we negotiate a contract with a third party for program and service delivery, yes, to meet these obligations, the deputy head will ensure that the provisions are included in the contract.

We have all kinds of federal government contracts to manage a host of things. We undoubtedly have more contracts than any other employer or entity in Canada. The measures contained in these contracts are measures that all involved are very familiar with. It is through these contracts that the deputy minister ensures that the group providing the program and service delivery meets the requirements, and the contracts also outline penalties and methods set out for cases of non-compliance.

Senator Chaput: Have you ever had to impose penalties for non-compliance with a contract? Does Treasury Board impose the penalties or is it the deputy head of the department in question?

Mr. Watson: Let us look at how the act works. The act imposes an obligation on the deputy head to oversee service under the act. If a contract signed by a deputy head does not respect what is stipulated in the act, the deputy head must take remedial action.

Senator Chaput: As regards the deputy head, in a case of a service provided by a third party, like Canada Post, would the department be responsible or is it Treasury Board who is the deputy head in this case?

Mr. Watson: The responsibility under the act is always assigned to the same person.

Senator Chaput: Within a department.

Mr. Watson: In this case, the deputy head of the entity would be responsible for ensuring the service in question. My colleague, Mr. Tremblay would perhaps like to add something on this, but essentially that is how it works.

Senator Chaput: So it would be the entity or the department in charge that would be responsible.

Mr. Watson: Yes, because it is the act itself that assigns that responsibility to the deputy head.

Senator Chaput: Does your responsibility end once you have developed the policy? A linguistic provision is discussed and then your responsibility at Treasury Board ends? The issue is not black or white —

M. Watson : C'est une excellente question. En vertu de la loi, c'est l'administrateur général qui est responsable de la prestation des services et des programmes et, peu importe les modalités de la prestation des services et des programmes, l'administrateur demeure responsable. Que ce soit fait par des fonctionnaires ou des gens employés sur la base d'un contrat, les responsabilités de l'administrateur général, en vertu de la loi, ne changent pas du tout. Lorsqu'on négocie un contrat avec une tierce partie pour la prestation de services et de programmes, oui, afin de répondre à ses obligations, l'administrateur général s'assurera que les dispositions seront intégrées au contrat.

Nous avons toutes sortes de types de contrats au gouvernement fédéral qui doivent gérer toute une série de choses. Nous avons sans doute plus de contrats que n'importe quel autre employeur ou entité au Canada. Les mesures comprises dans ces contrats sont des mesures très bien connues par tous et toutes dans le domaine. C'est par l'intermédiaire de ces contrats que le sous-ministre s'assure que le groupe offrant la prestation de services et de programmes répond aux exigences, et les pénalités ou les modalités prévues en cas de non-respect à cet égard s'y retrouvent également.

La sénatrice Chaput : Avez-vous déjà eu à imposer des pénalités en raison du non-respect d'un contrat? Est-ce le Conseil du Trésor qui impose ces pénalités ou est-ce l'administrateur général qui serait le ministère en question?

M. Watson : On en revient au fonctionnement de la loi. La loi impose l'obligation à l'administrateur général de veiller au service au sens de la loi. Si un contrat que signe un administrateur général ne respecte pas ce qui y est stipulé, c'est ce dernier qui entreprendrait les mesures correctives.

La sénatrice Chaput : Concernant l'administrateur général, dans le cas d'un service donné par un tiers, comme Postes Canada, est-ce ce ministère qui serait responsable ou est-ce plutôt le Conseil du Trésor qui est l'administrateur général dans ce cas?

M. Watson : C'est toujours la même personne à laquelle a été assignée la responsabilité en vertu de la loi.

La sénatrice Chaput : Au sein d'un ministère.

M. Watson : Dans ce cas, ce serait l'administrateur général de l'entité qui aurait la responsabilité d'assurer le service en question. Mon collègue, M. Tremblay, aurait peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet, mais, essentiellement, c'est ainsi que ça fonctionne.

La sénatrice Chaput : Ce serait alors l'entité ou le ministère en question qui serait responsable.

M. Watson : Oui, parce que c'est la loi même qui assigne cette responsabilité à cet administrateur général.

La sénatrice Chaput : Votre responsabilité se termine-t-elle lorsque vous avez élaboré la politique? On parle d'une disposition linguistique et, ensuite, votre responsabilité au Conseil du Trésor se termine à ce moment-là? Disons que ce n'est pas noir ou blanc...

Mr. Watson: Our work is never done.

Senator Chaput: Yes, I understand that.

Mr. Watson: What we would do in that case is develop the tools and good knowledge, develop the networks to help people who are responsible in the various agencies and entities so that they can come together and share best practices and be well informed on the issue.

We also produce reports. For example, as regards the report we are discussing today, if someone failed to uphold his or her responsibilities, we would identify that. The act confers that responsibility upon the deputy head in question, and we help that deputy head so that that person is more likely to adequately meet his obligations.

Senator Maltais: Welcome, Mr. Watson.

You indicated in your brief, like Mr. Tremblay, that the institutions questioned are government services, and the various departments have said that it is much quicker to communicate using the website.

If people now communicate more using electronic services, which did not exist five or six years ago, does that mean that the various offices across Canada require less personnel? If people are now working more from their homes rather than going in to an office, does that mean we need fewer regional offices?

Mr. Watson: I am not an expert in designing services and programs. I know of no study that establishes a clear link between those two facts you stated. Canadians still use offices despite the arrival of Internet and online services. It is clear, however, that in the case of several services, people are going online. The Canada Revenue Agency offers a good example: it announced that about 84 per cent of people filed their income tax papers electronically. Ten years ago, almost no one did.

That being said, I don't know if anyone has come to the conclusion that this can allow for a reduced number of offices. I really am not an expert on the issue.

Senator Maltais: Are any of the bilingual service requests you receive from communities across Canada in 2012 or 2013 under review or backlogged, for administrative or other reasons? How many of them are there?

Mr. Watson: Let us say that every time we have undertaken the review — in 1991, 2001, and the one we started in 2011 — we have observed a sometimes notable, sometimes minimal increase, in the number of offices that ended up being designated bilingual. I believe this illustrates the robust nature of the rules put in place to deal with the major geographical and demographic changes we

M. Watson : Bien, notre travail n'est jamais terminé.

La sénatrice Chaput : Oui, je comprends.

M. Watson : Ce qu'on ferait, dans ce cas, c'est de développer des outils et une bonne connaissance, développer des réseaux afin d'aider les gens qui sont responsables dans les diverses agences et entités afin qu'ils se rassemblent pour partager les meilleures pratiques et être bien informés à ce sujet.

Nous produisons aussi des rapports. Par exemple, en ce qui concerne le rapport dont on parle aujourd'hui, si quelqu'un manquait à ses responsabilités, on l'identifierait. La loi confère la responsabilité à l'administrateur général en question, et nous l'aidons afin qu'il soit beaucoup plus probable que la personne réponde de façon satisfaisante à ses obligations.

Le sénateur Maltais : Bienvenue, monsieur Watson.

Vous avez indiqué dans votre mémoire, à l'instar de M. Tremblay, que les institutions interrogées sont les services gouvernementaux, et les différents ministères ont déclaré que les communications se faisaient beaucoup plus rapidement par l'entremise du site web.

Donc, si les communications se font davantage par l'intermédiaire des nouveaux services électroniques — services qui n'existaient pas il y a cinq ou six ans —, est-ce que cela veut dire que les différents bureaux au Canada ont maintenant besoin de moins de personnel? Si les gens travaillent plus souvent à partir de leur domicile plutôt que de se déplacer au bureau, est-ce que nous avons moins besoin de bureaux régionaux?

M. Watson : Je ne suis pas expert dans le design ou la conception de services et de programmes. Je ne connais pas de recherche qui indique un lien étroit entre ces deux faits. Les Canadiens et Canadiennes se présentent toujours dans les bureaux malgré l'arrivée de l'Internet et des services en ligne. Cependant, il est clair que, dans le cas de plusieurs services, les gens utilisent des services en ligne. Un bon exemple est l'Agence du revenu du Canada qui a annoncé, je crois, qu'environ 84 p. 100 des gens transmettent maintenant leur déclaration de revenus de façon électronique. Il y a 10 ans, presque personne ne le faisait.

Ceci étant dit, je ne sais pas si quelqu'un est arrivé à la conclusion que cela permettait de réduire le nombre de bureaux. Je ne suis pas vraiment l'expert dans ce dossier.

Le sénateur Maltais : Que ce soit en 2012 ou 2013, est-ce que plusieurs des demandes de services bilingues que vous avez reçues des communautés à travers le Canada sont à l'étude ou en suspens, que ce soit pour des raisons administratives ou pour toute autre raison? Est-ce que vous avez beaucoup de ces demandes qui sont en suspens?

M. Watson : Disons que, chaque fois que nous avons fait la révision — donc en 1991, en 2001, et celle que nous avons commencée en 2011 —, nous avons constaté une augmentation, parfois sensible et parfois minime, dans le nombre de bureaux qui ont finalement été désignés bilingues. Je trouve que cela démontre la nature robuste des règlements qui ont été mis en place afin de

have seen in the last 25 years. It also indicates that there has been an increase in the number of bilingual offices across Canada, throughout all the regions. The bilingual offices didn't all move to a single region. All over Canada, we have seen not only good stability, but also a certain amount of growth.

Senator Fortin-Duplessis: The official languages commissioner believes that the decentralization of official languages activities has negatively impacted federal public servants' rights regarding language at work. I speak here of both public servants with French as a mother tongue and those with English as a mother tongue.

The commissioner remarked in his 2012-13 annual report that there is no central figure to supervise or assess the effects of this decentralization. He spoke of having a ceiling in terms of language at work. How do you deal with institutions that do not fulfil their linguistic obligations? And what concrete measures have you taken in recent years to strengthen the language rights of federal public servants?

Mr. Watson: Thank you for the question. We have taken several measures. We understand the capital importance of language at work, as well as that of having a bilingual public service and institutions that Canadians everywhere can deal with in their language of choice. We know it is very important and we have to show that on a daily basis.

In terms of measures, I can point to the new policy and the three new directives adopted in 2012, which gather in a much more cohesive way what before was scattered.

Furthermore, we have made available to institutions an electronic platform called "Clearspace." In this new world of decentralization and communications technology, we have connected public servants from across the country so that they may share their best practices, or simply encourage one another to develop solutions to particular challenges faced by certain institutions.

This platform is used by many people, but it is mostly used by a group we call "COLOC," made up of 237 members from 90 institutions that continuously work together and help each other out. We are a part of the group and we support those institutions and members.

We also organize events, awareness sessions, and meetings to promote best practices. We hold, for example, an annual conference bringing together all the official languages champions in all government departments.

gérer les changements importants, qu'ils soient géographiques ou démographiques, survenus au cours des derniers 25 ans. Mais cela démontre tout de même une croissance dans le nombre de bureaux bilingues au Canada, même à l'intérieur des régions. Ce n'est pas comme si tous les bureaux bilingues s'étaient déplacés vers une seule région. À l'échelle du Canada, nous voyons non seulement une bonne stabilité, mais une certaine croissance.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Le commissaire aux langues officielles est d'avis que la décentralisation des activités en matière de langues officielles a eu des effets sur le respect des droits des fonctionnaires fédéraux en ce qui concerne la langue de travail. Je parle autant des fonctionnaires qui ont le français comme langue maternelle que ceux dont la langue maternelle est l'anglais.

Il a noté dans son rapport annuel de 2012-2013 qu'aucun acteur central ne surveille ni n'évalue les effets de cette décentralisation. Il a parlé de plafonnement en ce qui concerne la langue de travail. Quelles interventions faites-vous auprès des institutions qui ne respectent pas leurs obligations linguistiques? Et quelles mesures concrètes avez-vous prises au cours des dernières années pour améliorer le respect des droits linguistiques des fonctionnaires fédéraux?

M. Watson : Merci beaucoup. En effet, nous avons mis sur pied plusieurs mesures. Nous comprenons que l'enjeu de la langue au travail, tout comme le fait d'avoir une fonction publique bilingue et des institutions que les Canadiens et les Canadiennes peuvent consulter en sachant qu'ils peuvent utiliser la langue de leur choix, est très important. Nous savons que c'est très important, et il faut le démontrer au quotidien.

Dans le cadre des mesures mises sur pied, on retrouve la nouvelle politique et les trois nouvelles directives de 2012, qui rassemblaient de façon beaucoup plus cohérente ce qui, auparavant, était éparpillé un peu partout.

De plus, nous avons mis à la disposition des institutions une plateforme électronique qui s'appelle « Clearspace ». Dans ce monde de décentralisation et dans celui des capacités technologiques de communication qui n'existaient pas auparavant, on a réuni dans cette plateforme des fonctionnaires d'un bout à l'autre du pays afin qu'ils puissent partager leurs meilleures pratiques, ou simplement s'encourager, afin de développer des solutions à des défis particuliers à certaines institutions.

Donc, cette plateforme est utilisée par beaucoup de gens, mais elle est surtout utilisée par un groupe qu'on appelle « COLOC » qui comprend 237 membres, émanant de 90 institutions, qui continuent de travailler ensemble dans un but d'entraide. Nous faisons partie de ce groupe et nous appuyons ces institutions et ces membres.

Nous tenons aussi des événements, des séances de sensibilisation et des rencontres pour promouvoir de bonnes pratiques. Nous organisons, par exemple, une conférence annuelle de tous les champions des langues officielles des ministères à l'échelle du gouvernement.

We have also tackled certain policy governance issues to make the processes clearer, and thus gain a better understanding of the impact of our decisions.

All of these measures aim not only to clarify standards and expectations, but also to support people and help them achieve those standards.

Senator Fortin-Duplessis: Have you something to add, Mr. Tremblay?

Mr. Tremblay: I would perhaps add two examples of the kinds of actions that can be taken.

The first example is the surveys taken of public servants, by means of the champions' network we alluded to. Mr. Watson is also responsible for this survey given to public servants every three years. A group came to us to make sure, first of all, that we would maintain the five language-related questions we had in the last survey. This group actually fought to get more questions added, mainly a question about language used during meetings, which is one of those issues that makes public servants feel their right to work in the language of their choice is not always respected. This tool will thus give us a clear view of the impressions employees have about using their language in the workplace. This information will support the development of work plans by those highest up, meaning CEOs, deputy heads.

The second example is the work spearheaded by the former Clerk of the Privy Council to develop a vision that we now know as "Destination 2020." It was a wide-ranging dialogue between public servants on social media, without any censorship or refereeing, which gave everyone the opportunity to lay out their points of view or their grievances.

That space saw a number of discussions regarding language, and led the clerk to ask us to take certain steps in order to improve the situation and respond to the concerns raised by employees.

The School of Public Service committed to taking certain steps to improve the availability of certain language training tools. One of the employee complaints dealt with the difficulty in accessing language training, particularly in the regions.

So there you have two examples of the additional measures we have taken in response to certain weaknesses.

The Chair: Mr. Watson, if I understand correctly, the 2013 to 2018 Official Languages of Canada Roadmap does not contain any specific commitment pertaining to official languages in the

Nous avons aussi modifié certaines questions de gouvernance dans le domaine de ces politiques pour rendre les processus plus clairs et atteindre ainsi une meilleure compréhension de l'impact de nos décisions.

Je trouve donc que ce sont des mesures qui visent non seulement à clarifier les normes et les attentes, mais aussi à appuyer les gens et à les encourager à atteindre ces normes.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Avez-vous quelque chose à rajouter, monsieur Tremblay?

M. Tremblay : Je rajouterais peut-être deux exemples du type d'intervention qui peut être menée.

Le premier exemple concerne les sondages menés auprès des fonctionnaires, par l'intermédiaire du réseau des champions auquel on vient de faire allusion. M. Watson est également responsable de ce sondage auprès des fonctionnaires qui a lieu tous les trois ans. Ce groupe est intervenu auprès de nous pour s'assurer, tout d'abord, que l'on maintiendrait les questions de nature linguistique qui avaient été posées dans le cadre du dernier sondage, afin que ces cinq questions soient maintenues. Le groupe a en fait milité pour que des questions soient ajoutées, notamment une question qui vise la langue utilisée lors des réunions, qui est l'un des enjeux qui font en sorte que les fonctionnaires sentent que leur droit de travailler dans leur langue n'est pas toujours respecté. Cet outil va donc nous donner, encore une fois, un portrait plus juste des impressions des employés quant à la possibilité qu'ils ont d'utiliser leur langue en milieu de travail. Ces renseignements viennent ensuite appuyer l'élaboration de plans de travail par les responsables pour le premier chef de leurs obligations, c'est-à-dire les premiers dirigeants, les administrateurs généraux.

L'autre exemple, ce sont les travaux que notre ancien greffier a lancés pour développer une vision autour de ce qu'on appelle maintenant « Destination 2020 ». Il s'agissait d'une vaste discussion entre les fonctionnaires par voie des médias sociaux, qui n'était pas contrôlée, qui n'était pas arbitrée, et qui donnait à chacun l'occasion de mettre sur la table ses points de vue ou ses griefs.

Dans ce contexte, il y a eu bon nombre de discussions à connotation linguistique, et cela a généré chez le greffier le souhait de nous voir faire certaines démarches pour améliorer la situation et répondre aux préoccupations que les employés nous avaient exprimées.

L'École de la fonction publique s'est engagée à prendre certaines mesures pour améliorer la disponibilité d'outils de formation linguistique. L'une des plaintes des employés concernait la difficulté à accéder à la formation linguistique, particulièrement dans les régions.

Ce sont deux exemples de mesures additionnelles que nous avons prises afin de réagir à certains de ces points plus faibles.

La présidente : Monsieur Watson, si je comprends bien, la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 ne contient pas d'engagement spécifique à l'égard des langues

public service. Furthermore, the funds previously earmarked for the Official Languages Centre of Excellence and for the governance of that horizontal initiative have been cut. When will the government make public the horizontal management and accountability framework for the 2013-18 roadmap?

Mr. Watson: My colleague here is an expert on the roadmap, so I will yield the floor to him in a few minutes. We already use many tools to measure impacts and results. One of these is the annual report we draw up, which allows us to conduct follow-ups with each institution on a three-year cycle. Another is the public service survey, which is the second largest survey undertaken by Statistics Canada. We just concluded it. We asked all sorts of questions. We even added one that deals with the subject at hand. The third thing I would point out is what we call the Management Accountability Framework, through which we get a clear view of departmental operations and what they do in a variety of areas, including very critical official languages issues. With these three measures, we illustrate the very important results and progress achieved in the matter of official languages in the public service.

As for the roadmap specifically, the approach was a little different this time around in terms of the issues discussed, and for more detail, I will cede the floor to Mr. Tremblay.

Mr. Tremblay: Mr. Watson spoke mainly of measures that fall under the Treasury Board of Canada Secretariat's purview, meaning the Parts IV, V and VI we have been talking about. The roadmap, for reasons stemming from the consultative process underpinning it, is the product of wide-ranging consultations with minority communities, who in the end did not raise, among the issues and priorities concerning them, any tied to the public service. The roadmap is a reflection of the wishes expressed throughout the consultations. This does not mean — and I insist on this — that there was any decrease in funding available for the issues that TBS deals with. Those issues are simply no longer part of the roadmap, but we still have the necessary resources to continue our work.

As for the accountability framework you alluded to and which the commissioner suggested, — if memory serves, that was the gist of your question — Canadian Heritage, as the coordinator of the roadmap, will ensure its follow-up. However, I have no indication from the work we do together that there will be any absence of framework. It should come, and it will contain the same accountabilities as found in our previous roadmap.

officielles dans la fonction publique. De plus, les fonds consacrés auparavant au Centre d'excellence en langues officielles et à la gouvernance de cette initiative horizontale ont disparu. À quel moment le gouvernement rendra-t-il public le cadre horizontal de gestion et de responsabilisation par rapport à la feuille de route de 2013-2018?

M. Watson : Mon collègue est un expert en ce qui concerne la feuille de route même; je vais donc lui céder la parole dans quelques minutes. Nous utilisons déjà plusieurs outils pour mesurer les impacts et les résultats. L'un de ces éléments est le rapport que nous faisons annuellement, grâce auquel nous faisons des suivis auprès de chacune de ces institutions au cours d'un cycle de trois ans. L'autre, c'est la question du sondage auprès des fonctionnaires, qui est le deuxième plus grand sondage de Statistique Canada dans l'ensemble de ces travaux; or, on vient tout juste de le terminer. On pose toutes sortes de questions. On en a même ajouté une qui touche ce sujet. La troisième chose que je soulignerais, c'est ce qu'on appelle le Cadre de responsabilisation de gestion, par lequel on rentre très clairement dans les opérations des ministères pour voir exactement ce qu'ils font dans plusieurs domaines, y compris en ce qui concerne certaines questions de langues officielles qui sont très importantes. Nous démontrons, par ces trois mesures, des progrès et des résultats qui sont très importants dans le contexte des langues officielles dans la fonction publique.

En ce qui a trait spécifiquement à la feuille de route, l'approche a été un peu différente cette fois-ci par rapport aux questions qui y ont été abordées, et pour entrer dans les détails, je vais céder la parole à M. Tremblay.

M. Tremblay : M. Watson vous a parlé surtout de mesures qui sont dans notre champ à nous, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, donc liées aux parties IV, V et VI dont on parle depuis quelque temps. La feuille de route, pour des raisons issues du processus consultatif qui l'a animée, est tributaire d'exercices tout de même vastes de consultations menées auprès des communautés minoritaires qui n'ont pas, finalement, nommé d'enjeux liés à la fonction publique parmi les enjeux et priorités qui les préoccupaient. La feuille de route est le reflet de ces souhaits exprimés par le truchement des consultations. Cela ne signifie pas qu'il y ait eu — et je tiens à le préciser — une quelconque diminution du financement qui est disponible pour le soutien de ces enjeux qui sont les nôtres au Secrétariat du Conseil du Trésor. Ils ne font tout simplement plus partie de cette vitrine qui s'appelle la feuille de route, mais nous disposons toujours des ressources nécessaires pour assurer le travail que nous faisons.

Quant au cadre de responsabilisations auquel vous avez fait allusion et que le commissaire — si ma mémoire est bonne, je crois que c'était là votre question — nous a suggéré, c'est le ministère du Patrimoine canadien, à titre de coordonnateur de la feuille de route, qui va assurer le suivi à ce chapitre. Cependant, je n'ai aucune indication, de par nos travaux collaboratifs, qu'il n'y aura pas de tel cadre. Il devrait suivre, et il y aura les mêmes imputabilités qu'il y avait dans le cadre de la feuille de route précédente.

The Chair: As for the federal institutions not included in the 2013-18 roadmap, have you noticed any difference in their compliance with linguistic obligations compared to the ones that are included?

Mr. Watson: I have not noticed anything of the sort. On the contrary, when we raise official languages issues with our deputy minister colleagues, for example, we also see what great respect they have for them. When we undertook studies for the report, it was clear that each institution we spoke to had put a lot of effort into the issue of official languages as part of its business.

Despite the great changes to the size of the public service in the last three years, we see that the percentage of bilingual employees and positions has actually increased. This is not an accident. It is because people have taken bilingualism seriously.

Senator McIntyre: I want to bring up the issue of obligations. The secretariat's obligations towards federal institutions are laid out in Parts IV, V and VI of the Official Languages Act, whereas the Department of Canadian Heritage has obligations under Part VII of the Official Languages Act. Now with the exception of the Senate, the House of Commons, the Library of Parliament, the Office of the Senate Ethics Officer and the Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, is there a follow-up in terms of official languages?

Mr. Watson: The goal of our report is to review all these institutions on a three-year cycle in order to measure how well they fulfil their obligations, as well as to provide an account of the situation. Even though we are not responsible for ensuring the delivery of services and programs as per the first question, we are nevertheless responsible for reporting on it. We are tasked with providing tools to help people arrive at conclusions we all hope for, and we have the obligation to set the standards — the expectations and the related policies. That is our role in that environment, but it is the deputy heads who are responsible for ensuring obligations under the act are fulfilled within their own institutions.

Senator McIntyre: So the follow-up is done by the deputy heads and the Treasury Board Secretariat.

Mr. Watson: Correct. The deputy head is responsible for ensuring that he or she has met all the requirements under the Official Languages Act as it pertains to his or her institution, and we eventually issue a report on how well they did.

Mr. Tremblay: Perhaps I can offer a clarification. The organizations you mentioned earlier lie, in fact, outside the Treasury Board's purview because they are parliamentary bodies.

La présidente : Concernant les institutions fédérales qui ne sont pas incluses dans la feuille de route de 2013-2018, avez-vous remarqué s'il y avait une différence dans le respect de leurs obligations linguistiques par rapport aux institutions fédérales qui sont incluses dans la feuille de route?

M. Watson : Je n'ai rien remarqué du genre du tout. Au contraire, lorsque nous soulevons des questions de langues officielles auprès de nos collègues sous-ministres, par exemple, nous remarquons toujours un très grand respect de ces questions. Lorsque nous avons fait nos recherches dans le contexte du rapport, il était clair que chaque institution à qui nous avons parlé avait mis beaucoup d'efforts sur la question des langues officielles dans le contexte de son travail.

Malgré les changements assez importants qui sont survenus quant à la taille de la fonction publique au cours des trois dernières années, on remarque que le pourcentage d'employés et de postes bilingues non seulement n'a pas diminué, mais qu'il a augmenté. Ce n'est pas par hasard; c'est parce que les gens ont vraiment pris cela en compte.

Le sénateur McIntyre : J'aimerais aborder la question des obligations. Les obligations du secrétariat à l'endroit des institutions fédérales touchent principalement les parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles, alors que les obligations du ministère du Patrimoine canadien touchent la partie VII de la Loi sur les langues officielles. À l'exception du Sénat, de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement, du Bureau du conseiller sénatorial en éthique et du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, en ce qui concerne les langues officielles, y a-t-il un suivi?

M. Watson : Le but de notre rapport, c'est de revoir l'ensemble de ces institutions sur un cycle de trois ans afin de constater dans quelle mesure elles répondent à leurs obligations et de rendre compte de la situation. Même si nous n'avons pas la responsabilité d'assurer la prestation des services et programmes suivant la première question, nous avons la responsabilité d'en faire rapport. Nous avons la responsabilité d'offrir des outils pour aider les gens à arriver aux conclusions que l'on souhaiterait tous et toutes, et nous avons l'obligation de créer les normes, essentiellement, les attentes et les politiques connexes à cela. C'est notre rôle à l'intérieur de cet environnement, mais ce sont les administrateurs généraux qui, au sein de leur propre institution, ont la responsabilité d'assurer le respect des obligations en vertu de la loi.

Le sénateur McIntyre : Donc, le suivi se fait par les administrateurs généraux et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

M. Watson : Justement. L'administrateur général serait responsable de s'assurer qu'il a bel et bien répondu à toutes les exigences en vertu de la Loi sur les langues officielles en ce qui concerne son institution, et nous en ferions rapport également.

M. Tremblay : Je peux peut-être apporter une précision. Les organismes que vous avez mentionnés, qui sont, finalement, soustraits au pouvoir du Conseil du Trésor le sont parce que ce

It would thus be inappropriate to subject organizations such as the Senate, the House of Commons, the Library of Parliament, or those entities known as “agents of Parliament” in common parlance, such as the Senate Ethics Officer, to that oversight. These entities have three masters: you, meaning Senate and House of Commons committees; the Commissioner of Official Languages, who has the mandate to investigate, and has done just that in the case of parliamentary committees on occasion, and the courts, which can intervene when there are allegations of language rights being breached.

Mr. Watson: I misunderstood your question. I was speaking of institutions for which we are responsible. I apologize if you meant the others you named — I did not properly answer your question.

Senator McIntyre: You and Mr. Tremblay answered my question just fine. Thank you.

The Chair: Second round of questions.

Senator Chaput: My question is along the lines of those asked by Senator Fortin-Duplessis, though it will take a different tack. I want to know how budget cuts have affected the ability of federal institutions to fulfil their language obligations.

In his 2012-13 report, the Commissioner of Official Languages broached the complaints he received on the matter, and said that he needed to check with the Treasury Board of Canada Secretariat. There was talk of providing the statements you ask of federal institutions. There could be new questions to evaluate whether the cuts had repercussions or not.

Do you currently have any way of measuring the effect of budget cuts on the execution of the Official Languages Program?

Mr. Watson: I will say again that the deputy heads of departments and institutions are the ones responsible for insuring they fulfil all of their obligations under the Official Languages Act. We then issue a report for all of the institutions, on a three-year cycle. Through what we call the Management Accountability Framework, and those official languages champions networks, we have both formal and informal discussions about the challenges faced by departments and what can be done about them.

I have to tell you that in the context of the budget cuts we recently saw, the departments and agencies in question closely considered the delivery of all services and programs, including official languages in particular. Again, I come back to the fact that not only was there no drop in the number of bilingual positions, but indeed, there was a slight increase in the percentage of these positions. You do not get a result like that without

sont des instances parlementaires. Donc, il serait inapproprié d’assujettir les organismes qui sont soit des entités parlementaires — le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement — ou des entités qui sont appelées des « agents du Parlement » dans le jargon populaire, comme le conseiller sénatorial en éthique. Celles-ci ont trois maîtres : vous, le comité sénatorial et le comité de la Chambre des communes; le commissaire aux langues officielles, qui a le mandat de mener des enquêtes et qui l’a fait à l’endroit des comités parlementaires à l’occasion; et les tribunaux, qui peuvent, évidemment, intervenir lorsque des violations aux droits linguistiques sont alléguées.

M. Watson : J’ai mal compris votre question. Je parlais des institutions pour lesquelles nous avons des responsabilités. Si vous parliez des autres, je m’excuse; j’ai mal répondu à votre question.

Le sénateur McIntyre : Vous et M. Tremblay avez bien répondu à ma question. Merci.

La présidente : Deuxième tour de questions.

La sénatrice Chaput : Ma question s’ajoute à celles posées par la sénatrice Fortin-Duplessis, mais elle s’intéresse à un angle différent. Ma question traite des incidences des compressions budgétaires sur la capacité des institutions fédérales à respecter les obligations linguistiques.

Le commissaire aux langues officielles, dans son rapport de 2012-2013, a traité des plaintes qu’il a reçues à cet égard, et il a dit qu’il allait faire une vérification auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il était question que soient ajoutés les bilans que vous demandez aux institutions fédérales de vous fournir. Il pourrait y avoir de nouvelles questions pour évaluer s’il y avait bel et bien des incidences.

Présentement, avez-vous les moyens de mesurer l’incidence des compressions budgétaires sur l’exécution du Programme des langues officielles?

M. Watson : De nouveau, les administrateurs généraux dans les ministères et les institutions sont responsables d’assurer le respect de toutes leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. Ensuite, nous en faisons rapport, pour l’ensemble des institutions, suivant un cycle de trois ans. Dans le contexte de ce qu’on appelle le Cadre de responsabilisation de gestion et dans le contexte de nos travaux avec les divers réseaux où sont rassemblés les champions des langues officielles, nous tenons des discussions formelles et informelles au sujet des défis que vivent les ministères et sur les moyens de répondre à ces défis.

Je dois dire que, dans le contexte des compressions qui ont eu lieu, la question de la capacité de faire la prestation de tous les services et programmes était considérée en profondeur par les ministères et les agences en question, y compris, plus particulièrement, la question des langues officielles. De nouveau, je reviens au fait que non seulement il n’y a pas eu de diminution du pourcentage de postes bilingues, mais que, en fin

spending a lot of time and effort thinking about how to maintain the capacity to meet your obligations.

Senator Chaput: So your reference tool is the reports you ask the federal departments to provide?

Mr. Watson: There are the reports, yes, but there are also the surveys given to public servants as well as the informal discussions we have with the official languages champions. If we ever found out that a complaint had been lodged with the Commissioner of Official Languages, it would concern us greatly, and we would analyze the situation to see if there were any lesson to be learned, and sometimes, even before a report is published. Those are additional important points.

Mr. Tremblay: Not all data find their way into the reports. I am simply making a clarification; there are data that are systematically collected, such as our indicators on the program's health, that have been part of our annual reports for many years and that show up in the statistics tables found at the end of the report. The data come from the human resources payroll systems and are collected annually for all institutions.

Senator Chaput: Could this data be used to determine whether budget cuts had an effect, for example?

Mr. Tremblay: If we saw, for example, a drop in the proportion of francophones below their representation in the general population, which falls under Part VI of the act, it could signal something requiring attention. If we observed a gradual decline in the way bilingual position holders were meeting the linguistic requirements of their job, it could be another indication that something was off.

All these indicators show us, in the reports we are studying today and the ones Mr. Watson alluded to earlier, improved, or at the very least, stable numbers. These indicators thus tell us about the capacity to offer and deliver services, if you will, according to policies and the requirements of the act.

Mr. Watson: You asked if there was any way to determine what difficulties budget cuts could have created. Had there been problems, no matter the reason, we would have indicators that would give us a good idea about what to watch closely.

Senator Chaput: If I understand correctly, you are open to discussing the complaints he has received about the budget cuts effects with the Commissioner of Official Languages? If he has received such complaints, you would be ready to discuss the matter with him?

de compte, il y a eu une très légère augmentation dans le pourcentage de ces postes. Or, on n'arrive pas à cette situation sans avoir mis énormément d'efforts à considérer la façon de maintenir cette capacité de respecter nos obligations.

La sénatrice Chaput : Alors, votre outil de référence, ce sont les rapports que vous demandez aux ministères fédéraux?

M. Watson : Ce sont les rapports, mais ce sont aussi les sondages menés auprès des fonctionnaires et les discussions informelles que nous avons avec les champions des langues officielles, par exemple. Si jamais nous apprenions qu'une plainte avait été déposée auprès du commissaire aux langues officielles, ce qui nous préoccupe beaucoup, nous analyserions la situation pour voir s'il y aurait une leçon à en tirer, et cela, parfois, même avant que le rapport ne soit publié. Ce sont les faits saillants à ajouter.

M. Tremblay : Certaines des données ne font pas partie des bilans. C'est simplement une précision à apporter; il y a des données qui sont recueillies systématiquement, comme certains de nos indicateurs sur la santé d'un programme, qui font partie de nos rapports annuels depuis de nombreuses années et qui figurent dans les tableaux statistiques qui sont généralement joints à la fin de ce rapport. Tout cela est extrait des systèmes de paie des ressources humaines et est recueilli annuellement pour l'ensemble des institutions.

La sénatrice Chaput : Ces données peuvent-elles être utilisées pour déterminer s'il y a eu une incidence en raison des compressions budgétaires, à titre d'exemple?

M. Tremblay : Si on voyait, par exemple, une diminution de la proportion de francophones en deçà de ce qu'est sa représentation dans la population canadienne, ce dont on traite à la partie VI de la loi, cela pourrait être un signal qui mériterait une attention particulière. Si on remarquait que les titulaires des postes bilingues respectent dans une proportion qui va en diminuant les exigences linguistiques de leur poste, cela pourrait être, à nouveau, un indicateur qu'il y a quelque chose qui ne roule pas bien.

Tous ces indicateurs nous démontrent, dans les rapports que nous étudions aujourd'hui, et auxquels M. Watson a fait allusion tout à l'heure, une progression ou, à tout le moins, une stabilité dans les chiffres. Ce sont donc des indicateurs liés à la capacité d'offrir et de livrer les services, si on veut, en fonction des exigences de la loi et des politiques.

M. Watson : Vous avez posé la question à savoir s'il y avait moyen de déterminer quelles difficultés les compressions budgétaires auraient pu entraîner. S'il y avait des problèmes, peu importe la raison, nous aurions des indications qui nous donneraient une bonne idée des éléments à surveiller.

La sénatrice Chaput : Si je comprends bien, vous êtes ouvert à discuter avec le commissaire aux langues officielles des plaintes qu'il a reçues à l'égard de cette incidence? S'il a reçu des plaintes, vous êtes prêt à en discuter avec lui?

Mr. Watson: We are always ready and quite happy to speak with the Commissioner of Official Languages.

Senator Chapat: If those complaints turned out to be well-founded, you would be ready, if need be, to add new questions to the federal institutions review or to do what it takes to avoid the situation in the future?

Mr. Watson: If ever obligations under the act were not met, we would want to know, and we would want to find solutions. Absolutely.

Senator Maltais: All this work done by you and all government departments must have a cost. Could you tell us what it is for your department?

Mr. Watson: I have always had trouble with that question, which is to determine whether answering the phone in one language or the other, the language of the caller, costs more under the obligations set out by the act than if we were to answer it in only one language.

Senator Maltais: I am sorry, I did not express myself correctly. I understand quite well what you are saying, and that is perfectly normal in a country like Canada. But is there a cost to bilingualism?

Mr. Watson: If you are offering language training, for example, there is a cost to that. I would not know where to begin or where to end if I were to add or subtract costs to that. It is up for debate. Through the years, we have had some data about certain costs. I know people outside our department have offered up their own ideas about the costs. We do not have a specific number we could give you.

Senator Maltais: What I am getting at is that bilingualism cannot be calculated as a cost, simply because it is a service we are providing to the population, and a service does not make money. I have never seen a service that makes money, and this is a service, as you say so well, offered from Vancouver to Labrador to St. John's and everywhere in between. We cannot assess its cost.

Now, if we were to add things to it, would there be costs? For example, Senator Chapat's Bill S-205. According to you are there economic costs associated to it?

Mr. Watson: I am unable to prognosticate in that regard. I would like to come back to the issue of serving Canadians across the country. This obviously requires certain investments and certain resources, but I am unable to attribute a set of activities to a certain set of policies.

Senator Maltais: It cannot be assessed either. I do not think you can establish the cost of a phone call. It would be impossible: it is a service. Canada has two official languages, and Canadians, whether they speak one or the other, are entitled to receive services in the official language of their choice. In my view, that

M. Watson : Nous sommes toujours prêts et très heureux de parler au commissaire aux langues officielles.

La sénatrice Chapat : S'il s'avérait que les plaintes avaient un fondement, vous seriez prêt, si nécessaire, à ajouter de nouvelles questions à l'intention des institutions fédérales ou à faire ce qu'il faut afin que cela ne se répète pas?

M. Watson : Dans la situation où on n'a pas répondu aux obligations en vertu de la loi, on veut le savoir et on voudrait trouver des solutions, absolument.

Le sénateur Maltais : Dans le cadre des efforts que vous faites et que vous partagez avec l'ensemble des ministères, j'imagine qu'il y a un coût pour votre ministère? Seriez-vous en mesure de le chiffrer?

M. Watson : J'ai toujours eu de la difficulté à bien définir cette question, à savoir si le fait de répondre au téléphone à quelqu'un qui nous parle dans une langue ou une autre entraîne plus de frais par rapport aux obligations liées au respect des langues officielles que si on répondait toujours dans une seule langue.

Le sénateur Maltais : Je m'excuse, je me suis mal exprimé. Je comprends très bien ce que vous dites et c'est tout à fait normal dans un pays comme le Canada. Mais y a-t-il un coût au bilinguisme?

M. Watson : Si on offre de la formation linguistique, par exemple, il y a des coûts qui y sont reliés. Je ne saurais pas exactement où commencer ni où terminer si je voulais ajouter ou soustraire des coûts à cela. Cela pourrait être débattu. Au fil des ans, nous avons eu des données sur certains éléments des coûts. Je sais que des gens à l'extérieur ont proposé leurs propres idées au sujet des coûts. Nous n'avons pas de chiffre précis que nous pourrions vous fournir.

Le sénateur Maltais : Je veux en arriver au fait que le bilinguisme ne peut pas se calculer en coûts monétaires, tout simplement, parce qu'il s'agit de services que l'on offre à une population et qu'un service ne rapporte pas. Je n'ai jamais vu un service rapporter de l'argent, mais c'est un service, comme vous le dites bien, de Vancouver au Labrador ou à Saint-Jean, en passant par tout le Canada; on ne peut pas évaluer cela.

Maintenant, si on ajoute des choses additionnelles, y a-t-il des coûts? Par exemple, le projet de la sénatrice Chapat, le projet de loi S-205, d'après vous, y a-t-il des coûts économiques qui y sont liés?

M. Watson : Je ne suis pas en mesure de faire un pronostic des éléments. Je reviendrais à la question de servir les Canadiens et les Canadiennes; cela nécessite certains investissements et certaines ressources et, pour ma part, je ne suis pas en mesure d'attribuer certaines activités à certaines politiques.

Le sénateur Maltais : Ce n'est pas évaluable non plus. Je ne crois pas que vous soyez en mesure d'évaluer le coût par appel téléphonique. Il est impossible que vous puissiez l'évaluer; c'est un service. Le Canada a deux langues officielles et les Canadiens, peu importe qu'ils parlent l'une ou l'autre des langues, sont en mesure

cost cannot be set. It is very difficult to do so. In Switzerland, there are four official languages. They have five million people. I asked the government there how much it cost them, and no one knew, because these are mandatory services under the laws of their country. I do not think anyone can provide an accurate number for these services. We must see it as a service, and you explain that well. I think your explanation is spot on, and that will no doubt remove any judicial pressure, as always in cases where costs cannot be assessed.

I am reminded of a term that the Supreme Court was never able to define: “sufficient number.” The court did not want to define the term when Bill 178 was invalidated. The Official Languages Commissioner did not wish to define it either. Mr. Tremblay skated around it too, the sign of a good lawyer. But these are all things we cannot define in absolute terms. That is how I see it. If you have anything to add, please do.

Mr. Tremblay: To us, as a central agency, quantifying costs without taking into consideration the advantages would be a mistake. These would probably be difficult to quantify as well. However, a federal institution that begins to provide services in the official languages will incur costs. We could draw up an analogy with what would happen if Bill S-205 were passed and if new regulation was put in place — similar to what we are seeing now — the committee could ask that question of the Canada Border Services Agency, for example. CBSA would have newly designated bilingual offices, and given the nature of its services, it would want to comply with the requirements of the regulation compliance review, keeping in mind that its service includes the use of firearms that require rather long mandatory training for its employees, which would lead to significant costs. However, at that point, CBSA would be quantifying costs and developing an implementation plan as the initiative would be costly and complicated. In the case of CBSA, given its staff, it would have to move entire families of federal employees in order to comply with the new requirements.

Therefore there are implementation costs involved, but there are also other, social costs: family costs, moving costs, language training, firearms training, and the list goes on.

Thus, the CBSA, and other institutions, would be in a better position to provide you with information on the costs related to a new bilingual office designation, anywhere in Canada.

Mr. Watson: It is very easy, relatively speaking, to spend more or less money. What can sometimes be more difficult is establishing where these increases or decreases will take place. Clearly, then, we can spend more or less money on official

de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix. À mon avis, cela ne s'évalue pas. C'est très difficile à évaluer. En Suisse, il y a quatre langues officielles. Ils sont 5 millions de personnes. Je leur ai demandé combien cela coûtait, et personne ne le savait, parce que ce sont des services obligatoires à offrir à la population d'après les lois de leur pays. Je ne pense pas que personne ne puisse donner un chiffre exact pour évaluer ces services. Nous devons le voir comme un service, et vous l'avez bien expliqué. Je pense que votre explication est très juste, et cela va sans doute enlever une pression juridique, comme dans le cas d'une chose que l'on ne peut pas évaluer.

Je me rappelle d'un terme sur lequel la Cour suprême n'a jamais été capable de se prononcer, c'est celui de « nombre suffisant ». La cour n'a pas voulu se prononcer sur ce terme lorsqu'on a invalidé la loi 178. Le commissaire aux langues officielles n'a pas voulu se prononcer non plus. M. Tremblay a bien navigué autour de cela, c'est un bon avocat. Mais ce sont des choses que l'on ne peut pas évaluer en termes absolus. Je le vois ainsi; si vous avez quelque chose à ajouter sur ce point, je vous en prie.

M. Tremblay : Pour nous, comme agence centrale, en effet, quantifier le coût sans tenir compte des bénéfices, ce serait une erreur. Mais cela aussi, ce serait probablement difficile à quantifier. Par contre, une institution fédérale qui a à offrir nouvellement des services dans l'autre langue officielle subira des coûts. Donc, pour faire une analogie avec ce qui pourrait être le cas si le projet de loi S-205 était adopté, s'il y avait une nouvelle réglementation qui était édictée — on peut penser à la situation que l'on vit présentement —, le comité pourrait en effet poser la question, par exemple, à l'Agence des services frontaliers du Canada. Celle-ci aura de nouveaux bureaux désignés bilingues et, étant donné la nature de son service, qui inclut le port d'armes à feu et donc une formation obligatoire plutôt longue pour ses employés, laquelle entraînera des coûts substantiels, elle entend, évidemment, se conformer aux exigences de l'exercice de révision de l'application du règlement. Cependant, à ce moment-ci, elle est en train de quantifier les coûts et d'élaborer un plan de mise en œuvre, parce que cela ne se fera pas sans frais ni difficulté. Dans son cas, compte tenu de ses effectifs, il faudra déplacer des familles entières d'employés fédéraux pour permettre à l'organisation de se conformer à ces nouvelles exigences.

Il y a donc des coûts de mise en œuvre, mais aussi d'autres coûts, des coûts sociaux : des coûts familiaux, des coûts de déménagement, de formation linguistique, de formation liée au port d'armes à feu, et cetera.

Ainsi, l'Agence des services frontaliers du Canada, comme d'autres, d'ailleurs, serait en meilleure position pour vous fournir certains renseignements sur les coûts liés à la désignation d'un nouveau bureau bilingue dans un endroit quelconque au Canada.

M. Watson : Il est très facile, relativement parlant, de dépenser plus ou moins de dollars. Ce qui est parfois plus difficile, c'est de déterminer à quoi on va attribuer cette augmentation ou cette diminution. Donc, il est clair qu'avec quelque service que ce soit,

languages or on anything else we can think of to spend or save money on. The issue that is more difficult to deal with is the allocation of the money.

Senator Maltais: Thank you very much, that was very clear.

Senator Chaput: Regarding the allocation of services, at another Senate committee meeting, we were just discussing the issue of the related costs when a bill is passed. Is it not the minister in charge who decides how the review will be conducted and who sets the timeframes? Could the work not be done gradually instead of being done from one day to the next? I thought it was left to the minister's discretion.

Mr. Watson: That would obviously depend on which act you are talking about. Some require that everything be done immediately while others provide for greater flexibility. It would of course depend on the specific context.

The Chair: Mr. Watson, you referred to the list of 84 offices subject to the regulation compliance review. Could we ask you for this list? Or perhaps it was Mr. Tremblay?

Mr. Tremblay: There are 84 newly designated bilingual offices and 74 offices that will no longer be designated as bilingual after a transition period.

The Chair: Could we ask you to provide that list to the committee?

Mr. Tremblay: Yes. Obviously, you will understand that the numbers are always changing as the service delivery models continue to progress day by day. But we can definitely send you that list.

Senator McIntyre: Mr. Tremblay, I have a question for you regarding the Supreme Court of Canada ruling in the *DesRochers* case. As you know, these decisions have an impact on all federal institutions and I know that the Treasury Board Secretariat and Canadian Heritage analyzed the decision carefully.

We are reminded of the following in the annual report of 2012-13, and I quote:

That said, the observations made by institutions show there remain some interpretation challenges in distinguishing between the principle of substantive equality as applied in the context of Part IV of the act and the principle of advancement of English and French that applies under Part VII of the act.

Could you tell us more about this?

Mr. Tremblay: I referred to that earlier when I said that there were silos that developed more or less naturally within the departments and that there are Part IV silos and Part VII silos. All of that to say that one of them is in charge of Part VII; there is an understanding of what community development means and what progressing towards the equal status of French and English

on peut dépenser plus ou moins lorsqu'il est question de langues officielles ou de toute autre inspiration qu'on pourrait avoir pour changer ces dépenses. C'est la question de l'attribution qui est parfois plus difficile.

Le sénateur Maltais : Merci beaucoup, c'est très clair.

La sénatrice Chaput : En ce qui concerne la question de l'attribution des services, je me souviens que, dans le cadre d'un autre comité sénatorial, nous parlions justement de la question des coûts d'attribution lorsqu'un projet de loi était adopté. N'est-ce pas le ministre responsable qui décide comment cela va se faire et qui détermine les échéanciers? Cela ne peut-il être fait en plusieurs étapes, sans qu'il soit nécessaire de le faire du jour au lendemain? C'est laissé à la discrétion du ministre, n'est-ce pas?

M. Watson : Cela dépendrait évidemment de la loi en question. Certaines lois exigent que des choses passent aujourd'hui; d'autres permettent une plus grande flexibilité. Cela dépendrait, évidemment, du contexte spécifique.

La présidente : Monsieur Watson, vous avez fait référence à la liste des 84 bureaux visés par l'exercice de révision de l'application du règlement. Est-ce qu'on pourrait vous demander cette liste? Ou c'était peut-être maître Tremblay?

M. Tremblay : Il y a les 84 bureaux nouvellement désignés bilingues et les 74 bureaux qui cesseront d'être désignés bilingues après une période de transition.

La présidente : Est-ce qu'on peut vous demander de fournir la liste au comité?

M. Tremblay : Oui. Évidemment, vous comprendrez que les chiffres en question sont toujours en évolution, puisque le mode de prestation de services ne cesse d'évoluer un jour donné. Mais nous serons en mesure de vous donner cette liste.

Le sénateur McIntyre : Maître Tremblay, j'ai une question pour vous concernant la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *DesRochers*. Comme vous le savez, cette décision a eu des répercussions sur l'ensemble des institutions fédérales, et je sais que le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère du Patrimoine canadien ont bel et bien analysé cette décision.

Dans le rapport annuel de 2012-2013, on nous rappelle ceci, et je cite :

Des défis d'interprétation demeurent quant à faire la distinction entre le principe de l'égalité réelle, tel qu'il s'applique dans le contexte de la partie IV de la loi, et le principe de la promotion du français et de l'anglais qui s'applique dans le contexte de la partie VII de la loi.

Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Tremblay : J'ai fait un peu allusion à cela tantôt en disant que, dans les silos qui s'étaient développés de façon plus ou moins naturelle au sein des ministères, il y avait un silo lié à la partie IV d'un côté et un silo lié à la partie VII de l'autre. Tout cela revenait à dire que, dans l'un d'eux, on s'occupe de la partie VII; on comprend ce que veut dire le développement communautaire, la poursuite de

in Canadian society means; in the other silo, communication and services, there is an understanding of what providing services of equal quality means, and that is what they aim for.

The Supreme Court created a kind of link between these two parts of the act by using words that are very similar to those we have always used to talk about Part VII, that is, this idea that we have to consider the impact of what we do on minority communities. From now on, when providing services, we have to consider the impact of the service delivery on official language minority communities.

For those working on Part VII and wondering whether they were still working on Part IV as well, there was a certain amount of confusion, which we are trying to alleviate by providing information to federal institution representatives.

Senator McIntyre: Is the challenge still to create that link between Parts IV and VII?

Mr. Tremblay: Yes.

Senator McIntyre: Between the two silos you mentioned?

Mr. Tremblay: That is correct. I was also going to say that one of the factors that motivated us to adopt a common approach with Canadian Heritage was ensuring that people with skills and knowledge working in community development on one side would not be isolated from those working on Part IV who must now also consider the impact on minority communities.

We hope there will be structuring effects to bring these people closer together within their own organization. What we are hearing is that it is easier to develop a lens focused on community development now that all of these actors are working together within their own organization.

The Chair: Mr. Watson and Mr. Tremblay, on behalf of the Senate Standing Committee on Official Languages, I wish to thank you very much for your participation today. Thank you for sharing your knowledge and your expertise with us.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, November 24, 2014

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m. to study Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

l'égalité progressive du français et de l'anglais dans la société canadienne en général; et dans l'autre volet, communication et services, on sait ce que veut dire offrir des services de qualité égale, et c'est ce qu'on vise.

La Cour suprême a un peu créé des liens entre ces deux parties de la loi en utilisant des mots qui ressemblent beaucoup à ceux qu'on utilise depuis toujours pour traiter la partie VII, c'est-à-dire cette notion de tenir compte de l'impact de ce qu'on fait sur les communautés minoritaires. Donc, dorénavant, il faut, lorsqu'on offre des services, tenir compte de l'impact de cette prestation de services sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Dans le cas des gens qui traitaient de la partie VII et qui se demandaient maintenant s'ils faisaient toujours de la partie IV, cela a créé une certaine confusion que l'on tente d'atténuer en donnant des renseignements aux représentants des institutions fédérales.

Le sénateur McIntyre : Le défi demeure donc de faire ce lien entre la partie IV et la partie VII?

M. Tremblay : Oui.

Le sénateur McIntyre : Entre les deux silos dont vous avez parlé?

M. Tremblay : C'est cela. Aussi, j'allais dire que c'est l'un des facteurs qui nous ont motivés à adopter une approche commune avec le ministère du Patrimoine canadien, pour ne pas que les gens qui ont des connaissances et des compétences et qui s'occupent de développement communautaire d'un côté ne soient isolés de ceux qui traitent de la partie IV et qui doivent, dorénavant, tenir compte également de l'impact sur la communauté minoritaire.

On espère créer certains effets structurants pour les rapprocher au sein de leur propre organisation. On commence à nous dire que l'apport d'une lentille liée au développement communautaire est plus facile à réaliser maintenant que tous ces gens se parlent au sein de leur propre organisation.

La présidente : Monsieur Watson et maître Tremblay, au nom du Comité sénatorial permanent des langues officielles, je tiens à vous remercier très sincèrement de votre participation ici, aujourd'hui. Merci d'avoir partagé avec nous vos connaissances et votre expertise.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 24 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour étudier le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Translation*]

The Chair: I welcome you all to the Standing Senate Committee on Official Languages.

I am Senator Claudette Tardif, from Alberta, the chair of this committee. Before we move to the presentations, I would invite the senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Poirier: Senator Rose-May Poirier from New Brunswick.

Senator Rivard: Good evening. Senator Michel Rivard from Quebec.

Senator Fortin-Duplessis: Good evening. Suzanne Fortin-Duplessis. I am the deputy chair of the committee and a senator from Quebec. Welcome.

Senator Charette-Poulin: Good evening. Senator Marie Poulin from northern Ontario.

Senator Chaput: Senator Maria Chaput from Manitoba. Good evening.

The Chair: Today, we are simultaneously examining the two studies we have under way. First, we have Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public). Then we have our study on best practices for language policies and second-language learning.

I am well aware that our two witnesses today deal with French as a first language and not as a second language. I understand, therefore, that they will be focusing more on Bill S-205.

I would like to welcome Ghislaine Pilon, the acting executive director of the Commission nationale des parents francophones and Roger Paul, executive director of the Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

I will give the floor first to Ms. Pilon, with Mr. Paul to follow. The senators will then have questions for you.

Ghislaine Pilon, Acting Executive Director, Commission nationale des parents francophones: Distinguished members of the committee, on behalf of the Commission nationale des parents francophones, and in my capacity of acting executive director, I thank you for this invitation. As the representatives of francophone parents who are not only those first responsible for our children's education but also the beneficiaries of the minority language educational rights granted by section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, we are pleased to be with you for your study of Bill S-205 and of the best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality.

Let me tell you about our organization, its network and the voice of francophone parents in minority settings in Canada. The Commission nationale des parents francophones is the national

[*Français*]

La présidente : Je souhaite la bienvenue à tous au Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Je m'appelle Claudette Tardif, je suis sénatrice de l'Alberta et présidente du comité. Avant de passer aux déclarations, j'inviterais les sénateurs à se présenter en commençant à ma gauche.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, sénatrice du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Rivard : Bonsoir, Michel Rivard, sénateur du Québec.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Bonsoir, Suzanne Fortin-Duplessis, vice-présidente du comité et sénatrice du Québec. Je vous souhaite la bienvenue.

La sénatrice Charette-Poulin : Bonsoir, Marie Poulin, sénatrice du Nord de l'Ontario.

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, sénatrice du Manitoba. Bonsoir.

La présidente : Aujourd'hui, nous examinons simultanément deux études qui sont en cours, tout d'abord le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public), puis notre étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde.

Je reconnais fort bien que nos deux témoins aujourd'hui s'occupent du français langue première et non du français langue seconde. Je comprendrai alors s'ils se concentrent davantage sur le projet de loi S-205.

Je souhaite la bienvenue à Mme Ghislaine Pilon, directrice générale par intérim de la Commission nationale des parents francophones et à M. Roger Paul, directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Pilon qui sera suivie de M. Paul. Par la suite, les sénateurs vous poseront des questions.

Ghislaine Pilon, directrice générale par intérim, Commission nationale des parents francophones : Chers membres du comité, au nom de la Commission nationale des parents francophones et à titre de directrice générale par intérim, je vous remercie de votre invitation. En tant que représentants des parents francophones qui sont non seulement premiers responsables et premiers éducateurs de nos enfants, mais aussi bénéficiaires des droits à l'éducation dans la langue de la minorité qui découlent de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, nous sommes heureux d'être ici, avec vous, dans le cadre de l'étude du projet de loi S-205 et des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

Pour ce qui est de notre organisme, de son réseau et de la voix des parents francophones en contexte minoritaire au Canada, la Commission nationale des parents francophones est

voice of 12 provincial and territorial organizations. The membership is collective in nature, parents' committees, school boards, individuals and so on. It represents the parents of more than 23,400 children under the age of five attending francophone pre-school services. The commission represents the parents of 150,000 children in 627 francophone schools, of whom 18,000 are in kindergarten, 88,000 are in elementary school and 42,000 are in high school, in minority francophone communities in Canada.

The Commission nationale des parents francophones provides both leadership at national level and support services to the member organizations. This is in order to support parents (in both francophone and exogamous situations) in making informed choices so that they have a greater presence of French in their lives and, as a result, can better guide their children in the development of their identity, language and culture.

The Commission nationale des parents francophones supports Bill S-205. We believe that the bill will have a positive impact through greater recognition of the wide diversity of francophone parents and children in our Canadian francophonie. We know that, in our network, we have francophone parents, parents who have learned French, parents who have brought the language back into their lives, meaning parents from rediscovered generations, parents who are new to Canada, and parents who speak several languages, of which French is one.

There are as many ways to live our lives in French as there are families who give French a major place in their homes, in early childhood services, in their schools, in their communities and in society in general. Many of them are exogamous families: the children have one francophone parent and one parent who speaks English or some other language. The percentage of children in exogamous families went from 64 per cent in 2001 to over 66 per cent in 2006, thereby confirming the marked trend towards a gradual increase in the exogamous rate. The idea that federal authorities would be able to recognize a wider and more inclusive definition of who a francophone is could have a major impact on census data, resulting in a greater recognition of our country's francophone vitality.

In terms of the welcome and guidance for parents in francophone minority communities in Canada, the question that future parents ask about language, identity and culture often comes up well before the birth of the child or during the first years of early childhood. One of our greatest challenges is to reach parents-to-be or those with young children in order to equip them to be able to make informed choices about the place and the value they will give to French, English and the other languages in their lives.

la voix nationale de 12 organismes provinciaux et territoriaux — dont l'effectif se compose de membres collectifs, soit des comités de parents, des conseils d'écoles ou autres, et des membres individuels —, et représente les parents de plus de 23 400 enfants qui fréquentent des services préscolaires francophones, c'est-à-dire avant l'âge de cinq ans. La commission représente les parents de 150 000 enfants inscrits dans 627 écoles francophones, dont 18 000 enfants à la maternelle, 88 000 à l'élémentaire et 42 000 au secondaire dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada.

La Commission nationale des parents francophones exerce une direction nationale et offre des services d'appui aux organismes membres dans le but d'appuyer les parents (issus de couples francophones et exogames) pour leur permettre de faire des choix éclairés, et ce, afin qu'ils puissent rendre le français plus présent dans leur vie et, par conséquent, mieux accompagner leur enfant dans son développement sur les plans identitaire, langagier et culturel.

La Commission nationale des parents francophones appuie le projet de loi S-205. Nous croyons que ce projet de loi aura un impact positif en permettant une plus grande reconnaissance de toute la diversité des parents et des enfants francophones qui composent notre francophonie canadienne. Nous savons que, au sein de nos réseaux, il y a des parents francophones, des parents qui ont appris le français, des parents qui ont réintégré la langue française ou des parents de générations retrouvées, des parents nouveaux arrivants et des parents qui parlent plusieurs langues, dont le français.

Il y a autant de façons de vivre notre francophonie qu'il y a de familles qui accordent une place importante au français à la maison, dans les services à la petite enfance, dans les écoles, dans la communauté et dans la société en général. Au sein de ces familles, de nombreux enfants vivent dans un contexte de famille exogame : ils ont un parent francophone et un parent anglophone ou d'une autre langue. De 64 p. 100 en 2001, le pourcentage d'enfants issus de couples exogames est passé à 66 p. 100 en 2006, ce qui confirme la tendance lourde d'une croissance graduelle du taux d'exogamie. L'idée selon laquelle les instances fédérales pourraient reconnaître une définition plus large et plus inclusive de ce qu'est un francophone pourrait avoir un impact significatif sur les recensements et, ainsi, entraîner une plus grande reconnaissance de la vitalité francophone au pays.

En ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des parents dans les communautés francophones en contexte minoritaire au Canada, la question que se posent les futurs parents au sujet de la langue, de l'identité et de la culture surgit souvent bien avant la naissance de l'enfant ou au cours des premières années de la période de la petite enfance. L'un de nos plus grands défis consiste à rejoindre les futurs parents et ceux qui ont de jeunes enfants afin de les outiller pour leur permettre de faire un choix éclairé sur la place et la valeur qu'ils accorderont au français, à l'anglais et à d'autres langues dans leur vie.

Equipping the parents also means answering their questions so that they can make informed decisions. Here are some of the questions parents ask and the kinds of answers our parents' network provides. Must children learn two languages or just one?

A lot of research shows that the brain has the capacity to learn not just one language well, but several. Parents who make the choice for their children to become bilingual want them to know the language of each parent very well. They want them to develop a strong sense of belonging to, and being integrated into, the francophone community without it harming their identity as anglophones and their skills in English. They want them to learn to appreciate the richness of the different cultures; they want them to be fully competent in English and French and to keep that competency for their entire lives; they want them to be able to attend college or university in French and in English; they want them to have access to more choices professionally with an excellent knowledge of French and English; they want them to be able to learn a third language more easily.

Another question that is often asked is: does my child run the risk of becoming confused by learning two languages at the same time? Some parents are often afraid that learning two languages simultaneously will harm their children. Research results indicate that there is no cause for concern because children can easily learn two languages at the same time.

In a francophone minority situation, parents are strongly advised to teach their children French from birth, since it is the language under the greater threat. That is the best way to proceed because it is easier to learn English when you know French first. With exogamous couples, the advice often given to parents who want their children to learn two languages at the same time from birth is to observe the "one parent one language" principle. That is, the francophone parent speaks French and the anglophone parent speaks English. Other parents decide to teach their children one language at a time.

Will learning a second language harm the ability to acquire the first language? No; there is no reason to believe that learning French will be harmful in learning English or vice versa. A concept, an idea or a word learned in French is equally well understood in English, and the other way round.

Some parents wonder what they can do to prepare their children for school in French. In francophone minority situations, it is important for parents to introduce their children to French from the youngest possible age. Both francophone and anglophone parents have an important role to play in developing their children's bilingualism. In our francophone communities, we recognize the importance of a continuum of programs and services in French, starting even before a child is born and continuing all along the path of French-language schooling, up to post-secondary level.

Outiller le parent, c'est aussi répondre à ses questions afin qu'il prenne une décision éclairée. Voici quelques questions que se posent les parents et des pistes de réponses provenant de notre réseau de parents : faut-il apprendre deux langues ou une seule?

Plusieurs recherches démontrent que le cerveau a la capacité de très bien apprendre non seulement une langue, mais plusieurs. Les parents qui choisissent que leur enfant devienne bilingue veulent que celui-ci connaisse très bien la langue maternelle de chacun de ses parents; qu'il développe un fort sentiment d'appartenance et un désir d'intégration à la communauté francophone sans que cela puisse nuire à son identité anglophone et à ses compétences en anglais; qu'il apprenne à apprécier les richesses des différentes cultures; qu'il soit très compétent en français et en anglais et qu'il conserve ses compétences tout au cours de sa vie; qu'il puisse faire des études collégiales ou universitaires en français et en anglais; qu'il ait accès aux avantages économiques liés au plus grand nombre de choix sur le plan professionnel lorsqu'il est très compétent en français et en anglais; et qu'il ait plus de facilité à apprendre une troisième langue.

Une autre question souvent posée est la suivante : mon enfant risque-t-il d'être mêlé s'il apprend deux langues en même temps? Certains parents craignent souvent que l'apprentissage simultané de deux langues nuise à leur enfant. Les résultats de recherches montrent qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter à ce sujet, car les enfants peuvent très bien apprendre deux langues en même temps.

En milieu francophone minoritaire, il est fortement conseillé aux parents d'enseigner le français à leur enfant dès sa naissance, puisque cette langue est la plus menacée. Il est préférable de procéder ainsi, parce qu'il est facile d'apprendre l'anglais quand on connaît d'abord le français. Dans le cas des couples exogames, il est souvent conseillé aux parents qui souhaitent que leur enfant apprenne deux langues en même temps dès sa naissance de maintenir le principe suivant : un parent, une langue, c'est-à-dire que le parent francophone parle en français et que le parent anglophone parle en anglais. D'autres parents décident d'enseigner une seule langue à la fois à leur enfant.

Est-ce que l'apprentissage d'une deuxième langue nuira à l'acquisition de la langue première? Non. Il ne faut pas croire que l'apprentissage du français nuira à l'apprentissage de l'anglais ou vice-versa. L'apprentissage d'un concept, d'une idée ou d'un mot en français est aussi bien compris en anglais qu'inversement.

Certains parents se demandent ce qu'ils peuvent faire pour préparer leur enfant à l'école française. En milieu minoritaire francophone, il est important que les parents initient leur enfant à la langue française dès son plus jeune âge. Autant le parent francophone que le parent anglophone ont un rôle important à jouer dans le développement du bilinguisme de leur enfant. Au sein de nos communautés francophones, nous reconnaissons l'importance d'un continuum de programmes et de services en français qui débutent avant même la naissance de l'enfant et qui se poursuivent tout au long de son cheminement vers l'école de langue française, et ce, jusqu'au niveau postsecondaire.

We know that there is a whole range of quality French-language programs and services to meet the needs of pre-schools, daycares, play groups, resource centres, child and family support centres, and so on. Parents have primary responsibility for their children and are their first educators. It is essential for the home, the early childhood services, the school and the francophone community to complement each other. Early childhood professionals are francophone models and play an essential role in children's development. Particular attention must be paid to the continuity of, and the transitions between, francophone programs and services.

In our francophone communities, we recognize the importance of the early childhood period as a gateway to schooling in French. This is because we know that we must be mindful of children's overall development in order to smooth their path into attending school in French. It facilitates the transition into French-language schooling. It means that parents are supported as they prepare their children to go to school. It means that the child's transition needs are met as they prepare for school, especially for exogamous, immigrant and rediscovered-generation families. It reinforces the language, the culture, the identity and the sense of belonging to the francophone community.

We also recognize the importance of the early childhood period in the development of language, identity, culture, and sense of belonging. We know that the first three years determine the lifelong learning path and the ability to learn another language. The choice of the language spoken at home, in the community, and at school is made in the first months after birth, and even before. Well-informed parents who fully understand their rights and the impact of their decisions on the child in terms of language, identity, culture and sense of belonging will make wise choices.

Social contacts influence the spread of language and culture. In the first years, the francophone identity is formed around family practices. The first factor that contributes to children's sense of identity is the ties that bind them with their parents. When, in everyday life, parents associate important, interesting and reassuring things with French, children build a sense of identity and a sense of affiliation with the language and the culture. The emotional link created between parents, children and French is very important. Particular attention must be paid to the importance of the early childhood period in the development of identity. Parents are their children's first model for language, identity and culture at home. It is at home where behaviours, attitudes and values are first formed and where traditions are created and continued.

Parents are the first cultural communicators for their children. It is important to be able to guide francophone parents, as well as parents who speak English or another language, so that they can

Nous savons qu'il y a tout un éventail de programmes et de services francophones de qualité pour répondre aux besoins des prématernelles, des garderies, des groupes de jeu, des centres de ressources, des centres d'appui à l'enfance et à la famille, et cetera. Le parent est le premier responsable et le premier éducateur de son enfant. La complémentarité entre le foyer, les services à la petite enfance, l'école et la communauté francophone est essentielle. Les professionnels de la petite enfance sont des modèles francophones et jouent un rôle essentiel dans le développement des enfants. On doit porter une attention particulière à la continuité et aux transitions entre les programmes et les services francophones.

Au sein de nos communautés francophones, nous reconnaissons l'importance de la période de la petite enfance comme porte d'entrée à l'école francophone, car nous savons que l'on doit respecter le développement global de l'enfant pour favoriser l'entrée des enfants à l'école francophone. Cela facilite la transition à l'école francophone. Cela permet d'accompagner les parents à préparer leurs enfants à l'entrée scolaire. Cela permet de répondre aux besoins en transition des enfants, plus particulièrement des familles exogames, immigrantes et de générations retrouvées, et en préparation à l'entrée à l'école. Cela renforce la langue, la culture, l'identité et l'appartenance à la communauté francophone.

Nous reconnaissons aussi l'importance de la période de la petite enfance en ce qui concerne le développement de la langue, de l'identité, de la culture et du sens d'appartenance. Nous savons que les trois premières années déterminent l'évolution de l'apprentissage la vie durant et la capacité d'apprendre une autre langue. Le choix de la langue parlée à la maison, dans la communauté et à l'école, se fait dans les premiers mois après la naissance, et même avant. Un parent bien informé qui comprend bien ses droits et l'impact de ses décisions sur son enfant en ce qui a trait à la langue, à l'identité, à la culture et à l'appartenance fera des choix éclairés.

Les contacts sociaux influencent la transmission de la langue et de la culture. Au cours des premières années, l'identité francophone se forme autour des pratiques familiales. Le premier facteur qui contribue au sentiment d'identité chez l'enfant est le lien qui l'unit à ses parents. Dans la vie de tous les jours, lorsque le parent associe au français ce qui est important, intéressant et sécurisant pour l'enfant, ce dernier bâtit un sentiment d'identité et un sens d'appartenance à cette langue et à cette culture. Le lien affectif créé entre les parents, les enfants et le français est très important. Il faut porter une attention particulière à l'importance de la période de la petite enfance dans le cadre du développement de l'identité. Le parent est le premier modèle pour l'enfant en ce qui a trait à la langue, à l'identité et à la culture au foyer. C'est d'abord à la maison que les comportements, les attitudes et les valeurs se forment et que les traditions se créent et se perpétuent.

Le parent est le premier passeur culturel auprès de son enfant. Il est important de pouvoir accompagner le parent francophone, de même que le parent anglophone ou d'une autre langue afin

contribute together to the building of their children's identity. Just as professionals need resources for their work, parents also need to be supported and guided.

What do we have to do to make sure that our children become bilingual in francophone minority settings? In those settings, there is always a major risk of learning and living one's life in the language of the majority at the expense of the language of the minority. Research shows that, in francophone minority communities, couples wanting their children to become bilingual must focus on the region's minority language, French, in this case. Language experiences in various aspects of life can be cultivated to facilitate this step of learning both languages and to encourage the development of a sense of belonging to both cultures. There are schools, early childhood services, the family, and the social and institutional environment. Each of those aspects of life has a specific, complementary role to play in children becoming bilingual.

As an example, the research project entitled "Readiness to learn in minority francophone communities" emphasizes that a quality francophone daycare environment, together with a francophone home environment, has a greater impact on children's language behaviour and on their skills in mathematics and reading.

How do francophone schools ensure the development of bilingualism? In situations where English dominates, French-speaking schools play a determining role in the way children develop and maintain skills in French, and therefore in the acquisition of high-level bilingualism. French language and culture are an integral part of the students' life at school, both inside and outside the classroom. French school not only seeks to meet the students' academic needs, but it also guides them in exploring and developing their francophone heritage.

Parents also wonder whether their children will be able to speak and write good quality English if they go to a francophone school. Once again, research shows that students in minority francophone situations will develop skills in English that are just as good as anglophone students.

What is the social and institutional role in the development of bilingualism? In a francophone minority situation, the reality is that students will often be exposed to English, either as a result of the community's various anglophone institutions or of anglophone media and commercial and public exposure. Students will therefore develop their skills in English. To encourage the learning of French, francophone environments at home and at school serve as a counterbalance to the strong presence of English in the social and institutional environments,

qu'ils puissent, tous les deux, contribuer à la construction identitaire de l'enfant. Tout comme un professionnel dans son domaine a besoin de se ressourcer, le parent a donc, lui aussi, besoin d'être appuyé et accompagné.

Que devons-nous faire pour nous assurer que notre enfant devienne bilingue en milieu francophone minoritaire? En milieu francophone minoritaire, le risque est toujours grand d'apprendre et de vivre dans la langue de la majorité, et ce, aux dépens de la langue de la minorité. Des recherches démontrent que, dans les communautés où les francophones sont minoritaires, le couple qui souhaite que son enfant devienne bilingue devra mettre l'accent sur la langue de la minorité dans la région; dans le cas présent, le français. Les expériences langagières vécues dans différents milieux de vie peuvent se compléter pour faciliter cette démarche d'apprentissage de deux langues et pour favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à deux cultures. Il y a l'école, les services à la petite enfance, la famille, et le milieu social et institutionnel. Chacun de ces milieux de vie est appelé à jouer un rôle complémentaire particulier afin que l'enfant devienne bilingue.

À titre d'exemple, le projet de recherche intitulé « Capacité d'apprentissage dans les communautés francophones en situation minoritaire » souligne que l'environnement de garde francophone de qualité, combiné à un milieu familial francophone, a un impact plus prononcé sur le comportement langagier des enfants et sur leurs compétences en mathématiques et en lecture.

Comment l'école française assure-t-elle le développement du bilinguisme? Dans les milieux où la langue anglaise est dominante, l'école française joue un rôle déterminant dans le développement et le maintien des compétences en français de l'enfant et, par conséquent, dans l'acquisition d'un bilinguisme de niveau élevé. La langue et la culture française font partie intégrante de la vie scolaire de l'élève, tant dans la salle de classe qu'en milieu parascolaire. L'école française ne vise pas seulement à remplir les besoins scolaires de l'élève, mais elle l'accompagne également dans l'exploration et le développement de son héritage francophone.

Les parents se demandent aussi si leur enfant pourra parler et écrire un anglais de qualité s'il fréquente l'école francophone. Les recherches, encore une fois, montrent que l'élève en milieu minoritaire francophone développera des compétences aussi bonnes en anglais que l'élève anglophone.

Quel est le rôle du milieu social et institutionnel dans le développement du bilinguisme? En milieu francophone minoritaire, par la force des choses, l'enfant sera souvent exposé à la langue anglaise, que ce soit par le biais de différentes institutions anglophones de la communauté, ou encore par la présence des médias anglophones et de l'affichage public et commercial. Il développera ainsi ses compétences en anglais. Pour favoriser l'apprentissage du français, le milieu familial et le milieu scolaire francophone agissent comme contrepoids à la forte présence de l'anglais dans le milieu social et institutionnel.

Parents are the children's first educators. Parents play a crucial role in the development of bilingualism in children of both pre-school and school age. Fundamentally, for children to become bilingual in a francophone minority situation, parents must make certain choices from the earliest possible age. For that to happen, everything must be in place to effectively welcome and guide the parents.

The Chair: Thank you, Ms. Pilon. I now call upon Mr. Paul to make the second presentation.

Roger Paul, Executive Director, Fédération nationale des conseils scolaires francophones: On behalf of the Fédération nationale des conseils scolaires francophones, and in my role as the executive director, I would like to thank you sincerely for your invitation to join you today. Our organization is proud to appear before the Standing Senate Committee on Official Languages as part of its study on Bill S-205 and best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality.

Who are we? The Fédération nationale des conseils scolaires francophones, or FNCSF, represents 28 francophone and Acadian school boards across the country, with the exception of Quebec. It provides advice to various policy-makers and provides educational and administrative input through the Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE), which represents the 28 education branches across the country.

Our organization fully supports Bill S-205. We believe that passing this bill will improve the representation of Canadian francophonie, which will enhance the services offered in French and in turn promote the growth and vitality of the francophone and Acadian communities our schools are part of.

Many of our students are from exogamous families, so they are not considered francophones at the federal level. Including new admission criteria in the act and requiring that a review take place every time there is a census will lead to a more inclusive definition of francophone, which is a significant step forward, in our opinion. We are very glad that the definition of a francophone will be expanded to mean everyone who can express themselves in French, whether they are a francophile, a first-language francophone, a newcomer or someone for whom French is a second or third language.

Let us now talk about French-language schools versus immersion schools. I would like to mention that my federation is not involved with immersion programs at all.

However, we are very interested in these programs all the same, because they contribute to the development and promotion of linguistic duality in Canada, just as the French-language education system does.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Les parents jouent un rôle crucial dans le développement du bilinguisme chez l'enfant, que celui-ci soit d'âge préscolaire ou d'âge scolaire. En fin de compte, pour que l'enfant devienne bilingue en milieu minoritaire francophone, les parents doivent faire un certain nombre de choix, et ce, dès son plus jeune âge. Pour ce faire, on doit tout mettre en place pour accueillir et accompagner efficacement ces parents.

La présidente : Merci, madame Pilon. J'inviterais maintenant M. Paul à faire la deuxième présentation.

Roger Paul, directeur général, Fédération nationale des conseils scolaires francophones : Au nom de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones et à titre de directeur général, je tiens à vous remercier chaleureusement de l'invitation que vous nous avez lancée à comparaître devant le comité. Notre organisme est fier de s'adresser au Comité sénatorial permanent des langues officielles dans le cadre de l'étude du projet de loi S-205 et des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité linguistique ou de pluralité linguistique.

Qui sommes-nous? La FNCSF, ou Fédération nationale des conseils scolaires francophones, est l'organisme chargé de représenter les intérêts des 28 conseils scolaires francophones et acadiens au pays, à l'exception de ceux du Québec. Elle intervient sur le plan politique auprès des diverses instances concernées et sur le plan pédagogique et administratif par l'intermédiaire du Regroupement national des directions générales de l'éducation au sein duquel œuvrent les 28 directions de l'éducation au pays.

Notre organisme appuie sans réserve le projet de loi S-205. Nous estimons que l'adoption de ce projet de loi permettrait de mieux refléter la réalité de la francophonie canadienne, ce qui aurait pour effet de bonifier l'offre des services en français et ainsi de favoriser l'épanouissement et la vitalité des communautés francophones et acadiennes dont font partie nos écoles.

Beaucoup de nos élèves sont issus de familles exogames et ne sont donc pas comptabilisés comme francophones par les instances fédérales. De nouveaux critères d'application de la loi et une révision à chaque recensement permettant une définition plus inclusive de ce qu'est un francophone seraient considérés comme une grande avancée pour nous. Nous voyons d'un très bon œil le fait que la définition d'un francophone soit élargie pour inclure toute personne pouvant s'exprimer en français, qu'elle soit francophile, francophone de souche, nouvelle arrivante ou personne pour laquelle le français est une deuxième ou même une troisième langue.

Parlons maintenant des écoles de langue française et des écoles d'immersion. Permettez-moi de vous informer que les programmes d'immersion ne font pas partie des champs d'activité de ma fédération.

Toutefois, nous accordons un très grand intérêt au déploiement de ces programmes, puisqu'ils contribuent, comme c'est le cas pour le système d'éducation de langue française, à l'évolution et à la promotion de la dualité linguistique au Canada.

Allow me to provide some clarification about language learning. To quote Pierre Calvé, a former linguistics and education professor at the University of Ottawa, “A language basically serves four purposes: a) to communicate; b) to think, reflect and develop ideas; c) to obtain and store information; d) to forge an identity as a member of a specific human community.”

In our view, learning the language both in immersion programs and in French-language schools achieves these four functions of a language, be it a person’s first or second language.

What is the difference between immersion and French-language schools? In addition to making it possible to communicate, think and obtain information, learning a second language in an immersion program helps build a Canadian identity characterized by linguistic and cultural duality.

In French-language schools, language learning occurs in a linguistic, cultural and civic context. In other words, all activities related to teaching the curriculum contribute to the learning of French as a first language, to the sharing of francophone culture, and to the development of civic responsibilities as members of the francophone and Acadian community in Canada.

The cultural approach in teaching in the context of a French-language “civic community school” contributes to and influences the construction of individual and collective cultural identities that are unique to the francophone and Acadian communities that helped create the nation of Canada.

Furthermore, in French-language schools, second-language instruction is essential. Even though English is accessible to everyone since it is the majority language, we believe it is important to teach English as part of the curriculum in French-language schools. This gives our graduates enduring bilingualism.

School boards are able to fulfill their mandate when the language and cultural framework is clearly defined by the department or ministry of education in that province or territory and when this framework is supported by human and financial resources.

For example, in Ontario, the “Aménagement linguistique” policy implemented 10 years ago has encouraged people to take ownership of their language and culture.

New Brunswick has recently implemented a similar policy, and the western provinces have taken steps towards implementing one as well.

Permettez-moi de faire une mise au point sur l’apprentissage d’une langue. C’est tout d’abord Pierre Calvé, ex-professeur en linguistique et en éducation à l’Université d’Ottawa, qui nous dit qu’une langue sert essentiellement à quatre choses. Premièrement, elle sert à communiquer; ensuite, à penser, à réfléchir, à développer des idées; puis à acquérir et à emmagasiner de l’information; et, finalement, à se forger une identité en tant que membre d’une communauté humaine particulière.

Or, selon nous, l’apprentissage de la langue, tant au sein des programmes d’immersion que dans les écoles de langue française, répond à ces quatre fonctions d’une langue, qu’elle soit première ou seconde.

Quelle est la distinction entre l’immersion et l’école de langue française? Il y a une grande confusion à ce sujet sur le terrain. Dans le cadre des programmes d’immersion, l’apprentissage d’une langue seconde, en plus de permettre de communiquer, de penser et d’acquérir de l’information, contribue aussi à la construction d’une identité canadienne caractérisée par la dualité linguistique et culturelle.

Dans les écoles de langue française, les apprentissages se font dans un contexte de socialisation linguistique, culturelle et citoyenne. En d’autres mots, toutes les activités liées à l’enseignement du curriculum contribuent à l’apprentissage du français langue première, à la transmission de la culture francophone, ainsi qu’au développement des compétences citoyennes en tant que membres de la communauté francophone et acadienne du Canada.

C’est ainsi que l’approche culturelle de l’enseignement, dans le contexte d’une école communautaire et citoyenne de langue française, contribue et influence la construction d’une identité culturelle individuelle et collective propre aux communautés francophones et acadienne qui sont à l’origine de la création du Canada.

De plus, dans les écoles de langue française, l’enseignement de la langue seconde est primordial. Bien que l’anglais soit accessible à tous, à titre de langue de la majorité, nous estimons primordial l’enseignement de l’anglais au sein du curriculum des écoles de langue française. Cela permet à nos finissants de profiter d’un bilinguisme durable.

Par ailleurs, les conseils scolaires ont pu pleinement remplir leur mandat lorsqu’un encadrement linguistique et culturel était clairement défini par le ministère de l’Éducation de la province ou du territoire, et que cet encadrement était accompagné de ressources humaines et financières.

Par exemple, en Ontario, la Politique d’aménagement linguistique mise en œuvre il y a 10 ans déjà a eu des retombées très positives sur la langue et l’appropriation de la culture.

Le Nouveau-Brunswick s’est récemment doté d’une politique semblable, alors que dans l’Ouest du pays, des démarches sont entreprises pour mettre sur pied une telle initiative.

We have taken the liberty of providing some recommendations on Bill S-205 and on second-language learning. From a national unity perspective, French-language schools and immersion programs meet separate and complementary needs. Therefore, we believe it is essential to ensure that they are developed and promoted in an enlightened and fair way for all Canadians.

For that reason, in terms of information and promotion, we would like to see the Government of Canada support the steps undertaken to inform Canadian residents, including immigrants, about the French-language education system and immersion programs in the English-language system, as well as on the distinction between the scopes and mandates of these two systems.

We believe that, if Canadians had a better understanding of this distinction, there might be a decrease in the high percentage of students from eligible families who do not attend French-language schools.

This approach could help resolve the problem with the capacity of immersion schools to respond to the ever-growing demand and enable French-language schools to fulfill their mission.

My second recommendation is about funding. There is also a fundamental difference in how immersion schools and French-language schools are funded. To that end, we hope that there will be better accountability with respect to education transfer payments from the federal government to the provinces and territories.

Currently, it is almost impossible to know exactly how these amounts are being used. In some provinces and territories, it seems that considerable amounts intended for education in French as a first language were used to develop immersion programs. There is a significant need when it comes to French-language education, and federal contributions set aside for it are essential to deploying a French-language education system.

Our third recommendation is about a continuum. When the time comes to make the important choice of education language, Canadians consider a combination of factors related to accessibility and quality of instruction, among other things. One factor influencing this decision is the possibility of doing post-secondary studies in the language of choice.

To that end, we hope your committee will recommend to the Canadian government that it look into post-secondary teaching in French so that Canadians can choose a school that offers French-as-a-second-language immersion or French-as-a-first-language

Nous nous sommes permis de faire quelques recommandations par rapport au projet de loi S-205 et à l'apprentissage d'une langue seconde. Les programmes d'immersion et l'école de langue française répondent à des besoins distincts et complémentaires dans une perspective d'unité nationale. Il nous apparaît donc essentiel d'en assurer le développement et d'en faire une promotion éclairante et loyale pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

En ce qui a trait à l'information et à la promotion, pour cette raison, nous souhaitons que le gouvernement canadien appuie les démarches entreprises pour informer la population canadienne, y compris la population immigrante, sur l'existence du système d'éducation de langue française et des programmes d'immersion offerts dans les écoles de langue anglaise, ainsi que sur la distinction de la portée et du mandat particulier des deux systèmes.

Nous croyons qu'une meilleure compréhension de cette distinction de la part de l'ensemble de la population canadienne pourrait faire en sorte que le pourcentage élevé de la population étudiante qui provient de familles d'ayants droit qui ne fréquentent pas les établissements de langue française diminue. Vous savez que plus de 50 p. 100 des ayants droit ne fréquentent pas les écoles de langue française.

Cette approche pourrait contribuer à résoudre le problème lié à la capacité des écoles d'immersion — qui débordent, nous dit-on — de répondre à une demande toujours croissante et permettrait aux écoles de langue française de réaliser leur mission.

Ma deuxième recommandation concerne le financement. La distinction fondamentale entre les écoles d'immersion et les écoles de langue française passe également par un financement distinct. À cet égard, nous souhaitons une meilleure reddition de comptes par rapport aux paiements de transfert, consacrés à l'éducation, du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires.

En ce moment, il est presque impossible de savoir précisément de quelle façon ces sommes sont utilisées. Cependant, en prenant l'exemple de certaines provinces ou de certains territoires, il apparaît que des sommes considérables destinées à l'éducation en français, langue première, ont été investies pour développer des programmes d'immersion. Les besoins en éducation de langue française sont grands, et les contributions fédérales prévues à ces fins sont essentielles au déploiement du système d'éducation de langue française.

Notre troisième recommandation porte sur le continuum. Lorsque vient le temps de faire le choix important de la langue de l'éducation, les Canadiennes et les Canadiens prennent en considération un ensemble de facteurs liés, entre autres, à l'accessibilité et à la qualité. Un des facteurs qui influencent ce choix est la possibilité de faire des études postsecondaires dans la langue de son choix.

Nous souhaitons donc que votre comité recommande au gouvernement canadien de se pencher sur l'enseignement postsecondaire en français langue seconde ou sur l'école de langue française, langue première, afin que les Canadiens aient

education, with the assurance that they can continue their studies in French at the post-secondary level. By doing so, we are guaranteeing our country a generation of bilingual young professionals who are able to take on our society's political, economic and cultural levers.

My fourth recommendation is about a linguistic and cultural framework. Language planning policies or linguistic and cultural frameworks encourage student growth and give French-language school boards the ability to fulfill their mandate. These types of policies should be implemented across the country, not just in New Brunswick or Ontario.

In conclusion, as a national organization whose primary concern is the vitality of francophone and Acadian communities, the Fédération nationale des conseils scolaires francophones recognizes the importance of linguistic duality in this country. As a result, we are eager to see Bill S-205 passed in order to update the Canadian francophonie, to which many francophiles contribute, whether they are Canadian or newcomers.

The additive bilingualism that we recommend is the key to finding harmony between the two founding peoples of our country. We believe that both immersion schools and French-language schools are essential to help anglophones in Canada achieve this bilingualism. Our recommendations above were made with this in mind.

Thank you again for inviting us to appear. I am ready to answer your questions.

The Chair: Thank you very much. We certainly have questions. Let us start with Senator Fortin-Duplessis.

Senator Fortin-Duplessis: Welcome. Madam Chair, are we asking questions on Bill S-205 only, or can I ask one question on Bill S-205 and a question on the second topic?

The Chair: Yes, you can proceed like that.

Senator Fortin-Duplessis: Thank you.

I listened carefully to your two briefs. Ms. Pilon, you mentioned the importance of parents. In order to learn French, parents have to make some effort. That stays with me and I feel that it is a good recommendation. The proposal in Bill S-205 is to consider qualitative criteria such as institutional vitality and the particular characteristics of the community in the determination of significant demand. Could you give us some examples of communities that would benefit from having criteria of that kind included in the determination for them?

l'assurance de pouvoir poursuivre leurs études dans cette langue au niveau postsecondaire. Ainsi, on garantit à notre pays une génération de jeunes citoyens professionnels bilingues aptes à assumer les fonctions politiques, économiques et culturelles de notre société.

Ma quatrième recommandation a trait à l'encadrement linguistique et culturel. Des politiques d'aménagement ou d'encadrement linguistique et culturel favorisent l'épanouissement des élèves et permettent aux conseils scolaires de langue française de remplir pleinement leur mandat. Il est donc souhaitable que de telles politiques soient mises en œuvre partout au pays, pas seulement au Nouveau-Brunswick ou en Ontario.

En guise de conclusion, en tant qu'organisme national ayant pour intérêt principal la vitalité des communautés francophones et acadienne, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones reconnaît l'importance de la dualité linguistique au pays. En ce sens, nous souhaitons vivement l'adoption du projet de loi S-205 afin d'actualiser la réalité de la francophonie canadienne à laquelle contribuent grandement les francophiles, qu'ils soient Canadiens ou nouveaux arrivants.

Le bilinguisme additif que nous recommandons est le gage de l'harmonie entre les deux peuples fondateurs de ce pays. Nous croyons que les écoles d'immersion et les écoles de langue française sont essentielles pour permettre à la population anglophone du Canada d'accéder à ce bilinguisme. C'est donc dans cet esprit que nous avons fait les recommandations que j'ai énumérées.

Je vous remercie à nouveau de votre invitation. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup. En effet, nous avons des questions, et nous allons commencer par la sénatrice Fortin-Duplessis.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Soyez les bienvenus. Madame la présidente, est-ce que l'on pose les questions sur le projet de loi S-205 uniquement, ou est-ce qu'on peut poser une question sur le projet de loi S-205, ainsi qu'une question à propos du deuxième thème?

La présidente : Oui, vous pouvez procéder de cette façon.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Merci.

J'ai écouté avec attention vos deux mémoires. Madame Pilon, vous avez mentionné l'importance qu'ont les parents; pour l'apprentissage de la langue française, il faut que les parents fassent un effort. Je retiens cela, et je pense que c'est une bonne recommandation. Le projet de loi S-205 propose de tenir compte de critères qualitatifs tels que la vitalité institutionnelle et la spécificité de la communauté dans le calcul de la demande importante. Pourriez-vous nous donner des exemples de communautés qui bénéficient de l'inclusion de tels critères dans leurs calculs?

Ms. Pilon: For us, it is very important that services be provided from the moment a child is born. If we have that advantage in regions where numbers warrant, of course, it gives parents the chance to become involved because they are able to call on health services, financial services, or whatever, and to live in French. That example lets children understand that they can live in French, even in a minority situation.

Senator Fortin-Duplessis: My second question is about second-language learning. Many studies show that learning a second language is beneficial in a number of ways. Could you tell us specifically about the economic and social advantages of knowing both of Canada's official languages? Give us the simplest examples.

Ms. Pilon: One example is with children from exogamous families, where one parent is francophone and the other speaks English; it may be another language, but it is mostly English. Linguistic duality is alive and well not only outside the home, but inside it as well. Those children speak French to the parent who speaks French and English to the parent who speaks English. The brains of those children are already stimulated and research shows that they learn differently. For children like that, learning a third language is very easy compared to a child who speaks only one language. In economic terms, when that child grows up, he or she will have many more professional opportunities later, more options of schools to attend, and more options because of globalization. We see that as important: our children have two languages already, so a third language is a bonus.

Does that answer your question?

Senator Fortin-Duplessis: Yes, I knew that. The fact that a person is perfectly bilingual certainly opens many more doors in life.

Ms. Pilon: They also see the world differently. They are not afraid when they hear a third language that they do not understand. Our kids are used to knowing more than two languages, and that is a good thing.

Senator Fortin-Duplessis: Especially in the west; you see it less in the east.

Ms. Pilon: Yes, it often happens in the west.

Senator Fortin-Duplessis: Mr. Paul, you mentioned that the House of Commons Standing Committee on Official Languages submitted a report on programs for teaching French as a second language in Canada. One of the committee's recommendations was that the Government of Canada require better accountability for the transfer payments for education that are made to the provinces and territories:

Mme Pilon : Pour nous, il est très important que des services soient offerts dès la naissance d'un enfant. Si nous disposons de cet avantage dans les régions où le nombre le justifie, évidemment, cela donne la chance aux parents de s'impliquer en faisant appel à des services en santé, à des services financiers ou peu importe, et de vivre en français. Cela donne l'exemple à l'enfant afin qu'il comprenne que l'on peut vivre en français, même en situation minoritaire.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Ma deuxième question concerne l'apprentissage d'une langue seconde. De nombreuses recherches démontrent que l'apprentissage d'une langue seconde est bénéfique de plusieurs façons. Pourriez-vous préciser les avantages économiques et sociaux associés à la connaissance des deux langues officielles au Canada? Donnez-nous des exemples parmi les plus simples.

Mme Pilon : Par exemple, dans le cas des enfants issus de familles exogames — où l'un des parents est francophone, et l'autre est anglophone ou parle une autre langue, mais en principe, la langue anglaise est majoritaire —, la dualité linguistique ne se vit pas seulement dans le pays, mais elle se vit également à la maison. Ces enfants parlent français au parent qui parle français, et anglais au parent qui parle anglais. Ces enfants ont déjà le cerveau éveillé, et les recherches démontrent qu'ils apprennent différemment. Apprendre une troisième langue pour ces enfants est très facile comparativement à l'enfant qui ne parle qu'une langue. En ce qui concerne l'économie, cet enfant grandit et aura, plus tard, beaucoup plus de débouchés professionnels, plus d'options quant aux écoles à fréquenter, et plus d'options en ce qui a trait à la mondialisation. Pour nous, c'est important; nos enfants possèdent déjà deux langues, alors une troisième langue devient un atout.

Est-ce que ça répond bien à votre question?

La sénatrice Fortin-Duplessis : Oui. Je le savais; c'est sûr que le fait qu'une personne soit parfaitement bilingue lui ouvre beaucoup plus de portes dans la vie.

Mme Pilon : De plus, on voit le monde de façon différente. On n'a pas peur d'entendre parler une troisième langue que l'on ne comprend pas. Nos jeunes sont habitués à connaître plus de deux langues, et c'est bien.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Surtout dans l'Ouest; on le voit moins dans l'Est.

Mme Pilon : Oui, c'est souvent le cas dans l'Ouest.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Monsieur Paul, vous avez mentionné que le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes a déposé un rapport sur les programmes d'enseignement du français langue seconde au Canada. L'une des recommandations du comité visait à ce que le gouvernement du Canada assure une meilleure reddition de comptes quant aux paiements de transfert pour l'éducation versés aux provinces et aux territoires :

Currently, it is almost impossible to know exactly how these amounts are used. In some provinces and territories, it seems that considerable amounts intended for education in French as a first language were used to develop immersion programs, and vice versa.

When we held hearings in Quebec to find out how anglophones in Quebec were being treated, they provided us with testimony that blew us away — Senator Chaput was there. It showed us just how concerned anglophones were about knowing how federal government money — money intended for education in English for young anglophones living in a francophone majority in Quebec — was being spent.

Could you explain to the committee the importance of knowing precisely where the funds are invested? Do you have a way to do that? How does it happen? In this case, we are talking about the francophone side, of course.

Mr. Paul: Yes, perhaps this is from the francophone side, but I think it also applies to the anglophone side in Quebec. It is just as much a concern on one side as on the other, because accountability is a concern for all provinces.

You do not need me to tell you that the federal government assists the provinces and territories in minority language education. Unfortunately, or perhaps fortunately — it is not a debate; it is a reality — education is under provincial or territorial jurisdiction. That means that sums of money can be sent to the provinces and territories under the terms of certain memoranda of understanding. However, the MOUs are written in quite broad terms, meaning that not every “i” is dotted or every “t” crossed, or that all the details are spelled out. At that level, it may be fine.

When the decision is made to spend money and allocate it to first-language French education programs, it does not mean French as a second language. Our French-language school board in the Yukon will be before the Supreme Court of Canada in January. They won at the first trial and lost at appeal; now they are before the Supreme Court. One of the Yukon’s arguments was to paint a picture — a fairly clear one, in our view — of the money set aside for first-language French education that actually went to immersion. That is why this went to court: they asked questions and brought in the deputy minister to try to explain where the money had gone. At first sight, one might suspect that, if it is true for the Yukon, it might also be true elsewhere; one might also wonder why it happens. I feel that it may happen, because the accounting is not rigorous enough. We understand that education is under provincial and territorial jurisdiction. But, at the same time, if the funds come from the federal government, I feel that the federal government should be able to get more specifics on the expenditures.

En ce moment, il est presque impossible de savoir précisément de quelle façon ces sommes sont utilisées. Il se pourrait que des fonds destinés à l’éducation en français, langue première, aient été investis par les provinces ou les territoires pour développer des programmes d’immersion et vice-versa.

Lorsque nous avons tenu nos audiences au Québec pour savoir de quelle façon étaient traités les anglophones du Québec, ceux-ci nous ont livré des témoignages dont on ne revenait pas — la sénatrice Chaput y était —, nous démontrant à quel point les anglophones s’inquiétaient de savoir comment était dépensé l’argent versé par le gouvernement fédéral pour l’éducation en anglais des jeunes anglophones qui habitent au Québec au sein d’une majorité francophone.

Pouvez-vous expliquer au comité l’importance de savoir précisément où les fonds sont investis? Avez-vous des moyens? Comment cela se passe-t-il? Dans ce cas-ci, il s’agit du côté francophone, bien sûr.

M. Paul : Oui, c’est peut-être du côté francophone, mais je pense que c’est aussi du côté des anglophones du Québec; c’est autant d’un côté comme de l’autre, parce que la reddition de comptes concerne toutes les provinces.

Je ne vous apprend rien en vous disant que le gouvernement fédéral aide les provinces et les territoires en matière d’éducation dans la langue de la minorité. Malheureusement ou heureusement, peu importe — ce n’est pas un débat, mais bien une réalité —, l’éducation est de compétence provinciale et territoriale. Cela veut dire que l’on peut remettre des sommes d’argent aux provinces et aux territoires selon certains protocoles d’entente. Toutefois, les protocoles d’entente sont tout de même écrits de façon assez large, c’est-à-dire qu’ils ne comptent pas tous les points et toutes les virgules — et c’est peut-être très bien ainsi à ce niveau — ou ils ne traitent pas de tous les détails.

Quand on décide de dépenser des sommes et de les attribuer aux programmes d’enseignement du français, langue première, cela ne veut pas dire en français, langue seconde. Notre conseil scolaire franco-yukonnais se retrouvera en Cour suprême du Canada au mois de janvier; il a, dans un premier temps, remporté la victoire en première instance pour perdre ensuite en appel, et se retrouvera maintenant devant la Cour suprême. L’un des arguments du Yukon qui a été démontré — assez clairement, selon nous — portait sur des sommes consacrées à l’enseignement du français, langue première, mais qui ont servi à l’immersion; c’est parce qu’on est allé en cour, qu’on a posé des questions et fait venir la sous-ministre pour essayer d’expliquer où étaient allées ces sommes. Dans un premier temps, on peut soupçonner que, si c’est vrai pour le Yukon, cela pourrait être vrai ailleurs, également, et on peut se demander pourquoi cela se produit. Je pense que cela peut se produire, parce que la reddition de comptes n’est pas assez rigoureuse. On comprend que l’éducation est de compétence provinciale et territoriale, mais, en même temps, si des fonds sont octroyés par le gouvernement fédéral, je pense que le gouvernement fédéral doit être en mesure d’obtenir plus de précisions quant aux dépenses.

Senator Fortin-Duplessis: Your recommendation to the federal government would therefore be to do the appropriate checking, I imagine. Would you go that far?

Mr. Paul: The Fédération nationale des conseils scolaires francophones has already done that through the appropriate committee. We were invited there, several months ago, and we made the same recommendation, because we stand by it. Our school boards will soon be going to ask for the information, from the federal government first. If the federal government cannot find the information, school boards will be asking the provinces and territories for it. It does not mean that we will get it, but we are going to ask.

Senator Fortin-Duplessis: Very good. Madam Chair, I imagine that there will be a second round, so please put my name down.

Senator Charette-Poulin: Ms. Pilon, Mr. Paul, your presentations were extremely interesting. Ms. Pilon, I consider it important that you brought up the matter of the census. In your reply to my colleague, you correctly specified “where numbers warrant.” Could you remind us what the limits of the definition of francophone are at the moment, according to the Statistics Canada census?

Ms. Pilon: That is a question that would require a long answer. Basically, we do not really know where our francophones are. The short census does not indicate that, so we do not know. This is greatly limiting. When we established our schools — I am not sure if you know how it happened — we repatriated a group of parents who spoke French, be it the father or mother, by telling them that we would like to open a school. Where the numbers warranted, depending on the region, with 15 or 20 people, we were able to open a kindergarten school in the first year. The school grew over time because it became popular.

Where numbers warrant is a concept we have had a little difficulty with because we are building our schools and filling them. You could ask Mr. Paul; the new schools being built are filled before they even open. Francophones are out there somewhere, but the census does not tell us how many. There is also the fact that individuals completing the census may not indicate that they are francophone or that they speak both languages. So they are counted as anglophone or francophone half the time. Where numbers warrant, this is a very difficult reality for the parents.

Senator Charette-Poulin: So there is a lack of clarity about the very definition and the location.

Ms. Pilon: Absolutely.

Senator Charette-Poulin: Thank you. It is extremely important for Bill S-205.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Votre recommandation au gouvernement fédéral serait donc, j'imagine, de vérifier convenablement; mais iriez-vous jusque-là?

M. Paul : La Fédération nationale des conseils scolaires francophones l'a déjà fait par l'intermédiaire du présent comité. Nous avons déjà été invités — il y a plusieurs mois —, et nous avons fait la même recommandation, car nous y tenons. Nos conseils scolaires tenteront, bientôt, d'aller demander l'information, dans un premier temps, au gouvernement fédéral. Si ce dernier ne peut pas trouver l'information, les conseils scolaires demanderont cette information aux provinces et aux territoires. Cela ne veut pas dire que nous l'obtiendrons, mais nous allons la demander.

La sénatrice Fortin-Duplessis : C'est bien. Madame la présidente, j'imagine qu'il y aura un deuxième tour, alors je m'y inscris.

La sénatrice Charette-Poulin : Madame Pilon, monsieur Paul, vos présentations ont été extrêmement intéressantes. Madame Pilon, j'ai trouvé important que vous souleviez la question du recensement. Dans votre réponse à ma collègue, vous avez bien précisé « où le nombre le justifie ». Pourriez-vous nous rappeler quelles sont les limites dans la définition de francophone, en ce moment, selon le recensement de Statistique Canada?

Mme Pilon : C'est une question à laquelle il peut être long de répondre. Simplement, nous ne savons pas vraiment où sont nos francophones. Le recensement direct ne nous l'indique pas, donc, on ne le sait pas. Cela nous restreint beaucoup. Quand nous avons mis en place nos écoles — je ne sais pas si vous savez comment cela s'est fait —, nous avons rapatrié un groupe de parents qui parlaient français, que ce soit le père ou la mère, en leur disant que nous voulions ouvrir une école. Là où le nombre le justifiait, selon la région, avec 15 ou 20 personnes, on pouvait ouvrir une école maternelle de première année. Cette école grossissait avec le temps, parce qu'elle devenait populaire.

Là où le nombre le justifie, c'est un concept avec lequel nous avons un peu de difficulté, car nous construisons nos écoles et nous les remplissons. Vous pouvez le demander à M. Paul; les nouvelles écoles qui se construisent se remplissent avant même d'être ouvertes. Les francophones existent quelque part, cependant, le recensement ne nous en donne pas le nombre, car il y a aussi le fait que la personne qui y répond n'y indique peut-être pas qu'elle est francophone, ou qu'elle parle les deux langues. Elle est donc comptée comme anglophone ou francophone la moitié du temps. Là où le nombre le justifie, c'est une réalité très difficile pour les parents.

La sénatrice Charette-Poulin : Donc, on manque de clarté quant à la définition même, et quant à la localisation.

Mme Pilon : Absolument.

La sénatrice Charette-Poulin : Merci, c'est extrêmement important pour notre projet de loi S-205.

Mr. Paul, I would like to ask you a question about best practices regarding language policies and second-language learning. Those of us who are not educators are learning how the brain works. I particularly liked the analysis you quoted from Pierre Calvé from the University of Ottawa. As we know, there are different approaches to second-language teaching. As an association, you group all the French-language school boards. What is the preferred age for second-language learning? What is the best way to ensure that a child speaks both languages well starting at a young age? Could you provide us with a summary of the comments and research of your own teachers?

Mr. Paul: It varies from province to province, obviously, since, as I mentioned, education comes under provincial and territorial jurisdiction. However, I can say that in Ontario, in terms of age, second-language learning is done as early as possible because we know that children are like sponges. They have an incredible capacity for learning.

I travelled to Europe and visited a few countries to speak with other schools when I was a school principal. Take Luxemburg, for example. There, they are not worrying about one, two or three languages; they are dealing with four or five languages. These eight- or nine-year-olds understand four or five languages. Why are we having trouble with just two? I have a lot of difficulty with that. A number of schools, private schools, among others, brag today that their schools provide education in three languages: Spanish, English and French.

In response to your question, more specifically about second-language learning, when children are about eight or nine years of age, they are ready to learn this second language. Going back to the reason the Fédération nationale des conseils scolaires francophones exists, we really want to focus on francization — French has practically become our second language.

When children arrive at the school, because they are in a very English, very anglophone, very minority area, we must try to frenchify them, as soon as they enter the school. In the end, the children learn English, but they do not speak French. However, they are francophones, and this is the world upside down. If the child learns English and does not speak French, when will the child learn the second language? First, the question in this case becomes: when will the child learn the first language? That is what we are trying to say about the interpretation of section 23.

Although we are told that this begins in primary school — and again, the definition varies from one province to another — we are finding that the interpretation of section 23 handles francophones and anglophones in an unequal manner. When young anglophones arrive at school, they do not need to be

Monsieur Paul, j'aimerais vous poser une question sur les meilleures pratiques en matière de politiques linguistiques et d'apprentissage d'une langue seconde. Nous sommes en train d'apprendre, nous qui ne sommes pas des éducateurs, comment le cerveau fonctionne. J'ai particulièrement aimé l'analyse que vous citez de Pierre Calvé, de l'Université d'Ottawa. Comme nous le savons, différentes approches existent en matière d'enseignement de la langue seconde. À titre d'association, vous regroupez toutes les commissions scolaires de langue française. Quel âge est préférable pour commencer l'apprentissage d'une langue seconde? Quelle est la meilleure façon de s'assurer qu'un enfant parle les deux langues dès un jeune âge, avec une bonne qualité de langue? Pourriez-vous nous donner un peu les résultats des commentaires et des recherches de vos propres professeurs?

M. Paul : Cela varie d'une province à l'autre, évidemment, puisque, comme je l'ai mentionné, l'éducation et un domaine de compétence provinciale et territoriale. Cependant, je peux vous dire qu'en Ontario, du point de vue de l'âge, l'apprentissage de la langue seconde se fait le plus rapidement possible, car on sait que les enfants sont comme des éponges. Ils ont une capacité d'apprendre qui est incroyable.

Je suis allé en mission en Europe; j'ai visité quelques pays pour discuter, quand j'étais directeur d'école, avec d'autres directions d'écoles. Prenez l'exemple du Luxembourg. Là-bas, ils ne se cassent pas la tête avec une, deux ou trois langues; ils sont rendus à quatre ou cinq langues. Ces jeunes, à huit ans, neuf ans, maîtrisent quatre ou cinq langues. Pourquoi avons-nous de la difficulté, ici, avec deux langues seulement? J'ai vraiment de la difficulté avec cela. Plusieurs écoles, des écoles privées, entre autres, se vantent aujourd'hui d'offrir l'enseignement de trois langues dans leur établissement — l'espagnol, l'anglais et le français.

En réponse à votre question, de façon plus spécifique en ce qui concerne l'apprentissage de la langue seconde, vers huit ou neuf ans, l'enfant est prêt à apprendre cette langue seconde. Je reviens à la raison d'être de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones pour dire que nous voulons réellement mettre l'accent sur la francisation — le français est presque devenu notre langue seconde.

Quand le jeune arrive à l'école, puisqu'il est dans un milieu très anglicisé, très anglophone, très minoritaire, nous devons, dès son entrée à l'école, tenter de le franciser. Finalement, pour lui, il maîtrise l'anglais, mais ne parle pas le français; pourtant, c'est un francophone — c'est le monde à l'envers. S'il maîtrise l'anglais et ne parle pas le français, à quel moment doit-il apprendre la langue seconde? Dans un premier temps, il faut se demander à quel moment il doit apprendre la langue première dans ce cas-là. C'est ce que nous tentons de dire par rapport à l'interprétation de l'article 23.

Bien qu'on nous dise que cela commence au primaire — et encore, là, la définition varie d'une province à l'autre —, nous trouvons que l'interprétation par rapport à l'article 23 traite de façon inégale les francophones par rapport aux anglophones. Quand les jeunes anglophones arrivent à l'école, on n'a pas besoin

anglicized. They already speak their language well. So when they learn French, they are going to learn it at seven, eight, nine or ten years of age — in immersion, as I said earlier. However, francophones face a double challenge. The first challenge is that they have to master French — and “master” here is a big word — let us say instead that they have the ability to speak French when they arrive at school. The second challenge is the allocation of resources for learning the first language. Then, I have to smile when we talk about second-language learning for francophones. Yes, they need to try to master it, but when they get to school, the children have a certain mastery of the second language already.

Senator Poirier: Thank you both for your presentations. I have one question for each of you. Ms. Pilon, you spoke in your presentation about parents. Often, one is francophone and the other is anglophone, and they quite often choose to favour one language instead of starting to have the child learn both languages from birth. I had a bit of that experience. I am from a French-speaking family; my mother understood very little English, but we were in an anglophone area where there was no French school. So, for us, it was a challenge when it came to parent-teacher interactions, and from the perspective of the parents’ involvement at home when the children needed help with their schoolwork. That was a challenge that we had to face.

Now, my daughter is married to an anglophone; she has three children who learned both languages from birth and who go to a French school. The problem is still there, but it is slightly different. In her case, the father speaks English and says that he cannot get more involved with school, with the parent-teacher relationship, in school activities, or if the mother is not there to help with homework, and things like that.

Is that something you see frequently? Are there any solutions to help families who are in this situation, so that both parents, whether they choose to put their child in a French or English school, can benefit from the school’s support? Is that something you see?

Ms. Pilon: Yes, that is something that exists. We cannot forget that one of the two parents speaks English when the child attends French school and vice versa. What we are doing as the Commission nationale des parents francophones is that we are trying to create tools to equip the anglophone parent to help his or her child to read. We are starting in early childhood. It is essential for us that we take care of one- or two-year-old children, and that we try to create tools designed with educators so that the parent can read in French to the child and so that the parent promotes French. Most of our schools now help anglophone parents.

As far as I know, in the province, they are accepted, they come into the school; they are generally asked not to speak too much English, but they can usually speak to the teacher in English, unless the teacher only speaks French.

de les angliciser. Ils maîtrisent déjà leur langue. Donc, quand ils vont apprendre le français, ils vont l’apprendre à sept, huit, neuf ou dix ans — en immersion, comme j’ai en parlé un peu tantôt. Tandis que, pour les francophones, on a un double défi : la maîtrise de la langue française — « maîtrise » ici est un grand mot —, disons plutôt la capacité de parler français en arrivant à l’école, et l’attribution de ressources à l’apprentissage de la langue première. Ensuite, cela me fait sourire quand on parle de l’apprentissage de la langue seconde pour des francophones. Oui, on doit tenter de la maîtriser, mais en arrivant à l’école, les enfants ont déjà une certaine maîtrise de la langue seconde.

La sénatrice Poirier : Merci à tous les deux pour vos présentations. J’ai une question pour chacun d’entre vous. Madame Pilon, vous avez parlé, dans votre présentation, des parents, dont souvent l’un est francophone et l’autre anglophone, qui choisissent bien souvent de privilégier une langue au lieu de commencer l’apprentissage des deux langues dès la naissance. J’ai vécu un peu cette expérience. Je viens d’une famille francophone; ma mère ne comprenait presque pas l’anglais, mais nous étions d’un endroit anglophone où il n’y avait pas d’école française. Donc, pour nous, c’était un défi au niveau de la relation parents-enseignants, et du point de vue de la participation des parents à la maison quand les enfants avaient besoin d’aide pour leur apprentissage. C’était un défi auquel il fallait faire face.

Aujourd’hui, ma fille est mariée à un anglophone; elle a trois enfants qui ont appris les deux langues dès la naissance et qui vont à l’école française. Le problème existe encore, mais de façon un peu différente. Là, c’est le père qui parle anglais, et qui dit qu’il ne peut pas s’impliquer davantage au niveau scolaire, dans la relation parent-professeur, dans les activités de l’école ou si la mère n’est pas là pour l’aide aux devoirs, et des choses de ce genre.

Est-ce que c’est quelque chose que vous voyez souvent? Est-ce qu’il y a des solutions pour aider les familles qui se retrouvent dans cette situation, pour que les deux parents, qu’ils choisissent de mettre leur enfant dans une école française ou anglaise, puissent bénéficier du soutien de l’école? Est-ce quelque chose que vous observez?

Mme Pilon : Oui, c’est quelque chose qui existe. On ne peut oublier qu’il y a l’un des deux parents qui parle l’anglais alors que l’enfant fréquente l’école française et vice-versa. Ce que nous faisons en tant que Commission nationale des parents francophones, c’est que nous essayons de créer des outils pour habiliter le parent anglophone à aider son enfant à lire. On commence dès la petite enfance. Pour nous, il est primordial qu’on s’occupe de l’enfant qui a un ou deux ans, et qu’on essaie de créer des outils, conçus avec des pédagogues, pour que le parent puisse lire en français à l’enfant et pour que le parent favorise le français. La majorité de nos écoles, maintenant, aident les parents anglophones.

À ma connaissance, dans la province, ils sont acceptés, ils entrent à l’école; on leur demande, en général, de ne pas trop parler anglais, mais ils peuvent parler à l’enseignant, en général, en anglais — à moins que l’enseignante ne parle que le français.

That said, this is a problem, especially when the mother is anglophone, because she wants to be even more involved in her child's education. However, she cannot be. The schools are open on the anglophone side of things. I am sure that Mr. Paul will agree with me that things are much more open than they were 20 years ago, when people were limited when it came to the second language.

Senator Poirier: Mr. Paul, you mentioned that 50 per cent of people could attend French-language schools and they do not. Are they mostly francophones from families where one parent is anglophone?

Mr. Paul: Of that 50 per cent, many are from exogamous families or from families where the parents have lost their language. We are trying to see what it involves when we talk about rights holders.

You spoke about the case in the Yukon that will be heard before the Supreme Court on January 21. I would have two points with respect to that. First, there is the issue of infrastructure and schools. The other is the right to admit students. If we cannot find more than one out of two children who are entitled to education in French, at least give us the choice to admit students whose parents are immigrants or who are from exogamous families, or even who are francophiles.

My wife, for example, was the principal of a school in the east end of Ottawa. The school went from kindergarten to grade six and had about 800 students. Of that 800, about 200 students were not entitled. We really want to interpret section 23 in a very limited way. For years, Ontario has recognized that it is up to the school board to make the choice to admit to its schools the students it feels will contribute to the francophone community.

It is undeniable that only one student out of two has the right, for all kinds of reasons. There was a reason why I alluded earlier to the difference between a French-language school and an immersion school, which is basically an English-language school. However, the parent is not aware of that. Some parents come and want their child to be fully bilingual. Another child, who has not quite mastered French, will be directed by his or her parents to an immersion school in the hope that the child will learn French. There are all kinds of myths about the mandate of French-language schools and of immersion schools.

My daughter's husband is a teacher and came out of the immersion system. Things went very well for him, and he is perfectly bilingual. There are all kinds of immersion programs. Some parents decide to send their child to an immersion school with the expectation that the child will become perfectly bilingual.

I was the director of a school board and had a 35-year career in teaching. When we are talking about sustainable bilingualism, the individuals who are perfectly bilingual are the ones who went

Cela dit, oui, c'est un problème, surtout quand la mère est anglophone, car elle veut participer encore plus à l'éducation de son enfant. Or, elle ne peut le faire. Les écoles ont ouvert le côté anglophone. Je suis certaine que M. Paul pourra affirmer avec moi que les choses sont beaucoup plus ouvertes qu'il y a 20 ans, où on était restreint quant à la deuxième langue.

La sénatrice Poirier : Monsieur Paul, vous avez mentionné que 50 p. 100 des personnes pourraient fréquenter des écoles francophones et qu'elles ne le font pas. S'agit-il, en majorité, de francophones issus de familles où l'un des parents est anglophone?

M. Paul : De cette proportion de 50 p. 100, plusieurs viennent de familles exogames ou de parents qui ont perdu leur langue. Nous tentons de voir ce dont il s'agit lorsque nous parlons d'ayants droit.

D'ailleurs, nous vous parlions de la cause du Yukon qui sera entendue par la Cour suprême le 21 janvier. J'aurais deux points à soulever à ce sujet. Premièrement, il y a la question des infrastructures et des écoles. L'autre question est celle du droit d'admettre des élèves. Si on ne peut aller chercher plus d'un enfant sur deux qui aurait droit à l'éducation en langue française, laissons-nous au moins le choix d'admettre des élèves dont les parents sont issus soit de l'immigration ou de familles exogames, ou bien qui sont francophiles.

Ma femme, par exemple, était directrice d'une école dans l'est d'Ottawa. C'était une école des niveaux de la maternelle à la sixième année fréquentée par environ 800 élèves. De ce nombre, on comptait presque 200 élèves qui n'étaient pas des ayants droit. On veut vraiment interpréter l'article 23 de façon très limitative. L'Ontario a reconnu, depuis des années, que c'est au conseil scolaire que revient le choix d'admettre dans ses écoles les élèves qu'il estime qui contribueront à la communauté francophone.

Il est indéniable que seul un élève sur deux a le droit, et ce, pour toutes sortes de raisons. Ce n'est pas pour rien que je faisais allusion, plus tôt, à la distinction entre une école de langue française et une école d'immersion qui, dans le fond, est une école de langue anglaise; or, le parent n'est pas conscient de ce fait. Certains parents arrivent et souhaitent que leur enfant soit parfaitement bilingue. Un autre enfant qui ne maîtrise pas tout à fait le français sera dirigé par ses parents vers une école d'immersion, où ceux-ci espèrent qu'il apprendra le français. Il existe toutes sortes de mythes par rapport au mandat de l'école française et à celui de l'école d'immersion.

Le mari de ma propre fille est enseignant et est un produit de l'immersion. Pour lui, les choses ont très bien fonctionné et il est parfaitement bilingue. Il existe toutes sortes de programmes d'immersion. Certains parents décident d'envoyer leur enfant dans une école d'immersion en s'attendant à ce qu'il devienne parfaitement bilingue.

J'ai été directeur général d'un conseil scolaire et j'ai eu une carrière de 35 ans en enseignement. Les personnes qui sont parfaitement bilingues sont celles qui sortent des écoles de langue

through French-language schools, without exception. It is from that perspective that I am talking about second-language learning. That is why we recommended to your committee to try to explain the mandate of the French-language school. Learning French as a first language is in its mandate.

English is learned from a young age. For those of you from communities outside Quebec, if I asked you if you knew anyone who lives outside Quebec and has not spoken English for a few years, I do not think you would say that there were many.

So it is a question of learning the second language, the myth between immersion schools and French-language schools, and the number of children who are entitled but who are not in our schools. I think we can make a direct connection between the decision to send a student to another type of school and the fact that the student will learn English.

Senator Rivard: My question is for Mr. Paul. I am going back to your presentation. Senator Fortin-Duplessis raised part of the issue. I would like to make sure that I understand it properly. You were talking about the funding of immersion schools and French schools. In your speech, you say that, using the example of certain provinces or territories, it appears that considerable amounts intended for education in French as a first language has been put toward developing immersion programs.

You used to be a teacher. When you use the word “appears,” are you stating it or saying that it would seem to be the case?

I am not a permanent member of this committee, but I was four or five years ago, and I remember this statement being made by francophones from the Yukon.

In your opinion, is this happening again in the Yukon, or are other provinces making the same mistake? Am I to understand that, by using the word “appears,” you are saying that you think or that it is evident, and that you have proof that other provinces are playing the same game, that is receiving money from the federal government and using it for things other than what it was intended for?

Mr. Paul: Your question is a legitimate one. It “appears” because we have proof for the Yukon. The idea is that if one territory does this and we cannot know how the money was spent, it is easy to do the math, which is what we did.

Do we have proof that this is being done somewhere other than the Yukon? We did not even have proof that the Yukon was doing this until we forced them to open their books. I use the word “appears” in that sense.

Senator Rivard: That is what I thought, but I am pleased that you could confirm it.

française sans exception, lorsqu'on parle de bilinguisme durable. C'est en ce sens que je parle de la question d'apprentissage de la deuxième langue. C'est pourquoi nous faisons la recommandation à votre comité de tenter de faire connaître le mandat de l'école de langue française. Dans son mandat figure l'apprentissage du français langue première.

L'apprentissage de l'anglais se fait dès un bas âge. À vous qui êtes issus de tous les milieux hors Québec, si je vous demandais si vous connaissez quelqu'un qui vit hors Québec et qui ne parle pas l'anglais depuis quelques années, je ne crois pas que vous répondriez qu'il en existe beaucoup.

Il est donc question de l'apprentissage de la deuxième langue, du mythe entre l'école d'immersion et l'école de langue française, et du nombre d'ayants droit qui ne se retrouvent pas dans nos écoles. Je crois qu'on peut faire une corrélation directe entre la décision d'envoyer un élève dans un autre type d'école et le fait qu'il apprendra l'anglais.

Le sénateur Rivard : Ma question s'adresse à M. Paul. Je reviens à votre présentation. La sénatrice Fortin-Duplessis a soulevé une partie de la question. J'aimerais toutefois m'assurer que j'en comprends bien le sens. On parle du financement des écoles d'immersion et des écoles françaises. Dans votre allocution, vous dites que, en prenant l'exemple de certaines provinces ou de certains territoires, il apparaît que des sommes considérables destinées à l'éducation en français langue première aient été investies pour développer des programmes d'immersion.

Vous êtes ancien professeur. Lorsque vous utilisez le terme « apparaît », vous l'affirmez ou vous dites qu'il semblerait être le cas?

Je ne suis pas membre permanent de ce comité. Toutefois, je l'ai été il y a trois ou quatre ans, et je me souviens que cette dénonciation appuyée avait été faite par des francophones du Yukon.

Selon vous, est-ce qu'on récidive au Yukon, ou est-ce que d'autres provinces font la même erreur? Dois-je comprendre que, en utilisant le terme « apparaît », vous dites que vous pensez ou qu'il est évident, et que vous avez la preuve que d'autres provinces ont fait le même jeu, soit de recevoir de l'argent du gouvernement fédéral et de l'investir à d'autres fins que celles auxquelles il était destiné?

M. Paul : La question est tout à fait légitime. Il « apparaît » parce qu'on a des preuves pour le Yukon. On part du principe que, si cette pratique se fait dans un territoire et qu'on ne peut pas savoir comment l'argent y est dépensé, il est facile de faire l'équation — et c'est ce qu'on fait.

A-t-on des preuves que cette pratique existe ailleurs qu'au Yukon? Nous n'en avons même pas dans le cas du Yukon avant de les obliger à ouvrir leurs livres. J'emploie le terme « apparaît » plutôt en ce sens.

Le sénateur Rivard : C'est bien ce que je pensais, mais je suis heureux que vous me le confirmiez.

I would like to talk about Bill S-205. Do you know whether some federal offices that were previously required to provide services in both official languages in certain communities have lost that designation? If so, could you please name a few of them and tell us what impact it had on those communities?

Mr. Paul: I remember that this happened in New Brunswick. A number of offices opened their doors to try to provide so-called bilingual services, but they no longer exist.

Another example is president of the Fédération nationale des conseils scolaires francophones, who was responsible for relations on Prince Edward Island to try to promote agriculture and related services in French. His position was abolished, and he was not replaced.

There are a few examples like that, but I do not have a full list with me.

Ms. Pilon: I live in Mississauga, a city with a fairly large francophone population, yet there is nowhere in Mississauga where I can get a passport in French. It does not exist. I would have to go to Sudbury or Etobicoke. I find the situation highly disappointing.

Mississauga has three French-language elementary schools and a secondary school with 1,000 students. However, we cannot get services in French for passports. I find this situation very sad. It was just a comment because this reality affects me personally.

Senator Rivard: But the former mayor, who was the best known, went to Quebec. I had the opportunity to work with her for a few years in the Federation of Canadian Municipalities. She was very francophile.

Ms. Pilon: Yes, but it comes under federal jurisdiction, not city hall.

Senator Rivard: My other question does not have an underlying purpose; I am asking it simply for information purposes. How are your two organizations funded? Does the funding come from the province, the federal government, or is it a volunteer organization?

You have two very well-structured organizations that do a good job of representing the community. I am not asking you what your budget is or what people are paid, but where your funding comes from.

Ms. Pilon: It is very easy in my case. Canadian Heritage provides us with \$212,000 in funding annually. The envelope comes from the federal government, since we are a federal association.

We received a million and some dollars from the Department of Human Resources and Skills Development a few years ago. We created a round table on early childhood and did a lot to promote French in early childhood. We have a national vision of what francophone parents, the rights-holders with children who attend

Parlons du projet de loi S-205. Savez-vous si des bureaux fédéraux tenus, auparavant, d'offrir des services dans les deux langues officielles dans certaines collectivités ont perdu cette désignation? S'il y en a, pouvez-vous en nommer quelques-uns et nous dire quel en a été l'effet sur ces collectivités?

M. Paul : J'ai souvenir que cela se soit produit au Nouveau-Brunswick. Plusieurs bureaux ouvraient leurs portes pour essayer d'offrir des services soi-disant bilingues, mais ils n'existent plus.

Un autre exemple est celui du président de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui s'occupait, à l'Île-du-Prince-Édouard, des relations pour essayer de faire mousser l'agriculture et tous les services connexes en français. Son poste a été aboli et il n'a pas été remplacé.

Il existe quelques exemples en ce sens, mais je n'ai pas la liste exhaustive avec moi.

Mme Pilon : J'habite Mississauga, une ville tout de même assez peuplée en termes de francophonie. Or, il n'y a aucun endroit à Mississauga où je peux me procurer un passeport en français. Il n'en existe pas. Il faudrait que je me rende à Sudbury ou à Etobicoke. Cette situation me déçoit beaucoup.

Nous avons, à Mississauga, trois écoles élémentaires francophones et une école secondaire de 1 000 élèves. Or, nous ne pouvons pas y obtenir de services en français pour les passeports. Je trouve cette situation très triste. Ce n'était qu'un commentaire, car cette réalité m'affecte personnellement.

Le sénateur Rivard : Pourtant, l'ancienne mairesse, qui était la plus connue, est allée au Québec. J'ai eu l'occasion de travailler avec elle pendant quelques années à la Fédération canadienne des municipalités. Elle était très francophile.

Mme Pilon : Oui, mais c'est de compétence fédérale. Ce n'était pas la mairie.

Le sénateur Rivard : Mon autre question n'est pas tendancieuse, mais je la pose strictement à titre d'information. Comment sont financés vos deux organismes? Est-ce que le financement provient de la province, du gouvernement fédéral, ou s'agit-il de bénévolat?

Vous avez deux organismes très bien structurés et qui représentent bien le milieu. Je ne vous demande pas le montant de votre budget ni le salaire des gens, mais d'où provient votre financement?

Mme Pilon : Dans mon cas, c'est très facile, c'est Patrimoine canadien qui nous finance à hauteur de 212 000 \$ par année. L'enveloppe provient du gouvernement fédéral, puisque nous sommes une association fédérale.

Nous avons reçu une somme d'un million de dollars et quelques du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences il y a quelques années. Nous avons formé une table ronde sur la petite enfance et nous avons beaucoup fait avancer la petite enfance francophone. Nous avons

French school, should do to ensure the vitality of our francophone and Acadian communities.

We were to offer a wide range of services in French at early childhood and family centres, but since this falls under provincial jurisdiction and, in Ontario, the cities look after early childhood, it became very difficult and there was obviously much more volunteer work. Last year, I volunteered for six months to ensure that the association would survive. If there are no more francophone parents, I do not think there will be any more children who will decide to go to French school, and that will be difficult. I am sorry, but that is how we see it.

Mr. Paul: I would add that, no, your question is not tendentious; it is public. We spoke to you earlier about the Fédération culturelle canadienne-française, the Fédération de la jeunesse canadienne-française, and the Association canadienne d'éducation de langue française. The vast majority of these organizations, if not almost all organizations like ours, receive basic funding from Canadian Heritage. However, for us, at the Fédération nationale des conseils scolaires, we have 28 school boards, which means that the 28 school boards contribute to our work.

However, I would also say that we play a fairly important role beyond the operational funding we receive. We are funded for projects. For example, the Fédération nationale des conseils scolaires coordinates a tripartite committee. The committee is made up of one francophone representative from each provincial and territorial ministry of education, and it meets twice a year to discuss education. We meet with Canadian Heritage, Citizenship and Immigration Canada and community organizations at the same table; so there is funding for that.

We also receive funding to organize a national round table on French-language education that brings together 12 pan-Canadian organizations that discuss education. We also organize a summit on education every five years, and the money that funds these various projects comes from Canadian Heritage. I would say that the funding situation is about half and half: 50 per cent of our funding comes from the school boards, and 50 per cent comes from Canadian Heritage.

Senator Rivard: Thank you very much. That was very informative.

Senator Chaput: My questions follow on those of my colleagues, so they will not be very long.

Ms. Pilon and Mr. Paul, I would like to tell you just how much I appreciated your presentations. Thank you.

une vision nationale de ce que les parents francophones, les ayants droit d'enfants qui fréquentent l'école française devraient faire pour assurer la vitalité de nos communautés francophones et acadienne.

Nous en étions à offrir une panoplie de services en français aux centres à la petite enfance et à la famille, mais, comme cet aspect relève de la compétence provinciale, et qu'en Ontario, ce sont les villes qui s'occupent de la petite enfance, c'est donc devenu très difficile, et il y a évidemment beaucoup plus de bénévolat. L'an passé, j'ai fait six mois de bénévolat pour m'assurer que l'association reste en vie. S'il n'y a plus de parents francophones, je pense qu'il n'y aura plus d'enfants qui décideront d'aller à l'école française, et ce sera difficile. Je m'excuse, mais c'est ainsi qu'on le perçoit.

M. Paul : J'ajouterais que, non, votre question n'est pas tendancieuse; au contraire, c'est public. On vous parlait plus tôt de la Fédération culturelle canadienne-française, de la Fédération de la jeunesse canadienne-française, de l'Association canadienne d'éducation de langue française. La grande majorité de ces organismes, sinon à peu près tous les organismes comme les nôtres sont financés grâce à un financement de base, par Patrimoine canadien. Par contre, nous, à la Fédération nationale des conseils scolaires, nous comptons 28 conseils scolaires, ce qui signifie que les 28 conseils scolaires contribuent à l'avancement de nos travaux.

Cependant, je vous dirais aussi que nous jouons un rôle assez important au-delà du financement de fonctionnement que nous recevons; on nous finance dans le cadre de projets. Par exemple, la Fédération nationale des conseils scolaires coordonne un comité tripartite, un comité qui réunit, deux fois par année, un représentant francophone de tous les ministères de l'Éducation de tous les territoires et de toutes les provinces, pour parler d'éducation. Nous réunissons autour d'une même table Patrimoine canadien, Citoyenneté et Immigration Canada, ainsi que des organismes communautaires; il y a donc un financement prévu à cette fin.

Nous recevons aussi un financement pour organiser une table ronde nationale sur l'éducation en langue française, où nous réunissons 12 organismes pancanadiens qui parlent d'éducation. Nous organisons aussi un sommet sur l'éducation tous les cinq ans, et les fonds qui financent ces différents projets proviennent de Patrimoine canadien. Je dirais que nous nous situons à environ 50-50 en ce qui a trait au financement : 50 p. 100 du financement provient des conseils scolaires et l'autre 50 p. 100 provient de Patrimoine canadien.

Le sénateur Rivard : Merci beaucoup, c'est très éclairant.

La sénatrice Chaput : Mes questions s'ajoutent à celles de mes collègues; elles ne seront donc pas très longues.

J'aimerais vous dire, madame Pilon et monsieur Paul, à quel point j'ai apprécié vos présentations, et je vous en remercie.

My first question, Ms. Pilon, follows on what Senator Poirier asked about welcoming anglophone parents into our education system.

Your members now receive in the schools families where one parent only speaks English. I think I saw a page on your website that provided a guide in French and English for French-language schools across Canada to give them some ideas about how to welcome parents who do not speak French and to put them at ease, because we know that they are very uncomfortable. Of the ideas and suggestions in the guide, I think it was also explained that parents could, for example, initially attend meetings only in English, for the ones who do not speak French. That would make them comfortable so that they could attend other meetings, knowing very well that these schools do not have money for translation.

Were you the one who created that guide?

Ms. Pilon: We worked with the provinces to find ways to bring parents into the schools, even if they are anglophone. If one parent wants to be on the parent committee — this is a group we hope parents will get involved with — and the parent only speaks English, many school boards will pair the parent with another parent who can translate. Eventually, this parent wants to learn French.

Some schools have created French courses for parents who want to learn French to better support their children. It is easier for those parents because the child is just learning French at a young age, and it is easier to speak to a two- or three-year-old child in French than an adolescent in high school.

They are good partners for us because they have chosen the French school, even though they are anglophone. We take care of them, try to equip them so they can come and work or help in the schools, or volunteer to accompany the children on trips.

Senator Chaput: Could you please give us another example of what you mean by “equipping parents”? I read the guide that I found on your website. I even made copies and handed them out when I attended meetings in Manitoba. Congratulations.

Mr. Paul, my question concerns best practices for language policies and second-language learning.

We would all like Canadians who want and choose to speak both of Canada’s official languages to be able to do so very well. In your experience, your travels and everything you have done, what is really the best practice in terms of language policies and second-language learning? Would what works very well, like English in French schools, apply for French in an English school?

Ma première question, madame Pilon, fait suite à la question de la sénatrice Poirier concernant l’accueil des parents anglophones dans notre système d’éducation.

Vos membres accueillent maintenant dans les écoles les familles dont l’un des parents ne parle que l’anglais. Je crois avoir déjà vu sur votre site web un feuillet, un guide s’adressant aux écoles francophones à travers le Canada, en anglais et en français, pour leur donner des idées sur la façon d’accueillir ces parents qui ne parlent pas le français et de les mettre à l’aise, parce qu’on sait qu’ils sont très mal à l’aise. Il me semble que ce feuillet, parmi les idées ou les suggestions qu’il lançait, expliquait aussi que les parents pourraient avoir, par exemple, au début, de petites réunions uniquement en anglais, pour ceux qui ne parlent pas le français. Cela permettrait de les mettre à l’aise afin qu’ils puissent assister aux autres réunions, en sachant très bien que ces écoles n’ont pas d’argent pour faire la traduction.

Est-ce que c’est vous qui aviez élaboré ce feuillet?

Mme Pilon : Nous avons travaillé avec les provinces pour trouver des moyens de ramener le parent, même s’il est anglophone, dans nos écoles. Si un parent veut faire partie du comité des parents — c’est un groupe dans lequel on souhaite que les parents s’impliquent — et qu’il ne parle que l’anglais, de nombreux conseils d’école vont le jumeler avec un autre parent qui peut faire la traduction. Éventuellement, ce parent veut apprendre le français.

Il y a des écoles qui ont mis sur pied des cours de français pour les parents qui voulaient apprendre le français afin de mieux accompagner leur enfant. Pour ce parent, cela devient facile, parce que l’enfant commence à apprendre le français en bas âge. Il est donc plus facile de parler à un enfant de deux ou trois ans en français qu’à un adolescent qui est au secondaire.

Pour nous, ce sont de bons alliés, parce qu’ils ont choisi l’école française même s’ils sont anglophones. On les garde, on essaie de les outiller pour qu’ils puissent venir travailler ou aider dans les écoles, ou encore se porter bénévole pour accompagner les enfants lors de voyages.

La sénatrice Chaput : J’aimerais que vous nous donniez un autre exemple de ce que vous voulez dire par « outiller les parents ». J’ai lu ce feuillet que j’avais trouvé sur votre site web. J’en avais même fait des copies, et lorsque je participais à des réunions, au Manitoba, je les distribuais. Je vous félicite.

Monsieur Paul, ma question concerne les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d’apprentissage d’une langue seconde.

Nous voudrions tous que les Canadiens et Canadiennes qui le veulent et qui le choisissent puissent s’exprimer très bien dans les deux langues officielles du Canada. D’après votre expérience, vos déplacements et tout ce que vous avez fait, quelle est vraiment la meilleure pratique en matière de politique linguistique et d’apprentissage pour la langue seconde? Est-ce que ce qui réussit

I would like to hear what you have to say about this. What do you think would be an important practice?

Mr. Paul: If I may, for information, I would like to tell you about a guide that the Fédération nationale des conseils scolaires put together for anglophone parents. It is titled *I'm with you!* And can be found on our website. We give this guide to new parents entering our system so that they can, first of all, understand the added value of the school, but also so they can see that, even if they do not speak the language, there are plenty of services that we can provide to support them, especially for the second parent of an exogamous family.

That parent sometimes feels a little isolated, feels that he or she is unable to contribute, but we explain in this guide what that parent's contribution can be and how he or she can get involved.

With respect to language planning policies, I referred to immersion, but let us talk about people who did well in an immersion program. Why did they do well? Because they spent half their day in French. Why do ours, in the French-language boards, do well? Because they spend three-quarters of their life in English.

I am exaggerating, but as soon as they leave the building, the children hear English. They are immersed in English on the outside. We do not need to include English in our system because it is there already. However, in our schools, we need to make sure that they speak English well. They know the rudiments of the English language, but do they speak it well? Not necessarily. On the other hand, in a French immersion school, we need to spend much more time in order to gain a mastery of French because children do not learn it outside the school.

Language planning policies do not solely focus on second language learning. They focus more on language planning, which New Brunswick has just developed, as Ontario did ten years ago. What is a language planning policy? English-speaking public workers who worked for the Ontario Ministry of Education asked or tried to explain what francophones wanted.

[English]

What do the French want? What do the French need?

[Translation]

Then, as soon as I said,

[English]

“Well, you know, we have a policy.”

très bien, comme l'anglais dans les écoles françaises, s'appliquerait pour le français dans une école anglaise? J'aimerais vous entendre à ce sujet. Quelle serait, d'après vous, une des pratiques importantes?

M. Paul : Si vous me le permettez, en guise d'information, je voudrais vous parler d'un guide que la Fédération nationale des conseils scolaires produit pour les parents anglophones intitulé *I'm with you!* Vous pouvez le trouver sur notre site web. C'est un guide que l'on donne aux nouveaux parents qui arrivent dans notre système afin qu'ils puissent, tout d'abord, comprendre la valeur ajoutée de l'école, mais aussi voir que, même s'ils ne parlent pas la langue, il y a plein de services qu'on pourra leur offrir afin de les appuyer, surtout en ce qui concerne le deuxième parent d'une famille exogame.

Parfois, ce parent se sent un peu isolé, sent qu'il ne sera pas capable de contribuer, alors qu'on lui explique dans ce guide quelle serait sa contribution et comment il pourrait contribuer.

En ce qui a trait aux politiques d'aménagement linguistique, je faisais référence à l'immersion, mais prenons quelqu'un qui réussit bien dans un programme d'immersion. Pourquoi cette personne réussit-elle bien? C'est parce qu'elle passe la moitié de sa journée en français. Pourquoi les nôtres, dans les conseils de langue française, réussissent-ils bien? C'est parce qu'ils passent les trois quarts de leur vie en anglais.

J'exagère pour vous dire que, aussitôt qu'il sort de l'édifice, l'enfant entend de l'anglais. Il est en immersion anglaise à l'extérieur. On n'a pas besoin d'inclure l'anglais dans notre système, car il l'a déjà. Par contre, dans nos écoles, on doit s'assurer qu'il parle bien l'anglais. Il connaît bien les rudiments de la langue anglaise, mais la parle-t-il bien? Pas nécessairement. À l'inverse, dans une école d'immersion en français, on doit passer beaucoup plus de temps pour acquérir la maîtrise de la langue française, parce qu'elle ne s'apprend pas à l'extérieur.

Quant aux politiques d'aménagement linguistique, elles ne servent pas exclusivement à l'apprentissage de la langue seconde. Il s'agit davantage d'une question d'aménagement linguistique, dont vient de se doter le Nouveau-Brunswick, et comme s'est dotée l'Ontario depuis une dizaine d'années. Qu'est-ce qu'une politique d'aménagement linguistique? Les fonctionnaires anglophones qui travaillaient au ministère de l'Éducation de l'Ontario se demandaient ou essayaient d'expliquer ce que voulaient les francophones.

[Traduction]

Que veulent les francophones? De quoi ont-ils besoin?

[Français]

Puis, aussitôt que je leur disais :

[Traduction]

« Eh bien, vous savez, nous avons une politique. »

[*Translation*]

— English-speakers were thinking “You have a policy.” Does that not mean that the government is behind it? When a government is the one developing the policy and it says, like in New Brunswick and Ontario, loud and clear that it believes in French-language education, that puts it in a whole different light.

That is what we are trying to do now in Manitoba. The groundwork is now being laid in Manitoba for developing a language and culture policy framework. Whatever the policy is called, can the government provide a document to show that it supports French-language education just as much as English-language education, not only with words, but also in writing?

When you have a policy, you feel much more supported by the government. That is why we would like all the provinces and territories to have governmental policies under which English speakers, who are the majority, say loud and clear that they believe in learning and in the rights of francophones, that they believe in it so much that they have developed a policy.

Senator Chaput: In terms of sustainable bilingualism, you talked about universities. It is important for students to continue their studies in the second language that they learned to be able to remain bilingual, correct?

Mr. Paul: Thank you for the question. It has been only 15 years since French-language school boards have started having a strong presence across the country. It took us a decade to set ourselves up and have a structure. We now have our infrastructure, which is not perfect, our human resources, which are not perfect either, but things are moving forward.

We must therefore address the linguistic insecurity of young people. First, some young people think that they are not able to continue their post-secondary studies in French, while others think there are no post-secondary institutions in which to do so. So the problem is twofold.

First, we are losing our students because only 50 per cent of those who are eligible end up in our schools. I gave you some statistics just now about one out of every two students only, but I am going to give you one more number that is much more, or just as, alarming. If we were able to keep elementary school students enrolled in our French-language high schools, we would double the number of francophones in our schools across the country.

Why are we not keeping our students? First, it is because parents say that the children have learned enough French and that the time has come for them to learn English. That is a fallacy, given the different types of schools.

Second, when parents or students realize that they have to think about their future, they think there is no future in French, because there are no post-secondary institutions. That hurts us.

[*Français*]

... les anglophones se disaient : « You have a policy ». Lorsque vous avez une politique, cela veut dire que le gouvernement y est, n'est-ce pas? Quand un gouvernement est à l'origine d'une politique et qu'il affirme, comme au Nouveau-Brunswick et en Ontario, haut et fort, qu'il croit à l'éducation en langue française au moyen d'une politique, cela a une tout autre connotation.

C'est ce qu'on tente de faire maintenant au Manitoba. Un cheminement est en train de se faire au Manitoba afin d'élaborer une politique d'encadrement linguistique et culturelle. Qu'on l'appelle comme on veut, le gouvernement peut-il, au moyen d'un document quelconque, démontrer qu'il appuie autant l'enseignement en français qu'en anglais, pas seulement par des paroles, mais aussi par écrit?

Lorsqu'on est muni d'une politique, on se sent beaucoup plus épaulé, appuyé par les gouvernements. C'est en ce sens qu'on aimerait que toutes les provinces et les territoires soient dotés de politiques gouvernementales selon lesquelles les anglophones, qui sont majoritaires, disent haut et fort qu'ils croient à l'apprentissage et aux droits des francophones, qu'ils y croient tellement qu'ils ont rédigé une politique.

La sénatrice Chaput : En ce qui concerne le bilinguisme durable, vous avez parlé des universités. Il est important que l'on puisse poursuivre des études dans la deuxième langue qu'on a apprise pour pouvoir demeurer bilingue, n'est-ce pas?

M. Paul : Merci pour la question. Cela ne fait qu'une quinzaine d'années que nous sommes forts d'avoir des commissions scolaires francophones à travers le pays. Nous avons passé une décennie à nous mettre sur pied et à nous structurer. Maintenant, nous avons nos infrastructures, qui ne sont pas parfaites, nos ressources humaines, qui ne sont pas parfaites non plus, mais cela progresse.

Il faut donc s'occuper de l'insécurité linguistique des jeunes. Dans un premier temps, certains jeunes pensent qu'ils ne sont pas capables de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire en français, et d'autres se disent qu'il n'y a pas d'institutions postsecondaires pour ce faire. Il y a donc deux volets.

Dans un premier temps, on perd nos jeunes, parce que seulement 50 p. 100 des élèves qui sont ayants droit se retrouvent dans nos écoles. Je vous ai donné des statistiques tantôt d'un élève sur deux seulement, mais je vais vous en donner une encore plus inquiétante, ou aussi inquiétante. Si on réussissait à garder les élèves inscrits à l'élémentaire dans nos écoles de langue française pour le niveau secondaire, on doublerait le nombre de francophones à travers le pays dans nos écoles.

Pourquoi ne garde-t-on pas nos élèves? Premièrement, c'est parce que le parent se dit que l'enfant a assez appris de français et qu'il est le temps pour lui d'apprendre l'anglais. C'est une fausseté par rapport aux différents types d'écoles.

Deuxièmement, quand un parent ou un jeune réalise qu'il doit réfléchir à son avenir, il croit qu'il n'y a pas d'avenir en français, parce qu'il n'y a pas d'institutions postsecondaires. Cela nous fait

We want the best for our children. If there are no francophone universities or colleges, of course, in theory we would quickly turn to English, which would be better, that is normal. There is a reason why there are all sorts of demands for the creation of francophone universities and colleges in Ontario. Without going into too much detail, we need only look at what happened with the University of Ottawa. At first, it was a French-language university for francophones. From being a Franco-Ontarian university, it became a bilingual university, and now it is a university open to the world.

In the first year at University of Ottawa, you can take courses in French. If there were universities like the University of Ottawa across the country, we would at least have the first-year courses offered in French. However, we are far from having universities like that across the country. In the past, when students graduated from high school, their parents told them that it was enough, but today you do not get anywhere with a high school diploma. You need to have post-secondary education, but where do our francophone communities find post-secondary education?

The Chair: Quickly, a second question from Senator Fortin-Duplessis.

Senator Fortin-Duplessis: A number of stakeholders, including the Commissioner of Official Languages, have pointed out that having opportunities to practice the second language outside the classroom and to interact with people in the other language group are essential for the retention of language. You talked about that and said it was important.

My three questions are about the Erasmus program, which, as you might know, is a program that promotes exchanges and dialogue between European university students. It is a very popular program over there, which has become a real cultural phenomenon.

What do you think about the exchange programs available in Canada right now? What recommendations would you make to improve those programs? In your view, would a Canadian program similar to Erasmus be an effective way to promote exchanges and dialogue between post-secondary students?

Mr. Paul: Absolutely. First, in terms of exchange programs for Canadians in Canada, there are some through ACELF that send young people to different parts of Canada so that they can see how things work in regions outside their province. The young people come back all the richer from those exchanges, happy to have rubbed shoulders with other young people.

Exchanges are another way to promote French and English, as well as to help young people realize how rich we are to have two official languages in our country.

du tort. Nous voulons tous le meilleur pour nos enfants. S'il n'y a pas d'universités ou de collèges francophones, il est sûr qu'en théorie, le plus rapidement on passe à l'anglais, mieux ce sera, et c'est normal. Ce n'est pas pour rien qu'il y a toutes sortes de revendications pour la création d'universités ou de collèges francophones en Ontario. Sans trop entrer dans les détails, on n'a qu'à regarder ce qui est arrivé avec l'Université d'Ottawa. Au début, c'était une université francophone pour les francophones. D'une université franco-ontarienne, elle est devenue une université bilingue et, maintenant, elle est devenue une université ouverte sur le monde.

En première année, à l'Université d'Ottawa, il y a des cours en français. Si, au moins, il y avait des Universités d'Ottawa partout à travers le pays, on aurait une première année de cours offerts en français. Cependant, nous sommes loin d'avoir ce type d'université à travers le pays. Auparavant, quand les jeunes avaient terminé leur douzième année, les parents leur disaient qu'ils en avaient assez, mais, aujourd'hui, on ne va nulle part avec un diplôme d'études secondaires. Il faut faire des études postsecondaires, mais où trouver le niveau postsecondaire dans nos milieux francophones?

La présidente : Rapidement, pour une deuxième question, la sénatrice Fortin-Duplessis.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Plusieurs intervenants, notamment le commissaire aux langues officielles, ont souligné que les possibilités de pratiquer la langue seconde à l'extérieur de la salle de classe et d'interagir avec des personnes de l'autre groupe linguistique sont indispensables au maintien des acquis. Vous en avez parlé, et vous avez dit que c'était important.

Mes trois questions portent sur le programme Erasmus que vous connaissez peut-être, programme qui permet de promouvoir des échanges et des dialogues entre des étudiants européens de niveau universitaire. Il s'agit d'un programme très populaire là-bas, qui est devenu un véritable phénomène culturel.

Que pensez-vous des programmes d'échanges qui existent présentement au Canada? Quelles recommandations feriez-vous pour améliorer ces programmes? Selon vous, est-ce qu'un programme canadien semblable à Erasmus serait efficace pour promouvoir les échanges et le dialogue entre les étudiants de niveau postsecondaire?

M. Paul : Tout à fait. Dans un premier temps, en ce qui concerne les programmes qui préconisent des échanges entre Canadiens, dans notre pays, il y en a qui sont organisés par l'ACELF, qui envoie des jeunes dans différentes régions du Canada pour qu'ils puissent voir comment cela se passe ailleurs que dans leur province. Les jeunes reviennent grandis de ces échanges, ils sont heureux de s'être frotté les coudes à ceux d'autres jeunes.

En ce qui a trait aux échanges, c'est une autre façon de promouvoir la langue française et la langue anglaise, et c'est une autre façon de réaliser la richesse que nous avons d'avoir deux langues officielles dans ce pays.

If Canada can have exchanges to help young people become more open to the world, I think our country and our young people will come out stronger. Exchanges between Canadian students and those from other countries reinforce and add value to linguistic duality. This shows that French is not a dead language, after all. It is a language that is very much alive, a language spoken by millions and millions of people. This also shows our francophones and Quebecers that they are not alone, that they are not isolated on their small island.

University exchanges are the next step we are working on. In terms of people coming here because they want to study in our country or if our young people want to study in other countries, being immersed not only in a new language but also in a new culture is an extraordinary asset. Those types of exchanges need to be supported.

Senator Fortin-Duplessis: Can I ask one last question?

The Chair: Quickly, senator.

Senator Fortin-Duplessis: The witnesses before us came here specifically to talk about learning a second language. I know I should not ask the question, but how do you think the provincial governments will react if we made some pretty strong recommendations and we insisted on the learning of second languages in Quebec, either in Quebec with anglophones or in other provinces with francophones?

Since you are more in touch with the provincial governments, do you think they will tell you that this does not fall under their jurisdiction?

Mr. Paul: I will give you a very practical answer. We try to defend ourselves against governments that attempt to interpret section 23 in a very limiting way. Would it be useful for the francophonie in Canada to receive messages from the federal government? Of course, some will agree and some will not.

But if four attorneys general decide to intervene in the Yukon case, they are not going to intervene in favour of a more liberal, broader interpretation of section 23.

The federal government should perhaps send some messages to the provinces, but education will always fall under provincial and territorial jurisdiction. This does not mean that people have no opinions or that they do not value linguistic duality. I will say this: I would not hesitate to send some messages that some will appreciate and others not so much.

Senator Fortin-Duplessis: Thank you very much.

The Chair: Thank you very much. On behalf of the Standing Senate Committee on Official Languages, I would like to thank you for your excellent presentations. Thank you for taking the time to appear before the committee today. There is no doubt that

S'il peut faire en sorte que nos jeunes soient ouverts sur le monde par l'entremise d'échanges, je pense que le Canada en sortira grandi et les jeunes aussi. La question des échanges entre étudiants canadiens et ceux d'autres pays vient renchérir et apporter une valeur ajoutée à la dualité linguistique. Cela vient démontrer que, finalement, le français n'est pas une langue morte. C'est une langue très vivante, une langue parlée par des millions et des millions de personnes. Cela démontre aussi à nos francophones et aux francophones du Québec qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils ne sont pas isolés sur leur petite île.

Par rapport aux échanges universitaires, c'est la prochaine étape qu'on est sur le point de franchir. En ce qui concerne l'immigration de gens qui veulent étudier dans notre pays et l'immigration de nos jeunes qui veulent étudier dans d'autres pays, c'est une richesse absolument incroyable de connaître non seulement une langue, mais une autre culture. Ce genre d'échange doit être encouragé.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Est-ce que je peux poser une dernière question?

La présidente : Rapidement, sénatrice.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Nous accueillons des témoins qui viennent parler justement de l'apprentissage d'une langue seconde. Je sais que je ne devrais pas vous poser la question, mais, comment pensez-vous que les gouvernements provinciaux réagiront si on leur fait des recommandations assez fortes et qu'on insiste sur l'apprentissage des langues secondes au Québec, que ce soit au Québec avec les anglophones ou dans les autres provinces avec les francophones?

Vous qui côtoyez davantage les gouvernements provinciaux, pensez-vous qu'ils vous diront que cela ne relève pas de leur champ de compétence?

M. Paul : Je vous répondrai de façon très pratico-pratique. On tente de se défendre par rapport aux gouvernements qui tentent d'interpréter l'article 23 de façon très limitative. Est-ce qu'il serait utile à la francophonie pancanadienne de recevoir des messages du gouvernement fédéral? Il est sûr que certains seront d'accord, et d'autres pas.

Mais, si quatre procureurs généraux décident d'intervenir dans la cause du Yukon, ils ne vont pas intervenir en faveur d'une interprétation plus libérale, plus large de l'article 23.

Il y a peut-être certains messages que le gouvernement fédéral devrait lancer aux provinces, mais l'éducation sera toujours de compétence provinciale et territoriale. Cela ne veut pas dire que les gens n'ont pas d'opinion ou qu'ils ne valorisent pas la dualité linguistique. Je vous répondrai ceci : je n'hésiterais pas à passer des messages que certains apprécieront et d'autres moins.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Merci beaucoup.

La présidente : Merci beaucoup. Au nom du Comité sénatorial permanent des langues officielles, je tiens à vous remercier de vos excellentes présentations. Merci d'avoir pris le temps de comparaître devant le comité aujourd'hui. Il ne fait aucun

your two organizations contribute enormously to maintaining and developing the French fact, the institutional vitality of our official language communities and our francophone minority communities. Thank you for the work that you do.

Mr. Paul: Thank you for having us. Thank you for your questions that, at the end of the day, are just as important as the report.

The Chair: Thank you for being so generous in your answers.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, December 1, 2014

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m., to continue its study of best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality.

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I call to order this meeting of the Standing Senate Committee of Official Languages. I am Senator Claudette Tardif from Alberta, and I am the chair of this committee. I would ask the senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Poirier: Good evening. Senator Rose-May Poirier from New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Rivard: Good evening, Senator Michel Rivard from Quebec.

Senator Fortin-Duplessis: Suzanne Fortin-Duplessis from Quebec.

Senator Charette-Poulin: Good evening. My name is Marie Charette-Poulin. I represent northern Ontario in the Senate.

[*English*]

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

[*Translation*]

The Chair: Today, the committee is continuing its study of best practices for language policies and second-language learning.

Our witnesses are members of the Canadian Teachers' Federation. We are very pleased to welcome them, and I would like to introduce them. Ms. Dianne Woloschuk, the President, and Mr. Ronald Boudreau, the Director of Services to Francophones. Welcome to the committee.

doute que vos deux organismes contribuent énormément au maintien et au développement du fait français, à la vitalité institutionnelle de nos communautés de langue officielle et à nos communautés francophones en situation minoritaire. Merci pour le travail que vous faites.

M. Paul : Merci de nous avoir invités. Merci pour vos questions qui sont aussi importantes que le rapport, finalement.

La présidente : Merci d'avoir si généreusement répondu aux questions.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 1^{er} décembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour poursuivre son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte. Je suis la sénatrice Claudette Tardif, de l'Alberta, et je suis la présidente de ce comité. Je demanderais aux sénateurs de bien vouloir se présenter, en commençant à ma gauche.

La sénatrice Poirier : Bonsoir. Sénatrice Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

Le sénateur Rivard : Bonsoir. Sénateur Michel Rivard, de Québec.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Suzanne Fortin-Duplessis, de Québec.

La sénatrice Charette-Poulin : Bonsoir. Mon nom est Marie Charette-Poulin. Je représente le Nord de l'Ontario au Sénat.

[*Traduction*]

Le sénateur Oh : Victor Oh, Ontario.

[*Français*]

La présidente : Aujourd'hui, le comité poursuit son étude sur la question des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde.

Nos témoins sont membres de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Nous sommes très heureux de les accueillir, et j'aimerais vous les présenter. Mme Dianne Woloschuk, présidente, et M. Ronald Boudreau, directeur aux services francophones. Bienvenue au comité.

I give the floor to Ms. Woloschuk, who will be followed by Mr. Boudreau. After your presentations, the senators will ask you questions.

Dianne Woloschuk, President, Canadian Teachers' Federation: It is with pleasure that the Canadian Teachers' Federation accepted the invitation that had been extended to take part in this consultation on second-language learning.

I will begin by saying that we greatly appreciate your desire to better understand the challenges in having two official languages and more particularly in second-language learning. Learning the second language is a fundamental component in a country that highly values bilingualism.

My name is Dianne Woloschuk, I am the president of CTF, and it is my pleasure to be here today to speak on its behalf, for two reasons.

First, CTF represents about 200,000 teachers through its member organizations. Of these, over 10,000 work in French-language schools in minority settings and around 8,000 work in English-language schools in Quebec.

It is estimated that some 40,000 teachers teach either English or French as a second language. Since our membership reflects both Canadian linguistic minority situations, CTF is well-positioned to offer a balanced perspective on strategies that support the teaching of both French and English as second languages.

Secondly, I am proud to discuss this topic because I am also a teacher with professional experience in both core French and French immersion. And as a Franco-Saskatchewanian, I have always been keen to teach my mother tongue to the English-speaking majority in my home province of Saskatchewan.

In the first part of this presentation, we will present you with CTF's policy which is the basis for our recommendations on how to approach second-language learning in general.

In the second part, we would like to use a project we recently launched in support of French as a first language in a minority setting as an example of how a partnership could lead to developing a common Canadian framework on the best pedagogy for meeting the needs of second-language learners across Canada.

I will now give the floor to my colleague, Mr. Ronald Boudreau, who is the Director of CTF Services to Francophones.

Je donne la parole à Mme Woloschuk, qui sera suivie de M. Boudreau. Après vos présentations, les sénateurs vous poseront des questions.

Dianne Woloschuk, présidente, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants : C'est avec plaisir que la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants répond à l'invitation qui lui a été lancée de prendre part à cette consultation sur l'apprentissage de la langue seconde.

D'emblée, nous tenons à préciser que nous apprécions les efforts que vous faites pour mieux comprendre les enjeux qui animent le dossier des langues officielles en général, l'apprentissage de la langue seconde étant une composante fondamentale des valeurs d'un pays qui accorde une grande place au bilinguisme.

Je suis Dianne Woloschuk, présidente de la FCE, et je suis heureuse d'être la porte-parole devant vous, aujourd'hui, pour deux raisons.

Tout d'abord, la FCE regroupe environ 200 000 enseignantes et enseignants représentés par ses organisations membres. De ce nombre, plus de 10 000 œuvrent dans des écoles de langue française en milieu minoritaire et environ 8 000 dans des écoles de langue anglaise au Québec.

On estime qu'environ 40 000 membres du personnel enseignant œuvrent dans le domaine de la langue seconde, soit en immersion ou en français de base, soit vers l'anglais ou vers le français. Cette particularité de compter parmi nos membres des personnes en provenance des deux minorités linguistiques canadiennes fait en sorte que la FCE est persuadée d'avoir une perspective équilibrée sur la question des stratégies propres à appuyer l'enseignement des langues officielles comme langues secondes.

La deuxième raison pour laquelle je suis fière de vous entretenir de ce sujet est que je suis moi-même une enseignante dont la carrière comprend des expériences en français de base et en immersion. Je suis Fransaskoïse, et mes expériences en enseignement sont empreintes du désir de faire apprendre ma langue maternelle française à la majorité anglophone de mon milieu d'origine, la Saskatchewan.

Notre présentation se déroulera en deux temps : d'une part, nous vous soumettrons respectueusement les principes directeurs de notre organisation en guise de recommandations de nature générale en ce qui a trait à l'apprentissage de la langue seconde.

D'autre part, nous souhaitons prendre appui sur une initiative que nous venons tout juste de lancer en français langue maternelle pour présenter l'idée de se donner un cadre de référence commun canadien sur la question de la pédagogie la plus en mesure de répondre aux besoins de l'apprentissage de la langue seconde au Canada.

Je vais maintenant passer la parole à mon collègue, M. Ronald Boudreau, qui est directeur des Services aux francophones à la FCE.

Ronald Boudreau, Services to Francophones, Canadian Teachers' Federation: Good evening, and thank you for the invitation.

For many decades, CTF has been defending the rights of its members and advocating for a just and equitable public education system in Canada and throughout the world. Our policy is an accurate reflection of our beliefs and aspirations for this unique group which represents — as the president was saying — a significant number of our members.

I will not go into detail by reading these policies, since you will find them at the end of the document as a list of recommendations, but you can find them there for future reference.

We are particularly concerned about the 4 per cent decrease in the number of students enrolled in core French programs between 2009 and 2013. The fact that these programs are optional — which brings to mind our first policy — in most provincial and territorial jurisdictions does not help and may explain their elimination in some areas. However, one may wonder what was done to preserve them.

We acknowledge that each linguistic minority faces considerable challenges in its efforts to maintain its vitality. However, francophones in minority settings are experiencing a particularly difficult situation. The current context of linguistic plurality — which I know is one of your committee's concerns — forces us to rethink the way we define bilingualism. Welcoming this cultural and linguistic diversity does not mean that we have to transform our Canadian identity, but rather that we must clarify it.

Official bilingualism in Canada is a very powerful identity characteristic that, unfortunately, seems to have been devalued for some time by government authorities.

We firmly believe that when members of the majority and immigrants learn French as a second language, especially when language programs promote an understanding of the prevailing culture — I am referring, here, to our fourth policy — the francophone community experiences a boost in terms of vitality. This is the perspective of our presentation to you.

Several examples have taught us that an anglophone person, or a recent arrival to Canada who learns French, as well as the Canadian francophone reality that accompanies the language, can become excellent partners in an exogamous couple which, as we know, leads too often to assimilation.

Other anecdotes have made us realize the extent to which an anglophone or immigrant person who learns French and its cultural basics — we insist on this point — can have a very positive influence on bilingualism in their workplace. These

Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants : Bonsoir, et merci de l'invitation.

De longue date, la FCE défend les droits de ses membres et exerce des pressions en faveur d'un système d'éducation publique juste et équitable partout au Canada et ailleurs dans le monde. Nos principes directeurs résumant brièvement et fidèlement nos croyances et les aspirations que nous avons pour ce groupe particulier qui représente, comme la présidente le disait, un important pourcentage de nos membres.

Je n'entrerai pas en détail dans la lecture des principes directeurs, puisque vous les retrouverez à la fin du document sous la forme de recommandations, mais ils s'y trouvent pour vos références futures.

Nous sommes particulièrement inquiets de la baisse relative de 4 p. 100 du nombre d'élèves qui ont suivi des programmes de français de base de 2009 à 2013. Nous pensons que le fait que ces programmes ne soient pas obligatoires — cela rappelle notre premier principe directeur — dans la plupart des administrations provinciales et territoriales explique l'abolition, dans certains milieux, de ces programmes, alors qu'on peut se demander quels efforts ont été déployés pour les maintenir.

Nous reconnaissons que chaque minorité linguistique fait face à des défis considérables pour assurer son épanouissement. Il faut cependant reconnaître que la francophonie en contexte minoritaire vit une situation particulièrement difficile. Le contexte actuel de pluralité linguistique — je sais que c'est l'un des soucis de votre comité — nous oblige à repenser nos façons de définir le bilinguisme. L'accueil de cette diversité culturelle et linguistique ne signifie pas qu'il faille transformer notre identité canadienne, mais plutôt qu'il faut la préciser.

Le bilinguisme officiel du Canada est un trait identitaire très puissant qui, malheureusement, semble moins valorisé depuis un certain temps par les autorités gouvernementales.

Nous croyons fermement que l'apprentissage du français comme langue seconde par la majorité, et par des personnes immigrantes, lorsqu'il tient compte d'une compréhension de la culture ambiante — je fais référence, ici, à notre quatrième principe — favorise l'épanouissement de la communauté francophone. C'est sous cet angle que nous voulons vous faire notre présentation.

À titre d'exemple, on constate qu'une personne anglophone, ou une personne nouvellement arrivée au Canada, ayant appris le français et la réalité francophone canadienne qui l'accompagne, sont d'excellents partenaires pour les couples exogames qui, comme on le sait, engendrent trop souvent l'assimilation.

D'autres anecdotes nous font réaliser à quel point un anglophone ou une personne immigrante ayant appris le français et les rudiments de la culture — on insiste sur cet aspect — peuvent avoir une influence très positive sur le

examples reinforce our conviction that second-language learning must be combined with a good dose of cultural appropriation.

We are proposing a common framework to promote learning. At CTF, we have been closely monitoring initiatives designed to improve second-language teaching conditions, as in other fields. We see the Diploma in French-Language Studies — commonly referred to as “DFLS” — and the Common European Framework of Reference for Languages (CEFR) as laudable initiatives, that are mainly driven by the desperate need to support second-language teachers.

There is no doubt that the DFLS and the CEFR are very valuable, and we commend France’s and the Council of Europe’s support in this regard. However, we believe that official bilingualism provides ample justification for Canada to invest in the development of a true Canadian framework of reference in which the Canadian francophonie would be better reflected. We are concerned to see the emergence of a generation of learners who are systematically assessed in a French that has very little to do with the reality of their community or even of the Canadian francophonie.

We at CTF have just launched a pedagogy adapted to the context of Canada’s francophone minority. The Pédagogie à l’école de langue française (pedagogy in French-language schools), PELF, is an initiative of all provincial and territorial ministries of education that agreed to make this project a priority. The leading ministerial decision makers in francophone education turned naturally to CTF to create a pedagogy that would address the pressing needs of teachers who are facing some unique challenges.

As soon as CTF was given this mandate, it led to four years of collaboration with some of the most prominent researchers in the field of education in minority settings, as well as with dozens of classroom teachers in our schools, which produced the pedagogy. Thanks to a partnership with Les Productions Rivard, from Saint-Boniface, in Winnipeg, we were even able to make this pedagogy a reality by providing teachers with video-clips presenting a variety of real life situations from the classroom, including “how to be” and “how to do” types of situations.

Of course, I encourage you to visit the pelf.ca website to discover this pedagogy and get a better idea of what it is about. However, for the purpose of this consultation, I ask you to really think about all we could do if such an initiative were launched by all ministries of education to support second-language teaching generally in Canada. We think that the PELF clearly demonstrates that we do not need a European framework when we, right here at home, in Canada, have the necessary resources, research, and means to meet our teachers’ real needs.

bilinguisme dans leur milieu de travail. Ce ne sont que des exemples qui renforcent notre conviction que l’apprentissage de la langue seconde doit s’accompagner d’une bonne dose d’appropriation culturelle.

Nous proposons un cadre commun pour favoriser l’apprentissage. À la FCE, nous suivons de près les initiatives qui visent à améliorer les conditions d’enseignement en langue seconde, comme dans tout autre domaine. Nous voyons le Diplôme d’études en langue française — communément appelé le « DELF » — et le Cadre européen commun de référence (CECR) comme des initiatives fort louables, mais l’engouement présent semble surtout motivé par un besoin urgent et désespéré d’appuyer le personnel enseignant de langue seconde.

Il ne fait aucun doute que le DELF et le CECR ont une grande valeur, et nous apprécions l’appui de la France et du Conseil de l’Europe dans ce domaine. Nous croyons, cependant, que le bilinguisme officiel du Canada justifie amplement qu’on investisse dans l’élaboration d’un cadre de référence où la francophonie canadienne aurait prépondérance. Nous sommes inquiets de voir poindre une génération d’apprenantes et d’apprenants qui sont évalués systématiquement dans un français qui a bien peu à voir avec la réalité de leur milieu ou même avec la réalité francophone canadienne.

Nous venons tous juste de lancer à la FCE une pédagogie adaptée au contexte francophone minoritaire canadien. La Pédagogie à l’école de langue française, PELF, est l’initiative de l’ensemble des ministères de l’Éducation des provinces et des territoires canadiens qui se sont concertés pour faire de cette pédagogie une priorité. Les cadres supérieurs francophones de chacune des provinces et de chacun des territoires se sont ensuite naturellement tournés vers la FCE, puisqu’ils avaient l’intention de développer une pédagogie qui répondrait aux besoins pressants du personnel enseignant face à ces défis particuliers.

À partir du moment où la FCE s’est retrouvée avec ce mandat, quatre années de collaboration avec les chercheurs et chercheuses les plus réputés dans le domaine de l’éducation en contexte minoritaire et avec des dizaines de membres du personnel enseignant de nos écoles ont permis de définir cette pédagogie. Grâce à un partenariat avec les Productions Rivard, de Saint-Boniface, à Winnipeg, nous avons même été en mesure de concrétiser cette pédagogie au moyen de capsules vidéo qui montrent au personnel enseignant des situations réelles de salle de classe et des situations de type « comment faire » et « comment être ».

Bien entendu, je vous invite à consulter pelf.ca pour découvrir cette pédagogie et vous en faire une meilleure idée. Cependant, dans le contexte de ces audiences, je vous invite surtout à penser à ce que nous pourrions faire si une telle initiative de l’ensemble des ministères de l’Éducation était lancée pour appuyer l’enseignement de la langue seconde au Canada. Nous pensons que la PELF est une preuve flagrante que nous n’avons pas à nous tourner vers un cadre de référence européen lorsque nous avons, chez nous, au Canada, les ressources, la recherche et les moyens pour répondre aux véritables besoins du personnel enseignant.

CTF is one of the national organizations that wholeheartedly followed the lead of the Canadian government about bilingualism and structural modernization. Our federation defines itself as bilingual in its operations and publications. It serves organizations whose membership reflects Canada's linguistic duality. We are proud to contribute in a significant manner to the development of our country and of the values that make it strong and unique, both at home and abroad.

Teachers in second-language programs face great challenges that make their job increasingly difficult. As a national federation, we believe in the importance of providing teaching conditions that foster learning for all students, and we are particularly concerned by the state of second-language teaching. As such, we are grateful to the Standing Senate Committee on Official Languages for letting us share our concerns and present the following recommendations:

That the study of a second language be a requisite of the curriculum and an integral part of provincial and territorial legislative frameworks to protect this basic right of all Canadian students;

You will find that the following recommendations reflect our guiding principles, our policies.

That all Canadian students be able to achieve at least basic competency in the other official language, but that they may seek higher levels of linguistic competency in that language and acquire an understanding of the related culture;

That the Government of Canada take actions to return bilingualism to its rightful place as a national value and to promote Canadian bilingualism in a multilingual context;

And, finally, that mechanisms, like the PELF we designed for the francophone context, be put in place to provide second-language teachers with a proper pedagogy and tools to teach French or English as a second language, based on Canada's distinctive character and context.

The Chair: Thank you very much to our two witnesses. We will move on to questions, and the first will be asked by Senator Fortin-Duplessis, deputy chair of this committee.

Senator Fortin-Duplessis: Welcome to you both. There are different approaches to teaching a second language — basic or intensive programs, language baths or immersion. Some parents expose their children to a bilingual world from their birth, by speaking to them in two or more languages at home. Others prefer waiting until their children enter school to do so, while still others wait until later or simply let the child decide.

La FCE est l'une de ces organisations qui ont d'emblée emboîté le pas du gouvernement canadien en ce qui a trait au bilinguisme et à la modernisation de sa structure. Notre fédération se définit comme bilingue dans ses opérations et ses publications. Elle dessert des organisations dont la composition reflète la dualité linguistique canadienne. Nous sommes fiers de contribuer de façon significative au développement de notre pays et des valeurs qui en font sa force et sa particularité, tant sur la scène canadienne qu'internationale.

Le personnel enseignant des programmes de langue seconde fait face à des défis importants qui rendent sa tâche de plus en plus ardue. En tant que fédération nationale, nous croyons à l'importance des conditions d'enseignement qui favorisent l'apprentissage de tous les élèves, et la situation de la langue seconde nous inquiète particulièrement. À ce titre, nous remercions le Comité sénatorial permanent des langues officielles de nous avoir donné l'occasion de partager ces préoccupations, et nous vous soumettons les recommandations qui suivent :

Que l'étude de la langue seconde constitue une partie obligatoire du curriculum et qu'elle soit intégrée au cadre législatif des provinces et des territoires afin de respecter un droit fondamental des élèves canadiens;

Vous retrouverez nos principes directeurs en lien, évidemment, avec ces recommandations.

Que tous les élèves canadiens puissent viser de hauts niveaux de compétence dans leur langue seconde, mais qu'ils possèdent au moins une compétence de base dans l'autre langue officielle et qu'ils puissent acquérir une compréhension de la culture qui l'accompagne;

Que le gouvernement du Canada mette en place des mesures visant à redonner au bilinguisme la place qui lui revient comme valeur nationale et à promouvoir le bilinguisme canadien dans un contexte plurilingue;

Et, finalement, que les mécanismes soient mis en place, à l'instar de la PELF que nous avons développée pour le contexte francophone, afin de doter le personnel enseignant de langue seconde d'une pédagogie et d'outils propres à l'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde et qui se fondent sur les particularités et le contexte canadiens.

La présidente : Merci beaucoup à nos deux témoins. Nous passons à l'étape des questions, et la première question sera posée par la vice-présidente du comité, la sénatrice Fortin-Duplessis.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Soyez les bienvenus. Que ce soit par l'entremise de programmes de base, de programmes intensifs, de bains linguistiques ou d'immersion, différentes approches existent en matière d'enseignement de langue seconde. Certains parents font baigner leurs enfants dans un milieu bilingue, et ce, dès la naissance, en leur parlant deux ou plusieurs langues à la maison. D'autres préfèrent attendre l'entrée à l'école pour le faire, alors que d'autres attendent plus tard ou préfèrent laisser le choix à l'enfant.

According to you, what is the ideal age at which to begin teaching the second language?

Ms. Woloschuk: I would say as early as possible. Frankly, once students begin studying another language, they learn it since it is so natural. They do not even realize they are learning.

Where I grew up, my parents were both francophones, we spoke French at home, and I lived in a tiny little francophone village in the south of Saskatchewan. When I started school, I spoke both languages and I do not remember learning either one. For students who wish to learn — back home, for example, it is the anglophone students who want to learn French — there are French-language kindergarten and pre-k classes offered as soon as they start school. That is where I signed up my children. The earlier they start, the easier it is.

Senator Fortin-Duplessis: You say there are kindergarten and pre-k classes where children can learn. Are there enough spots in those classes for all those parents who want to send their kids there?

Ms. Woloschuk: In the case of pre-k, I am not sure if there are sufficient spots for all parents. But we have room for them in immersion programs in our schools, starting in kindergarten.

Mr. Boudreau: If I may. . . if you consider that there is a shortage of spots in French-language day care, then it seems to me that there would be a pre-k shortage as well. Say an anglophone parent wanted day care services that would allow their children to learn a second language — I have a feeling it would be hard to find them in certain areas.

Senator Fortin-Duplessis: What are the pedagogical elements to consider when fostering optimal second-language learning?

Mr. Boudreau: Our presentation was born out of a concern raised during meetings with the second-language teachers. Currently, there is a return to the European context of teaching French as a second language. I dare say a return, because there was a time when second-language teaching programs were Eurocentric. That worries us because our research shows that you learn better when the context of what you are taught is similar to the one you live in.

That is why we wanted to insist on the fact that at the moment, at the CTF, with the moral and financial support of provincial and territorial ministries of education, we have developed a specific pedagogy for French-language schools. We believe there is no reason why such an initiative could not be conceivable for teaching the second language.

Selon vous, quel est l'âge idéal pour commencer l'apprentissage d'une langue seconde?

Mme Woloschuk : Je dirais le plus tôt possible. Franchement, quand les élèves commencent à étudier une autre langue, ils l'apprennent, car c'est si naturel; ils ne se rendent même pas compte qu'ils apprennent.

Où j'ai grandi, mes parents étaient tous les deux francophones, on parlait français à la maison, j'habitais un tout petit village francophone au sud de la Saskatchewan. Lorsque j'ai commencé l'école, je parlais les deux langues et je ne me souviens pas d'avoir appris l'une ou l'autre. Pour les élèves qui veulent apprendre — par exemple, chez moi, ce sont les élèves anglophones qui veulent apprendre le français —, dès qu'ils commencent l'école, il y a des maternelles et des prématernelles offertes en français. C'est là que j'ai placé mes enfants. Le plus tôt possible, quant à moi, c'est beaucoup plus facile.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Vous dites qu'il y a des prématernelles ou des maternelles où les enfants peuvent apprendre. Est-ce qu'il y a suffisamment de places pour tous les parents qui veulent y envoyer leurs enfants?

Mme Woloschuk : Pour tous les parents, pour ce qui est de la prématernelle, je ne suis pas certaine. Mais pour les programmes d'immersion qui commencent à la maternelle, il y a des places pour eux dans nos écoles.

M. Boudreau : Si je peux me permettre, si on tient compte du fait qu'il y a tout de même une pénurie de places en services de garde en français, cela me donne l'impression que le problème doit exister aussi. Si, par exemple, un parent anglophone voulait obtenir des services de garde qui permettraient à l'enfant d'apprendre la langue seconde, j'ai l'impression qu'il pourrait être difficile d'en trouver dans certains milieux.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Selon vous, quels sont les éléments pédagogiques à prendre en compte pour favoriser l'apprentissage optimal d'une langue seconde?

M. Boudreau : Notre présentation est née surtout d'une inquiétude où, lors de rencontres avec le personnel enseignant de langue seconde, nous nous rendons compte que, présentement, il y a un retour vers un contexte européen pour l'enseignement du français langue seconde. J'ose dire un retour, parce qu'il y a déjà eu une période où l'orientation des programmes de langue seconde était très européenne. Cela nous inquiète, parce que nos recherches démontrent qu'on apprend mieux lorsque le contexte dans lequel on apprend ressemble à celui dans lequel on vit.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu mettre l'accent sur le fait que, dans le moment, à la FCE, avec l'appui moral et financier des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, nous avons développé une pédagogie propre aux écoles de langue française. À notre avis, il n'y a pas de raison pour laquelle une telle initiative ne pourrait pas être envisageable pour l'enseignement de la langue seconde.

We have qualified researchers and highly competent second-language teachers who could contribute, as they did for first-language teaching, to the development of a Canadian second-language teaching framework that we believe would clearly foster learning.

Ms. Woloschuk: I would like to add something. I started teaching in 1977, and at the time, I think Saskatchewan and the rest of the country were implementing learning and teaching programs for French as a second language. The first year I taught, it was in a small rural village in Saskatchewan, and the only program available to students was *Voix et images de France*. That was a program they picked off the shelf when the official bilingualism policy became law, because there were no resources to teach students. They were teaching *Voix et images de France* everywhere across western Canada.

They quickly realized however that the program did not reflect this country's reality. The program worked fine in France, in the context for which it was designed. But in Canada, a Canadian program created according to the Canadian cultural context, that supported the bilingual policies of the country, would have been preferable for students here. That is when we saw homegrown programs being developed, including one for international French, and many others followed.

I have since taught basic French and immersion French. In the 1980s and the 1990s, there were some very effective basic French programs that motivated students. Now, we feel there is a lack of resources for basic French teaching. It is essential that we once more develop second-language programs for our students that will foster their commitment and help them value learning a second language.

Senator Fortin-Duplessis: Mr. Boudreau, is Quebec a part of your organization for second-language teaching?

Mr. Boudreau: You mean Quebec's anglophone teachers' organization?

Ms. Woloschuk: The Association professionnelle des enseignants et enseignantes du Québec is part of our group.

Mr. Boudreau: It is part of our federation.

Senator Fortin-Duplessis: It is a part of your organization?

Mr. Boudreau: Yes. At the same time, we have very close ties with the Fédération des syndicats de l'enseignement. We will be meeting with them this weekend, for example.

Nous avons des chercheurs qualifiés et des enseignants très compétents en langue seconde qui pourraient contribuer, comme ils l'ont fait pour l'enseignement de la langue maternelle, à élaborer un cadre canadien pour l'enseignement de la langue seconde qui, à notre avis, favoriserait nettement l'apprentissage.

Mme Woloschuk : J'aimerais ajouter quelque chose. J'ai commencé à enseigner en 1977, et c'était au moment où, en Saskatchewan et partout au pays, je crois, on mettait en vigueur des programmes d'apprentissage et d'enseignement du français langue seconde. La première année que j'ai enseigné, c'était dans un petit village de campagne en Saskatchewan, et le seul programme disponible pour les élèves, c'était *Voix et images de France*. C'est un programme qu'on était allé chercher au moment où la politique sur le bilinguisme officiel avait été légiférée, parce qu'il n'avait pas de ressources pour permettre l'enseignement aux élèves. On enseignait *Voix et Images de France* partout dans l'Ouest du Canada.

Toutefois, on s'est aperçu rapidement que ce n'était pas un programme qui reflétait la réalité d'ici. Le programme fonctionnait très bien en France dans le contexte pour lequel il avait été conçu. Cependant, pour nos élèves, au Canada, on a constaté qu'un programme canadien créé en fonction du contexte culturel canadien, qui appuie les objectifs de bilinguisme du Canada, serait préférable. On a alors vu le développement de programmes au Canada, y compris celui du français international, et plusieurs autres ont suivi.

J'ai enseigné le français de base et le français d'immersion depuis ce temps. Il existait, dans les années 1980 et 1990, des programmes de français de base vraiment très efficaces, qui motivaient les élèves. Maintenant, nous avons l'impression qu'il y a un manque de ressources pour l'enseignement du français de base. Il serait important que l'on développe de nouveau des programmes d'études en langue seconde pour nos élèves, qui vont réellement susciter leur engagement et les amener à valoriser l'apprentissage d'une langue seconde.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Monsieur Boudreau, le Québec fait-il partie de votre organisme pour l'enseignement de la langue seconde?

M. Boudreau : Vous parlez de l'organisation des enseignants anglophones du Québec?

Mme Woloschuk : L'Association professionnelle des enseignants et enseignantes du Québec fait partie de notre regroupement.

M. Boudreau : Elle fait partie de notre fédération.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Elle fait partie de votre organisme?

M. Boudreau : Oui. En même temps, nous avons des liens très étroits avec la Fédération des syndicats de l'enseignement. À titre d'exemple, nous serons en réunion avec eux en fin de semaine.

Senator Fortin-Duplessis: Are you satisfied with the approach demonstrated by the various levels of government? Do you think they could do more? If not, apart from the recommendations you have submitted, what changes would you make?

Ms. Woloschuk: First we have to prioritize teaching French as a second language. This issue is critical. The same goes for immersion teaching.

I spent years watching students learn. And it is honestly inspiring seeing those students grow ever more confident by expressing themselves increasingly better in French, living as they do in Canada's bilingual reality. We need support, financial resources, and a renewed promotion of the teaching of French outside Quebec, where francophones are in the minority. Many anglophones want to learn French, but we need resources, and for teaching to be valued.

Mr. Boudreau: Ms. Woloschuk has already accompanied me to meetings of the Canadian Association of Second-Language Teachers, of which I was a member over the last two years. I have to admit that the stories I heard from the teachers were nearly terrifying. People were complaining of some atrocious teaching conditions.

I echo what the president says about working conditions and the valorization of the profession. It is clear that the latter is not currently seen as a great priority. When a teacher does not even have a classroom in which to teach, and all of the material is on a cart he or she has to push around from one place to the next, how can we expect a young person to master a language in those conditions? It is nearly unfathomable. We truly need a revitalization of the importance given to second-language teaching.

Senator Fortin-Duplessis: The first level is the school board, correct? When, in a school, you have a poor teacher who has to walk around with their little cart, the first level of government you turn to is the school board. I do not know if there are school boards in other provinces, but Quebec has them.

Mr. Boudreau: School boards exist everywhere. However in our view, the solution lies in the revitalization of bilingualism in Canada, in a return to the idea that our graduating students should be bilingual. I believe school boards will follow the lead when we value second-language teaching once again. If we expect them to show the way however, I must say I will be less hopeful.

Senator Charette-Poulin: Ms. Woloschuk and Mr. Boudreau, I want to congratulate you. Ms. Woloschuk, you are the president of doubtless the most important association in the country. When you know the influence teachers have on our future leaders, our future employees and our future entrepreneurs, you know the future of the very essence of this country rests in their hands.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Êtes-vous satisfaits de l'approche adoptée par les différents paliers de gouvernement? Pensez-vous qu'ils pourraient en faire plus? Sinon, en plus des recommandations que vous nous avez faites, quels changements apporteriez-vous?

Mme Woloschuk : Premièrement, il faut que l'enseignement du français langue seconde soit une priorité. Cette question est importante. Il en va de même pour l'enseignement en immersion.

J'ai passé des années à regarder les élèves apprendre. Franchement, il est inspirant de voir ces élèves gagner en confiance en s'exprimant de mieux en mieux en français, alors qu'ils vivent la réalité bilingue du Canada. On a besoin de ressources financières, d'appui et d'une revalorisation de l'enseignement du français hors Québec où les francophones sont en milieux minoritaires. Beaucoup d'anglophones veulent apprendre le français, mais nous avons besoin de ressources et de faire en sorte que l'enseignement soit revalorisé.

M. Boudreau : Mme Woloschuk est déjà venue avec moi à des rencontres de l'Association canadienne des professeurs de langues secondes, dont j'ai fait partie au cours des deux dernières années. Je dois avouer que les histoires que j'ai entendues de la part du personnel enseignant, à mon sens, étaient presque terrifiantes. On dénonçait des conditions d'enseignement déplorables.

Je fais écho à ce que la présidente mentionne au sujet des conditions d'enseignement et de la valorisation de la profession. Il est clair que ce n'est pas perçu, présentement, comme une grande priorité. Quand un enseignant n'a même pas de salle de classe pour enseigner et que tout son matériel se retrouve sur un petit chariot qu'il ou elle doit pousser d'une classe à l'autre pour enseigner, comment s'imaginer qu'une telle situation permettra à un jeune de maîtriser la langue? C'est presque inconcevable. On a vraiment besoin d'une revitalisation de l'importance accordée à l'enseignement de la langue seconde.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Le premier palier est celui des commissions scolaires, n'est-ce pas? Si, dans une école, le pauvre enseignant est obligé de se balader avec un petit chariot, le premier palier est celui des commissions scolaires. Je ne sais pas si on retrouve des commissions scolaires dans les autres provinces, mais au Québec, il y en a.

M. Boudreau : Il y en a partout. Toutefois, à notre sens, la solution est liée à la revalorisation du bilinguisme au Canada; un retour à l'importance de faire en sorte que les élèves finissants de nos écoles soient bilingues, dans une langue ou dans l'autre. Je crois que les conseils scolaires suivront cette tendance à la valorisation de l'enseignement des langues secondes. Cependant, si on leur demande d'amorcer le mouvement, j'ai moins d'espoir.

La sénatrice Charette-Poulin : Madame Woloschuk et monsieur Boudreau, je vous félicite. Madame Woloschuk, vous êtes la présidente de l'association sans doute la plus importante au pays. Quand on connaît l'influence qu'ont les enseignants sur nos futurs leaders, nos futurs employés et nos futurs entrepreneurs, c'est l'avenir même de l'essence du pays qui est en jeu.

Mr. Boudreau, I appreciated your comment regarding the importance of taking the time now to better value the role and responsibilities of the teacher. I think everybody in this room can remember a teacher in elementary, high school or at the post-secondary level that changed their lives at a certain point.

Congratulations! You truly play a key role, and I thank you for being here.

You also spoke of promoting bilingualism as one of the great sources of pride in our country. Your third recommendation reads as follows:

That the Government of Canada take actions to return bilingualism to its rightful place as a national value and to promote Canadian bilingualism in a multilingual context.

I immediately thought of the ParticipACTION campaign that had a tremendous impact.

I will read back to you what a Statistics Canada official told us when he appeared before this committee, and I would like to hear what you have to say about it. His comments dealt specifically with promoting bilingualism, and I quote:

Learning and the ability to speak both official languages represents an important facet of the concept of Canadian linguistic duality. In 2011, 17.5 per cent of the country's population, or 5.8 million people, reported being able to conduct a conversation in English and French. This is a decrease from 2001, when this proportion peaked at 17.7 per cent. Among youth aged 15 to 19 years, 22.6 per cent could speak both languages in 2011, down from 24 per cent in 2001.

We know how, in North America, we are immersed in an English-speaking universe, one that is enriched by social networks. What would your recommendations be to reverse this trend, should it continue, and to make it so that in 10 years' time, in 2024, we would be able to say that 28 per cent of youths speak both official languages? What would your recommendations be?

Ms. Woloschuk: First, the message is essential; governments, at all levels, must insist in their messaging on the importance of bilingualism, on the ability to speak both official languages, as being part and parcel of the Canadian project.

Second, it is absolutely critical that financial resources be dedicated to the development of programs and to research focused on these issues.

Monsieur Boudreau, j'ai apprécié votre commentaire lorsque vous avez dit qu'il est important, maintenant, de prendre le temps d'augmenter la valorisation du rôle et des responsabilités de l'enseignant. Je crois que tout le monde, ici, dans cette salle, pourrait dire qu'il ou elle se souvient d'un professeur au primaire, au secondaire ou au niveau postsecondaire qui a changé sa vie à un moment donné.

Félicitations! Vous jouez vraiment un rôle clef. Merci d'être ici.

Vous avez aussi parlé de la valorisation du bilinguisme comme l'une des grandes fiertés de notre pays. Dans votre troisième recommandation, vous dites ce qui suit :

Que le gouvernement du Canada mette en place des mesures visant à redonner au bilinguisme la place qui lui revient comme valeur nationale et à promouvoir le bilinguisme canadien dans un contexte plurilingue.

J'ai pensé automatiquement à la campagne de ParticipACTION, qui avait eu beaucoup d'influence.

Je vais vous citer ce qu'un représentant de Statistique Canada nous a dit lors de sa comparution devant le comité, et j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Ses propos touchent justement la valorisation du bilinguisme, et je cite :

L'apprentissage et la capacité de parler les deux langues officielles constituent l'une des facettes importantes de la notion de dualité linguistique canadienne. En 2011, 17,5 p. 100 de la population du pays, soit 5,8 millions de personnes, déclaraient pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais. Il s'agit d'une baisse, comparativement à 2001, alors que cette proportion atteignait un sommet de 17,7 p. 100. De même, chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans, 22,6 p. 100 pouvaient parler les deux langues en 2011, en baisse comparativement au taux de 24 p. 100 observé en 2001.

Nous savons à quel point nous baignons, en Amérique du Nord, dans un univers anglophone, un univers enrichi par les réseaux sociaux. Quelles seraient vos recommandations pour que cette tendance, si elle se poursuivait, soit renversée et que, dans 10 ans, soit en 2024, on puisse dire que 28 p. 100 des jeunes parlent les deux langues officielles? Quelles seraient vos recommandations?

Mme Woloschuk : D'abord, le message est important. Il faudrait que, dans le discours des gouvernements, à tous les paliers, on mette l'accent sur l'importance du bilinguisme, sur la capacité de parler les deux langues officielles, et que cela fasse partie du projet canadien.

Deuxièmement, il serait très important que des ressources financières soient consacrées au développement de programmes et à la recherche traitant de ces questions.

As I said, I taught for a long time, but in the 1980s and 1990s, there were federal resources available to support language programs. Today, that no longer seems to be the case. You need those resources to support the programs.

Mr. Boudreau: If I may add something. . . I'm very happy when I hear you mention social media, because I am convinced that they are in large part at the heart of the transformation our young people are currently going through. In the same vein, I deplore the fact that many federal support programs that sought to increase the presence of French on the Web have been scrapped. These programs have all been abandoned. We did a study two years ago, on technology used by 15-year-olds, for example — in fact, we appeared before this very committee at the time — and we realized how technology is an assimilating factor. Given we no longer invest in increasing the presence of French on the Web, you will find a bunch of websites that were designed during the years we did get support and which were then abandoned. These sites are obsolete for the youth, and they are more prone to use English when they are surfing the Net. It is no secret of course that they spend a tremendous amount of time there.

Senator Charette-Poulin: I have a brief follow-up question. I completely agree with your respective analyses of the situation. Do teachers use social networks to be or stay in touch, or to discuss a particular school subject with their students?

Mr. Boudreau: Not enough, I would say, among other reasons because of the lack of resources. There have been investments in technology these last few years, but what is missing is a plan, a national vision on the use of technology in education. It is plain to see, everybody simply does as they see fit. Senator Fortin-Duplessis spoke earlier of that fact. As for national strategies to support second languages, I am convinced that technology has to be at the heart of the renewal. We have to give ourselves the means and the tools here in Canada to do it, and to do it well.

Ms. Woloschuk: There is something I would like to say on this point. We have a partnership with HabiloMédias, a group that is doing great work on this issue. Teachers are starting to explore the teaching possibilities of this technology. But there is also some hesitation, first because there is a concern about capabilities, and second because we want to avoid creating inequalities. While almost all students have a cell phone, for example, it does not necessarily mean that all indeed do. So we have to make sure that all students, without exception, can participate. If we plan a classroom activity during which the students will use their cell phone to fill out a survey on an issue, we do not want some students to be left aside. That is essential.

Comme je l'ai dit, j'ai enseigné longtemps, mais, au cours des années 1980, et même 1990, il y avait des ressources disponibles au niveau fédéral pour appuyer les programmes de langue. On dirait que cela n'existe plus. Il est important d'avoir des ressources pour appuyer ces programmes.

M. Boudreau : Si je peux me permettre d'ajouter un élément, cela me fait énormément plaisir lorsque vous faites référence aux médias sociaux, car je suis convaincu qu'ils sont, pour une large part, au cœur de la transformation des jeunes à l'heure actuelle. Dans le même sens, je déplore, par exemple, l'abandon de plusieurs programmes d'appui du gouvernement fédéral qui visaient à rendre le français beaucoup plus présent sur la Toile. Ces programmes ont été abandonnés. Nous avons réalisé une enquête, il y a deux ans, sur l'utilisation des technologies par les jeunes de 15 ans, par exemple — d'ailleurs, nous avons fait, à cette époque, une présentation au Comité des langues officielles —, pour réaliser à quel point il s'agit d'un agent assimilateur. Étant donné qu'on n'investit plus afin d'améliorer la présence en français sur le Web, on retrouve un tas de sites qui avaient été conçus dans les années où il y avait un appui et qui ont été abandonnés par la suite. Ils deviennent pour les jeunes des références désuètes, ce qui fait en sorte que les jeunes sont portés à aller vers l'anglais lorsqu'il s'agit du Web. Je ne sais pas si je vous apprends quelque chose, mais ils y passent beaucoup de temps.

La sénatrice Charette-Poulin : J'aurais une petite question complémentaire. Je suis complètement d'accord avec vos analyses respectives. Est-ce que les professeurs utilisent les réseaux sociaux pour être ou rester en communication, ou pour favoriser tel ou tel sujet avec leurs élèves?

M. Boudreau : Pas suffisamment, si j'ose dire, entre autres en raison du manque de ressources. Il y a eu des investissements en technologie dans les dernières années. Il manque un plan, une vision nationale sur l'utilisation des technologies en éducation. C'est évident, chacun y va de son bon vouloir, de son bon désir. La sénatrice Fortin-Duplessis a mentionné plus tôt cette réalité. En ce qui concerne l'idée de se concerter autour de stratégies nationales qui appuient la langue seconde, je suis convaincu que la question des technologies doit être au cœur de ce renouveau. Il faut se donner les moyens, au Canada, d'avoir les outils nécessaires pour le faire, et pour bien le faire.

Mme Woloschuk : Il y a une chose que j'aimerais mentionner sur ce point. Nous sommes en partenariat avec HabiloMédias, un organisme qui fait un travail excellent sur cette question. Dans les écoles, les enseignants et les enseignantes commencent à explorer ce terrain en tant qu'outil d'apprentissage. En même temps, il y a certaines hésitations : premièrement, à cause des capacités; et deuxièmement, on veut s'assurer que cela ne pose pas un problème d'inégalité car, si presque tous les élèves ont un téléphone cellulaire, par exemple, cela ne veut pas dire que tous les élèves, sans exception, en ont un. Il faut donc s'assurer que tous les élèves puissent participer. Si on planifie une activité pour la salle de classe lors de laquelle les élèves devront se servir de leur téléphone cellulaire pour faire un sondage sur une question, on ne veut pas que des élèves soient laissés de côté. C'est important.

However, I agree that the students are constantly exploring in an English-speaking media culture. It is not even Canadian culture, it is really American. It has a profound influence on them.

Senator Charette-Poulin: I find it interesting to hear you say we need a Canadian project and a Canadian vision. It reminds me of when, in the early 1930s, as radio was taking off, a conservative prime minister thought it essential that Canadian public radio be used to balance access to culture for all Canadians.

We should one day have that Canadian project to rebalance access to information in English and in French.

Senator Rivard: Welcome to you both. Outside Quebec, bilingualism remains limited among immigrants and young anglophones. In the case of the latter, their knowledge of a second language reaches its peak during their schooling years and then wanes with age. In the case of young francophones outside Quebec, we see the opposite: they are at their most bilingual in their twenties. How do you explain these differences, and what is the state of second-language teaching among immigrants?

Ms. Woloschuk: Outside Quebec, I can talk about my own milieu. I grew up in a small francophone village. There were 39 students in 9th grade, of which 32 or 33 came from francophone families. I was probably the only one, among the dozen at most, who continued speaking French after leaving school. Saskatchewan is an English-speaking place. If one truly wishes to live in French, one must put in tremendous effort. My husband and I make up an exogamous family. He does not speak French, I am bilingual, and all of our children were in immersion programs. All three speak French. They are not necessarily comfortable with French, but they know the language and they can express themselves. Where will they be in 10 to 20 years? I honestly do not know. But they are going to have to take advantage of every opportunity to use their language, otherwise they will lose it. That almost happened to me: you perhaps notice that I sometimes have trouble expressing myself. I almost lost my French. It is only through great effort that I was able to continue speaking it. The issue is not an easy one.

Mr. Boudreau: It is clear that in francophone milieus outside Quebec, we can rightly speak, as we did earlier, of an American reality. It is not even English-Canadian, it is truly American. And it is also clear that the dynamic is not the same for francophones who wish to preserve their language outside Quebec. It is a challenge. You need a community that allows for it, that encourages it, and that is why we have made the connection between a mother tongue and a second language.

Cependant, je suis d'accord que la culture des médias que les élèves explorent — et ils le font constamment —, c'est une culture anglophone. Ce n'est même pas une culture canadienne, c'est vraiment une culture américaine. Cela a une influence profonde sur les élèves.

La sénatrice Charette-Poulin : Je trouve très intéressant de vous entendre dire qu'il faut un projet canadien; il faut une vision canadienne. Cela me rappelle, au début des années 1930, lors des débuts de la radio, le moment où un premier ministre conservateur a pensé à l'importance d'une radio publique canadienne pour équilibrer l'accès à la culture pour les Canadiens et les Canadiennes.

Il faudra un jour qu'il y ait ce projet canadien pour rééquilibrer l'accès à l'information en langue anglaise et l'accès à l'information en langue française.

Le sénateur Rivard : Bienvenue à vous deux. À l'extérieur du Québec, le bilinguisme demeure peu élevé chez les immigrants et les jeunes anglophones. Dans le cas de cette dernière clientèle, les jeunes anglophones, le maintien des acquis en matière d'apprentissage d'une langue seconde, bien qu'il atteigne un sommet au cours de la fréquentation scolaire, tend à diminuer avec l'âge; alors que dans le cas des jeunes francophones hors Québec, c'est plutôt le phénomène inverse qui se produit : le taux maximal de bilinguisme est atteint dans la vingtaine. Comment expliquez-vous ces différences, et quel est l'état de l'apprentissage de la langue seconde chez les immigrants?

Mme Woloschuk : Pour ce qui est des milieux hors Québec, je peux parler de mon milieu; j'ai grandi dans un petit village francophone. Nous étions 39 élèves en 9^e année, dont 32 ou 33 venaient de familles francophones. Je suis probablement la seule, parmi une dizaine au maximum, qui a continué à parler français après avoir quitté l'école. La Saskatchewan est un milieu anglophone. Si on veut vraiment vivre en français, il faut déployer un effort considérable pour le faire. Mon mari et moi sommes une famille exogame. Il ne parle pas français, moi je suis bilingue, et nos enfants ont tous suivi des programmes d'immersion. Ils parlent français tous les trois. Ils ne sont pas nécessairement à l'aise avec le français, mais ils connaissent la langue et peuvent s'exprimer en français. Où en seront-ils dans 10 ou 20 ans? Franchement, je ne sais pas, mais ils seront obligés de profiter des occasions qui s'offrent à eux dans leur milieu pour se servir de leur langue, car, autrement, ils la perdront. Cela m'est presque arrivé; vous avez peut-être observé que, parfois, j'éprouve des difficultés à m'exprimer moi aussi, car j'ai presque perdu mon français. C'est seulement à force de faire des efforts que j'ai pu continuer à parler français. Ce n'est pas une question facile.

M. Boudreau : Il est clair que, dans les milieux francophones à l'extérieur du Québec, on peut parler, comme on le mentionnait plus tôt, d'esprit américain. Ce n'est même pas canadien-anglais, c'est vraiment américain. Il est clair que la dynamique n'est pas la même pour un francophone qui veut conserver son français à l'extérieur du Québec. C'est un défi. Il faut avoir un milieu qui le permette, qui l'encourage, et c'est la raison pour laquelle nous avons fait un lien entre la langue maternelle et la langue seconde.

We have realized that, in the case of an English-speaking spouse or a new arrival to Canada who has learned French, if that person understands the reality of the francophones in their community, whether it be in Saskatchewan or any other minority community, that person who has learned French and who has understood what their French-speaking partner's reality is would be much more supportive of said partner and their efforts to speak French in the household. That is not so much the case somewhere where French was never really taught. There, the anglophones will perhaps worry that their kids are going to French school. They will wonder how to support them in their learning, how to participate in their school life. It takes tremendous courage on the part of the francophone spouse to stand their ground and say, "My children will go to French school, no matter what you think."

Obviously, when your spouse, whether anglophone or from an immigrant family, has learned French in a context that makes them appreciate what a challenge preserving your language is, he or she becomes supportive, unlike a person who does not understand the situation and simply wants to apply majority rule.

Ms. Woloschuk: I would like to add that when it comes to immigrants — and I do not have the numbers right now to back up this answer — I know they display a marked interest for giving their kids the best education possible. They see immersion programs as value-added and enriched. Students learn the same subject matter as in the anglophone program, but they learn it in French. So it is twice the learning. The program also gives them opportunities they might not otherwise have, such as cultural exchanges and trips abroad, and the opportunity to meet with other groups.

Senator Rivard: Quebec aside, do you find that French as a second language teachers are well-trained enough and in sufficient numbers in the other provinces?

Ms. Woloschuk: I think they are well-trained. As for sufficient numbers, I could not say. I know that school boards in western Canada, at least, are often forced to recruit teachers in Ontario and Quebec for Franco-Saskatchewanian and immersion schools. Oftentimes, immersion teachers will also teach basic French. Those are the teachers they would need to hire. There would then be enough qualified teachers to teach basic French.

Senator Rivard: Is it difficult to attract teachers from Quebec to Saskatchewan, Alberta or elsewhere in Canada? Can you offer them special conditions, say, like the isolation allowance paid to certain workers? As for recruitment, whether in Saskatchewan or Alberta or British Columbia, can we attract teachers by talking up

On se rend compte que, dans le cas d'un conjoint de langue anglaise ou d'une personne nouvellement arrivée au Canada qui a appris le français, si cette personne comprend la réalité des francophones dans son milieu, que ce soit la Saskatchewan ou tout autre milieu minoritaire, cette personne qui a appris le français et qui a compris ce que vit son conjoint francophone sera beaucoup plus portée à appuyer la démarche de ce dernier quant au maintien du français au foyer. C'est davantage le cas que dans bien des régions où on n'a pas appris le français du tout. À ce moment-là, l'anglophone se sentira peut-être inquiet que ses enfants aillent à l'école française, par exemple. Il va se demander comment les appuyer dans leur apprentissage, comment participer à la vie scolaire. Cela demande énormément de courage de la part du conjoint francophone pour tenir son bout et dire : « Mes enfants iront à l'école française, malgré ce que tu en penses. »

Donc, il est certain que, lorsqu'un conjoint anglophone ou originaire d'une famille immigrante a appris le français dans un contexte qui lui fait apprécier le défi de conserver sa langue dans un milieu, à ce moment-là, cette personne devient un appui, plutôt qu'une personne qui ne comprend pas la situation et qui veut tout simplement appliquer la règle de la majorité.

Mme Woloschuk : J'aimerais ajouter que, en ce qui concerne les immigrants, bien que je n'aie pas de chiffres avec moi pour étayer cette réponse, je sais qu'ils démontrent un intérêt considérable pour que leurs enfants aient la meilleure éducation possible. Ils perçoivent les programmes d'immersion comme étant des programmes à valeur ajoutée, des programmes enrichis. Les élèves apprennent le même contenu que les élèves du programme anglophone, mais ils l'apprennent en français. Il s'agit donc vraiment d'un double apprentissage. Ce programme leur donne des occasions qu'ils n'auraient peut-être pas eues autrement, comme des occasions d'échanges culturels ou de voyages, des chances de s'entretenir avec des groupes.

Le sénateur Rivard : À l'exception du Québec, dans les autres provinces canadiennes, trouvez-vous que les enseignants du français langue seconde sont en quantité suffisante et qu'ils sont assez bien formés?

Mme Woloschuk : Je pense qu'ils sont bien formés. En quantité suffisante, je ne le sais pas. Je sais que les conseils scolaires, dans l'Ouest du Canada, du moins, sont souvent obligés de recruter en Ontario ou au Québec, par exemple, pour trouver des enseignants pour les écoles fransaskoises et les écoles d'immersion. Souvent, les enseignants en immersion enseigneront aussi peut-être le français de base. Ce sont les enseignants qu'ils auraient besoin de recruter. Pour enseigner le français de base, il y aurait suffisamment d'enseignants qualifiés.

Le sénateur Rivard : Est-ce difficile d'attirer des professeurs du Québec pour aller travailler en Saskatchewan, en Alberta ou ailleurs au Canada? Est-ce qu'il y a des conditions spéciales que vous pouvez leur offrir, comme les primes d'éloignement, par exemple, offertes à certains travailleurs? Quant au recrutement,

the challenge of leaving Quebec to go and teach French as a second language elsewhere?

Mr. Boudreau: The problem you have raised is of particular interest to the CTF. We just had a meeting about it last week. A study is underway to look at the shortage of jobs for teaching staff and second-language teaching is of particular concern.

I know that Saskatchewan has abolished second-language teaching programs for lack of teaching staff. Given that the program is not compulsory, it becomes easier to simply abandon it than to make the necessary efforts to recruit, and that worries us.

Now, add to that the conditions in which second-language teaching staff has to work. I spent 20 years in the Halifax area, and it was not uncommon to see teachers give up after a few months because of the unacceptable working conditions they had.

When you know they have to teach French in three different schools and wolf down their sandwich in the car so they can make it to another school during lunchtime, you cannot blame a young Quebecer for preferring to go back home, to his parents' basement.

Ms. Woloschuk: I would like to add that, sometimes, we opt for different types of programs. For example, there are school boards that have started implementing French programs called "Intensive French." Immersion usually begins in kindergarten, where the teaching is done nearly 100 per cent in French, and then it decreases a little bit every year.

"Intensive French" is a program that can start in fifth or sixth grade, and students who have never heard a word of French find themselves in a classroom where the teacher speaks to them in French. They learn everything in French. It is instant immersion. However, this type of FSL teaching has not been tested long enough to determine whether the students who come out of it are more comfortable with French than students in immersion.

If there is indeed a dearth of teachers, one way to remedy the situation would be to offer this shortened program.

Senator Rivard: Thank you very much.

[English]

Senator Oh: Thank you, witnesses. I'm probably the only non-francophone speaker here today. I came from Singapore. There we have four official languages. From a young age we learn English, Chinese — Mandarin — Malay and Tamil. I was lucky; I picked up three.

Ms. Woloschuk: Good for you.

que ce soit en Saskatchewan, en Alberta ou en Colombie-Britannique, peut-on attirer ces enseignants avec le défi, pour eux, de sortir du milieu québécois pour aller enseigner le français langue seconde?

M. Boudreau : Vous soulevez un problème qui intéresse particulièrement la FCE. On a justement tenu une rencontre à ce sujet la semaine dernière. On entreprend une recherche sur la pénurie d'emplois du personnel enseignant. On est préoccupé par la question de la langue seconde.

Je sais que la Saskatchewan a aboli des programmes d'enseignement de langue seconde faute de personnel pour l'enseigner. Étant donné que le programme n'est pas obligatoire, il devient plus facile de l'abandonner que de faire des efforts de recrutement, et c'est ce qui est inquiétant.

Maintenant, ajoutez à cela les conditions de travail du personnel enseignant langue seconde. J'ai passé une vingtaine d'années dans la région d'Halifax, et il n'était pas rare de voir des enseignants abandonner après quelques mois en raison des conditions de travail inacceptables qu'on leur offrait.

Quand il faut enseigner le français dans trois écoles différentes et que le professeur doit manger son sandwich dans l'auto pour se rendre à une autre école pendant la pause-repas du midi, on ne peut pas en vouloir à un jeune Québécois de préférer retourner chez lui, dans le sous-sol de ses parents.

Mme Woloschuk : J'aimerais ajouter que, parfois, on va chercher différentes sortes de programmes. Par exemple, il y a des conseils scolaires qui ont commencé à mettre en œuvre des programmes de français appelés « Le français intensif ». Habituellement, l'immersion commence à la maternelle, où l'enseignement se déroule presque à 100 p. 100 en français, et il diminue par la suite d'une année à l'autre.

« Le français intensif » est un programme qui peut commencer en cinquième ou sixième année, et des élèves qui n'ont jamais entendu parler un mot de français se retrouvent dans une salle de classe où l'enseignant leur parle français; ils apprennent tout en français. Il s'agit d'une immersion instantanée. Cependant, cette méthode d'enseignement du français n'a pas été mise à l'essai assez longtemps pour que l'on puisse déterminer si, vraiment, ces élèves sont plus à l'aise avec le français que les élèves en immersion.

S'il y a un manque d'enseignants, ce serait une façon de remédier à la situation en offrant un programme raccourci.

Le sénateur Rivard : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le sénateur Oh : Merci aux témoins. Je suis probablement le seul non francophone ici aujourd'hui. Je viens de Singapour. Il y a quatre langues officielles là-bas. Jeunes, nous apprenons l'anglais, le chinois — le mandarin — le malais et le tamoul. J'ai été chanceux; j'en ai appris trois.

Mme Woloschuk : Tant mieux pour vous.

Senator Oh: Today the Speaker of the Malaysian Parliament came to the Parliament here, so I was able to practise my Malay a little bit more.

According to a recent study, learning a second language may have a range of benefits. Could you tell us about the benefits of bilingualism in terms of brain development?

Ms. Woloschuk: Actually, at our president's forum last July one of the presenters was a medical doctor from Winnipeg who is in charge of a program called Healthy Child Manitoba. He was our keynote speaker and gave quite a lengthy presentation about the importance of brain development for children and their learning. Learning languages, learning music, any symbolic system, creates connection and neurons in the brain that otherwise don't get connected. It's tremendously important for young children in particular to be in an environment that is healthy and supports their ability to learn, their growth and development.

We've done quite a bit of work at CTF on the impact of child poverty on children's learning in the last few years. There's evidence that some children, when they start school, depending on the environment in which they've been raised to that point, begin with a language deficit of a year and a half to two years. It's critical for brain development that children get that exposure to many types of learning — music, art, language, all of those things — but language is very important.

It's interesting that in some ways North America is a bit of an English island, although there's a lot of Spanish in the United States. It's striking when you look at school systems in other parts of world. Many of them put a heavy emphasis on language acquisition for their students to be multilingual. This is another reason why we believe so strongly at CTF that it's so important to put an emphasis on language development. These two languages are part of the identity of our country. It's just so important. So brain development, absolutely.

Senator Oh: Hopefully my brain is still developing, and I'll take up French this winter.

Ms. Woloschuk: Good for you.

The Chair: I understand it's much easier to pick up a third or fourth language once you are bilingual. You are already trilingual, so I look forward to speaking with you soon in French, Senator Oh.

Senator Oh: Thank you.

[*Translation*]

Senator Poirier: Do children who want to be in French immersion programs need to have francophone parents?

Ms. Woloschuk: No.

Le sénateur Oh : Aujourd'hui, le président du Parlement malaisien nous rendait visite, alors j'ai pu pratiquer mon malais un peu.

D'après une étude récente, apprendre une langue seconde peut avoir divers avantages. Pourriez-vous nous parler des avantages du bilinguisme pour le développement du cerveau?

Mme Woloschuk : En fait, au forum de notre président en juillet dernier, l'un des orateurs était un médecin de Winnipeg qui gère un programme qui s'appelle Enfants en santé Manitoba. Il était notre conférencier principal et a fait un long exposé sur l'importance du développement du cerveau pour les enfants et leur apprentissage. L'apprentissage des langues, de la musique ou de tout système symbolique crée des connexions entre les neurones du cerveau qui, autrement, ne seraient pas reliés. C'est particulièrement important pour les jeunes enfants d'être dans un environnement sain qui favorise leur capacité d'apprentissage, leur croissance et leur développement.

Au cours des dernières années, la FCEE s'est penchée sur les effets de la pauvreté infantile sur l'apprentissage des enfants. On constate que certains enfants, lorsqu'ils commencent l'école, selon l'environnement où ils ont grandi, ont un déficit de langage d'un an et demi à deux ans. Il est essentiel pour le développement du cerveau que les enfants soient exposés à différents genres d'apprentissage — la musique, les arts, les langues, toutes ces choses — mais les langues sont très importantes.

D'une certaine façon, il est intéressant de voir que l'Amérique du Nord est un peu une île anglophone, bien qu'il y ait beaucoup d'Espagnols aux États-Unis. Cela nous frappe lorsque l'on regarde les systèmes scolaires d'autres parties du monde. Nombre d'entre eux mettent fortement l'accent sur l'acquisition des langues afin que les élèves soient multilingues. Voilà une autre raison pour laquelle la FCEE croit si fermement qu'il est important de mettre l'accent sur le développement des langues. Nos deux langues font partie de l'identité de notre pays. C'est tellement important. Alors le développement du cerveau, absolument.

Le sénateur Oh : J'espère que mon cerveau est toujours en développement, car j'étudierai le français cet hiver.

Mme Woloschuk : Tant mieux pour vous.

La présidente : Je crois qu'il est plus facile d'apprendre une troisième ou une quatrième langue une fois que l'on est bilingue. Vous êtes déjà trilingue, alors j'ai hâte de parler avec vous en français, sénateur Oh.

Le sénateur Oh : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Les jeunes qui veulent profiter d'un programme d'immersion française doivent-ils avoir un ou des parents francophones?

Mme Woloschuk : Non.

Senator Poirier: Do the majority of these kids come from families where one of the parents is francophone?

Ms. Woloschuk: I do not have any statistics regarding that. Our immersion students are drawn from the great diversity of Canadian society. Some have one francophone parent, while others are from an entirely francophone family. The great majority however do not have any francophone parents.

Senator Poirier: New Brunswick is an officially bilingual province. My situation is similar to yours: I was born in a francophone family, but I was raised in an area where there was no French school. My daughter married an anglophone and my three grandchildren learned both languages in their youth. They attend a francophone school. I can see how all of it is sometimes challenging.

The majority of francophones in New Brunswick decide to pursue their studies, once their elementary and high school education is done. The francophone majority has the choice to pursue them in English or in French. Do the students who have been through immersion have the choice to continue studying in either French or English, or is it a challenge for them to pick a post-secondary institution? Could they do well in a francophone high school? Also, do our universities and colleges offer courses that allow students to continue learning French?

Ms. Woloschuk: They do have that possibility, but they will be challenged. They have to perfect their French first. It is a kind of francization we see in French schools. A student may have one or two French-speaking parents, but he or she may have spoken very little French, or perhaps the parents themselves speak little French. By putting these kids through francization programs, they eventually get to where they can succeed without any support, and often very quickly. It is a little like students in immersion. Several students I taught followed courses to become French immersion or French-language teachers. It is like anything else in life: some have an easier time than others, but as long as there is a will, there is a way.

Senator Poirier: Are there effective programs in place, or is that still a challenge?

Ms. Woloschuk: I can only speak about universities I know. In western Canada, at the University of Manitoba, there is Saint-Boniface College. In Alberta, you have the Saint-Jean Faculty. The University of Regina offers a teaching degree in French. My sister taught in that program, so I have a good idea what it is about. As for the students, they have certain requirements, such as reaching a particular level in French, and they also have support to help them attain their goals.

La sénatrice Poirier : Est-ce que la majorité de ces jeunes viennent d'une famille où l'un des parents est francophone?

Mme Woloschuk : Là, encore, je n'ai pas de statistiques à cet égard. Nos élèves en immersion viennent de la grande diversité de la société canadienne. Certains ont un ou des parents francophones. La grande majorité n'a pas de parents francophones.

La sénatrice Poirier : Le Nouveau-Brunswick est une province officiellement bilingue. Ma situation ressemble à la vôtre : je suis née dans une famille francophone, mais, là où j'ai été élevée, il n'y avait pas d'école francophone. Ma fille a épousé un anglophone et mes trois petits-enfants ont appris les deux langues durant leur enfance. Ils fréquentent une école francophone. Je peux voir comment cela pose un défi, parfois.

La majorité des francophones du Nouveau-Brunswick, une fois leur éducation primaire et secondaire terminée, décident de poursuivre leurs études. La majorité francophone a la capacité de choisir de continuer à étudier en anglais ou en français. Les élèves qui ont profité d'un programme d'immersion française ont-ils la possibilité de choisir l'anglais ou le français pour la suite de leurs études, ou est-ce un défi pour eux de choisir un établissement postsecondaire? Pourraient-ils réussir dans une école secondaire francophone? Également, nos universités et nos collèges offrent-ils des cours pour permettre de continuer l'apprentissage de la langue française?

Mme Woloschuk : Ils ont la capacité, mais il y aura des défis. Il faudrait qu'ils perfectionnent leur français. C'est une espèce de francisation qu'on trouve dans les écoles francophones. Un élève a peut-être un ou des parents francophones, mais il a très peu parlé le français, ou peut-être que ses parents parlent très peu le français. À force de plonger ces élèves dans des programmes de francisation, éventuellement, ils arrivent à un point où ils sont capables de réussir sans soutien, et souvent, de façon très rapide. C'est un peu la même chose avec les élèves en immersion. Plusieurs élèves à qui j'ai enseigné ont suivi des cours pour devenir enseignants et enseignantes dans un programme d'immersion ou de français. C'est comme pour toute autre chose, pour certains, c'est plus facile, alors que pour d'autres, c'est plus difficile, mais s'ils ont le désir et la bonne volonté de réussir, ils vont y arriver.

La sénatrice Poirier : Y a-t-il des programmes efficaces en place ou est-ce encore un défi?

Mme Woloschuk : Je peux seulement parler des universités que je connais. Dans l'Ouest du Canada, à l'Université du Manitoba, il y a le collège Saint-Boniface; en Alberta, il y a la faculté Saint-Jean; l'Université de Regina offre un baccalauréat en français axé précisément sur l'enseignement. Ma sœur enseignait dans ce programme, alors j'ai une bonne idée de ce qui s'y passe. En ce qui concerne les élèves, il y a certains critères, soit un niveau de français qu'ils doivent atteindre, et il y a du soutien pour les aider à atteindre leurs objectifs.

Senator Poirier: In New Brunswick, the University of Moncton offers more or less all the programs we need, but I was wondering if English-language universities offer this type of program.

Mr. Boudreau: The Commissioner of Official Languages' hobby horse at this time is to encourage English-language universities to make more room for the second language, for these kids who have spent years learning French and who would perhaps like to continue their post-secondary education in an immersion context, or one in which French had its place. We certainly support the commissioner's initiative.

At the same time, we must continuously motivate the young anglophone and young immigrant. Almost all the kids who learned French want to maintain it. One of the ways to do that is to undertake post-secondary studies in French. Another is to work in French, or to have a francophone spouse, et cetera. However we have to give ourselves the means. Kids who have learned French as a second language in a certain sense go through the same thing as francophones trying to preserve their language. I really appreciate your question, because, yes, post-secondary education is part and parcel of the solution we need to strive for.

The Chair: You made a very interesting recommendation. The first one is to make the study of a second language mandatory in the curriculum and to integrate it into the provincial and territorial legislative framework so as to respect the fundamental right of Canadian students. How many provinces and territories have made second official language teaching mandatory?

Mr. Boudreau: If I may. . . In most cases, the program is mandatory in elementary school. In high school, you get a little bit of everything. It can be one of many optional classes a student can pick, but the student can choose physical education over French. The course is not in itself compulsory, though it may be part of a compulsory set.

In other cases, a French class is mandatory during the last three years. To the student, this becomes an annoying obligation. We believe that the legislative framework should carve out a place for French in the whole of school programming, so that kids who were used to having a French class in their day in elementary school may continue to have one in high school. It would be better if it were not presented as an obligation, because you have to find something to plug a hole somewhere.

Ms. Woloschuk: I have spent my whole life in the world of high school education. Subjects like biology, chemistry and math are highly valued, whereas bilingualism — not so much. That is truly a shame, because bilingualism is tied directly to a career, and to

La sénatrice Poirier : Au Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton offre plus ou moins tous les programmes dont nous avons besoin, mais je me demandais si les universités anglophones offraient ce genre de programme.

M. Boudreau : C'est le cheval de bataille du commissaire aux langues officielles, en ce moment, d'encourager, justement, les universités anglophones à faire plus de place à la langue seconde pour ces jeunes qui ont passé plusieurs années de leur vie à apprendre le français et qui voudraient peut-être continuer leur apprentissage au niveau postsecondaire dans un contexte d'immersion ou dans un contexte où on offre une place au français. On appuie certainement l'initiative du commissaire aux langues officielles.

En même temps, il faut que le jeune anglophone ou le jeune immigrant soit motivé à continuer. Presque tous les jeunes qui ont appris le français veulent le maintenir. L'un des moyens qui le permettront serait que les jeunes fassent leurs études postsecondaires en français ou qu'ils s'assurent de travailler en français ou d'avoir un conjoint francophone, et cetera. Cependant, il faut se donner des moyens. Les jeunes qui ont appris le français comme langue seconde vivent, dans une certaine mesure, la même réalité que les francophones qui essaient de maintenir leur français. Je suis bien content de votre question, parce que, effectivement, le postsecondaire fait partie de toute cette solution vers laquelle il faut se tourner.

La présidente : Vous avez fait une recommandation très intéressante; votre première recommandation vise à ce que l'étude de la langue seconde fasse partie obligatoirement du curriculum et qu'elle soit intégrée au cadre législatif des provinces et des territoires afin de respecter un droit fondamental des élèves canadiens. Combien de provinces et de territoires rendent l'enseignement de la deuxième langue officielle obligatoire?

M. Boudreau : Si je peux me permettre, dans la grande majorité des cas, les programmes sont obligatoires à l'élémentaire. Au secondaire, on retrouve à peu près toute la gamme. Il peut s'agir d'un cours parmi de nombreuses options où l'élève doit choisir, mais l'élève peut décider de faire de l'éducation physique et de ne pas faire le français. Ce n'est pas un cours soi-disant obligatoire; il fait peut-être partie d'un bloc obligatoire, mais il ne l'est pas.

Dans d'autres cas, on exige un cours en français pendant les trois dernières années. Pour l'élève, cela devient une obligation agaçante. Nous croyons que le cadre législatif devrait donner une place au français dans l'ensemble de la programmation scolaire de sorte que le jeune qui, à l'élémentaire, est habitué de suivre un cours de français dans sa journée puisse continuer à le suivre lorsqu'il est au secondaire. Il vaudrait mieux que ce ne soit pas présenté comme un genre d'obligation, parce qu'il faut trouver quelque chose pour remplir un trou quelque part.

Mme Woloschuk : J'ai passé toute ma vie dans le domaine de l'enseignement au niveau secondaire. Les matières comme la biologie, la chimie et les mathématiques sont très valorisées, alors que le bilinguisme ne l'est pas autant. C'est vraiment dommage.

the requirements of certain university programs, programs that are highly prized by young people. There was a time when programs requiring a second language were more common.

I believe we will have to re-establish the value of a second language in all of society. Right now — in my province at least, where credits count — out of 300 grade 10 students, 50 will be in immersion, and perhaps another 30 registered for basic French classes. The other students will take classes that, in their view, will lead them to university or to post-secondary educational programs they wish to pursue.

Mr. Boudreau: I too am from New Brunswick, and English classes were compulsory until the end of high school. There was no question about it. But then, how could one second language now be more important than the other? One cannot help but wonder.

The Chair: In Alberta, I know there is no obligation to teach French, not even in elementary. In British Columbia, there is a curriculum requirement to learn a second language between the fifth and eighth grades, but the choice of language is up to the student. It could be Spanish, Mandarin, German or any other language besides one of Canada's official languages.

Francophones are guaranteed, under section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, access to a French school managed by francophones.

As for anglophones who wish to have access to an immersion program, for example, spaces are limited. I am thinking here of British Columbia and Calgary, where in the past you had lineups. Parents would wait hours on end to register their children, because there was no room.

Should anglophones who wish to learn French as a second official language be given that same right?

Ms. Woloschuk: Yes, absolutely.

Mr. Boudreau: It should be part of an official languages promotion strategy, to create support measures for provinces, and eventually, school boards, to implement equitable programming that makes it possible for all Canadians to learn a second language.

Ms. Woloschuk: You mentioned, a few minutes ago, that in Alberta, should you wish to learn another language, priority would not be given to French. It seems to me that simply learning another language is the point there, and that has more to do with the personal and individual desire to do so. At the CTF, we believe that learning French outside of Quebec is part of our country's national identity. Learning French is something more than simply learning another language for oneself. It is part of a larger project that is essential for our country as a whole.

C'est pourtant directement lié aux carrières, aux exigences de certains programmes d'universités, des programmes qui sont très recherchés par les jeunes. Il y eut un temps où les programmes qui exigeaient une langue seconde étaient plus courants.

Je crois qu'il faut revaloriser la langue seconde dans toute notre société. Dans le moment — dans ma province, du moins, où les crédits comptent —, sur 300 élèves de 10^e année, il y en aura une cinquantaine en immersion et peut-être une trentaine inscrits aux cours de français de base. Les autres élèves suivent des cours qui, d'après eux, les mèneront vers l'université ou dans les programmes d'études postsecondaires qu'ils veulent suivre.

M. Boudreau : Je viens aussi du Nouveau-Brunswick, et le cours d'anglais était obligatoire jusqu'à la fin du secondaire. La question ne se posait même pas. Alors pourquoi, tout à coup, une langue seconde serait-elle plus importante que l'autre? On peut se poser la question.

La présidente : En Alberta, je sais qu'il n'y a aucune obligation, même pas au primaire, d'enseigner le français. Je crois qu'en Colombie-Britannique, il y a une exigence liée à l'apprentissage d'une langue seconde entre la cinquième et la huitième année, mais c'est laissé au choix. On pourrait choisir l'espagnol, le mandarin, l'allemand, ou n'importe quelle autre langue que l'une des langues officielles du Canada.

Les francophones ont une garantie, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, d'avoir accès à une école française gérée par des francophones.

Quant aux anglophones qui désirent avoir accès, par exemple, à un programme d'immersion, parfois, les places sont limitées. Je songe à la Colombie-Britannique et à Calgary où, dans le passé, il y avait des files d'attente; les parents attendaient durant des heures pour inscrire leurs enfants, car il n'y avait pas de place.

Les anglophones qui veulent apprendre le français comme deuxième langue officielle devraient-ils jouir de ce droit?

Mme Woloschuk : Oui, absolument.

M. Boudreau : Cela devrait faire partie d'une stratégie de valorisation des langues officielles; faire en sorte de créer les mesures pour appuyer les provinces et, éventuellement, les conseils scolaires à mettre en place une programmation qui rend équitable, pour tous les élèves canadiens, la possibilité d'apprendre une langue seconde.

Mme Woloschuk : Vous avez mentionné, il y a quelques minutes, que, s'il y avait la possibilité en Alberta d'apprendre une autre langue, la priorité n'est pas accordée au français. Il me semble que la perception est liée à l'apprentissage d'une autre langue, et que c'est vraiment quelque chose d'individuel et de personnel. À la FCE, on croit que l'apprentissage du français hors Québec fait partie de l'identité nationale de notre pays. Ce n'est pas seulement une question de vouloir apprendre le français à titre d'intérêt personnel. Cela fait partie d'un projet plus grand qui est important pour nous tous en tant que pays.

The Chair: What role do you see for the federal government?

Ms. Woloschuk: Promoting the teaching of French. Promoting bilingualism in a major way across Canada. Dedicating resources to support French as a second language programs outside of Canada. I would also add implementing programs that will support French-language learning for francophone minority communities. I know it is not the topic we are studying today, but it is part of the range of supports we would like to see.

Senator Fortin-Duplessis: Are there provinces and territories that are doing better than others in this regard? You have the opportunity to see what is happening everywhere in Canada.

Mr. Boudreau: Without basing myself on any studies, I would suggest Prince Edward Island is a province where bilingualism is highly valued because of tourism. That is a reason, and as I say, there sometimes needs to be a reason. The provincial government promotes bilingualism because tourism is important there. Bilingual tourism is important. A large number of Quebec families visit the island during the summer, and these people expect to receive services in French. That has had an impact on second-language immersion programs, and on first-language French programs in P.E.I., since there is such a compelling reason to encourage people to commit to it. So without any figures or studies to support my assertion, I would say P.E.I. is doing well.

In fact, when I am in Charlottetown, it is not uncommon to be served in French in a restaurant by a young person who learned the language. It happened to me just last week. The young person waiting on us began speaking to me in French as soon as I spoke it. That is what we want. We want to be respected in our own language.

Senator Fortin-Duplessis: As for the Territories — since there are a lot of francophones who have gone to settle there — do they have access to the same services as the other provinces? I was told that French was taught there. Do you know anything about that?

Ms. Woloschuk: Yes, there are immersion schools in Iqaluit, in Nunavut. There are schools in Yellowknife, in the Northwest Territories, and there is a school in both Whitehorse and Hay River, in the Yukon. In tiny communities I know in Saskatchewan, groups of parents have come together to ask their school board for an immersion program so that their children may learn French. If the group is sufficiently large, the school board is compelled to create one.

La présidente : Que voyez-vous comme étant le rôle du gouvernement fédéral?

Mme Woloschuk : Valoriser l'enseignement du français. Valoriser, de façon importante, le bilinguisme au Canada. Consacrer des ressources qui peuvent appuyer les programmes de français langue seconde hors du Canada. Je dirais, aussi, la mise en œuvre de programmes qui appuieraient l'apprentissage du français pour les francophones en milieu minoritaire. Je sais que ce n'est pas la question que nous étudions aujourd'hui, mais elle fait partie de toute la gamme d'appuis qu'on aimerait voir se réaliser.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Y a-t-il des provinces ou des territoires qui performent mieux que d'autres? Vous avez la chance de voir tout ce qui se passe au Canada.

M. Boudreau : J'avancerais, et ce, sans me fonder sur des études, que l'Île-du-Prince-Édouard est une province où on valorise énormément le bilinguisme à cause du tourisme. Il y a une raison, comme je dis qu'il faut parfois avoir des raisons. Cependant, à l'Île-du-Prince-Édouard, il y en a une. Le gouvernement provincial valorise le bilinguisme, car le tourisme est important. Le tourisme bilingue est important. Un grand nombre de familles québécoises visitent l'Île-du-Prince-Édouard durant l'été, et ces gens s'attendent à recevoir des services en français. Cela a eu un impact sur les programmes d'immersion de langue seconde, de français langue maternelle à l'Île-du-Prince-Édouard, car il y a vraiment une raison pour laquelle on encourage la population à s'engager dans cette voie. J'avancerai donc que l'Île-du-Prince-Édouard performe bien, sans chiffres et sans études à l'appui.

De fait, quand je suis à Charlottetown, il n'est pas rare, dans un restaurant, de se faire servir en français par une jeune personne qui a appris le français. Cela m'est arrivé la semaine dernière. La personne qui a fait le service s'est mise à me parler en français dès que je l'ai abordée en français. C'est ce que nous souhaitons. Nous souhaitons être respectés dans notre langue.

La sénatrice Fortin-Duplessis : En ce qui concerne les territoires — car il y a beaucoup de francophones qui sont allés s'y établir —, ont-ils accès aux mêmes services que dans les autres provinces? On m'avait dit que le français y était enseigné. Est-ce que vous le savez?

Mme Woloschuk : Oui, il y a des écoles d'immersion à Iqaluit, au Nunavut. Il y a des écoles à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, et il y a une école à Whitehorse et à Hay River, au Yukon. Dans de toutes petites collectivités que je connais, en Saskatchewan, un groupe de parents se sont mis ensemble pour demander à leur conseil scolaire que leurs enfants puissent apprendre le français dans le cadre d'un programme d'immersion. Si le groupement est assez important, le conseil scolaire est obligé de créer un programme.

The Chair: You have focused immensely on culture, on the knowledge of French-Canadian culture, and on the understanding of that culture as well. What role could exchange programs play in supporting young people in their learning?

Mr. Boudreau: I have a personal example. I would not be bilingual today had I not, at age 16, travelled on an exchange trip to western Canada. That is clear. I come from a very francophone area of New Brunswick, where there is little contact with English. The exchange trip suddenly opened up a whole new world to me. I am convinced that is what convinced me to learn English enough to become bilingual.

And I am just as convinced that the same is true for a young anglophone taking part in an exchange trip to a francophone community, and discovering a slice of Canadian life that they would otherwise be unaware of.

I taught immersion in summer programs, and I still have friends from those years when they had the opportunity to rub shoulders with the francophonie. I will say it again: you do not learn a language without having a reason to live in it. That is crucial. We have to create all sorts of opportunities in which to do that, through exchanges or what have you, but also through a bilingualism promotion strategy throughout Canada.

The Chair: I wish to thank you very sincerely on behalf of the committee for having shared your personal stories and your expertise with the members here. I know your brief and your recommendations will be very useful and relevant to our committee's work. Once more, thank you very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, December 8, 2014

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., to continue its study of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I now call this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages to order.

I am Senator Claudette Tardif from Alberta, and I am the committee chair. Before we get started, I would ask the senators to introduce themselves.

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Fortin-Duplessis: Suzanne Fortin-Duplessis from Quebec City.

La présidente : Vous avez accordé beaucoup d'importance à la culture, à la connaissance de la culture canadienne-française et à la compréhension de cette culture également. Quel rôle les programmes d'échange peuvent-ils jouer pour les jeunes afin de les appuyer dans leur apprentissage?

M. Boudreau : J'ai un exemple personnel. Je ne serais pas bilingue si je n'avais pas vécu, à 16 ans, un voyage-échange dans l'Ouest. C'est clair. Je viens d'un coin très francophone du Nouveau-Brunswick, où on avait peu de contacts avec l'anglais. Le voyage-échange a fait en sorte que, tout à coup, je me suis ouvert à tout un autre monde. Je suis sûr que c'est ce qui fait que je me suis intéressé à l'anglais au point de devenir bilingue.

Je suis persuadé que cela a un impact semblable chez un jeune anglophone qui vit la même chose dans la relation inverse, en faisant un échange dans une collectivité francophone et en découvrant les éléments de ce volet de la vie au Canada que, autrement, il ne connaîtrait pas.

J'ai été enseignant d'immersion dans les programmes d'été, et j'ai encore des amis que j'ai rencontrés à cette époque où ils avaient l'occasion de côtoyer la francophonie. Encore une fois, on n'apprend pas une langue sans avoir une raison de la vivre. C'est fondamental. Il faut trouver toutes sortes d'occasions de le faire, que ce soit dans le cadre d'échanges, mais, certainement, dans le cadre d'une stratégie de valorisation du bilinguisme au Canada.

La présidente : Je tiens à vous remercier très sincèrement, au nom du comité, d'avoir partagé vos expériences personnelles et votre expertise avec les membres du comité. Je sais que votre mémoire et vos recommandations seront très utiles et pertinents pour les travaux du comité. Encore une fois, je vous présente tous mes remerciements.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 8 décembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour poursuivre son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte.

Je suis la sénatrice Claudette Tardif, de l'Alberta, et la présidente de ce comité. Avant de commencer, j'inviterais les sénateurs à se présenter.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Suzanne Fortin-Duplessis, de Québec.

Senator McIntyre: Paul McIntyre, a senator from New Brunswick.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

Senator Charette-Poulin: Good afternoon. My name is Marie Poulin, and I am from northern Ontario.

Senator Chaput: Maria Chaput from Manitoba.

The Chair: Today, we are studying Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public), sponsored by Senator Chaput. The purpose of our meeting today is to gain a better understanding of the difference between the variables currently used to calculate significant demand and those proposed in the bill.

To help us today, we have two witnesses. It is a pleasure to have both of you here. Jean-Pierre Corbeil is the Assistant Director of the Social and Aboriginal Statistics Division at Statistics Canada. He is joined by the Director of the Social and Aboriginal Statistics Division, François Nault.

I will now turn the floor over to Mr. Corbeil. My understanding is that Mr. Nault is here to provide support and assist you in answering questions. Following your presentation, the senators will ask you questions.

Jean-Pierre Corbeil, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics Division, Statistics Canada: I would like to thank the committee members for inviting Statistics Canada to appear before the committee to inform its discussion on Bill S-205.

I will begin by providing some background on the concept of the first official language spoken. Statistics Canada began publishing population estimates based on the first official language spoken variable in 1989. I will then discuss how the country's linguistic landscape has changed and how Canada's census took into account the demand for new statistical data to enhance our knowledge of the situation facing official language minority communities, in particular.

The need for the federal government to measure the demand to provide services to Canadians in each of the country's official languages emerged in the mid-1980s, with the significant upsurge in international immigration. A growing wave of immigrants whose mother tongue was neither English nor French were arriving from non-European countries. The longer they stayed in Canada, the more likely they became to speak English or French at home or work, and less than 2 per cent of Canada's population reported being unable to speak either English or French. As a result, numerous stakeholders and data users began to wonder about how to obtain estimates on the first official language of these individuals.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, sénateur du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

La sénatrice Charette-Poulin : Bonsoir. Marie Poulin, du Nord de l'Ontario.

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, du Manitoba.

La présidente : Aujourd'hui, nous étudions le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public), parrainé par la sénatrice Chaput. Le but de cette réunion est de mieux comprendre la différence entre les variables qui sont présentement utilisées pour le calcul de la demande importante et celles qui sont proposées dans le projet de loi.

Pour nous aider, nous avons invité deux témoins aujourd'hui. C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue. M. Jean-Pierre Corbeil est directeur adjoint de la Division de la statistique sociale et autochtone à Statistique Canada. Il est accompagné de M. François Nault, directeur de la Division de la statistique sociale et autochtone.

Je cède la parole à M. Corbeil. Monsieur Corbeil, si je comprends bien, M. Nault est là pour vous appuyer et pour répondre aux questions. Après votre présentation, les sénateurs auront des questions à vous poser.

Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada : Je remercie les membres du comité d'avoir invité Statistique Canada à comparaître devant eux afin de nourrir leur réflexion sur l'étude du projet de loi S-205.

Je présenterai d'abord de l'information sur l'historique de la notion de première langue officielle parlée dont les premières estimations de population à partir de cette variable ont été publiées par Statistique Canada en 1989. Dans un deuxième temps, je présenterai de l'information sur l'évolution de la situation linguistique au pays et sur la façon dont le recensement canadien a pris en compte les nouveaux besoins de données statistiques permettant d'approfondir notre compréhension du sujet, en particulier la situation des minorités de langue officielle.

La nécessité d'estimer l'ampleur de la demande potentielle de services à la population dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays par le gouvernement fédéral est apparue dans le contexte de la poussée importante de l'immigration internationale à partir du milieu des années 1980, une immigration de plus en plus originaire des pays non européens et très majoritairement de langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Ces immigrants, au fur et à mesure que se prolonge leur durée de résidence au Canada, ont tendance à utiliser le français ou l'anglais à la maison ou au travail, et moins de 2 p. 100 de la population canadienne déclare ne connaître ni le français ni l'anglais. C'est donc pourquoi nombre d'intervenants et d'utilisateurs de données ont alors commencé à s'interroger sur la façon d'estimer la première langue officielle de ces individus.

Underlying this effort was section 20 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which stipulates that “[a]ny member of the public in Canada has the right to communicate with, and to receive available services from, any head or central office of an institution of the Parliament or government of Canada in English or French. . . . where (a) there is a significant demand for communications with and services from that office in such language.” With respect to measuring significant demand, section 32(2) of the 1988 Official Languages Act indicates that the government may take into account “the number of persons composing the English or French linguistic minority population of the area served by an office or facility, the particular characteristics of the population and the proportion of the population to the total population of that area.”

The 1986 census made it possible to disseminate numerous language statistics illustrating various facets of the demolinguisic reality, such as language transfers and English-French bilingualism by language group. Nevertheless, some users were interested in obtaining population estimates for both English-speaking and French-speaking Canadians. They sought a fuller picture of the demolinguisic landscape, more complete profiles of anglophone and francophone communities, and a measure of the demand for services in each official language.

Statistics Canada established the “first official language spoken” variable in 1989, at the request of the federal government, specifically, Treasury Board. Statistics Canada then proposed two options, method I and method II, to obtain estimates of the first official language spoken by Canadians. Although both methods were based on a variety of assumptions, they were distinguished by the order of importance given to the three 1986 census variables.

In December 1991, the federal government adopted method I in the Official Languages Regulations, governing communications with and services to the public.

The Chair: Sorry, Mr. Corbeil, but would you mind slowing down a bit? I am being told that the interpreters are having some trouble keeping up.

Mr. Corbeil: My apologies. Section 2 of the regulations describes the method used to determine the first official language spoken, which gives consideration, firstly, to knowledge of the official languages, secondly, to mother tongue, and thirdly, to language spoken most frequently in the home.

The notion of first official language spoken comprises two specific dimensions. On the one hand, the epithet “spoken” refers to the ability to carry on a conversation in the first language in question. That means that the approximately 75,000 people whose mother tongue was French and who lived in a province or territory outside Quebec in 2011 reported being unable to carry

Cette démarche s’appuyait notamment sur le fait que l’article 20 de la Charte canadienne des droits et libertés précise que « le public a, au Canada, droit à l’emploi du français ou de l’anglais pour communiquer avec le siège de l’administration centrale des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services [...] là où l’emploi du français ou de l’anglais fait l’objet d’une demande importante ». Pour estimer cette demande importante, la Loi sur les langues officielles de 1988 précise, à l’article 32(2), que le gouvernement peut tenir compte « de la population de la minorité francophone ou anglophone de la région desservie, de la spécificité de cette minorité et de la proportion que celle-ci représente par rapport à la population totale de cette région ».

Bien que le recensement de 1986 rendait possible la diffusion de nombreuses statistiques linguistiques permettant de décrire différentes facettes de la réalité démolinguisic, notamment les transferts linguistiques ou le bilinguisme français-anglais selon le groupe linguistique, certains utilisateurs souhaitaient obtenir une estimation du nombre de Canadiens d’expression anglaise et de l’effectif des Canadiens d’expression française pour pouvoir enrichir la description de la situation démolinguisic, compléter le profil des collectivités anglophones et francophones ou évaluer la demande des services dans chacune des langues officielles.

La « variable » de première langue officielle parlée a été développée par Statistique Canada en 1989 à la demande du gouvernement fédéral, du Conseil du Trésor en particulier. Statistique Canada avait alors proposé deux méthodes, soit la méthode I et la méthode II, pour estimer la première langue officielle parlée des Canadiens, méthodes qui reposaient sur diverses hypothèses et qui se distinguaient selon l’ordre dans lequel les trois variables présentes dans le recensement de 1986 étaient prises en compte.

C’est la méthode I qui a été adoptée par le gouvernement fédéral dans le Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services, en décembre 1991.

La présidente : Pardon, monsieur Corbeil. Est-ce qu’on pourrait vous demander de ralentir un peu? On me dit que les traducteurs ont un peu de difficulté.

M. Corbeil : Pardon, je m’excuse. À l’article 2 de ce règlement, on y décrit la méthode utilisée pour déterminer « la première langue officielle parlée », laquelle tient compte, premièrement et successivement, de la connaissance des langues officielles, deuxièmement, de la langue maternelle, et troisièmement, de la langue parlée le plus souvent à la maison.

J’aimerais rappeler que la notion de première langue officielle parlée comprend deux dimensions spécifiques. D’une part, l’épithète « parlée » signifie qu’une personne doit pouvoir soutenir une conversation dans la première langue assignée. En d’autres termes, cela signifie que les quelque 75 000 personnes de langue maternelle française qui habitaient dans une province ou

on a conversation in French, and were therefore not counted as part of the population whose first official language spoken was French.

On the other hand, the adjective “first” has two distinct meanings. It designates the first language learned in childhood, or what we call the mother tongue. Among people whose mother tongue is neither English nor French, the term first official language instead designates their primary official language, the one that they know best at the time of the census or the one spoken most often at home.

In Canada, the term “first official language spoken” gained widespread use in the study of the situation of official language minority communities. In order to determine a person’s membership in a given language group and that group’s status in the various domains of the public sphere, the approach that relied on the mother tongue variable increasingly gave way to the more inclusive approach based on the first official language spoken variable.

[*English*]

While the 1986 census had three language questions used to derive the notion of first language spoken, three additional questions have been added to recent censuses. Starting in 2001, a new question on the other languages spoken on a regular basis at home, other than the one spoken most often, has been asked in the last three censuses.

This question was added in response to requests from many institutional and community stakeholders who believed that though a mother tongue is not identified as being spoken most often at home, it does not mean that it is not spoken at all.

In this sense, the new information helped to distinguish between, for example, the predominant use of English at home and the French mother tongue being abandoned. The same thing goes for other languages. Furthermore, a two-part question on the language of work has been asked of Canadians in the 2001 and 2006 censuses and in the 2011 National Household Survey.

What makes the data collected from this question unique is that they cover the use of languages in the workplace, a key space in the public sphere. However, we do not have information on the language practices outside the home of the unemployed and those not of working age.

Following the 2006 census, and with the support of around 10 federal departments and agencies, Statistics Canada conducted a large-scale survey on the vitality of official language minorities. Thanks to this survey, important information was collected on the link between the first official language spoken and the primary

un territoire à l’extérieur du Québec en 2011, qui ont déclaré ne pas pouvoir soutenir une conversation en français, ne sont pas comptabilisées dans l’effectif de la population dont le français est la première langue officielle parlée.

D’autre part, le qualificatif « première » revêt deux significations différentes. Il désigne d’abord la langue apprise en premier lieu dans la petite enfance, ce qu’on appelle la langue maternelle. Chez les personnes n’ayant pas le français ou l’anglais comme langue maternelle, il désigne plutôt, au sens de principale, la langue officielle la mieux connue au moment du recensement ou celle parlée le plus souvent à la maison.

Au Canada, l’utilisation de la notion de « première langue officielle parlée » s’est répandue dans l’étude de la situation des minorités de langue officielle. Pour déterminer l’appartenance à un groupe linguistique donné et la situation de ce groupe dans divers domaines de la sphère publique, on a de plus en plus remplacé l’approche centrée sur le critère de la langue maternelle par celle, plus inclusive, qui utilise la première langue officielle parlée.

[*Traduction*]

Alors que le recensement de 1986 comportait trois questions linguistiques qui ont servi à dériver la notion de première langue officielle parlée, trois nouvelles questions ont été ajoutées dans les recensements récents. Depuis 2001, une question complémentaire sur les langues parlées de façon régulière à la maison, autres que celle parlée le plus souvent, a été posée lors des trois derniers recensements.

Cet ajout visait à répondre aux demandes de nombreux intervenants institutionnels et communautaires, pour qui l’absence de mention de la langue maternelle comme langue parlée le plus souvent à la maison ne signifie pas nécessairement que cette langue n’est pas du tout parlée à la maison.

En ce sens, cette nouvelle information permettait d’éviter de confondre, par exemple, l’usage prédominant de l’anglais à la maison avec l’abandon du français langue maternelle. Il en va de même pour ce qui est des autres langues. De plus, dans les recensements de 2001 et 2006 et dans l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011, une question à deux volets sur la langue de travail a été posée aux Canadiens.

La particularité des données recueillies à partir de cette question est qu’elles portent sur l’utilisation des langues dans un espace clé de la sphère publique, soit celui du milieu de travail. On ne dispose cependant pas d’information sur les pratiques linguistiques hors du foyer des personnes n’occupant pas un emploi, ainsi que de celles qui ne sont pas en âge de travailler.

À la suite du recensement de 2006 et grâce à l’appui d’une dizaine de ministères et d’agences du gouvernement fédéral, Statistique Canada a mené une enquête d’envergure sur la vitalité des minorités de langue officielle. Cette enquête a notamment permis de recueillir de l’information importante sur le lien entre la

language or the one in which a person is most at ease speaking. The results show that in Quebec the first official language spoken was almost always the language in which one feels more at ease speaking.

Outside Quebec, however, the relationship between the main language and the first official language spoken varied widely. For example, 83 per cent of adults in New Brunswick whose first official language spoken is French reported being more at ease in French, while 7 per cent reported being equally at ease in French and in English. Conversely, 67 per cent of adults in Saskatchewan whose first official language spoken was French, reported being more at ease speaking English.

In 2006, in the provinces and territories outside Quebec, close to one in three adults whose first official language spoken is French reported being more at ease speaking English than French. Therefore, francophones who live in a highly minority language environment are more likely to use English and feel more at ease speaking that language.

[Translation]

Simply because a person's first official language spoken is English or French, it does not necessarily mean that the language is spoken at home. For instance, of the population outside Quebec whose first official language spoken was French in 2011, more than 20 per cent, or 193,000 people, reported that they did not speak French most often or on a regular basis at home.

Of those who had both English and French as their first official language spoken, 122,000 people, nearly 70 per cent used French as a second language in the home, as opposed to a dominant one.

It is worth noting that, among the population of workers outside Quebec with French as their first official language spoken, nearly 17 per cent, or just under 100,000 people, reported not speaking or using French at home or at work.

French may be spoken at home even when English is the first official language spoken. Of the population outside Quebec with English as their first official language spoken, more than 42,000 people spoke French at home either most often or just as often as English, and 254,000 reported speaking French on a regular basis at home in addition to the language spoken most often.

In the case of the population with English as their first official language spoken, speaking French most often or regularly at home generally corresponds to the fact that more and more francophones outside Quebec live in a household made up of an exogamous couple, meaning that the spouses have different mother tongues. For instance, of the population outside Quebec

première langue officielle parlée et la langue principale, c'est-à-dire celle dans laquelle on est le plus à l'aise pour parler. Les résultats ont révélé qu'au Québec, la première langue officielle parlée correspondait presque toujours à la langue dans laquelle on est le plus à l'aise pour parler.

À l'extérieur du Québec, cependant, le lien entre la langue principale et la première langue officielle parlée variait grandement. Par exemple, les adultes du Nouveau-Brunswick dont le français est la première langue officielle parlée ont déclaré être plus à l'aise en français dans une proportion de 83 p. 100, alors que 7 p. 100 ont déclaré être autant à l'aise en français qu'en anglais. À l'opposé, parmi les adultes de la Saskatchewan ayant le français comme première langue officielle parlée, 67 p. 100 ont déclaré être plus à l'aise en anglais pour parler.

En 2006, dans les provinces et territoires hors Québec, c'est près d'un adulte sur trois ayant le français comme première langue officielle parlée qui déclarait être plus à l'aise en anglais qu'en français pour parler. Ainsi, les francophones vivant dans un environnement où leur langue est fortement minoritaire sont plus susceptibles d'utiliser l'anglais et de se sentir plus à l'aise d'employer cette langue.

[Français]

Le fait d'avoir le français ou l'anglais comme première langue officielle parlée ne signifie pas nécessairement que cette langue est parlée à la maison. Par exemple, parmi l'ensemble de la population ayant le français comme première langue officielle parlée à l'extérieur du Québec, en 2011, plus de 20 p. 100 déclaraient ne parler le français ni le plus souvent ni de façon régulière à la maison, soit 193 000 personnes.

Chez les personnes qui se voient attribuer à la fois le français et l'anglais comme première langue officielle parlée, soit 122 000 personnes, près de 70 p. 100 ne parlaient pas le français tant comme langue prédominante que comme langue secondaire à la maison.

Mentionnons, par ailleurs, que, parmi l'ensemble des travailleurs ayant le français comme première langue officielle parlée à l'extérieur du Québec, près de 17 p. 100 ont déclaré ne parler ou n'utiliser le français ni à la maison ni au travail, soit un peu moins de 100 000 personnes.

Le français peut être parlé à la maison même si l'anglais est la première langue officielle parlée. Ainsi, parmi la population ayant l'anglais comme première langue officielle parlée à l'extérieur du Québec, plus de 42 000 personnes parlent le français, soit le plus souvent soit à égalité avec l'anglais, et 254 000 personnes parlent le français de façon régulière à la maison en plus de la langue qu'elles parlent le plus souvent.

Notons que, dans le cas de la population dont l'anglais est la première langue officielle parlée, le fait de parler le français à la maison le plus souvent ou régulièrement traduit notamment le fait que les francophones à l'extérieur du Québec vivent de plus en plus dans un ménage composé d'un couple exogame, c'est-à-dire où les deux conjoints n'ont pas la même langue maternelle. Par

who reported having English as their mother tongue and who live in an English-French exogamous couple household, nearly 50,000 people reported speaking French most often or regularly, in addition to English, at home, in 2011.

According to the 2006 Survey on the Vitality of Official Language Minorities, a portion of generally English-speaking young people outside Quebec who participated in a French immersion program were also likely to speak French, at least on a regular basis, at home. During the 2012-13 school year, 373,000 young people were in a French immersion program at a French-language school outside Quebec.

In conclusion, Statistics Canada provides data to its federal government partners in their implementation of the Official Languages Regulations. Bear in mind, however, that the method used to obtain that data and estimate the anglophone and francophone minority populations was adopted in 1991 on the basis of 1986 census data.

Statistics Canada has made every effort to deliver high-quality data. Today, Canadians have access to other pieces of statistical information, which have been added since 2001 to enhance our understanding of the country's language dynamics and reflect the diversity and complexity of those dynamics.

Lastly, at the request of the committee, you have a table and a graph that provide comparisons based on 2011 census data. They show the numbers and percentages of the official language minority population by first official language spoken and knowledge of official languages, for each province and territory.

I would now be pleased to answer any questions you may have on anything I have said. Thank you.

The Chair: Thank you kindly, Mr. Corbeil. We will now start the round of questions with Senator Fortin-Duplessis, the committee's deputy chair.

Senator Fortin-Duplessis: Thank you, Madam Chair. First of all, welcome. It is always a pleasure to have you here.

Part IV of the Official Languages Act concerns communications with and services to the public. Could you elaborate on what the census data reveal about the linguistic and cultural assimilation of the communities? I would also like to know how you define assimilation, statistically speaking.

exemple, près de 50 000 personnes résidant au Canada hors Québec ayant déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle et vivant au sein d'un ménage composé d'un couple exogame français-anglais ont déclaré parler le français le plus souvent ou régulièrement, en plus de l'anglais à la maison, en 2011.

Mentionnons également que selon les résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle de 2006, une part des jeunes fréquentant un programme d'immersion en français à l'extérieur du Québec, bien qu'étant généralement de langue anglaise, tendent également à parler le français, au moins de façon régulière, à la maison. Rappelons qu'au cours de l'année scolaire 2012-2013, 373 000 jeunes fréquentaient un programme d'immersion en français au sein d'une école française à l'extérieur du Québec.

En conclusion, permettez-moi de rappeler que les données fournies par Statistique Canada à ses partenaires du gouvernement fédéral pour l'application du Règlement sur les langues officielles reposent sur une méthode d'estimation de la population de la minorité francophone ou anglophone adoptée en 1991 à partir des données disponibles dans le recensement de 1986.

Statistique Canada a tout mis en œuvre afin que les données fournies soient de grande qualité. Les Canadiens disposent aujourd'hui d'autres informations statistiques qui ont été ajoutées depuis 2001 et qui permettent d'enrichir notre compréhension des dynamiques linguistiques au pays et de rendre compte tant de leur diversité que de leur complexité.

Finalement, à la demande des membres du comité, vous avez en votre possession un tableau et un graphique qui permettent de comparer, à partir des données du Recensement de 2011, les statistiques, en effectifs et pourcentages, qui portent sur la première langue officielle parlée, et celles qui portent sur la connaissance de la langue officielle minoritaire pour chacune des provinces et chacun des territoires.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions sur ce sujet et sur le contenu de mon allocution. Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Corbeil. Nous passerons maintenant à la période des questions avec la sénatrice Fortin-Duplessis, vice-présidente du comité.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Merci beaucoup, madame la présidente. En tout premier lieu, soyez les bienvenus. C'est toujours un plaisir de vous recevoir.

La partie IV de la Loi sur les langues officielles porte sur les communications et les services destinés au public. Pourriez-vous nous dire davantage ce que révèlent les données de recensement en ce qui concerne l'assimilation linguistique et culturelle des communautés? J'aimerais également savoir comment vous définissez l'assimilation en termes statistiques.

Mr. Corbeil: Thank you for your question. For a variety of reasons, Statistics Canada has always tried not to refer to assimilation, because the data available over the years gave us information on language practices in very specific contexts.

For example, we know that there are Canadians outside Quebec who, despite not speaking French most often at home, do use it regularly outside the home. The question is this. At what point do we consider a person to be assimilated?

For a long time, the available data compared the language spoken most often at home with the mother tongue, and that is why the notion of substitution or language transfer was used.

That being said, at one point, we did also refer to the notion of anglicization, which designates the phenomenon of English occupying a growing place in daily life.

I would say that the 2006 Survey on the Vitality of Official Language Minorities, to the extent that it refers to a person's being more at ease in English than in French outside Quebec, certainly addresses what can be called anglicization, where English really becomes the main language.

Now, as for cultural or linguistic assimilation, we have often used the term "vitality" as opposed to the term "assimilation." For instance, certain communities in Canada have significantly less institutional vitality than other communities; that institutional vitality is characterized by the number of institutions providing service in the minority language. Therefore, as soon as a person begins to function essentially in English outside Quebec, we can refer to anglicization or poor linguistic or cultural vitality.

Senator Fortin-Duplessis: Could you elaborate on how institutional vitality could be defined?

Mr. Corbeil: The scientific literature provides a huge number of possible definitions, and assigning a definition to the concept has never been straightforward.

The first scientists to use the term were basically psychology researchers, social psychologists, and they used different variables to describe institutional vitality. Vitality stems from the fact that the language has status, that the community in question enjoys a certain degree of prestige in its interactions with other groups. Demographics come into play. Bear in mind that a community's vitality is measured not just objectively — in terms of numbers and demographic considerations — but also subjectively. In the 1970s and 1980s, many researchers showed that the way people were perceived and portrayed within a community could be just as important with regard to language behaviours as general demographic factors.

M. Corbeil : Merci de votre question. Statistique Canada a toujours, pour toutes sortes de raisons, essayé d'éviter de parler d'assimilation, parce que les données qui étaient disponibles au fil du temps nous donnaient de l'information sur les pratiques linguistiques dans des contextes bien précis.

Par exemple, on sait qu'il y a des Canadiens à l'extérieur du Québec qui ne parlent pas le français le plus souvent à la maison, mais qui peuvent l'utiliser de façon régulière à l'extérieur. La question est la suivante. À partir de quel moment mentionne-t-on qu'une personne est assimilée?

Longtemps, les statistiques qui étaient disponibles comparaient la langue parlée le plus souvent à la maison avec la langue maternelle, et c'est la raison pour laquelle on utilisait la notion de substitution ou de transfert linguistique.

Cela dit, on a aussi, à un certain moment, utilisé la notion d'anglicisation, l'anglicisation désignant le fait d'avoir l'anglais qui occupe de plus en plus de place dans le quotidien.

Je vous dirais que l'enquête de 2006 sur la vitalité des minorités de langue officielle, dans la mesure où elle mentionne le fait qu'une personne est plus à l'aise en anglais qu'en français à l'extérieur du Québec, témoigne certainement de ce qu'on peut appeler l'anglicisation, puisque l'anglais devient vraiment la langue principale.

Maintenant, en ce qui a trait à l'assimilation culturelle ou linguistique, on a parfois eu recours au terme « vitalité » plutôt qu'au terme « assimilation ». Il y a différentes communautés au Canada, dont la vitalité institutionnelle, par exemple, désignée par le nombre d'institutions qui offrent des services dans la langue minoritaire, est beaucoup moins importante que dans d'autres communautés. Donc, il est clair qu'à partir du moment où une personne fonctionne essentiellement en anglais à l'extérieur du Québec, on peut parler d'anglicisation ou d'une faible vitalité linguistique ou culturelle.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Pouvez-vous nous en dire plus sur la façon dont on peut définir la vitalité institutionnelle?

M. Corbeil : Dans la littérature scientifique, il y a énormément de définitions possibles, et c'est un concept qui n'a jamais été très simple à définir.

Parmi les premiers scientifiques qui ont utilisé cette notion, qui étaient essentiellement des chercheurs de psychologie, des psychologues sociaux, ceux-ci ont utilisé différentes variables pour parler de la vitalité institutionnelle. Ce qui témoigne d'une vitalité est le fait que la langue a un statut, que les communautés ont un certain prestige dans un contexte de rapports intergroupes. Il y a la question de la démographie. Il faut savoir que la vitalité d'une communauté se mesure en termes objectifs, de nombre et de démographie, mais aussi en termes subjectifs. Il y a beaucoup de chercheurs dans les années 1970 et 1980 qui ont démontré que la perception et les représentations que les gens avaient au sein d'une communauté pouvaient être aussi importantes sur les comportements linguistiques que la démographie en général.

So the concept is polysemous, with a variety of facets, and no researcher has managed to establish a simple definition. For instance, a French sociologist, by the name of Bourdieu, used the notion of capital. So communities would have demographic capital, meaning a sufficient number or proportion of members. He also talked about cultural capital, which takes into consideration the presence of media, teaching institutions, cultural institutions and so forth.

All of those facets make up vitality. It is a very broad concept, and that is one of the reasons why, when the initial results of Statistics Canada's 2006 Survey on the Vitality of Official Language Minorities were published, we avoided assigning a very specific definition to the concept. It is very broad and complex.

Senator Fortin-Duplessis: But you still have an idea?

Mr. Corbeil: What Statistics Canada has been able to show very clearly is that a population's demographic weight, within a given region or municipality, or its concentration within a region, is significant. You can have cities like Toronto, where populations are scattered, as compared with cities in Nova Scotia, for example, where francophones are much more concentrated in an area. It is obvious, then, that these factors affect vitality, not just from a demographic standpoint, but also in terms of cultural vitality, given that access to French services will also be based on the proportion represented by the population.

Senator McIntyre: Mr. Corbeil, thank you for your presentation. We have heard from a number of witnesses, including someone from Treasury Board. I understand that Statistics Canada is responsible for collecting and analyzing census data. That responsibility, however, does not extend to the application of the Official Languages Regulations.

Mr. Corbeil: That is correct.

Senator McIntyre: That responsibility falls more to Treasury Board. That being said, could you briefly elaborate on how Statistics Canada collects and analyzes census data?

Mr. Corbeil: Census data are collected the same way as all other data. Census data provide information on families, household members, age and gender. As you are well aware, in 2011, we had to provide the data to Treasury Board. As with all of our data, census or otherwise, a tremendous amount of cleanup, validation and quality control work is involved.

C'est donc un concept polysémique, qui a différentes dimensions, et il n'y a pas un chercheur qui est arrivé à arrêter une définition très simple. Par exemple, Bourdieu, le sociologue français, utilisait la notion de capital. Il y a donc des communautés qui disposent d'un capital démographique, donc d'un nombre suffisant, d'une proportion suffisante dans leur communauté. Il y a un capital culturel, où on se demande s'il y a beaucoup de médias, s'il y a des institutions qui fournissent des services d'enseignement, des institutions de nature à transmettre la culture.

Ce sont toutes ces dimensions qui nous permettent de parler de vitalité. Cependant, c'est un concept très large. C'est l'une des raisons pour lesquelles, lors de la diffusion de 2006 des premiers résultats de l'enquête de Statistique Canada sur la vitalité des minorités de langue officielle au Canada, on a évité de donner une définition bien précise de ce concept; c'est un concept très large et complexe.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Mais vous aviez quand même une idée?

M. Corbeil : Il est clair que ce que Statistique Canada est parvenu à démontrer très clairement, c'est que le poids démographique d'une population, au sein d'un territoire donné ou d'une municipalité, ou sa concentration sur un territoire, est important. Il peut y avoir une ville comme Toronto, où les populations sont dispersées, comparativement à d'autres villes, en Nouvelle-Écosse, par exemple, où les francophones sont beaucoup plus concentrés sur un territoire. Il est donc clair que ces facteurs ont une influence sur la vitalité, non seulement démographique de la communauté, mais aussi sur la vitalité culturelle, puisque l'accès à des services en français va aussi découler de la proportion que représentent ces nombres.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Corbeil, merci pour votre présentation. Nous avons entendu plusieurs témoins, dont un représentant du Conseil du Trésor. Je comprends que Statistique Canada a la responsabilité de recueillir et d'analyser les données du recensement. Cependant, cette responsabilité ne s'étend pas à l'application du Règlement sur les langues officielles.

M. Corbeil : C'est exact.

Le sénateur McIntyre : Cette responsabilité relève plutôt du Conseil du Trésor. Cela étant dit, pourriez-vous élaborer brièvement sur la façon dont Statistique Canada recueille et analyse les données du recensement?

M. Corbeil : Les données du recensement sont recueillies au même titre que les autres données. Elles portent sur la famille, les membres du ménage, sur l'âge et le sexe. Comme vous le savez très bien, en 2011, nous devons fournir les données au Conseil du Trésor. Comme toutes les données dont nous disposons, soit dans le cadre du recensement ou des autres enquêtes, il y a, bien sûr, un très gros travail de nettoyage, de validation, et de contrôle de la qualité de l'information.

After all that has been done and the data has been published, we put the information on our Web site. At that point, all the data is provided to Treasury Board, precisely so it can make the necessary updates in relation to the application of the regulations.

In that sense, the data collected during the 2011 census was subject to the same verification and analysis processes. Once we were certain that the data was high quality, we were able to forward it to Treasury Board.

Senator McIntyre: When you review the documents and listen to the presentations, you realize that two variables are at play. One variable is used to calculate data in connection with the application of the Official Languages Regulations, and a second variable is used for the purposes of Bill S-205.

As you just mentioned, the first variable takes into account knowledge of the official languages, the mother tongue and the language spoken at home. That said, Bill S-205 proposes taking into account another variable, knowledge of the official languages.

What do the 2001 and 2011 census data reveal regarding the first variable, the first official language spoken variable, and the second variable, the knowledge of official languages variable?

Mr. Corbeil: In the case of the knowledge of official languages variable, the size of the population is clearly much bigger. According to the first official language spoken variable, the population outside Quebec is approximately a million people. According to the knowledge of French variable, the population outside Quebec is approximately 2.6 million people.

So there is a significant increase, and I provided the committee with a table on that aspect. If we look at the situation in Quebec, we see that about a million Quebecers have English as their first official language spoken. But if we look at the number of people who know English and are able to carry on a conversation in English, we see that the population has 3.7 million people. So the difference is about 2.6 million people who can speak English as compared with those whose first official language spoken is English.

Senator Chaput: If we apply the first official language spoken variable to the number of francophones in minority communities in Canada, my understanding is that the number of francophones has gone up across the country, but the proportion has decreased. Is that correct?

Mr. Corbeil: That is correct.

Senator Chaput: What do you think that is due to?

Après tout ce processus, une fois que les données sont rendues publiques, elles sont affichées sur notre site Internet. À ce moment-là, toutes les données sont acheminées au Conseil du Trésor, justement pour lui permettre de mettre à jour l'application du règlement.

En ce sens, les données recueillies lors du recensement de 2011 ont suivi les mêmes processus de vérification et d'analyse. Une fois que nous nous sommes assurés que les données étaient de bonne qualité, nous avons été en mesure de les acheminer au Conseil du Trésor.

Le sénateur McIntyre : En repassant les documents et en écoutant les représentations, on s'aperçoit qu'il existe deux variables. Il y a la variable utilisée pour le calcul des données associées à l'application du Règlement sur les langues officielles et il y a la variable du projet de loi S-205.

Comme vous venez de le mentionner, la première variable tient compte de la connaissance des langues officielles, de la langue maternelle et de la langue parlée à la maison. Cela étant dit, le projet de loi S-205 propose de tenir compte d'une autre variable : celle de la connaissance des langues officielles.

En examinant les données du recensement de 2001 et de celui de 2011, que révèlent les données du recensement en ce qui concerne la première variable, soit la première langue officielle parlée, et en ce qui concerne la variable de la connaissance des langues officielles?

M. Corbeil : Il est clair que, dans le cas de la variable de la connaissance des langues officielles, l'effectif est beaucoup plus important. Essentiellement, dans le cas de la population estimée selon la première langue officielle parlée à l'extérieur du Québec, il s'agit d'environ un million de personnes. Quant à la connaissance de la langue française à l'extérieur du Québec, il s'agit d'environ 2,6 millions de Canadiens.

Donc, il y a une augmentation importante, et je vous ai fourni un tableau à cet égard. Bien sûr, lorsqu'on examine ce qui se passe au Québec, on remarque qu'environ un million de Québécois ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Si on examine le nombre de personnes qui ont une connaissance de l'anglais et qui sont capables de soutenir une conversation, cela représente une population de 3,7 millions de personnes, donc une différence essentiellement de 2,6 millions de personnes qui peuvent parler l'anglais par rapport aux personnes qui ont l'anglais comme première langue officielle parlée.

La sénatrice Chaput : Si on prend comme critère celui de la première langue officielle parlée et qu'on examine le nombre de francophones en situation minoritaire au Canada, d'après ce que je comprends, le nombre de francophones a augmenté à travers le Canada, mais le pourcentage a diminué. Est-ce exact?

M. Corbeil : C'est exact.

La sénatrice Chaput : À quoi cela est-il attribuable, d'après vous?

Mr. Corbeil: International immigration is essentially the main driver of population growth in Canada. The growth rate of that immigrant population is clearly much higher than that of the minority language population outside Quebec.

Since that population usually turns to English, we know that, from the outset, nearly 80 per cent of the population has neither English nor French as their mother tongue. We also know that 98 per cent of the immigrant population settling outside Quebec chooses English, making English its first official language spoken.

That is why we indicate that approximately 2 per cent of the international immigrant population outside Quebec is French-speaking, whose proportion is less than the weight of the francophone population.

Senator Chaput: Would I be correct in concluding that, until we set balanced immigration targets, French-speaking minority communities will continue to lose ground?

Mr. Corbeil: It is rather obvious that, in terms of a demolinguistic imbalance, as soon as you have a population where the fertility rate is low and the intergenerational French transmission rate is partial, at best, and low, at worst, the international immigrant population turns primarily to English. There is no denying, then, that the imbalance between the English-speaking and French-speaking populations is growing.

Senator Chaput: Is it fair to say that this imbalance is worrisome for francophone minority communities and that people are becoming aware of the negative impact it will have on the vitality and development of these communities?

Mr. Corbeil: All I can do is repeat what all of our partners have been telling us. That is the argument being made by everyone who turns to Statistics Canada for data.

[English]

Senator Seidman: You, Mr. Corbeil, presented refinements to the definition that's used to calculate the first official language spoken, if I understand correctly. It was a very detailed refinement with an addition of three more questions; is that correct?

Mr. Corbeil: Actually what I said is that the objective in adding these questions was not to refine the notion of first official language spoken. The reason why these questions have been added was mainly, when we look at the information available for the languages spoken at home, people were really willing to jump to conclusions when they only had the information on the language spoken most often at home.

M. Corbeil : Essentiellement, l'immigration internationale est maintenant le principal moteur de croissance de la population canadienne. Il est clair que le taux de croissance de cette population immigrante est de loin supérieur à celui de la langue minoritaire à l'extérieur du Québec.

D'une part, étant donné que cette population s'oriente principalement vers l'anglais, on sait que, d'abord, près de 80 p. 100 de cette population n'a ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. Nous savons aussi que près de 98 p. 100 de cette immigration qui s'établit à l'extérieur du Québec s'oriente vers l'anglais, c'est-à-dire qu'elle a l'anglais comme première langue officielle parlée.

C'est la raison pour laquelle on mentionne qu'environ 2 p. 100 de l'immigration internationale à l'extérieur du Québec est de langue française, soit une proportion inférieure au poids de la population francophone.

La sénatrice Chaput : Ai-je raison de conclure que, tant qu'on ne se donnera pas de cibles équitables en immigration, les communautés francophones en milieu minoritaire continueront à perdre du terrain?

M. Corbeil : Le constat est assez évident, c'est-à-dire que, quand on parle d'un déséquilibre démo-linguistique, à partir du moment où on a une population dont le taux de fécondité est faible et que la transmission du français aux générations subséquentes est au mieux incomplète et au pire plus faible, ce qui se passe, c'est que l'immigration internationale s'orientant principalement vers l'anglais. Il est donc clair que le déséquilibre entre la population de langue anglaise et de langue française est en train de s'accroître.

La sénatrice Chaput : Est-ce que je peux dire que c'est inquiétant pour les francophones en situation minoritaire, justement, de voir ce déséquilibre, et qu'on commence peut-être à se dire que c'est nuisible à leur vitalité et à leur développement?

M. Corbeil : Je me ferai simplement l'écho de ce qu'on entend de la part de tous nos partenaires. De l'avis de tous ceux qui font appel à Statistique Canada pour obtenir des données, c'est l'argument qui est évoqué.

[Traduction]

La sénatrice Seidman : Si j'ai bien compris, monsieur Corbeil, vous avez apporté des précisions à la définition utilisée pour déterminer la première langue officielle parlée. Il s'agissait de précisions très détaillées, avec l'ajout de trois questions complémentaires. Est-ce exact?

M. Corbeil : De fait, j'ai indiqué que l'ajout de ces questions ne visait pas à préciser la notion de première langue officielle parlée. Elles ont été ajoutées surtout parce qu'en regardant l'information donnée sur la langue parlée à la maison, les gens étaient vraiment portés à sauter aux conclusions, alors qu'ils n'avaient que l'information sur la langue parlée le plus souvent à la maison.

Many of our stakeholders mentioned that having the information on the languages that are spoken on a regular basis, even though it's not the predominant language, still provide information on the language dynamic at home.

We know, for instance, that quite a few young Canadians have English as their first official language spoken but attend French school or French immersion programs, and they speak French on a regular basis with their parents at home.

The other two questions were added because the only information that was available was the information whether in the private domain that is at home or the language that had been learned in childhood. We didn't have any information on the use of languages outside the home, and we know that the use of these languages at work, where we see at least two thirds of the population working on an everyday basis, the languages that are used at work are also a very good indicator of the status of a language within the public sphere.

Senator Seidman: Help me to understand. There's a departmental standard, if I understand correctly, in defining first official language spoken. It's derived from a series of rules that take into account knowledge of the two official languages, an individual's mother tongue and the language spoken at home; is that correct?

Mr. Corbeil: The language spoken most often at home.

Senator Seidman: Most often at home, okay.

What about immigrants who have a mother tongue other than English and French and who might speak another language at home; how does that definition allow for that?

Mr. Corbeil: As I mentioned, that was the main reason why some people started to think about developing a new variable to take into account those specifically who do not have English or French as their mother tongue. For instance, someone who speaks both English and French, has Punjabi as his or her mother tongue and speaks, let's say, English most often at home, this person would have been considered as having English as the first official language spoken. It's the same for someone who has Arabic as their mother tongue but speaks French most often at home, they would be considered as having French as the first official language spoken.

Senator Seidman: The question that I'm getting to is this: Do you think that the method of derivation that Statistics Canada uses to determine first official language spoken is accurate and do you think it is fair?

Mr. Corbeil: Certainly we have to think about what it means when we say "accurate." The idea is really to use three variables that were available in 1986, as I said, and looked at for the first time by Treasury Board in 1991 for the implementation of the regulation.

Nombreux sont ceux qui ont fait valoir que le fait de disposer de renseignements sur les langues parlées régulièrement, même s'il ne s'agit pas de la langue prédominante, fournit tout de même de l'information sur la dynamique linguistique à la maison.

Par exemple, nous savons qu'un grand nombre de jeunes Canadiens ont l'anglais comme première langue officielle parlée, mais fréquentent des écoles françaises ou suivent des programmes d'immersion en français, et parlent régulièrement français avec leurs parents à la maison.

Les deux autres questions ont été ajoutées parce que l'information dont nous disposions concernait la situation à la maison, et relevait donc du domaine privé, ou la langue apprise pendant l'enfance. Nous n'avions aucune information sur les langues utilisées à l'extérieur de la maison, et nous savons que puisqu'au moins les deux tiers des gens travaillent régulièrement, les langues utilisées au travail constituent un excellent indicateur du statut d'une langue dans la sphère publique.

La sénatrice Seidman : Aidez-moi à comprendre. Si je comprends bien, il existe une norme ministérielle pour définir la première langue officielle parlée. Cette dernière est dérivée au moyen d'une série de règles qui tiennent compte de la connaissance des deux langues officielles, de la langue maternelle d'une personne et de la langue parlée à la maison. Est-ce exact?

M. Corbeil : La langue parlée le plus souvent à la maison.

La sénatrice Seidman : Le plus souvent à la maison. D'accord.

Qu'en est-il des immigrants dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français et qui pourraient parler une autre langue à la maison? Comment cette définition tient-elle compte de cette situation?

M. Corbeil : Comme je l'ai indiqué, c'est la principale raison pour laquelle des gens ont commencé à envisager d'établir une nouvelle variable pour tenir compte de ceux dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. Par exemple, on aurait considéré qu'une personne parlant anglais et français, dont la langue maternelle est le pendjabi et qui parle le plus souvent anglais à la maison a l'anglais comme première langue officielle parlée. De même, quelqu'un dont la langue maternelle est l'arabe, mais qui parle le plus souvent français à la maison aurait été considéré comme ayant le français comme première langue officielle parlée.

La sénatrice Seidman : Voici ce que je cherche à savoir : pensez-vous que la méthode de dérivation que Statistique Canada utilise pour déterminer la première langue officielle parlée est juste et équitable?

M. Corbeil : Nous devons certainement réfléchir à ce qu'on entend par « juste ». L'idée consiste réellement à utiliser trois variables qui étaient utilisées en 1986, comme je l'ai indiqué, et qui ont été examinées pour la première fois par le Conseil du Trésor en 1991 pour la mise en œuvre du règlement.

This being said, I think we have to ask the question, if we want to talk about relevance or accuracy, what are we trying to measure here? If we're trying to measure an individual's main language or the language in which this person is more likely to ask for services, well, you know, we had to use the available information at Statistics Canada. The method we have used up to now, because this is the method that has been chosen by Treasury Board, is the method of first official language spoken.

This being said, as I mentioned, things have evolved over the last 20 years. Now the question is whether it is still the best method to estimate the potential demand for services. It's not up to us to answer this question but, as I said, there are other variables now in the census and National Household Survey.

Senator Seidman: That makes it more relevant I suppose is what you're saying?

Mr. Corbeil: The thing would have to be looked at and examined. But for now it's not up to StatsCan to establish whether this method is appropriate or if it needs to be looked at again.

Senator Seidman: Okay, thank you very much.

[Translation]

Senator Charette-Poulin: My question is a follow-up to Senator McIntyre's.

We have heard from numerous witnesses. Many of them have made a point to tell us that Canada has two official languages. Some groups could not understand why they had to fight so hard to access services in an official language within a minority community. Why does that challenge exist? It has been around for decades. Even though they live in a country that has two official languages, the members of minority communities have to fight to obtain services in an official language.

Would you describe the data you collect as quantitative or qualitative in nature?

Mr. Corbeil: Would you be so kind as to clarify your question? I have a vague idea of what you are asking, but would you mind explaining what you mean by "qualitative" data?

Senator Charette-Poulin: Let's consider the quality of French spoken in an entirely English-speaking environment. In other words, do the questions allow you to evaluate the ability to access a cultural and social francophone environment, precisely to enhance the quality of French? A good example would be access to the services of CBC/Radio-Canada, which gives individuals and groups the opportunity to listen, watch or have Internet access to products, programs and news in French in certain provinces, and in English in Quebec. Such services go a long way towards improving people's ear for the language, as well as language quality and even enjoyment. Can you assess the quality of the language environment using your data?

Cela étant dit, si nous voulons parler de pertinence ou de justesse, nous devons nous demander ce que nous cherchons à évaluer ici. Si l'objectif consiste à déterminer la langue principale d'une personne ou la langue qu'elle est le plus susceptible d'utiliser pour demander des services, eh bien, vous savez, nous avons dû utiliser les données de Statistique Canada. La méthode que nous avons utilisée jusqu'à présent, choisie par le Conseil du Trésor, est celle de la première langue officielle parlée.

Cela étant dit, comme je l'ai indiqué, les choses ont évolué depuis 20 ans. La question est maintenant de savoir s'il s'agit toujours de la meilleure méthode pour évaluer la demande potentielle de services. Il ne nous revient pas d'en décider mais, comme je l'ai souligné, il y a maintenant d'autres variables dans le recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages.

La sénatrice Seidman : Je suppose que vous voulez dire que cela rend la méthode plus pertinente?

M. Corbeil : Il faudrait étudier la question. Mais pour l'instant, ce n'est pas à Statistique Canada de déterminer si cette méthode est appropriée ou s'il faut la réexaminer.

La sénatrice Seidman : D'accord, merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Charette-Poulin : Ma question fait suite à celle du sénateur McIntyre.

On a entendu de nombreux témoignages. Plusieurs d'entre eux nous ont rappelé que le Canada a, comme statut officiel, deux langues officielles. Certains groupes s'étonnaient de devoir se battre si fort pour obtenir un service dans une langue officielle quand elle fait partie d'une minorité. Pourquoi cette difficulté existe-t-elle? Elle existe depuis des décennies, tout de même. Il faut se battre pour obtenir des services dans une langue officielle, alors qu'on vit dans un pays qui a deux langues officielles.

À votre avis, les données que vous recueillez sont-elles quantitatives et qualitatives?

M. Corbeil : Pourrais-je vous demander de préciser ce que vous entendez? J'en ai une petite idée, mais pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « données qualitatives »?

La sénatrice Charette-Poulin : Prenons l'exemple de la qualité de la langue française parlée dans un environnement complètement anglophone. Les questions vous permettent-elles d'évaluer, en d'autres mots, l'accès à un environnement culturel, social, francophone, justement pour alimenter la qualité de la langue française? Un bon exemple serait l'accès aux services de Radio-Canada, qui donne l'occasion à des individus, à des groupes d'écouter, de regarder ou d'avoir accès par Internet à des produits, des émissions, des nouvelles en français dans certaines provinces ou en anglais au Québec. Cela contribue énormément au développement de l'ouïe, de la langue et même à la jouissance de la langue. Vos données vous permettent-elles d'évaluer la qualité de l'environnement?

Mr. Corbeil: The current data could probably be used to do a lot more than people think. Census data has its limits, of course. That is why, in 2006, ten federal departments and agencies joined forces to produce this detailed and thorough survey on official language minority communities.

That said, it is clear that, as long as individuals are living in an environment where they are by far a minority, the likelihood of them coming into contact with French in their daily interactions outside Quebec is quite low. We know full well that those people can also have access to various media and to Radio-Canada. So there are tools for transmitting French culture and language. When it comes to individuals with very little contact with the minority language, the probability of them maintaining that language over time and transmitting it to their children is fairly low. The most concrete example comes from situations where a language is not at all used at home. In such cases, the likelihood of the language being transmitted to the children is very low. This is also observed when people leave the family environment and don't have an opportunity to use the language.

It is more difficult to assess qualitative elements. There was a much more subjective question in the survey I mentioned on the vitality of minorities. People were asked whether they felt that their minority community's vitality of was high or low. People who were living in an environment where they were by far a minority were more likely to be pessimistic about their language's future.

Senator Charette-Poulin: Are the following questions asked in such research projects: "Do you have access to news in French? Do you have access to programs? Do you have access to newspapers? Do you have access to books? Do you have access to music?" Are those questions being asked?

Mr. Corbeil: Those questions clearly cannot be asked in a census. We understand very well that the response burden would be extremely high.

The survey conducted in 2006 had different modules, including one on culture and various services. People were asked the following questions: "Are you able to use the minority language in your interactions, be it with the federal government or the provincial government, to obtain health care and use cultural products?" If the answer was no, we would ask why. So we have an idea of what factors could impede or enhance access to those services.

Senator Charette-Poulin: Are you planning to conduct a similar study in maybe 10 years, so in 2016? Are you planning on updating your study to reflect the influence of social media?

M. Corbeil : On pourrait probablement faire plus de choses avec les données actuelles que ce que beaucoup de gens pensent. D'une part, bien sûr, le recensement a ses limites. C'est la raison pour laquelle, en 2006, 10 ministères et agences du gouvernement fédéral avaient collaboré à la réalisation de cette enquête approfondie, très détaillée, sur la situation des minorités de langue officielle.

Cela dit, il est clair que, dans la mesure où un individu demeure ou vit dans un milieu très minoritaire, dans ses interactions quotidiennes, les probabilités qu'il soit en contact avec la langue française à l'extérieur du Québec sont plutôt faibles. On sait très bien que cette personne, si elle le désire, a aussi accès à des médias et à Radio-Canada. Il existe donc des outils qui sont des vecteurs de transmission de la culture et de la langue française. Dans le cas d'une personne qui a très peu de contacts avec la langue minoritaire, la probabilité qu'elle maintienne cette langue au fil du temps et qu'elle la transmette à ses enfants est plutôt faible. L'exemple le plus concret est lorsqu'une langue n'est pas du tout utilisée à la maison. La probabilité de la transmettre aux enfants est alors très faible. On le constate à l'extérieur aussi, dès que ces personnes quittent le milieu familial et qu'elles n'ont pas l'occasion de la mettre en pratique.

Les éléments de nature qualitative sont plus difficiles à évaluer. Dans l'enquête à laquelle je faisais référence sur la vitalité des minorités, il y avait un élément beaucoup plus subjectif. On demandait aux gens s'ils estimaient que la communauté minoritaire dans laquelle ils vivent manifestait une forte vitalité ou une faible vitalité. Les gens qui vivaient en milieu très minoritaire avaient plutôt tendance à être pessimistes face à l'avenir de leur langue.

La sénatrice Charette-Poulin : Parmi les questions concrètes posées dans le cadre d'une telle recherche, pose-t-on les questions suivantes : « Avez-vous accès à des nouvelles en français? Avez-vous accès à des émissions? Avez-vous accès à des journaux? Avez-vous accès à des livres? Avez-vous accès à de la musique? » Ces questions sont-elles posées?

M. Corbeil : Évidemment, elles ne peuvent pas l'être dans un recensement. On comprend très bien que le fardeau de réponses serait extrêmement élevé.

Dans le cadre de l'enquête menée en 2006, il y avait différents modules, dont un sur la culture et les différents services. On posait aux gens la question suivante : « Est-ce que vous avez été en mesure d'utiliser la langue minoritaire dans le cadre de vos interactions, que ce soit avec le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, pour avoir des soins de santé, pour bénéficier de produits culturels? » Si on nous répondait non, on demandait pour quelle raison. On a donc une idée des éléments qui pouvaient entraver ou favoriser l'accès à ces services.

La sénatrice Charette-Poulin : Existe-t-il un projet pour refaire une telle étude dans 10 ans, par exemple, en 2016? Comptez-vous faire une mise à jour à cause de l'influence des médias sociaux?

Mr. Corbeil: As you know, we really like data. That said, this survey did cost us almost \$7 million dollars. So it is not up to Statistics Canada to decide. If someone comes knocking on our door and asks us to carry out another survey, we will do so.

Senator Maltais: Mr. Corbeil, Mr. Nault, I would like to discuss a topic we haven't covered so far. We have two official languages in Canada. I am not talking about immigrants, but about Canadians. Are there any Canadians who don't speak either official language at all?

Mr. Corbeil: If you don't mind, I would like to add something to what you just said. Nearly one out of five Canadians is an immigrant. Even though those people are born outside Canada, they are still Canadian. I think I understand what you are trying to say. You are talking about people born in Canada. The proportion of people born in Canada who do not speak French or English is extremely low. There are only a handful of such individuals.

Senator Maltais: I would like to discuss something else. I know that their numbers are low, but Canadians who do not speak French or English do exist. I will give you a very concrete example.

When I was a member of another parliament, I was in charge of Indian reserves. Some Cree and Montagnais people spoke both languages. Among the Montagnais, some spoke French, and others spoke English. Most of the Crees were anglophones. However, the Atikamekw did not speak either official language. We needed interpreters to communicate with them.

Is this a common occurrence or is it rather rare? Are there small communities in other parts of Canada where people do not speak either of the two official languages?

Mr. Corbeil: Do you want me to exclude immigrants?

Senator Maltais: Yes, you can exclude them. I am talking about Aboriginals and First Nations.

Mr. Corbeil: Yes, there are some Aboriginals who don't speak either language.

Senator Maltais: Jacques Cartier was an immigrant.

Mr. Corbeil: I could provide you with information upon request, but, yes, a certain number of Aboriginals cannot converse in English or in French. Just over 200,000 individuals stated, in 2011, that their mother tongue was an Aboriginal language. I could provide you with the exact number of those who said that they could not speak English or French. They do not account for a large proportion. By comparison, it is clear that this proportion is much higher among recent immigrants. There are basically 600,000 Canadians who came to this country as immigrants and who cannot speak English or French.

M. Corbeil : Comme vous le savez, nous aimons beaucoup les données. Cela dit, cette enquête a tout de même coûté près de 7 millions de dollars. Donc, ce n'est pas à Statistique Canada de le décider. Si quelqu'un sonne à notre porte pour nous demander de mener une autre enquête, nous en ferons une autre.

Le sénateur Maltais : Monsieur Corbeil, monsieur Nault, j'aimerais vous amener sur un terrain qui n'a pas encore été abordé. Nous avons, au Canada, deux langues officielles. Je ne parle pas des immigrants, mais des Canadiens. Y a-t-il des Canadiens qui ne parlent pas du tout l'un des deux langues officielles?

M. Corbeil : Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter un peu à ce que vous venez de dire. Près d'un Canadien sur cinq est issu de l'immigration. Même si cette personne est née à l'extérieur du Canada, elle est tout de même canadienne. Je crois comprendre ce que vous voulez dire. Vous parlez des personnes nées au Canada. La proportion de personnes nées au Canada qui ne connaissent ni le français ni l'anglais est extrêmement faible. On peut les compter sur le bout de nos doigts.

Le sénateur Maltais : J'aimerais vous amener sur l'autre terrain. Je sais que les chiffres sont minimes, mais il y a des Canadiens qui ne parlent ni le français ni l'anglais. Je vais vous donner un exemple bien concret.

Alors que j'étais député dans un autre parlement, j'avais, sous ma responsabilité, des réserves indiennes. Il y avait des Cris et des Montagnais qui parlaient les deux langues. Parmi les Montagnais, certains parlaient le français, et d'autres, l'anglais. Les Cris étaient surtout anglophones. Les Atikamekw, pour leur part, ne parlaient ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. Pour communiquer avec eux, il fallait un interprète.

Est-ce chose courante ou est-ce plutôt rare? Dans d'autres parties du Canada, retrouve-t-on certaines petites communautés qui ne parlent ni l'une ni l'autre des deux langues officielles?

M. Corbeil : Vous voulez que j'exclue les immigrants?

Le sénateur Maltais : Oui, vous pouvez les exclure. On parle des Autochtones et des Premières Nations.

M. Corbeil : Oui, effectivement, il y a des Autochtones.

Le sénateur Maltais : Jacques Cartier était un immigrant.

M. Corbeil : Je pourrais vous fournir l'information sur demande, mais, oui, il y a un certain nombre d'Autochtones qui ne peuvent soutenir une conversation ni en français ni en anglais. Un peu plus de 200 000 personnes ont déclaré, en 2011, avoir une langue autochtone comme langue maternelle. Je pourrais vous fournir le nombre exact de ceux qui ont déclaré ne connaître ni l'anglais ni le français. Ce n'est pas une proportion très grande. En comparaison, il est clair que chez les immigrants récents, cette proportion est beaucoup plus importante. On parle essentiellement de 600 000 Canadiens issus de l'immigration qui ne peuvent parler ni le français ni l'anglais.

Senator Maltais: Are those people asked to have a certain knowledge of one of the two languages when they immigrate to Canada?

Mr. Corbeil: It all depends on the admission category. These people come under the family reunification category, for obvious reasons. The main applicant — who was accepted under the economic immigrant category — must know one of the two official languages. It is normal for family members not to be able to converse in French or in English.

Senator Mockler: You have extensive experience in the government. One of the provincial objectives of Bill S-205 is to strengthen the link between service delivery and the development of official language minority communities. Do we agree on that?

Mr. Corbeil: Yes.

Senator Mockler: Here is my second observation. Bill S-205 also aims to modernize the Official Languages Act to reflect the changes that have marked Canadian society since 1988. Do we agree on that?

Mr. Corbeil: Yes.

Senator Mockler: So here is my question. Given the amount of experience you have acquired within government, can you tell us why the Official Languages Act needs to be modernized? What societal changes should be taken into account while modernizing the legislation? Finally, in light of your experience in the machinery of government, what does the census data tell us about the needs related to the modernization of the Official Languages Act?

Mr. Corbeil: As you know, since I represent Statistics Canada, I am certainly not in a position — given my responsibilities and obligations — to tell you that the Official Languages Act needs modernizing. This question should be put to someone else.

That said, it is clear that all surveys — including the census — have a double objective. They are supposed to help establish a historical comparison to enable us to keep pace with the evolution of Canadian society, but to simultaneously adapt to new needs and changes that arise over time. As you can well imagine, in the 1960s, there were no questions about same-sex couples. Today, this is a reality we have to consider. Similarly, we know that, in the 1960s, immigration mostly came from Europe. So the concerns were not the same in terms of determining those new immigrants' first language. However, immigrants come mainly from Asia nowadays.

The objective of data obtained through the census or various surveys is to reflect as well as possible the reality on the ground. Therefore, for the sake of historical comparability, gathering

Le sénateur Maltais : Lorsque ces personnes immigrent au Canada, leur demande-t-on une certaine connaissance d'une des deux langues?

M. Corbeil : Tout dépend de la catégorie d'admission. On parle des gens qui font partie de la catégorie de réunification familiale, pour des raisons évidentes. Le principal demandeur, celui qui a été admis dans la catégorie d'immigrant économique, doit avoir une connaissance de l'une des deux langues officielles. Il est normal que des gens qui accompagnent cette famille ne puissent soutenir une conversation ni en français ni en anglais.

Le sénateur Mockler : Vous avez une vaste expérience au sein du gouvernement. L'un des provinciaux objectifs du projet de loi S-205 consiste à mieux établir le lien qui existe entre la prestation des services et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous sommes d'accord sur ce point?

M. Corbeil : Oui.

Le sénateur Mockler : Le deuxième constat est le suivant. Le projet de loi S-205 vise également à moderniser la Loi sur les langues officielles pour refléter les changements qui ont marqué la société canadienne depuis 1988. On est d'accord?

M. Corbeil : Oui.

Le sénateur Mockler : Ma question est donc la suivante. Compte tenu de l'expérience que vous avez acquise au sein du gouvernement, pouvez-vous nous dire pourquoi la Loi sur les langues officielles a besoin d'être modernisée? Deuxièmement, quels sont les changements sociétaux qui doivent être pris en considération pour ce faire? Finalement, que révèlent les données du recensement en ce qui concerne les besoins liés à la modernisation de la Loi sur les langues officielles, en tenant compte de votre expérience dans l'appareil gouvernemental?

M. Corbeil : Comme sous le savez, étant donné que je représente Statistique Canada, ce n'est certainement pas à moi, étant donné mes responsabilités et mes obligations, de vous dire que la Loi sur les langues officielles a besoin de modernisation. Il faudra poser cette question à quelqu'un d'autre.

Cela dit, il est clair que, pour toutes les enquêtes, et j'inclus le recensement, l'objectif est toujours double : c'est-à-dire de permettre une comparaison historique pour suivre l'évolution de la société canadienne, mais en même temps de s'adapter aux nouveaux besoins et aux changements qui surviennent au fil du temps. Comme vous pouvez vous l'imaginer, dans les années 1960, on ne posait pas de question sur les couples de même sexe. Aujourd'hui, c'est une réalité dont on doit tenir compte. De même, on sait que dans les années 1960, l'immigration provenait essentiellement de l'Europe. On n'avait donc pas les mêmes préoccupations concernant l'estimation de la première langue officielle de ces nouveaux immigrants, alors que, maintenant, ils proviennent principalement d'Asie.

L'objectif des données du recensement ou de différentes enquêtes est de refléter le mieux possible la réalité sur le terrain. Donc, pour des raisons de comparabilité historique, par exemple,

information on official language knowledge, as we have done since 1901, helps us monitor the evolution of that characteristic within the Canadian population. Similarly, we now ask a question about the language of work. It is clear that, given the issues concerning language use at work — be it in terms of non-official languages in a context of globalization, or the use of the minority language in Quebec or outside — those questions are asked to keep track of changes.

As I mentioned earlier, the data on the first official language spoken stems from a method implemented or derived by Statistics Canada more than 20 years ago. At that time, the objective was to use the available data to reflect the reality as well as possible.

Today, the question is the following: Does this variable enable us to gather information or measure that reality in the same way? I think this question is certainly open to debate.

Senator Mockler: Part IV of the Official Languages Act concerns communications with and services to the public. Does this part of the Official Languages Act, as drafted in 1988 — as you pointed out — help effectively counteract a concern over the linguistic and cultural assimilation of official language minority communities, based on the data you have gathered since 1988?

Mr. Corbeil: In 1989, when Statistics Canada derived that variable on the first official language spoken, the objective was not to protect francophones against anglicization or against factors that could hurt their development or vitality. It should be understood that this was a way to measure the potential demand for services in either language. A question that asks people what language they want to use to obtain their services would be very precise and clear. We could end up with results some people wouldn't like, but others would. There is no such question in the census for the time being.

The following question was asked in the 2006 survey: What language do you use in your communications with the federal government? Over two-thirds of francophones outside Quebec who live in a community or municipality where their demographic weight accounts for less than 10 per cent said they used English more than French, since they were most at ease speaking that language.

Senator Mockler: In light of your comments, Mr. Corbeil, would it be a good idea for your office to give more thought to this issue and to Bill S-205?

Mr. Corbeil: Statistics Canada has the mandate to gather information. A good number of our clients are federal departments and agencies. We also have a lot of stakeholders

le fait de recueillir de l'information sur la connaissance des langues officielles, comme on le fait depuis 1901, nous permet de suivre l'évolution de cette caractéristique au sein de la population canadienne. De la même façon, on pose aujourd'hui une question sur la langue de travail. Il est clair que, compte tenu des enjeux liés à l'utilisation des langues au travail, que ce soit les langues non officielles dans un contexte de mondialisation, ou l'utilisation de la langue minoritaire au Québec ou à l'extérieur, ces questions sont posées pour tenir compte de ces changements.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, les données sur la première langue officielle parlée sont tirées d'une méthode qui a été mise en place ou dérivée par Statistique Canada il y a plus de 20 ans. L'objectif de cette époque était de parvenir, avec les données disponibles, à refléter le mieux possible la réalité.

Aujourd'hui, la question se pose. Cette variable permet-elle de recueillir ou de mesurer cette réalité de la même façon? À mon avis, cette question est certainement ouverte au débat.

Le sénateur Mockler : La partie IV de la Loi sur les langues officielles porte sur les communications et les services destinés au public. Cette partie de la Loi sur les langues officielles, telle qu'elle a été rédigée en 1988, vous y avez fait allusion, contribue-t-elle à lutter efficacement contre une inquiétude que nous avons face à l'assimilation linguistique et culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire, selon les données que vous avez recueillies depuis 1988?

M. Corbeil : En 1989, quand cette variable de la première langue officielle parlée a été dérivée par Statistique Canada, l'objectif n'était pas de prémunir les francophones contre l'anglicisation ou les facteurs qui pouvaient nuire à leur développement ou à leur vitalité. Il faut bien comprendre qu'il s'agissait de mesurer la demande potentielle de services dans l'une ou l'autre des langues. Une question où on demanderait aux gens quelle langue ils souhaitent utiliser pour obtenir leurs services serait très précise et très nette. On aurait peut-être des résultats qui ne feraient pas plaisir à certaines personnes et qui feraient plaisir à d'autres personnes. Pour le moment, il n'y a pas de telle question dans le recensement.

L'enquête de 2006 posait la question suivante : « Quand vous communiquez avec le gouvernement fédéral, quelle langue utilisez-vous? » Il est très clair que, pour la majorité des francophones hors Québec qui vivent dans une population ou une municipalité où leur poids démographique est inférieur à 10 p. 100, plus des deux tiers nous ont mentionné utiliser davantage l'anglais que le français, puisque c'était la langue avec laquelle ils étaient le plus à l'aise pour communiquer.

Le sénateur Mockler : À la lumière de vos propos, monsieur Corbeil, serait-il approprié pour votre bureau d'approfondir la réflexion sur cette question et sur le projet de loi S-205?

M. Corbeil : Statistique Canada a le mandat de recueillir de l'information. Une bonne partie de nos clients sont des ministères fédéraux et des agences du gouvernement fédéral. Nous avons

and partners in the provinces, including provincial and municipal governments.

Statistics Canada carries out projects according to the demand. We respond to the needs of Canadian society. That is why I gave you a very specific example earlier. I told you about the addition of a question on the language spoken regularly at home that stemmed from requests made by provincial partners and the federal government. Similarly, the question on the language of work was added in response to our partners' requests.

It is clearly not Statistics Canada's job to review the bill in order to determine whether the legislation is relevant and whether it is successfully measuring the reality. Statistics Canada is here to answer questions and to do the work if there is a need.

Senator Chaput: Mr. Corbeil, I don't know whether you are prepared to answer this question, but I will ask it anyway. You said that, in the census or another survey, francophones answered that they would ask for services in English, as they were more comfortable speaking that language.

I want to talk about services provided in federal institutions and about minority francophones who want to be served in French. It is not easy to find French services in places with no active offer.

We don't see that. The individual hesitates because, if they speak French, they might be told to wait for someone who can serve them in that language. They have to wait, they are in a hurry, everyone is watching them, and they end up asking for the service in English. Does my analysis make sense?

Mr. Corbeil: I have no statistics on this, but that is something we hear regularly. Many people have said that, if there is no sign indicating that both English and French are spoken, they will use the dominant language. That is something we hear regularly but cannot measure in our statistics.

The Chair: Senator Fortin-Duplessis, do you have another question?

Senator Fortin-Duplessis: Senator Mockler asked my question.

The Chair: My question will be brief. We know that some offices lose their bilingual designation based on the census data. Do you have any data on that phenomenon's impact on communities?

Mr. Corbeil: We do not have any data on this, simply because the Treasury Board uses a very specific algorithm. I think that Marc Tremblay, one of your previous witnesses, mentioned this.

également beaucoup d'interlocuteurs et de partenaires dans les provinces, y compris les administrations provinciales et municipales.

Statistique Canada effectue un travail à partir du moment où il y a une demande. Nous répondons à des besoins de la société canadienne. C'est la raison pour laquelle je vous ai donné un exemple bien précis tout à l'heure. Je vous ai parlé de l'ajout d'une question sur la langue parlée régulièrement à la maison qui découle de demandes de la part des partenaires provinciaux et de la part du gouvernement fédéral. De la même façon, l'ajout de la question sur la langue de travail découle de demandes de la part de partenaires.

Évidemment, ce n'est pas la responsabilité de Statistique Canada d'examiner le projet de loi, de savoir s'il est pertinent ou pas, et s'il arrive à mesurer la réalité. Statistique Canada est là pour répondre aux questions et pour faire le travail si besoin est.

La sénatrice Chaput : Monsieur Corbeil, je ne sais pas si vous êtes prêt à répondre à cette question, mais je vais vous la poser de toute façon. Dans le questionnaire du recensement ou à la suite d'une étude quelconque, vous avez mentionné que des francophones auraient répondu qu'ils demanderont des services en anglais, parce qu'ils sont plus à l'aise en anglais.

Je veux parler des services offerts dans les institutions fédérales et des francophones en situation minoritaire qui veulent être servis en français. Il n'est pas évident de trouver des services disponibles en français, lorsque l'offre active n'est pas nécessairement présente.

On ne le voit pas. La personne hésite, parce que, si elle parle en français, elle risque de se faire dire : « Un instant, on va aller chercher quelqu'un qui parle français. » Elle attend, elle est pressée, tout le monde la regarde, elle finit par demander le service en anglais. Est-ce que mon analyse est sensée?

M. Corbeil : Je n'ai pas de statistiques sur le sujet, mais c'est quelque chose qu'on entend régulièrement. Beaucoup de gens ont mentionné que, s'il n'y a pas de petit écriteau qui dit « Ici, on parle français et anglais », ils vont utiliser la langue dominante. Ce sont des choses qu'on entend régulièrement, mais on ne peut pas le mesurer dans nos statistiques.

La présidente : Sénatrice Fortin-Duplessis, avez-vous une autre question?

La sénatrice Fortin-Duplessis : Le sénateur Mockler a posé ma question.

La présidente : Ma question sera brève. On sait que certains bureaux perdent leur désignation bilingue à la suite des données du recensement. Avez-vous des données sur l'effet de ce phénomène sur les communautés?

M. Corbeil : Nous n'avons pas de donnée à ce sujet, tout simplement, parce que, d'une part, le Conseil du Trésor utilise un algorithme bien précis. Je pense que Marc Tremblay, l'un de vos témoins précédents, l'a très bien mentionné.

Therefore, it is clear that, if this algorithm produces figures that fall below a certain threshold — be it in terms of percentage or numbers — Statistics Canada cannot know what the repercussions might be, since that would imply conducting a study on the relationship between the service delivery or lack thereof and the vitality of the community and its French.

The Chair: That would make a good topic of study, wouldn't it?

Mr. Corbeil: As I said, we can certainly conduct studies if that's you want us to do, since that is what we are here for.

The Chair: We have to knock on the door. On behalf of the committee, Mr. Corbeil and Mr. Nault, I want to sincerely thank you for taking the time to provide us with information that will be very precious to the committee in the course of its study on this bill.

Mr. Corbeil: I would like to point out that you asked me for statistics, but I have provided you with only one chart on the provinces. We could send you an electronic document with information on some 5,000 Canadian municipalities, as well as the comparison between the 2001 and 2011 situations. That is already prepared, and we would just have to send you the information.

The Chair: We would greatly appreciate it if you could send us that information. Thank you very much.

Honourable members of the committee, the second topic we were meant to discuss will be covered in a future meeting.

(The committee adjourned.)

Donc, il est clair que, une fois qu'on a utilisé cet algorithme pour déterminer qu'il y a une situation où on passe en deçà d'un certain seuil, que ce soit en termes de pourcentage ou d'effectifs, Statistique Canada ne peut pas avoir d'idée sur les répercussions, parce que cela sous-entendrait qu'on fasse une étude sur le lien entre la prestation des services ou l'absence des services sur la vitalité de la communauté et la vitalité du français dans cette communauté.

La présidente : Ce serait un bon sujet d'étude, n'est-ce pas?

M. Corbeil : Comme je l'ai mentionné, si vous voulez qu'on fasse des études, il n'y a pas de problème, nous sommes là pour cela.

La présidente : Il faut cogner à la porte. Au nom du comité, monsieur Corbeil et monsieur Nault, je tiens à vous remercier très sincèrement d'avoir pris le temps de nous fournir des renseignements qui seront très précieux au comité dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

M. Corbeil : J'aimerais mentionner que vous m'aviez demandé des statistiques, mais je vous ai fourni uniquement un graphique qui est un petit tableau sur les provinces. On pourra vous faire parvenir, sous forme électronique, l'information qui s'y trouve pour les quelque 5 000 municipalités au Canada, de même que la comparaison entre la situation en 2001 et en 2011. C'est déjà tout préparé, et on n'a tout simplement qu'à vous le faire parvenir.

La présidente : Ce serait très apprécié si vous pouviez nous transmettre ces renseignements. Merci beaucoup.

Chers membres du comité, le deuxième sujet dont nous voulions discuter sera reporté à une réunion ultérieure.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Monday, November 3, 2014

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:

Marie-France Kenny, President;
Diane Côté, Director of Government and Community Relations.

Société franco-manitobaine:

Daniel Boucher, CEO.

Fédération culturelle canadienne-française:

Martin Théberge, President;
Maggy Razafimbahiny, Director General.

Quebec Community Groups Network:

James Shea, Vice-President;
Stephen D. Thompson, Director, Policy, Research and Public Affairs.

Monday, November 17, 2014

Treasury Board of Canada Secretariat:

Daniel Watson, Chief Human Resources Officer;
Marc Tremblay, Acting Assistant Deputy Minister, Governance, Planning and Policy Sector.

Monday, November 24, 2014

Commission nationale des parents francophones:

Ghislaine Pilon, Acting Executive Director.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones:

Roger Paul, Executive Director.

Monday, December 1, 2014

Canadian Teachers' Federation:

Dianne Woloschuk, President;
Ronald Boudreau, Director, Services to Francophones.

Monday, December 8, 2014

Statistics Canada:

Jean-Pierre Corbeil, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics Division;
François Nault, Director, Social and Aboriginal Statistics Division.

TÉMOINS

Le lundi 3 novembre 2014

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :

Marie-France Kenny, présidente;
Diane Côté, directrice des liaisons gouvernementales et communautaires.

Société franco-manitobaine :

Daniel Boucher, président-directeur général.

Fédération culturelle canadienne-française :

Martin Théberge, président;
Maggy Razafimbahiny, directrice générale.

Quebec Community Groups Network :

James Shea, vice-président;
Stephen D. Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques.

Le lundi 17 novembre 2014

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Daniel Watson, dirigeant principal des ressources humaines;
Marc Tremblay, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la gouvernance, de la planification et des politiques.

Le lundi 24 novembre 2014

Commission nationale des parents francophones :

Ghislaine Pilon, directrice générale par intérim.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones :

Roger Paul, directeur général.

Le lundi 1^{er} décembre 2014

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants :

Dianne Woloschuk, présidente;
Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones.

Le lundi 8 décembre 2014

Statistique Canada :

Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone;
François Nault, directeur, Division de la statistique sociale et autochtone.